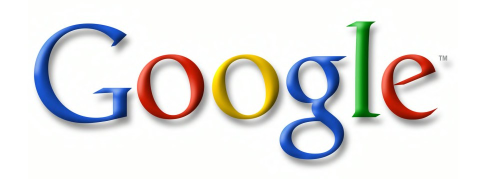
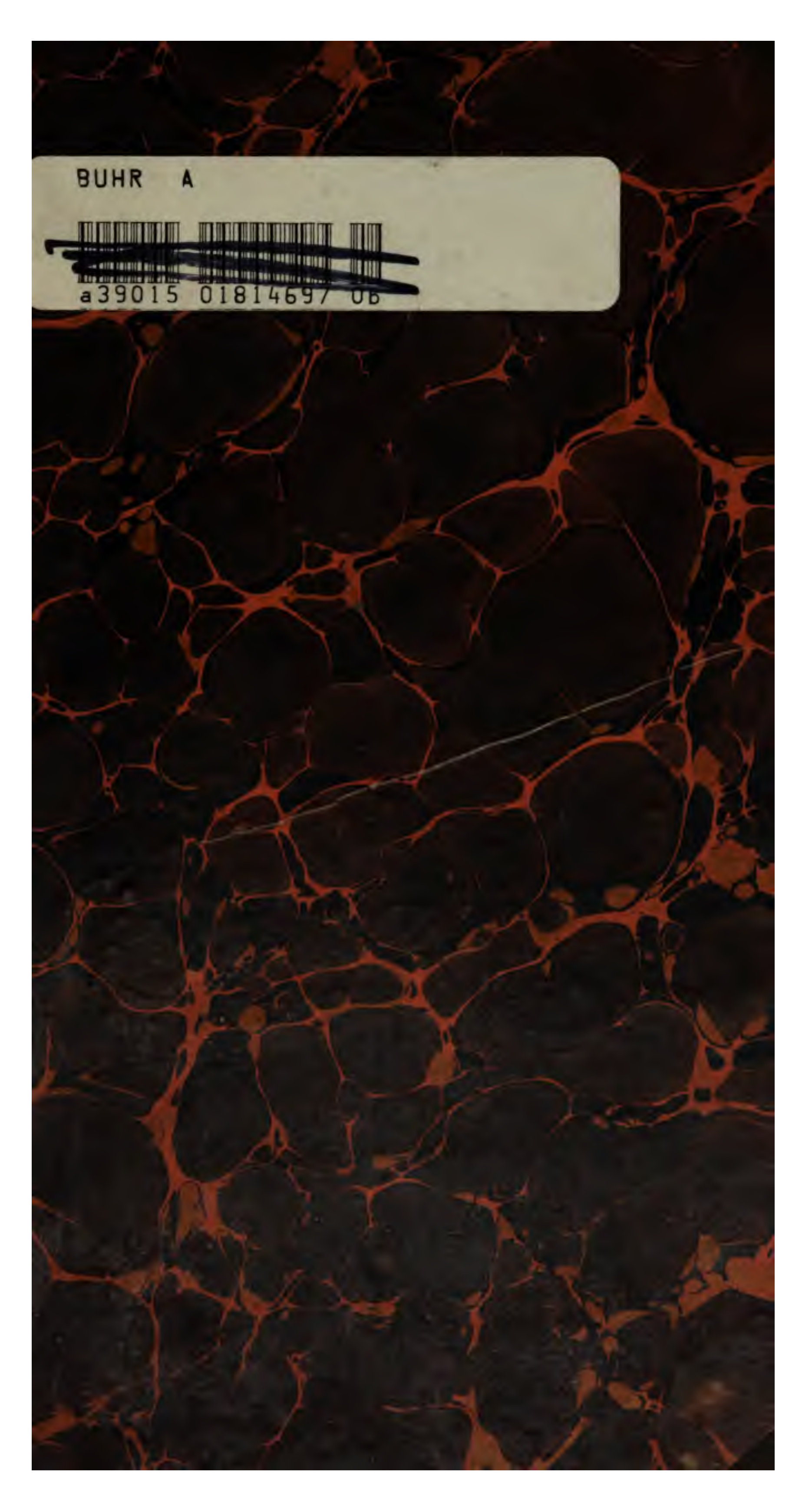
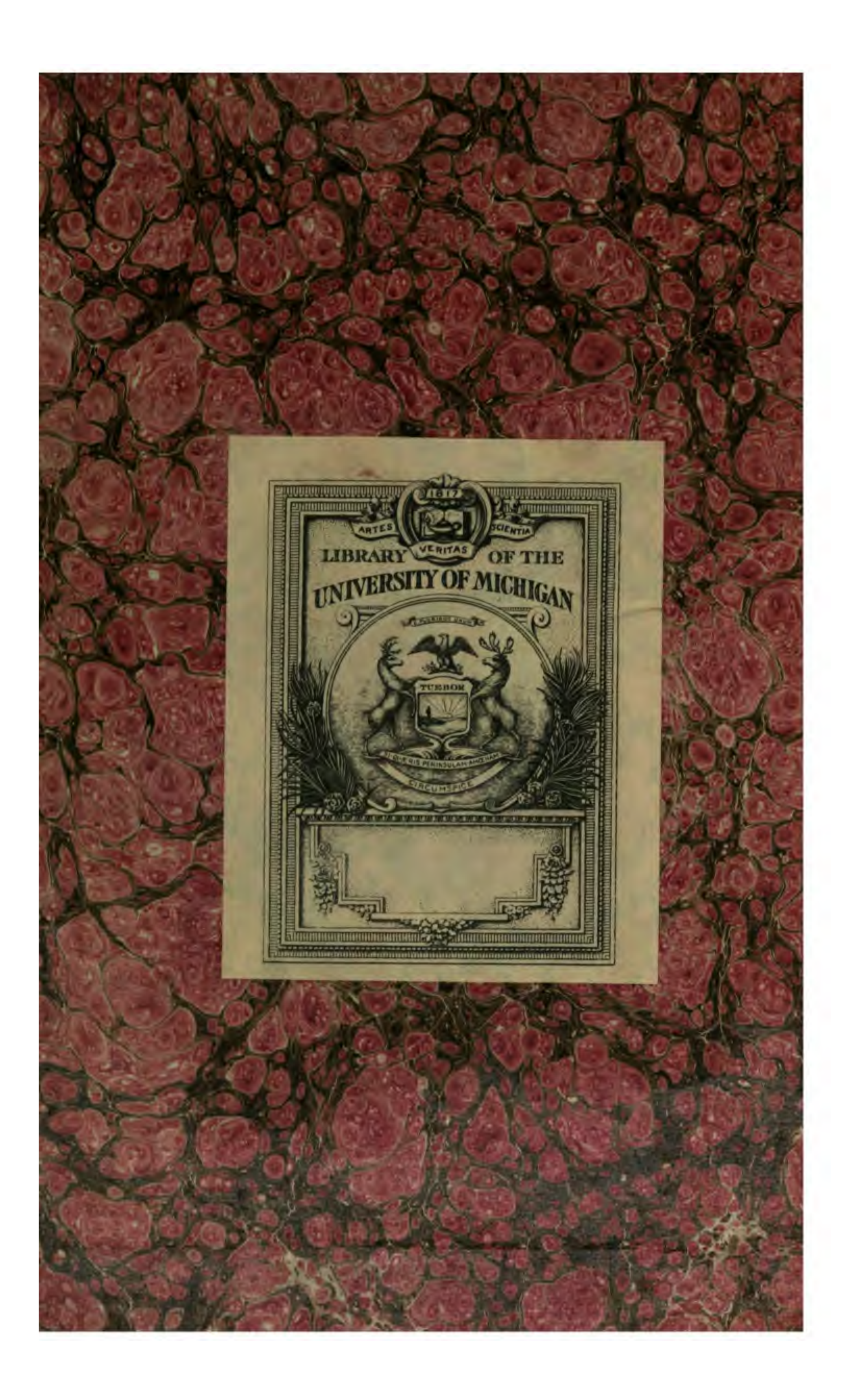
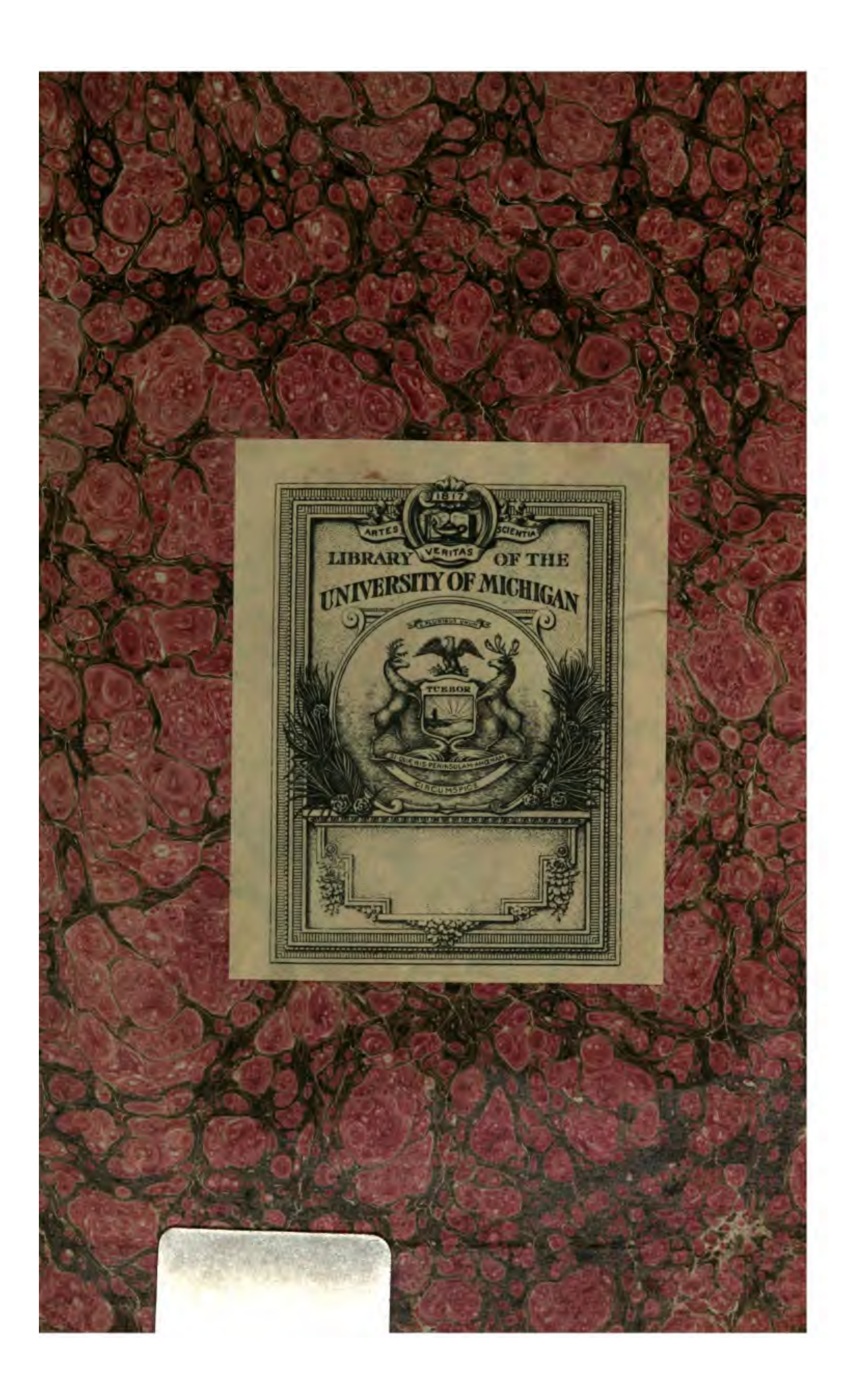



BUHR A
a39015 01814697 06



1817
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
CIRCUMSPICE




1817
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SI QUÆRIS PENINSULAM AMŒNAM
CIRCUMSPICE



HISTOIRE POLITIQUE

DE

L'ESPAGNE MODERNE.

IMPRIMERIE D'AMÉDÉE GRATIOT ET Ce,
11, RUE DE LA MONNAIE.

HISTOIRE POLITIQUE

DE

L'ESPAGNE MODERNE

SUIVIE

D'UN APERÇU SUR LES FINANCES

PAR

M. de Marliani.

TOME PREMIER.

PARIS

AMÉDÉE GRATIOT ET C., RUE DE LA MONNAIE, 11. | DESESSART, ÉDITEUR, RUE DES BEAUX-ARTS, 15.

LONDRES

BOSSANGE, BARTHÈS ET LOWEL,
Great Marlborough Street.

1840

PRÉFACE.

L'Espagne, depuis six années, se débat dans des convulsions dont l'histoire du monde ne présente pas un seul exemple. C'est un spectacle nouveau que celui d'un peuple brisant un passé dont les mauvaises traditions se conservent, dont tous les vices administratifs sont encore debout, et marchant vers un avenir qu'il ne peut atteindre, à travers une guerre civile qui se poursuit sans passion, sans enthousiasme, on pourrait dire sans volonté de la finir. Et quand, par un concours de circonstances extraordinaires, les meilleurs soldats de Don Carlos déposent les armes, la pacification des provinces basques et de la Navarre devient un événement stérile, le sort de l'Espagne ne s'améliore pas. L'unanimité

des cortès récemment nommées enfante une scission profonde entre les pouvoirs de l'état. Le ministère ne trouve d'autre réponse à donner aux griefs des députés qu'une violente dissolution, et, par ce coup d'état, lance encore une fois le pays dans les hasards de nouvelles commotions.

Accueillie avec joie à son début par tous les amis de la liberté, la cause constitutionnelle de l'Espagne a cessé peu à peu de les intéresser. Problème incompréhensible dont chacun a longtemps cherché la solution! On s'est résigné à ne plus accorder qu'une stérile compassion à des malheurs dont l'immensité n'enfante aucune grande pensée, pas même le désespoir, dernier mouvement passionné de la souffrance.

Est-ce donc qu'en Espagne tout est éteint, même le besoin de vivre? Comment se fait-il que les mots de *liberté* et de *constitution* ne soient plus que de vains sons sans écho, quand l'Espagne compte un si grand nombre de martyrs de la liberté? D'où provient cette inconcevable négation de toute force? Car il y a impuissance militaire, impuissance parle-

mentaire, impuissance gouvernementale, impuissance populaire.

A moins de nier l'enchaînement des effets aux causes, il faut nécessairement reconnaître que l'état de l'Espagne tient à des faits réels, qui, pour n'avoir pas été révélés, n'en existent pas moins. Tout un peuple ne peut pas se complaire dans un système de destruction indéfini : le suicide est une aberration mentale de l'individu isolé, se portant à un crime par une résolution instantanée. Douze millions d'hommes ne sauraient être frappés de ce vertige coupable, et le dégoût de la vie ne peut pas inspirer la pensée d'une lente et volontaire agonie.

Cependant, il y a tant de découragement, tant de lassitude en Espagne, qu'on croirait les masses réduites à un état de torpeur semblable à celui qu'éprouve l'homme engourdi par le froid excessif. Son sang se glace, il sent les approches de la mort; un peu de mouvement lui sauverait la vie, mais il n'a pas la force de se lever. Ainsi de l'Espagne. Il lui suffirait d'un peu de volonté pour mettre fin à ses déchirements actuels : elle ne sait pas

trouver cette volonté. Le peuple le plus fier de sa nationalité semble en avoir perdu le sentiment ; son épuisement est tel que l'intervention étrangère lui a semblé seule un remède à ses souffrances. Quel douloureux changement en peu d'années ! Un peuple qui s'était levé comme un seul homme contre Napoléon, reçoit, dix ans plus tard, presque sans résistance, résigné sinon joyeux, le duc d'Angoulême; et dix autres années se sont à peine écoulées, que de tous les coins de l'Espagne on a demandé comme un bienfait une intervention de la France. Ainsi en trente années, l'Espagne fait une résistance désespérée, souffre une invasion sans coup férir, enfin elle implore l'étranger : trois phases qui marquent bien distinctement la virilité, la décadence et l'abattement d'une nation. La rapidité de cette chute d'un empire doit être expliquée par des faits successifs. Les convulsions politiques dont nous sommes témoins ont une origine plus ancienne qu'on ne le croit généralement. J'ignore si je serai assez heureux pour saisir l'ensemble des causes de la ruine de l'Espagne ; toutefois je crois que personne

n'a encore envisagé cette question sous son véritable point de vue.

Qu'on y prenne garde : à l'autre bout de l'Europe, un autre empire s'écroule par les mêmes motifs. Le ravisseur ne perd pas de vue sa proie si longtemps, si habilement convoitée. Les Russes ont déjà campé au pied du Sérail. Au milieu de ce craquement de vieux édifices battus en brèche par la réforme et par le temps, la Turquie et l'Espagne implorent ou ont imploré l'intervention étrangère ; mais c'est que l'une et l'autre arrivent à l'époque d'une regénération, épuisées, mourantes du long poison du despotisme, avec cette différence que l'Espagne chrétienne possède, dans l'essence progressive et philosophique du christianisme, un espoir de résurrection ; tandis que la Turquie porte, dans ses croyances religieuses, un germe de mort.

On a regardé la guerre civile de l'Espagne comme une circonstance extraordinaire, comme un malheur inattendu, parce qu'on ne sait pas que cette guerre n'est qu'un résultat de maux précédents, et qu'en définitive

elle ne constitue qu'un état empiré d'une maladie préexistante. Oui, avant l'insurrection navarraise, il y a eu guerre civile ; c'est-à-dire, il y a eu guerre entreprise par le gouvernement contre toute idée généreuse, tout progrès de l'intelligence, tout développement des facultés de l'homme. Il est arrivé un jour où le gouvernement, ne respectant rien et violant toute moralité publique, n'a plus eu la force d'être en guerre contre tous ; alors, tous lui ont déclaré la guerre. L'état présent de l'Espagne n'est que la transformation d'une lutte intestine en une lutte à main armée, préparée par des siècles d'une administration ignorante, fanatique, immorale. Le gouvernement a été horriblement persécuteur; obligé de s'arrêter dans la carrière du mal, il tombe épuisé, et de tous côtés on le brave. Ne tenant aucun compte des engagements contractés sur la foi publique, son crédit a disparu. Le clergé s'est montré intolérant; à son tour, il est traité avec une excessive rigueur. Ferdinand VII donna le signal de la réaction en 1814; elle fut violente, et l'Espagne tourne depuis cette

époque dans un cercle interminable de réactions sanglantes. A partir de 1814, la proscription est en permanence. D'abord ce sont les constitutionnels de Cadix et les adhérents de l'empire voués aux vengeances de leurs ennemis ; ceux-ci fuient en 1820 devant la constitution rétablie. Vient ensuite la grande émigration de 1823, et enfin celle qui remplit actuellement la France d'Espagnols de toutes les opinions.

La question qui s'agite en Espagne est politique : elle est morale ; mais, plus que tout, c'est une question sociale et de gouvernement.

Le mal ne provient pas de la forme des institutions présentes, ni même de celles qu'elles remplacent. Sans doute l'inquisition, les moines ont été des fléaux ; sans doute les majorats, les droits seigneuriaux, l'agglomération des biens en des mains mortes ont été des causes de décadence. Tous ces maux des temps passés ont existé dans l'Europe entière ; ils existent encore dans beaucoup de pays ; mais ils n'y ont pas causé les mêmes ravages qu'ils ont produits en Espagne. La prospérité,

le bien-être se sont développés malgré les vices de ces institutions ; c'est que, partout ailleurs, cette mauvaise organisation sociale a vécu à côté d'un gouvernement mauvais aussi, mais agissant régulièrement dans le cercle de principes organiques d'administration tels que la civilisation des temps les comprenait. En Espagne au contraire, à aucune époque et sous aucune forme, il n'a existé de gouvernement autre que l'arbitraire et ses erreurs. L'administration publique n'a jamais eu d'autre règle que le caprice de ceux qui commandaient. Ce mal invétéré n'a subi aucune modification, et il atteint l'époque actuelle avec l'autorité que donne la force des traditions ; là est exclusivement le mot de l'énigme sur les convulsions qui déchirent cet infortuné pays.

L'Espagne s'éteint faute d'un gouvernement capable de réunir tous les éléments épars de la societé, et assez fort pour les faire converger vers un but unique. En un mot, l'Espagne est livrée à une anarchie gouvernementale qui, depuis des siècles, domine toutes les situations, use tous les hommes, annule tou-

tes les institutions. Il y a eu anarchie royale, féodale, inquisitoriale, statutiste, constitutionnelle : toujours anarchie ! C'est ainsi que l'on a créé cet indéfinissable état de choses, où tout est impossible, hors le mal, et qui, attaquant dans sa vitalité le corps social, l'épuise et le menace de mort. Si une nation pouvait périr, l'Espagne périrait ; mais non, l'Espagne n'est pas vouée au malheur sans espoir. Cette noble nation n'est pas condamnée à expirer dans les angoisses d'une longue et sanglante agonie ! Non, ce décret sacrilége d'une malédiction imméritée n'est pas inscrit au ciel !

La somme des maux qui pèsent sur l'Espagne est grande. Trois siècles de folies administratives ne font pas impunément sentir leur poids à tout un peuple. Cette œuvre de destruction n'appartient pas à la réforme ; elle a été accomplie par les fureurs d'un catholicisme fanatique et corrompu, oublieux des préceptes de l'Évangile, et par les crimes d'une royauté abrutissante et tyrannique. L'un et l'autre sont vaincus et ramenés en quelque sorte à leur véritable caractère par les progrès

de la philosophie, par ce besoin intellectuel qui travaille le monde et le pousse au respect des droits, à l'accomplissement des devoirs par les forts comme par les faibles. L'Espagne est entrée dans cette voie générale de l'humanité, mais elle y marche encore à l'aventure. Le présent, l'avenir se présentent sans une base sur laquelle les esprits puissent se reposer, tout y est à l'état de théorie, vague, incertain, sans application prévoyante et pratique. Ce mirage politique a dû nécessairement égarer bien des intelligences, et les égarer dans les arides déserts de l'idéologie d'imitation. Le peuple espagnol, dont le bon sens n'est jamais en défaut, de peur de s'égarer, attend dans l'étonnement qu'une route droite, facile, lui soit ouverte pour s'y lancer. Il y a un malaise mental bien réel ; on sent le besoin de s'attacher à un fait susceptible de conséquences positives, qui fuit depuis tant d'années devant d'interminables animosités. Que les théories cèdent donc le pas aux idées pratiques, et l'ordre apparaîtra. On n'a que trop longuement discuté : il serait temps d'agir, de faire quelque chose.

Tout épuisée qu'elle soit, l'Espagne peut sortir de ce chaos, reprendre sa vigueur en peu de temps, et créer chez elle une prospérité qui n'y a jamais existé : elle en a tous les moyens, le ciel les lui a prodigués. Cette conquête de notre époque vaudrait bien celle de l'Amérique. L'Espagne renferme dans son sein des trésors plus précieux que l'or du Mexique ; il ne faut que vouloir les exploiter. Débarrassée de ses possessions des Pays-Bas et d'Italie, qui ne furent jamais pour elle qu'une cause de ruine et de guerre, placée à une extrémité de l'Europe, elle n'a plus de guerres extérieures à faire ni de rivalités à soutenir. Alors, tout occupée d'elle-même, il ne lui faut, nous le redisons encore, qu'un gouvernement fort, habile, moral, pour faire sortir l'ordre du chaos, et des entrailles de la terre les richesses qui y sont enfouies. Si nous n'avons rien créé depuis trente ans que nous luttons pour la liberté, nous avons détruit bien des obstacles qui s'opposaient à son établissement. Nous avons conquis la vie politique, la liberté de la presse, la tribune publique. Il nous reste à diriger ces éléments

d'ordre et de prospérité vers le développement des idées pratiques d'une philosophie tolérante, comprenant bien la transformation que doit subir notre nouvelle organisation sociale. Voilà comment nous assurerons le bonheur, la liberté, le bien-être de tous : nous y parviendrons, je n'en doute pas. Je crois au salut de ma patrie, parce que j'ai foi dans l'avenir des nations.

Rechercher dans leur origine les causes de la situation de l'Espagne moderne, remonter à la source du mal, c'est en préparer le remède. En m'éloignant des idées admises généralement et sans mûr examen sur l'état de l'Espagne, j'arriverai peut-être à jeter quelque lumière sur une question qui semble échapper à toute analyse.

Il faut plus que du courage pour oser écrire l'histoire contemporaine : il faut du patriotisme. On peut d'avance être certain que la censure sera reçue comme une ridicule pédanterie, l'éloge comme un tribut mesquin ; on trouvera peu d'exceptions à cette régle générale. Il n'est pas dans la nature des hommes politiques de reconnaître leurs er-

reurs : ce sont les événements qui ont toujours tort, et les leçons de l'expérience sont perdues pour ceux qui ont pris part aux affaires. Si cet aveuglement était général, mieux vaudrait briser sa plume que de dire aux hommes d'avenir les malheurs du passé. Il n'en est pas ainsi ; la tâche de l'historien est ingrate, mais non stérile : nous avons tous un devoir, à défaut d'un intérêt, à signaler l'écueil contre lequel on peut briser la société entière. Quand, à bord d'un navire, un incendie se déclare, les passagers, oubliant leurs souffrances, se dévouent au salut commun : toute dissidence cesse ; une seule pensée réunit les volontés. Les conspirations absolutistes, les ravages de l'anarchie ne sont pas un moindre danger pour la liberté que le feu pour un vaisseau : l'un et l'autre sombreront, si on n'arrête pas les progrès du mal. Pourquoi donc cette indifférence en face de la mort morale et tant d'énergie pour sauver notre vie matérielle ? C'est que dans ce dernier cas le danger est à la portée de tous : dans l'autre, on s'obstine à ne pas reconnaître l'immensité du fléau destructeur : chacun suppose qu'il ne sera pas atteint.

C'est donc un devoir pour toute âme généreuse de ne pas craindre la colère injuste et les ressentiments passionnés de ceux qu'on arrache à cette fatale illusion ; le médecin consciencieux révèle sans hésiter la gravité du mal, quelle que soit la douleur que cet aveu cause au patient et à sa famille. Pour moi, c'est dans ma conscience de citoyen que j'ai puisé la pensée et la force de dire ce que j'ai vu, ce que je crois. Si j'ai bien jugé, mes avis seront utiles ; si je suis dans l'erreur, on me le prouvera ; j'aurai encore le mérite d'avoir provoqué la discussion sur l'avenir de mon pays ; car, de cette controverse, peut jaillir la vérité.

Quel que soit mon dévouement à la cause que je sers, je ne suis pas un homme de parti. Inébranlable dans ma foi politique, je crois aux convictions de mes adversaires et je respecte les convictions de tous. En examinant les faits, je ne mets jamais en doute la sincérité des intentions. Je demande pour moi d'être jugé dans mon œuvre par la patriotique intention qui me l'a fait entreprendre, car je n'ai pas à faire violence à mon amour-

propre en avouant que je n'ai d'autre ambition que celle de servir en homme d'honneur mon pays, la cause de la liberté et de la civilisation.

Que si on me demande pourquoi, moi Espagnol, j'ai écrit mon livre en français, je répondrai que j'ai eu autant en vue de rectifier les erreurs des étrangers que de retracer à mes concitoyens le tableau des événements qui se sont accomplis sous leurs yeux. D'ailleurs, tous ceux à qui peut s'adresser cet ouvrage en Espagne savent le français, et si, par un bonheur auquel je ne puis croire, mon travail a quelque retentissement, il me sera bien doux de consacrer mes veilles à le transcrire un jour dans notre beau et poétique langage.



HISTOIRE
POLITIQUE
DE L'ESPAGNE
MODERNE.

INTRODUCTION.

A la chute de l'Empire en 1814, l'Europe, lasse de guerroyer, ne songea plus qu'à ses intérêts matériels. A cette époque, il se manifeste une activité prodigieuse pour le développement d'une civilisation entourée de jouissances. Au mouvement des armées succède celui de l'industrie. Les idées de conquête, les grandes questions politiques qui embrassaient l'univers entier dans sa transformation sociale, ont été remplacées depuis par l'examen des tarifs de douanes et des traités de

commerce, examen auquel on ne se livre que dans des vues étroites de fiscalité. On s'est préoccupé bien plus de devenir riche que de devenir grand et généreux. C'est moins le sort de l'humanité qu'on a voulu améliorer que le budget. Dans l'énormité du chiffre de ces budgets, tout est combiné à l'avantage du riche; rien pour l'artisan, rien pour le laboureur, rien pour les pauvres. En France, les théâtres, la police secrète et corrompue, reçoivent une subvention plus forte que celle destinée à l'éducation du peuple et à l'enseignement primaire. Dans les manufactures, tout est prévu de manière à diminuer le salaire de l'ouvrier, instrument de travail, et à augmenter la part du capitaliste oisif, qui accapare la totalité des bénéfices. Sauf quelques rares exceptions, la moralisation des classes les plus intéressantes de la population n'a sérieusement préoccupé personne. Chaque chose est uniforme en Europe, depuis qu'une seule pensée, celle d'acquérir de nouvelles richesses, absorbe les facultés de ceux qui déjà sont riches. Sous le régime représentatif, comme sous les gouvernements absolus, la nouvelle aristocratie bourgeoise a songé principalement à augmenter la somme de son bien-être positif. Dans cette ère nouvelle de la civilisation, les machines à vapeur sur terre et sur mer sont,

bien plus que les idées d'une généreuse philantropie, les agents actifs et réels des rapports qui s'établissent entre les peuples.

Époque de petites choses, leur nombre est infini. L'esprit humain se subdivise, afin de créer ce qui ne doit durer qu'un jour, tant on semble pressé de mettre la vie matérielle à profit, et de la saturer de sensations fugitives. De longtemps il ne surgira rien de grand de cet état de la société ainsi matérialisée, où l'indifférence individuelle engendre l'égoïsme général. En dehors de ce monde frivole et spéculateur, il se trouve quelques vastes et nobles intelligences, qui, voyant le néant actuel de toutes choses, pressentent un avenir qu'elles tâchent de formuler. Cénobites de la raison, doués de la prescience, attribut du génie, leur travail pénible et mystérieux est à peine soupçonné. Qui va s'enquérir des souffrances de ceux qui pensent au bonheur du genre humain? Mais le jour où la foi nouvelle sera devenue la croyance universelle, le jour où cette foi sera adoptée par une société améliorée, transformée, chacun s'étonnera de n'avoir pas compris plus tôt des principes si simples de fraternité et d'amour. On cherche depuis longtemps la pondération des pouvoirs. Eh! grand Dieu! c'est l'équilibre des forces sociales, c'est la juste proportion entre les

bien-être de tous qu'il faut trouver. Alors seulement la société reposera sur des bases solides, durables, et pourra marcher sans secousses et sans révolutions, dans la voie de la perfectibilité humaine.

Ce mouvement universel de forces éparses s'arrête aux pieds des Pyrénées. Il a vainement tenté de les franchir. Le refus tacite d'association donné par les gouvernements de l'Espagne a eu pour résultat de la rendre en quelque sorte étrangère au reste de l'Europe. Par ce seul fait, personne ne s'est donné la peine d'étudier un peuple chez lequel tout semble exceptionnel; et le mot de barbarie se place fort commodément sous la plume de la plupart des écrivains qui veulent peindre l'Espagne sans la connaître. On prononce un jugement téméraire, parce qu'il est beaucoup plus facile de condamner au hasard que d'observer avec soin. De là tant d'erreurs propagées par ceux qui ne peuvent pardonner aux habitants de la Péninsule de vivre à d'autres conditions que le reste de l'Europe. Si les auteurs qui ont écrit sur l'Espagne eussent été moins imbus de préventions injustes, au lieu de procéder par analogie, ils auraient dû rechercher les causes de cette différence. L'histoire du pays les indique clairement.

Envahie à différentes époques par les Romains, les Goths et les Arabes, la Péninsule combattit sans interruption la domination des méridionaux. Les Goths, au contraire, s'étant volontairement soumis à l'ascendant d'une civilisation plus avancée que la leur, n'eurent pas à lutter contre cet implacable antagonisme : ils adoptèrent les mœurs et les coutumes de la nation conquise. Aussi ne reste-t-il presque rien du passage des Goths, tandis que l'Espagne forme encore aujourd'hui un peuple mi-latin, mi-arabe, comme la langue qu'elle parle.

La lutte contre les Maures n'eut pour terme que leur expulsion définitive. Malgré cette colère de huit siècles, le type arabe s'est perpétué dans la plus grande partie de nos provinces ; la littérature, les mœurs, se ressentent de cette origine orientale et de ces guerres interminables. Presque tous les écrivains espagnols ont été soldats. Mendoza, général et ambassadeur de Charles V, écrit l'histoire de la dernière lutte avec les Maures ; Boscan combat pour son pays en composant ses inimitables idylles ; Garcilaso perd la vie au siége de Nice ; Calderon sert dans les armées de Flandre et d'Italie ; Lope de Vega porte l'arquebuse et sert sur l'*invincible Armada* ; Cervantes reçoit une blessure à la bataille de Lé-

pante ; Ercilla combat les *indios-bravos* de l'Arauco, et fait un poëme sur cette guerre ; enfin Melo décrit la campagne de Catalogne, à laquelle il prend une part active. On dirait qu'à cette époque, voisine des derniers combats contre les Maures, il y avait, dans le cliquetis des armes, une sorte d'inspiration poétique dont s'enivrait le peuple encore tout frémissant de sa victoire.

Quand on parcourt l'Andalousie et le royaume de Valence, les mœurs, le langage, les costumes des habitants trahissent une origine arabe. Les villes, les villages, les rivières, les montagnes, les fruits de la terre, portent des noms mauresques. Peuple aimable et spirituel, les Arabes firent de la *Vega* de Grenade, de la *Huerta* de Valence, les lieux les plus productifs du monde. La Huerta, encore de nos jours, compte vingt-deux mille habitants par lieue carrée.

Les diverses dominations qui ont pesé sur la Péninsule n'ont pu parvenir à effacer le type national. Il y a, dans le caractère espagnol, quelque chose d'immuable qui traverse les siècles sans subir d'altération. Dans la guerre de l'indépendance, Saragosse et Gérone sont les émules de Numance et de Sagonte. Plutôt que de se rendre aux Romains, les héroïques habitants de ces villes anciennes s'entr'égorgent sur la place publique.

Les Aragonais de Saragosse, assemblés dans une église, entonnent la prière des agonisants, s'élancent à la brèche et meurent. Les soldats du Cid, semblables à ceux de Pélage, de Viriarte, de Sertorius, sont encore ceux d'aujourd'hui. Leur système de guerre est le même. Partisans hardis, réunis en bandes infatigables, sobres, braves, indisciplinés, leurs qualités, leurs défauts n'ont point changé; l'art de la grande guerre ne fera jamais école en Espagne. On aura d'habiles *guerrilleros* et de médiocres généraux. Chaque lutte intérieure enfantera des hommes audacieux, entreprenants, qu'aucune difficulté ne rebute, qu'aucun échec n'abat; leur vie aventureuse se passera dans des combats journaliers sans gloire comme sans repos, dont le terme est une mort obscure.

Le caractère national, sans rapport avec celui des autres peuples de l'Europe, est la première cause de la séparation en quelque sorte habituelle où s'est trouvée l'Espagne de la communauté des nations. Cet isolement, que favorise la position topographique de la Péninsule, donne aux traditions une force que rien ne saurait altérer. Un pareil instinct conservateur, un amour aussi aveugle du passé est inintelligible pour des nations qui vivent dans l'avenir, et parmi lesquelles cha-

que génération voit une complète transformation politique et sociale. Sans doute, améliorer ce qui peut être vicieux dans l'organisation d'un peuple, doit être la première pensée de tout homme d'état. Le progrès n'est pas incompatible avec la conservation de ce qui est bon ; mais ce tact qui distingue et juge entre l'avantage de l'amélioration et le danger de l'innovation hâtive, voilà ce qui ne semble pas devoir être le partage des hommes ; et si, de ce côté des Pyrénées, on pêche par un entraînement excessif à innover, c'est le défaut contraire qui règne au-delà. En Espagne, le bien, si bien il y avait, s'éterniserait par la même raison que se perpétue le mal ; chez nous, le peu de goût pour la nouveauté, le respect absolu pour ce qui a de tout temps existé, s'oppose à la création de nouveaux besoins.

Qu'on ne s'étonne donc pas de cette civilisation exceptionnelle: les Espagnols, mêlés pendant plusieurs siècles aux Arabes, ont dû prendre quelque chose de leur instinct stationnaire, qui s'alliait si bien avec le naturel primitif des indigènes. Indifférents, sous leur ciel pur, à ces inventions si recherchées de la mollesse moderne, ils n'essaient pas de se créer des nécessités nouvelles. Quand l'étranger s'apitoie sur cette sobriété dans la vie, ne devrait-il pas se plaindre plutôt des

exigences de sa nature factice qui le condamne à de nombreuses privations inconnues à l'habitant de nos pays? Heureux de son beau climat, insouciant sur l'avenir, toujours calme comme la nature riante au milieu de laquelle il passe sa vie, et comme elle soumis à des orages brusques et violents, l'Espagnol ne demande rien au luxe, presque rien à la terre si prodigue de ses dons. L'Espagne est le pays qui compte le moins de suicides.

Lorsque je contemple les somptueux monuments des diverses époques qui couvrent le sol de la Péninsule, je m'élève hautement contre cette accusation banale de barbarie intentée à l'Espagne, parce que, dit-on, elle n'a pas atteint le niveau de la civilisation française ou anglaise. Pour être exact, il faudrait ajouter que cette civilisation est incompatible avec la nature du pays, mais que nous n'en possédons pas moins une civilisation différente, appropriée à nos coutumes, et tout aussi avancée que celles des pays auxquels on se plaît à nous comparer. Ce n'est pas l'intelligence, à coup sûr, qui manque aux Espagnols; c'est l'application de cette intelligence qui a toujours été viciée.

Dans les villes où tout offre l'image de la pauvreté, le voyageur reste muet d'étonnement à la vue des églises, dont la majestueuse architecture

annonce que les arts y ont droit de cité. S'il pénètre dans le temple, sa vue est frappée par la profusion des chefs-d'œuvre de peinture et de sculpture qu'il renferme. L'or, l'argent, les pierreries les plus précieuses, les marbres les plus rares, mis en œuvre par la main de quelque artiste habile et modeste, embellissent le lieu où le peuple vient avec recueillement adorer le Dieu de ses ancêtres, et jamais ce luxe, cette splendeur de la civilisation la plus perfectionnée, n'excite un seul regret, ni un sentiment d'envie dans l'âme profondément religieuse de l'Espagnol. La différence qui existe entre une église éclatante d'ornements et la pauvre chaumière qu'il habite, lui rappelle seulement la distance incommensurable qui le sépare de son Créateur. Il prie avec une foi vive et sincère, rend des actions de grâces au Tout-Puissant, sans qu'il lui vienne à la pensée que les trésors destinés à la somptuosité mondaine de la maison du Seigneur, eussent été mieux employés à la réparation du chemin qui le ramène auprès de sa famille. Là, il partagera son pain avec le moine ou le mendiant. Tel est l'Espagnol, toujours et en tous lieux doué de patience, de résignation et de sentiments de charité.

On voit par ces détails, pris dans la réalité des mœurs nationales, que cette émulation inquiète,

cette rivalité passionnée qui agitent d'autres peuples, et les excitent à toujours perfectionner, pour jouir davantage, ne saurait de longtemps pénétrer en Espagne. Je me plains qu'on nous juge par analogie ; je m'attache donc à l'analyse de notre nature, essayant de prouver que si on veut apprécier sainement la portée des événements actuels, c'est à l'étude du caractère national que l'on doit avoir recours, et qu'il faut en rechercher les causes dans l'histoire du passé, auquel tout se rapporte en Espagne, parce qu'il y est éternel.

On a tant écrit sur l'Espagne, qu'il devient difficile de dire quelque chose de nouveau sous le rapport des faits. Ce qui manque absolument, c'est l'étude philosophique des circonstances qui ont formé l'état social de ce pays, tel qu'il était au moment où, sortant d'une léthargie séculaire, il prit quelque part au mouvement général imprimé à l'Europe par la révolution française de 1789.

Les institutions politiques n'ont pas manqué à l'Espagne, même à une époque très reculée ; elle a devancé en cela l'Europe entière, d'abord par le régime des municipalités sous l'empire romain, et par les conciles sous la monarchie des Goths ; ensuite par les cortès, fortes et fières pendant tout le temps de l'invasion arabe, déchues de leur

puissance sous la dynastie autrichienne, anéanties enfin sous la maison de Bourbon. Ce n'est pas non plus l'esprit de conquêtes et de découvertes qui a fait défaut aux Espagnols. Ils ont soumis l'Amérique, et partout, en Europe, en Asie et en Afrique, ils ont porté leurs armes victorieuses. La littérature et les arts ont jeté chez eux le plus vif éclat, et servi non seulement à illustrer le nom espagnol, mais à créer les chefs-d'œuvre littéraires d'autres nations. Ce qui de tout temps a manqué, c'est le lien d'une communauté sociale; c'est le foyer d'une civilisation créatrice se transmettant de génération en génération une pensée de progrès dont le développement se poursuit incessamment à travers des obstacles de toute nature; c'est un gouvernement, une administration. On pourrait dire qu'en Espagne la coordination des époques et des temps n'a pas existé; on ne retrouve nulle part cet enchaînement des faits qui guide l'humanité dans la voie de la perfectibilité. A toutes les époques de l'histoire espagnole, les événements les plus importants présentent un caractère exclusif d'individualité : la littérature, les arts se ressentent de cet isolement. La première offre les productions du génie qui ne se transmet pas, qui ne s'imite pas, et nous avons des chefs-d'œuvre; nous abondons de poëtes de

dramaturges inspirés par une imagination éblouissante : mais tout s'éteint avec eux. On ne compte pas un seul ouvrage de philosophie, de métaphysique, d'économie politique. Si des intelligences méditatrices s'élèvent, elles vont s'égarer dans le vague de discussions théologiques et ascétiques. Quand Cervantes vint, avec son prodigieux génie et sa verve inimitable, jeter un ridicule mortel sur les livres de chevalerie, il ne fut précédé par aucun maître, il ne fit pas de disciples ; sa haute raison sema son poëme de pensées philosophiques profondes ; mais pour qu'elles fussent admises, il dut les faire exprimer par la bouche d'un fou grave ou d'un paysan naïf.

La peinture ne produisit en quelque sorte qu'une génération sans ancêtres, sans descendants ; « elle se trouve circonscrite dans la courte « période d'un siècle et demi [1]. » Les sciences exactes, l'histoire naturelle, les arts mécaniques n'ont point eu d'école : là le progrès était nécessaire et il n'y a jamais de progrès dans l'isolement ; or l'isolement des individus a produit celui des provinces entre elles. Tout ce qui a exigé perfectionnement d'idées est demeuré stérile en Espagne ; il n'y a eu communauté que dans les idées

[1] VIARDOT. Études sur l'Espagne, page 397.

jamais été exercé d'une manière uniforme : chaque gouverneur de province l'interprètait selon sa volonté ; ce n'est pas l'absolutisme qui a régné en Espagne, c'est l'arbitraire avec tous ses caprices.

Privée de gouvernement et manquant des liens d'une communauté nationale, l'Espagne a dû rester stationnaire : quand des signes extérieurs sont venus révéler sa décadence, c'est dans l'amoindrissement de sa puissance militaire et politique, et de son influence en Europe, qu'elle s'est fait sentir, et non dans l'affaiblissement du pouvoir social intérieur, ou de l'administration publique qui n'ont jamais été mieux réglés qu'ils ne le sont aujourd'hui. En tout temps la pénurie des finances frappe d'étonnement ; l'or de l'Amérique ne parvient pas à y porter l'abondance, et le désordre administratif n'a cessé d'agrandir le gouffre où tant de trésors se sont engloutis, sans que la misère publique ait jamais conseillé un meilleur emploi de ces incalculables richesses.

J'ai voulu, dès ces premières pages, faire pressentir toute ma pensée. A mes yeux les hommes ont encore plus besoin de justice et d'administration que de liberté, et si l'Espagne ancienne est restée stationnaire, ce n'est pas qu'elle fût privée d'institutions libérales, mais bien de gouverne-

ment ; cette plaie traditionnelle est la cause de tous ses malheurs.

L'Espagne actuelle se distingue des temps qui l'ont précédée par des efforts soutenus pour le développement d'une pensée de liberté. Il reste encore à former un gouvernement ferme et progressif, une communauté nationale marchant à un but réel de civilisation, dont le bienfait présent soit le germe de bienfaits à venir. L'Espagne peut remplir cette tâche; elle ouvrira ainsi une ère nouvelle de régénération sociale, après avoir eu ses jours de conquête et de décadence.

S'il existe dans la Péninsule quelque chose de profondément enraciné dans les mœurs, c'est sans contredit l'habitude du régime municipal : il a résisté aux atteintes du pouvoir absolu, parce qu'il forme la base de la vie publique ; les franchises des communes sont restées debout dans plusieurs provinces : partout le peuple en a conservé des traditions qui lui sont chères et qui donnent un caractère de fierté plébéienne au plus obscur des alcaldes. L'insurrection navarraise, produit du fanatisme politique et religieux, s'est abritée derrière la bannière des fueros : les fueros ont triomphé après six années de combats, mais l'influence royaliste et monacale a péri.

Les municipalités espagnoles sont encore au-

jourd'hui, à un certain point, les municipalités romaines, conservant jusqu'à ces derniers temps leurs conditions mixtes d'hérédité et d'élection. Les villes étaient et sont encore autant de petites républiques, avec leur gouvernement à part et leurs revenus administrés par des délégués nommés par le peuple. Quand Rome eut perdu ses comices, l'Espagne conserva le droit de réunir des députés pour s'occuper des intérêts généraux de ses provinces, et tout prouve la prospérité du pays à cette époque. Les municipalités, après avoir survécu à la chute de l'empire romain, traversèrent intactes les invasions des Goths et des Arabes. Elles ont conservé une véritable indépendance contre les divers empiétements du pouvoir royal, et lorsque l'unité monarchique de l'Espagne voulut absorber les libertés publiques, les franchises communales offrirent une résistance que l'épée de Charles-Quint ne put entièrement dompter à Villalar : aussi les municipalités auraient dû, comme seule institution populaire douée de vie, servir de base aux institutions constitutionnelles modernes. C'est pour avoir négligé cet élément si naturel, si vivace, que le régime représentatif actuel s'est trouvé en butte à l'indifférence des masses.

La décadence de l'empire romain ne tarda pas

à se faire sentir dans les provinces soumises à sa domination. Sous le règne d'Honorius, les Goths à son service, guidés par Alaric, obtinrent un traité pour aller occuper l'Espagne; mais cette irruption de barbares au milieu d'un peuple plus policé disparut promptement, se fondit dans la nation, et le christianisme, qui existait déjà en Espagne, contribua puissamment à la fusion des deux peuples.

Si l'ancienne Rome légua son régime municipal à l'Espagne, les Goths y introduisirent les assemblées nationales, connues d'abord sous le nom de conciles. Cette dernière monarchie, malgré son esprit militaire, était élective, à la condition de : « *Rex eris, si recté facias; si non facias,* « *non eris,* » formule dont le *sinon non* des Aragonais a été l'énergique traduction.

A peine les Goths furent-ils établis dans la Péninsule, que le clergé put facilement exercer une immense et juste influence sur ces hordes de soldats ignorants, et les évêques élus par le peuple devinrent ses véritables représentants. Les premiers conciles se composèrent de membres du haut clergé; au troisième concile tenu à Tolède, ils parvinrent à faire abjurer l'arianisme. Dès lors, le pouvoir sacerdotal prend une grande extension : en 641 apparaît le code *Eurico;* il

précéda le *Fuero-Juzgo*, préparé pendant le douzième concile *toledano*, et terminé vers la fin du VII[e] siècle par le seizième concile. Le *Fuero-Juzgo*, encore en usage aujourd'hui, servit à la rédaction du code des *Siete-Partidas* d'Alphonse le Savant, et du *Fuero-Real* d'Alphonse le Justicier.

Toute l'organisation de la monarchie des Goths est renfermée dans cette maxime des peuples germaniques que nous donne Tacite : « *De minoribus rebus principes consultant, de majoribus omnes*[1]. » Dans le quatrième concile de Tolède, à l'occasion des troubles qui amenèrent la déposition du roi Suintila et l'intronisation de Sisenando, on rappelle à ce dernier tous les droits du peuple, et on prononce la peine d'excommunication contre les rois qui abuseraient de leur pouvoir.

Les lois se discutaient dans ces conciles, composés des grands et du haut clergé; beaucoup de ces lois avaient pour but d'arrêter les empiétements du pouvoir royal : elles sont empreintes d'un grand esprit d'indépendance. Le consentement des conciles devint nécessaire pour la plupart des actes du gouvernement. Ainsi la guerre

[1] De moribus germanis. C. VII.

et la paix, les réglements pour le titre et le cours des monnaies étaient du ressort des conciles; en matière d'impôts, leur consentement était indispensable. Il existait un droit de pétition qui portait à la connaissance du concile les griefs dont le peuple demandait réparation. Tout, en un mot, imprimait à ces assemblées un caractère de représentation nationale. Telle est l'origine des cortès.

S'il y eut quelque chose de féodal dans la monarchie des Goths, on n'y connut cependant dans l'origine ni fiefs ni juridiction séparée. Le clergé même, déjà tout puissant, n'avait aucune immunité. Les évêques, les prêtres, les moines, restaient soumis au droit commun du fisc et de la justice séculière. Les lois civiles imposaient des peines aux ecclésiastiques qui méconnaissaient les mandements des tribunaux laïques. Quant aux prélats, ils ne possédaient, pas plus que les églises, les immenses richesses qu'ils acquirent dans la suite. La dîme n'existait pas, et les évêques n'avaient aucune fondation temporelle. Le haut clergé, content d'une fortune modeste qui suffisait à ses besoins, préparait son avenir par l'accroissement de son influence dans les conciles et par l'appui qu'il prêtait au peuple contre les usurpations du pouvoir royal et des grands.

Ainsi, tandis qu'une nouvelle force publique émanée des conciles s'élevait en silence, le pouvoir spirituel du clergé grandissait et tendait à s'emparer de la puissance temporelle; mais le système municipal se conservait fort et puissant, à côté des deux éléments monarchiques et religieux.

Après 297 ans d'existence, la monarchie des Goths expire avec le roi Rodrigue à la bataille de Guadalete en 714. Les enfants du désert occupent l'Espagne.

Ici commence une époque nouvelle, remarquable par l'invincible répugnance des indigènes à se soumettre à la domination étrangère. Une lutte s'engage : elle dure 774 ans et se termine par l'expulsion complète des envahisseurs. Dans ces combats de tous les jours où les générations se relèvent sans interruption, chaque province se donna des lois, établit des coutumes d'une utilité locale, destinées à donner plus de vigueur à la résistance. Ces monuments historiques sont restés comme le prix de la victoire : une guerre populaire devait donner la vie à des institutions populaires.

Celles des Goths survécurent à la chute de leurs fondateurs. Dès que la lutte commence, une poignée de chrétiens réfugiés dans les Asturies défie le pouvoir musulman. Des conciles

s'assemblent à Léon en 904, à Astorga en 934 et 937. La nationalité espagnole se personnifie dans Pélage, au milieu d'efforts surnaturels pour reconquérir le sol de la patrie : les institutions prennent de la force, les assemblées se succèdent; on s'y occupe d'affaires politiques, aussi bien que de matières religieuses.

Longtemps encore après la chute de Rodrigue, les conciles furent exclusivement composés de prélats; seuls ils conservaient les traditions du savoir. Les grands et le peuple demeuraient sous les armes. De cette époque date l'influence exercée par le clergé sur les destinées de l'Espagne. Cette influence eut un immense développement dans une guerre de sept siècles, qui fut autant une lutte nationale qu'une guerre de religion. Il y avait plus qu'un drapeau national contre celui de l'étranger : il y avait la bannière du Christ opposée au croissant de Mahomet. Ainsi fut fondée la prépondérance du clergé, soutien du peuple, dans les rangs duquel il combattait avec l'épée des chevaliers de tous les ordres militaires : véritable organisation armée de l'Espagne chrétienne.

Nous l'avons dit : dans les conciles nationaux les questions religieuses et politiques s'agitaient tour à tour. Après les affaires de l'Église, venaient les intérêts et les devoirs du roi, puis

les droits du peuple. L'assemblée, changeant ainsi de nature, cessait de représenter le clergé, pour figurer la nation, l'état.

Bientôt ces deux choses, de natures si diverses, furent séparées. Les assemblées perdirent le nom de conciles, et le nom de *cortès* apparut. Le peuple, exclu jusqu'alors des réunions politiques, y envoie des représentants qui siégent à côté du clergé et de la noblesse. En 1169, Alphonse VIII appelle aux cortès de Burgos *les citoyens et toutes les municipalités de Castille*. En 1188, Ferdinand II convoque aux cortès de Carrion *toutes les municipalités de Castille*. En 1202, Alphonse IX réunit les cortès à Benavente et y appelle *les députés de chaque ville du royaume*; et en 1208 il les convoque de nouveau à Léon, appelant *les députés de toutes et chacune des villes du royaume*. Mais comme tout principe fécond d'avenir ne peut tarder à grandir, les députés des villes, c'est-à-dire l'élément démocratique, envahit les assemblées : il crée une force nouvelle qui domine les autres. Les deux classes jusqu'alors prépondérantes possédaient encore quelque autorité sous les règnes de Ferdinand III et d'Alphonse X ; cependant, après Sancho IV, les membres de ces ordres perdirent toute influence sur les affaires publiques..

Le peuple, secouant une trop longue tutelle, s'élevait donc comme pouvoir politique ; les municipalités, fortement constituées, entretinrent cette force populaire, mue par une organisation vigoureuse. Les chefs de famille formaient l'assemblée ou *ayuntamiento*. Le clergé ni la noblesse ne purent prendre aucune part à ces élections populaires : il leur fut interdit d'entrer dans l'ayuntamiento. Les membres de la municipalité, *alcaldes* et *regidores*, administraient la communauté ; d'autres, *merinos* ou *jurados*, étaient chargés de fonctions judiciaires. Il y avait des regidores perpétuels parce qu'ils étaient nommés à vie ; ils étaient tenus d'exercer leurs fonctions par eux-mêmes. Dans quelques villes, le nombre des offices municipaux était indéfini ; plus tard, Alphonse XI le détermina. Le roi nommait les *corregidores*, autorité à la fois judiciaire et municipale.

Les assemblées des chefs de famille, ou *concejos*, qui d'abord nommèrent les membres de la municipalité, eurent mission de désigner les députés aux cortès ; ceux-ci prirent le nom de *procuradores a cortès*.

La nomination des députés devait être complétement libre. La loi s'opposait à ce que le roi, ses ministres ou toute personne influente pût se mêler

des élections. A différentes époques, les cortès ont rappelé cette condition absolue, notamment celles de Burgos, 1450, de Zamora, 1452, de Valladolid, 1442 et 1447, de Tolède, 1457 et 1462. Les employés à la solde du roi étaient exclus, parce qu'ils ne *pouvaient être parfaitement libres dans leurs votes pour le bien du peuple*, et qu'*ils se trouvaient ainsi en état de suspicion*, suivant la déclaration des cortès de Madrid de 1529.

Ils étaient rétribués par les Communes. Dès 1468, il fut résolu, dans les cortès de Médina, qu'ils recevraient 140 maravédis par jour aux frais de la ville qu'ils représentaient.

Les députés étaient inviolables depuis le jour du départ jusqu'à celui du retour dans leurs foyers [1]. On ne pouvait pendant ce laps de temps leur intenter de procès ni les faire comparaître en justice [2]. Aucune troupe ne devait séjourner ni approcher du lieu où les cortès étaient assemblées, parce que leur présence pouvait dominer l'esprit et les votes des procuradores.

Mais si les députés jouissaient de grands priviléges nécessaires à leur complète indépendance,

[1] Lois 2 et 4 de la 2e partida, ordonnance des cortès de Medina de 1318, et de Madrid de 1329.

[2] Décision des cortès de Valladolid de 1350, et de Tordesillas de 1401. Lois 10 et 11, titre 6, livre 66e de la récopilacion.

on exigeait d'eux, en revanche, de sérieuses garanties contre les séductions du pouvoir. Ce n'était pas à la royauté qu'ils devaient prêter un serment, mais à leurs commettants, auxquels ils juraient de s'occuper seulement du bien public, sans être arrêtés par aucune considération, et sans jamais songer à eux-mêmes. Pendant la durée de leur mission ils ne devaient accepter ni faveurs ni emplois du souverain pour eux, leurs parents ou leurs amis, sous peine d'être accusés de parjure et d'encourir les châtiments les plus graves. Des abus s'étant introduits, cette loi fut éludée; alors les cortès de la Corogne de 1520 demandèrent la peine de mort et la confiscation des biens de tout député qui viendrait à enfreindre ses serments, ou recevrait une faveur quelconque, parce qu'ils *doivent être* exempts de *toute ambition personnelle, pour mieux s'occuper du service de Dieu, des rois, et du peuple qui leur confie ses intérêts.* Soumis en outre à rendre compte du mandat qui leur avait été confié, les électeurs les jugèrent parfois sévèrement sur l'emploi qu'ils en avaient fait.

On voit donc qu'à une époque où l'Europe entière vivait sous la puissance absolue des rois, l'Espagne possédait un système de gouvernement représentatif reposant sur des conditions récla-

mées inutilement aujourd'hui par les peuples les plus avancés dans la civilisation.

Les Cortès ne s'assemblèrent pas à des époques périodiques et déterminées, du moins nul document ne l'atteste. Cependant la loi nationale comprenait tous les cas où les intérêts de l'État pouvaient exiger leur convocation, et jusqu'aux temps de la monarchie autrichienne, jamais les rois n'ont méconnu le premier de leurs devoirs, celui de les assembler dans les cas prévus. Si quelque circonstance particulière survenait, les cortès se réunissaient d'elles-mêmes, sans attendre la convocation du souverain.

Les communes investissaient les cortès de pouvoirs spéciaux et limités, et leur donnaient des instructions obligatoires. Le mandat des députés était donc essentiellement impératif. Quant la royauté tentait d'exiger certains actes auxquels ils n'étaient pas autorisés, les députés, s'appuyant sur les clauses précises des pouvoirs qui leur étaient conférés, repoussaient opiniâtrément les prétentions de la couronne. Le dernier exemple de cette courageuse résistance eut lieu pendant les cortès de Santiago, sous Charles-Quint. L'empereur ayant demandé un subside extraordinaire, don Pedro Laso, député de Tolède, s'y refusa, alléguant l'absence de pouvoirs. Rien ne put

vaincre son opposition. Laso proclama que, délégué du peuple, il était tenu de respecter la volonté de ses mandataires, et qu'il n'avait pas faculté d'outrepasser ses instructions, quelles qu'en fussent les conséquences, *prêt à mourir*, s'il le fallait, plutôt que d'agir autrement et de s'exposer à faire *chose dommageable à Tolède ainsi qu'au royaume*. De nos jours, on chercherait en vain des députés comme Laso.

Ce que j'ai dit des Cortès de Castille peut s'entendre, sauf de légères différences, de celles des autres provinces. C'est toujours la municipalité d'origine romaine et les assemblées nationales des Goths. En Aragon seulement il y avait obligation pour le Roi de réunir les cortès générales chaque année à Saragosse. En 1307, le roi Jacques fut autorisé à les convoquer tous les deux ans; mais une députation permanente demeurait chargée de veiller à ce que les décrets des cortès fussent strictement exécutés et à empêcher la liberté nationale de recevoir nulle atteinte.

La constitution d'Aragon renferme une institution qui lui est particulière. Je veux parler de la charge de *justicia-mayor (grand-juge)*, magistrature politique terrible, qui prononçait, assistée de quelques légistes, entre le pouvoir royal et la nation, sur tous les points de violation des fueros. Elle

représentait le pouvoir suprême du peuple. Quand el *justicia-mayor* Vinatea eut le courage de dire au roi « qu'il ferait juger et mourir ignominieu- « sement ses favoris, si, guidé par eux, il ne « respectait pas les lois du royaume, » la reine s'en émut vivement et voulut que ce courageux représentant du peuple fût puni. Ce courroux fut apaisé par ces mots du roi : « *En Aragon les hommes sont libres.* » C'était en la personne du magistrat dont nous venons de parler que se symbolisait la souveraineté de la nation, et le roi recevait de ses mains la couronne et l'investiture. De la bouche du *justicia-mayor* sortait aussi la fière et patriotique formule qui résumait si noblement les droits des Aragonais :

« *Señor, nos que cada uno de nos es tanto como* « *vos, y que todos juntos somos mas que vos, os* « *hacemos nuestro rey para que hagais respetar* « *nuestras libertades, nuestros fueros, nuestras leyes* « *y sino no*[1] *!*

On comprend qu'avec de semblables institutions le pouvoir royal eut des limites dont il ne pouvait se départir. Non seulement l'usage les

[1] « Sire, nous dont chacun en particulier est autant que vous, et qui « réunis sommes plus que vous, nous vous faisons notre roi et sei- « gneur, afin que vous conserviez nos franchises et nos libertés, et « *si non, non !* »

avait régularisées, mais les lois étaient précises à cet égard. Ainsi la loi 2, titre 1, du *Fuero-Juzgo*, est conçue en ces termes : « Nous établissons des « lois pour nous-mêmes comme pour tous nos « sujets ; ils devront les respecter aussi bien que « nous, nos descendants et nos successeurs. » La loi 1, titre 1, livre 2 du même *Fuero-Juzgo* contient la déclaration suivante : « Nous ajoutons « ces lois aux anciennes, et nous les publions « après les avoir faites en présence des ministres « de Dieu, et avec le consentement du peuple. » Une autre loi du *Fuero-Juzgo* porte : « Nous or- « donnons que nos lois soient observées, parce « qu'elles ont été consenties par le clergé, la no- « blesse et le peuple. » La formule des droits d'Aragon était celle-ci : « Nous, d'accord avec le congrès national, ordonnons, etc. »

Telle a été l'organisation politique de l'Espagne jusqu'à la fin du xv[e] siècle. Ce fut une monarchie tempérée par les institutions municipales et politiques, où l'élément démocratique était tout puissant.

La première période de notre histoire est celle des libertés de l'Espagne : pendant ce temps, les tentatives d'usurpations du pouvoir furent réprimées. La couronne, forte et respectée, sut en général respecter à son tour les institutions natio-

nales, et se soumettre parfois à certaines décisions contraires à sa volonté de souverain. Les rois ne crurent pas compromettre leur dignité par une noble déférence à la volonté des représentants de la nation. Ils comprirent que les franchises des députés formaient la meilleure sauvegarde du trône. Dans une de ses lois, Alphonse le savant dit : « Le peuple doit empêcher le roi de faire « par lui-même des choses dont les conséquences « pourraient faire le malheur du royaume, pre- « mièrement par conseil et secondement par ac- « tion, en s'opposant à ceux qui les conseille- « raient. On fera ainsi acte de bons et loyaux « sujets, car ce serait trahison que de laisser le « Roi persévérer à faire de mauvaises choses qui « le fissent mépriser. »

En convoquant les cortès de 1419, Jean II s'exprimait ainsi : « En tant que les rois mes prédé- « cesseurs ont toujours eu pour usage, lorsqu'ils « voulaient introduire dans le royaume des inno- « vations, d'assembler les cortès de la nation, et, « par leur conseil, établir et faire exécuter « les telles choses, et non d'autre manière, j'en- « tends le faire ainsi, etc. »

Les cortès d'Ocaña disaient à Henri IV : « Selon « les lois du royaume, quand les rois ont à faire « quelque chose de grande importance, ils ne

« doivent pas le faire sans le conseil et à l'insu « des députés des villes et des communes. »

Ainsi se maintinrent, pendant des siècles, les institutions de l'Espagne. Si la royauté y rencontra parfois de l'opposition, la nation y trouva toujours son plus solide appui. Cette heureuse pondération d'autorité entre des principes que nous voyons ailleurs en lutte perpétuelle, fait la gloire de cette mémorable époque. « Les cortès, dit le « célèbre Marina, non seulement jetèrent les fon« dements de la gloire et du bonheur de la ré« publique, mais leur politique, leur prudence, « leur sagesse consolidèrent l'édifice grandiose « qu'elles élevaient et le soutinrent chaque fois « qu'il a été battu par les tempêtes, ou bien « exposé aux plus grands risques. L'auguste con« grès national fut en toute occasion le port de « salut où se réfugia le vaisseau de Castille. »

La couronne de Castille est enfin réunie à celle de l'Aragon. L'unité monarchique est créée; malheureusement, elle marque la décadence des institutions populaires. Le destin frappe le principe d'unité dans son premier rejeton. Ferdinand et Isabelle eurent pour successeur une fille, *Jeanne la folle*. Là s'éteignit misérablement la dynastie castillane.

On comprend jusqu'à quel degré de puissance

dut s'élever le clergé pendant cette seconde période, où la religion se trouvait engagée aussi bien que la nationalité. Le clergé était puissant sous l'empire des Goths par son influence dans les conciles; il lui suffit de l'étendre quand il fut question de repousser l'invasion arabe. Celle-ci, parvenue au cœur de la France, fut arrêtée dans les champs de Tours par l'épée victorieuse de Charles Martel. Refoulés en Espagne, les Arabes ne songèrent plus à en sortir, et tous leurs efforts eurent pour objet de s'y maintenir. L'opiniâtreté du combat qui leur fut livré par la population indigène les retint au-delà des Pyrénées. Par cette constance à détruire l'Yslam, l'Espagne a sauvé peut-être la chrétienté de nouvelles irruptions, lorsque les triomphes des Arabes semblaient menacer l'Europe d'une conquête générale.

Mais à peine l'Espagne a-t-elle abattu le dernier rempart de la puissance musulmane, et formé une monarchie compacte, que différentes causes viennent paralyser un développement d'idées qui semblait devoir être le résultat de la concentration des forces d'un même peuple, car jusqu'alors c'est en vain qu'on chercherait, au milieu de ces guerres interminables, une pensée d'organisation sociale, le germe d'un gouvernement régulier. C'est l'anarchie combattant contre l'anarchie ; elle était

au camp des Maures comme dans celui des chrétiens.

Il n'est pas sans intérêt pour l'histoire philosophique de considérer comment une nation qui possède des institutions politiques bien supérieures à celles du reste de l'Europe, et qui parvient à effacer les traces d'une si longue invasion, recule tout à coup dans la voie du progrès, et se trouve livrée à la fois au fanatisme religieux et à l'enivrement de la conquête. L'Inquisition, l'Amérique et Charles-Quint détournent simultanément les Espagnols de créer dans la Péninsule l'ère qui semblait devoir succéder à une lutte de huit siècles pour l'indépendance nationale. Sans doute l'humanité, outragée par l'horrible tribunal du Saint-Office, par les atrocités commises lors de la conquête du Nouveau-Monde et par les guerres de l'Empereur, a cruellement souffert de ces trois fléaux réunis; mais les Espagnols, envahis au dedans par l'intolérance religieuse et le despotisme politique, virent périr leurs libertés sous le sabre d'un étranger et sur les bûchers que Rome allumait par les mains de ses sanguinaires délégués, tandis qu'eux-mêmes, au dehors, soumettaient un monde inconnu à ces deux ennemis de sa prospérité, et recevaient d'eux l'affreuse inspiration de régner au moyen de sacrifices

humains. Époque de gloire et de sang, elle réagit sur ceux qui ne tinrent aucun compte de la vie de leurs semblables pour étancher leur soif d'or. L'absence de toute pensée féconde et morale rendit les Espagnols les instruments aveugles d'une révolution dans le globe : leurs prodigieux hauts faits d'armes ne sauraient effacer les taches dont ils se couvrirent. J'examinerai ces trois grands événements dont la coïncidence a décidé des destins de l'Espagne.

C'est seulement au XIIIe siècle, lorsque saint Louis eut donné, d'après les conciles français, une forme stable à l'Inquisition, que Ferdinand entra dans les vues de Grégoire IX, et permit aux disciples de saint Dominique d'introduire l'Inquisition sous une forme permanente. C'est en Catalogne et dans l'évêché d'Urgel qu'elle essaie ses premiers pas : bientôt elle pénètre en Aragon, en Navarre, en Castille, et, dès 1301, on la voit diviser la Péninsule en deux grandes sections qui s'appelèrent Espagne et Aragon. L'inquisiteur Bernard célèbre des auto-da-fé ; à la demande de Clément X, on persécute les templiers. Des bûchers s'allument en Aragon, et, en 1325, le roi Jacques et ses deux fils président aux supplices.

Mais c'est surtout à partir du moment où la monarchie se forme, en 1474, par le mariage

d'Isabelle de Castille avec Ferdinand d'Aragon, réunissant aussi la Navarre, prise sur Jean d'Albret, qu'éclata le terrible fléau de l'Inquisition.

Les premières victimes qui s'offrent à ses coups sont les Juifs. Habiles et intelligents, les enfants d'Israël avaient acquis d'immenses richesses, pendant que les Espagnols, peu soucieux du travail, combattaient les Arabes. Au premier symptôme de persécution les Juifs se hâtent d'abjurer; plus de cent mille familles reçoivent, avec le baptême, le nom de *nouveaux chrétiens*. Qu'on pense ce que durent être de pareilles conversions!

Ferdinand V, prince avare, fanatique par calcul, comprit qu'une persécution religieuse devait faire passer dans ses mains toutes les richesses de ces néophytes récents, dont il lui convenait si bien de mettre en doute la sincérité. Sixte IV, dont l'insatiable ambition cherchait à étendre sur l'Espagne son pouvoir spirituel, seconda les vues cupides de Ferdinand, et l'Inquisition fut importée en Espagne comme une honteuse et cruelle industrie, par la basse cupidité du prince et l'ambition dominatrice du pape. L'Inquisition, dit Segni, a été inventée pour enlever aux riches leurs biens et aux puissants leur autorité.

Le 2 septembre 1477, le tribunal de l'Inquisition est autorisé par les rois catholiques, et l'an-

née suivante il est confirmé par un bref du pape, du 1er novembre 1478, puis installé à Séville, le 2 janvier 1481 : Torquemada devient inquisiteur-général. Peu de jours après, six condamnés expirent dans les flammes, et pendant le cours de l'année deux cent quatre-vingt-dix-huit personnes subirent le même supplice. Chaque année le nombre des victimes condamnées au feu va croissant, et bientôt il s'élève à deux mille ! Dix-sept mille autres subissent différentes tortures : une seule province, celle de Tolède, compte trois mille sept cent vingt-sept condamnés à des supplices barbares. La plus épouvantable terreur pèse sur toute l'Espagne.

Rome s'émeut un moment au récit de telles horreurs et semble se plaindre ; mais aussitôt elle se rétracte. Torquemada reçoit le titre d'inquisiteur-général d'Aragon, comme il l'était de Castille. Ferdinand fonde le conseil royal d'Inquisition, dont il nomme président cet horrible Torquemada, afin de réunir l'autorité civile et le pouvoir ecclésiastique entre les mains du monstre qui se hâte de publier à Séville son code de sang.

L'Aragon repousse cette affreuse tyrannie ; les villes se soulèvent. Les cortès envoient des députés au pape, et, voyant l'inutilité de leurs démarches, le peuple recourt à la vengeance : le pre-

mier inquisiteur, Pierre Arbues, est assassiné dans la cathédrale de Saragosse. Ce séide de Torquemada, d'abord béatifié, a été canonisé plus tard par Alexandre VII, en 1664. L'Inquisition a voulu compter de saints martyrs partout où elle a pris racine : en France, c'est Pierre de Castelnau, tué par les Albigeois; en Italie, c'est Pierre de Vérone; en Espagne, c'est Pierre Arbues.

Grenade tombe au pouvoir des rois catholiques, le 2 janvier 1492, jour anniversaire de l'installation du Saint-Office. Devant Grenade vaincue, Christophe Colomb se présente aux vainqueurs, offrant, comme complément de cette conquête, celle d'un nouveau monde. Repoussé par les républiques de Gênes et de Venise, méconnu par les rois de France, d'Angleterre et de Portugal, il trouve un appui dans la reine Isabelle, qui avait fait tous ses efforts pour éviter les excès de l'Inquisition. Peu s'en fallut que dans cette circonstance le Saint-Office ne fît échouer le projet de Colomb, obligé de discuter la solidité de ses plans, non pas en présence de marins, mais par-devant un conseil de théologiens. Le cupide Ferdinand voulait faire rejeter ce projet sous prétexte de dépense; la grande reine répondit : « Je m'en « charge, au nom de ma couronne de Castille; mes « bijoux, s'il est nécessaire, en paieront les frais, »

et, le 3 août 1492, Colomb mit à la voile.

Supérieure aux rois ses contemporains, Isabelle avait eu assez d'élévation d'âme et d'esprit pour apprécier le génie qui avait conçu la plus gigantesque des entreprises; elle souffre pourtant que cette année, si mémorable par le triomphe national et la découverte de l'Amérique, soit souillée par l'horrible décret d'expulsion rendu contre les Juifs, le 31 mars 1492. Huit cent mille Israélites sont chassés d'Espagne : ils veulent escompter leur affreuse destinée, ils offrent de l'argent; Ferdinand est prêt à accepter, Isabelle prie en leur faveur; mais le farouche Torquemada se présente, un crucifix à la main, devant les rois catholiques, et leur adresse ces paroles : « Judas a le « premier vendu son maître pour 30 deniers : « Vos Altesses pensent à le vendre pour 30 mille « pièces d'argent; le voici, prenez-le, et hâtez- « vous de le vendre[1]. » Son fanatisme furieux fit abandonner une pensée de miséricorde et prononcer l'expulsion des Juifs. En se reportant à l'époque où elle fut décidée, on est bien forcé de s'expliquer cette détermination comme une de ces irrésistibles aberrations de l'esprit humain auxquelles un peuple entier se soumet. Colomb

[1] Llorente, tome 1er, p. 260.

lui-même, dont la vaste intelligence avait deviné un autre hémisphère, n'eut pas la force de s'y soustraire, comme le prouve une lettre de lui dans laquelle il félicite les rois catholiques d'avoir chassé tous les Juifs de leurs royaumes et seigneuries.

Ainsi, les rois catholiques envoient à la découverte de contrées inconnues pour y établir le catholicisme, et pour rapporter d'incertaines richesses, pendant qu'ils expulsent de l'Espagne des sujets intelligents et laborieux, appauvrissant le sol d'hommes utiles et de capitaux productifs. Étrange, incompréhensible déviation des lois de la raison, faussée par le fanatisme religieux, dont Torquemada fut la sanglante personnification ! Cet insatiable bourreau, pendant dix-huit ans de son exécrable ministère, sacrifie des milliers de victimes, brûle tous les livres qu'il peut, et s'abandonne à de si épouvantables excès, qu'Alexandre VI, l'infâme Borgia lui-même, est scandalisé de pareilles abominations ; effrayé des clameurs qui s'élevaient de tous côtés, il voulut dépouiller l'inquisiteur-général de la puissance qui lui avait été confiée, lorsque Torquemada mourut en 1498.

Le dominicain Deza fut choisi pour recueillir la succession de Torquemada : il en était digne. Durant les huit années qu'il présida le Saint-

Office, on compte trente-huit mille quatre cent quarante condamnés, sur lesquels deux mille cinq cent quatre-vingt-douze furent brûlés.

Deza sollicita et obtint en outre l'expulsion des Maures de l'un et de l'autre sexe au-dessus de quatorze ans. D'après les calculs les plus modérés, sous le premier règne de la monarchie unitaire, l'expulsion des Juifs, celle des Maures, et les victimes de l'Inquisition, diminuèrent la population de deux millions d'hommes [1].

A cette époque où la cruauté des inquisiteurs se combinait avec la sordide avarice et l'odieuse hypocrisie de Ferdinand, Rome trafique publiquement des consciences ; elle encourage l'immoralité, vend sa protection à qui peut l'acheter. Le chef de la chrétienté relève Ferdinand, moyennant finances, de ses serments prêtés aux cortès d'Aragon, puis rétracte cette absolution simoniaque. Il se fit alors un funeste changement dans l'esprit public; la terreur et la corruption remplacèrent l'amour de la liberté et du bien public par un sentiment égoïste de conservation personnelle. Cette abnégation de toute pensée généreuse prépara merveilleusement le terrain au despote qui devait bientôt river des chaînes

[1] Llorente, Histoire de l'Inquisition, tome 1er, page 267.

forgées par le fanatisme et l'avarice. Le désir de se soustraire à de semblables persécutions, la nécessité d'une vie agitée et violente pour des esprits aventureux privés de l'aliment que leur offraient de perpétuels combats, produisirent une indifférence générale pour les malheurs du pays, et dirigèrent l'attention publique sur les événements du dehors, la guerre et la conquête.

CHARLES-QUINT.

Telle était l'Espagne lorsque Charles-Quint monta sur le trône. Héritier de la monarchie d'Isabelle de Castille et de Ferdinand d'Aragon, il devait bientôt ceindre la couronne impériale, comme petit-fils de Maximilien, empereur d'Allemagne, et prétendre au duché de Bourgogne comme petit-fils de Marie, fille unique du dernier duc, Charles-le-Téméraire. A l'âge de 20 ans, Charles-Quint se trouva maître d'un plus vaste empire que celui de Charlemagne. Un nouveau monde allait reconnaître sa domination.

Mais Charles-Quint avait été élevé par Adrien d'Utrecht, plus tard inquisiteur-général, puis pape. Son premier ministre fut le cardinal Ximenez de Cisneros, aussi inquisiteur-général, le même qui a fait condamner cinquante-deux mille cinq cent cinquante-deux Espagnols, dont trois

mille cinq cent soixante-quatre au feu. Ainsi, par son éducation, par les conseils qu'il reçut de son ministre au moment de ceindre la couronne, Charles-Quint se trouvait imbu des principes exclusifs de fanatisme religieux et de la tyrannie politique; il ne tarda pas à se montrer le docile élève de ces deux inquisiteurs.

Malgré la terreur que les hécatombes de l'Inquisition avaient répandue sur l'Espagne, il existait encore des hommes qui osaient défendre les libertés publiques. L'assemblée des cortès, véritable palladium des institutions, s'était réunie à Valladolid, afin de donner au flamand Charles-Quint l'investiture nationale de la couronne. Le premier acte de celui-ci fut de méconnaître leur autorité. Il refusa de se rendre auprès des cortès, et des envoyés se présentèrent en son nom pour recevoir l'hommage des députés de la nation. Mais les cortès refusent d'admettre ces commissaires et font savoir au prince qu'il ne sera pas reconnu roi, s'il ne vient en personne prêter serment de respecter les lois du pays. Cet acte de vigueur intimide Charles-Quint; il se rend à Valladolid, et répondant devant les cortès à la formule de serment préparée d'avance, il jura : « Qu'il garderait les lois, ordonnances, libertés, » priviléges et usages des Etats, qu'il ne pourrait

« aliéner aucun fragment de la couronne, ni « concéder à aucun étranger office, emploi, bé« néfice ou commanderie quelconque. » C'est dans ces cortès que retentirent les derniers accents de la liberté expirante : « Rappelez-vous, « seigneur, dirent-elles à l'orgueilleux prince, « qu'un roi est le mercenaire de ses sujets. » Charles-Quint retint sans doute ces paroles solennelles, et se promit bien de ne pas les oublier; mais il se garda de heurter de front cette fierté plébéienne et s'attacha à propager la corruption autant que la terreur. Il parvint ainsi à énerver l'énergie populaire, entraîna la partie vitale de la nation en Flandre, pour y détruire par la force les franchises municipales, confiant au régent et grand-inquisiteur-général Adrien le soin d'anéantir celles de l'Espagne.

Quelle étonnante activité, quelle prodigieuse audace s'emparent tout à coup des Espagnols! Le repos semble impossible à ces organisations impétueuses, et ne pouvant plus combattre au dedans, ils s'élancent sur les traces de Colomb. En 1517 la bannière de Castille est arborée au Darien par Vasco Nunez Balboa, en 1519 elle est plantée au Mexique par Fernand Cortez, et en 1524 au Pérou par Pizarro. Intrépides guerriers, leur audace, le fanatisme religieux et cruel

qui les anime frappent d'étonnement, sans que leurs crimes puissent arrêter les élans de notre admiration. Dans ces contrées lointaines, dont les limites leur sont encore inconnues, les premiers conquérants manquent d'espace. Ils semblent être condamnés par le ciel à s'entr'égorger pendant de longues années, en expiation de leurs forfaits.

L'humilité forcée de Charles-Quint devant les cortès de Valladolid pesait à ce cœur de despote. Pressé de donner un démenti à ces paroles, *qu'un roi est le mercenaire de ses sujets*, il jette le masque dès qu'il se sent assez fort pour frapper la liberté.

Les Espagnols cependant n'étaient pas encore façonnés à la tyrannie qui s'essayait ! Ils se soulevèrent contre cette audacieuse violation du serment. Les députés parjures furent les premières victimes de la justice populaire : Ségovie donne l'exemple d'une sentence de mort exécutée sur un député traître à son mandat; d'autres villes s'insurgent, et la sainte ligue d'Avila s'organise. Les députés des communes (comuneros) tiennent leurs séances à Tordesillas, et, le 20 octobre 1520, formulent leurs griefs dans une protestation, monument remarquable de dignité, de vigueur et de patriotisme, adressée à l'empereur [1]. Charles-

[1] Sandoval, Histoire de Carlos V, livre VII, 81.

Quint leur répondit par un décret mettant hors la loi tous les députés siégeant à Tordesillas.

Une guerre civile devenait inévitable, et l'avenir des libertés publiques de l'Espagne allait dépendre du sort des armes : Padilla se met à la tête des comuneros ; mais l'isolement des provinces, le défaut d'un lien commun entre les diverses parties de la nation laissa cet élan sublime sans retentissement. Les classes privilégiées se rallièrent à l'empereur ; le clergé, sauf l'évêque de Zamora, suivit les ordres de l'Inquisition. Padilla, cependant, s'était emparé de la forteresse de Torrelobaton ; mais n'ayant avec lui que des recrues il ne put résister aux troupes impériales : atteint dans les champs de Villalar, le 23 avril 1521, son armée fut dispersée ; lui-même tomba entre les mains de ses ennemis. Peu de temps après, Padilla, martyr de la liberté, portait sa tête sur l'échafaud : avec lui périrent les franchises de Castille.

A l'heure même où Charles-Quint étouffe dans le sang du dernier représentant de la puissance populaire la résistance au despotisme, un nouvel adversaire grandit en Allemagne. Luther élève sa voix déjà puissante dans la diète de Worms, brave le pape et l'empereur, ébranle la foi catholique et développe le principe de réforme

qui, plus tard, séparera l'empire de l'Église romaine. Cette même année 1521 vit la liberté périr en Espagne et renaître en Allemagne, comme si la providence eût voulu que le foyer de la vie et de l'intelligence humaine ne pût jamais s'éteindre. Peut-être, sans les abominables excès de l'Inquisition, Luther n'eût-il pas réussi à ébranler le pouvoir exterminateur des pontifes romains. Coïncidence bien digne de méditation ! La première apparition du chef de la réforme à Wittemberg, en 1517, eut pour objet de répondre au dominicain Tetzel, impudent histrion, vendant au nom de Rome des indulgences pour tous les crimes, et disant : « *Tout est expié dès que* « *l'argent sonne dans la caisse du pape*[1]. »

Charles-Quint montait cette même année (1517) sur le trône d'Espagne.

Ainsi ces deux grandes figures de l'histoire, luttant corps à corps en Allemagne, apparaissent presque à jour fixe sur le théâtre du monde, l'un pour détruire, l'autre pour fonder la liberté; l'un empereur et roi, grand guerrier, politique éminent, exerçant la plus incontestable prépondérance, vainqueur à Pavie, maître de l'Italie, redouté des Turcs qu'il avait refoulés, se livre à toutes les

[1] Mém. de Luther, tom. 1er, page 21.

inspirations du despotisme. Il remplit l'exécrable mission de renverser la liberté partout où son bras peut l'atteindre. Après une lutte de trente ans pendant laquelle la ruse, l'hypocrisie, le courage sont tour à tour employés, Charles-Quint tombe sous le faix de sa gloire stérile; son étoile avait pâli devant Maurice de Saxe à Inspruck, et devant Henri II dans les Évêchés; réduit en 1552 à transiger avec ses ennemis à Passau, celui que la diète de Francfort avait élu chef de la chrétienté militante ruine l'Espagne, ravit sa liberté, et finit par cacher au fond d'un cloître son découragement et sa lassitude. Il abdique la couronne d'Espagne en faveur de son fils, le sceptre impérial entre les mains de son frère, et ne laisse après lui que le germe de tous les maux développés par ses successeurs.

Mais Luther! Pauvre moine de Wittemberg, nous le voyons arracher l'Allemagne à sa torpeur, attaquer en face les iniquités de Rome, les abus de l'Église, retremper le christianisme aux sources de la philosophie. Il répond aux bulles du pape en se réjouissant d'être persécuté, « comme « défenseur des libertés du genre humain, » et, le 10 novembre 1520, le courageux novateur, aux applaudissements du peuple réuni devant la grande porte de Wittemberg, livre aux flammes

la bulle du pape avec les décrétales et autres livres pontificaux. Sa pensée fructifie et prospère, son œuvre s'accomplit comme toute œuvre d'avenir qu'il n'est jamais donné aux persécutions d'étouffer. L'Allemagne s'émeut profondément de ces opinions nouvelles, empreintes d'un caractère religieux. Avec l'entraînement des croyances naissent de sérieux soulèvements : en 1524 et 1552 les paysans s'insurgent et combattent comme ceux d'Espagne, sans qu'il y eût alliance entre eux. Mais la force des armes triomphe à Ulm, à Lupfeinstein, comme elle avait triomphé à Villalar : des milliers de victimes sont immolées en Allemagne comme dans la Péninsule.

Charles-Quint remplit le monde de sa gloire, de son nom, de sa puissance colossale, et ne songea jamais à créer en Espagne une administration : s'il voulut concentrer l'autorité suprême dans ses mains, ce fut pour avoir un instrument de tyrannie plus fort, et non dans une pensée d'amélioration du sort de ses peuples. Entouré d'étrangers, il ne connut jamais les besoins de l'Espagne et ne s'en préoccupa nullement. Tout fut stérile sous cette main de fer ; lent à agir, Charles-Quint ne revenait jamais devant une détermination prise ; jamais la force ou le danger ne lui arra-

chaient une concession [1]. « Je suis naturellement « porté à persister d'une manière opiniâtre dans « mes bonnes opinions, » disait-il un jour à Contarini. — « Sire, répondit celui-ci, persister « dans de bonnes opinions n'est point de l'opi- « niâtreté, mais de la fermeté. » L'empereur l'interrompit en disant : « Je persiste aussi dans les « mauvaises. »

Ces mauvaises opinions lui furent souvent inspirées par les Néerlandais et par les Italiens, dont sa cour et ses conseils fourmillaient. Chièvres était son grand-chambellan, Maingoat de Lanoy son grand-écuyer ; un Croy fut archevêque de Tolède ; Nassau, Buren jouissaient de la faveur de Charles-Quint ; Granvella, évêque d'Arras, présidait le conseil suprême et partageait avec Gattinara la confiance de l'empereur. Tous ces étrangers ne pensaient naturellement qu'à faire leur fortune : le désordre administratif, les dilapidations d'une cour fastueuse, la guerre, l'arbitraire violent et aveugle, le mépris des lois furent autant de causes d'épuisement pour le pays. Dès 1520 les impôts étaient si exorbitants que les villes déclaraient qu'ils auraient dû suffire pour augmenter les revenus de la couronne sans

[1] Cavallo. Contarini. Ranke, page 117.

établir de nouvelles contributions, et sans charger, selon leur expression, la conscience du roi. Ce résultat, ajoutaient les villes, serait facilement atteint si le prince réglait sa dépense sur ses revenus [1]. Les rois catholiques dépensaient 12 mille maravédis par jour, Charles-Quint en dépensa 150 mille [2].

Les contributions ordinaires ne suffirent pas : les cortès étaient un obstacle à de nouvelles exactions, elles ne votaient les subsides qu'après le redressement des griefs. Dans celles de la Corogne de 1520, Charles-Quint trouva une résistance obstinée à voter les impôts : il put toutefois en triompher et se débarrassa bientôt de cette entrave gênante, et dès 1528 il obligea les cortès à voter les subsides avant de répondre à leurs réclamations : il renvoya celles de 1529, qui s'opposaient à l'établissement de nouveaux impôts ; il les retrouva encore à Tolède en 1538, combattant ses empiétements.

Charles-Quint obtint du pape de créer des impôts sur les biens ecclésiastiques. Entre autres concessions que lui fit Rome, se trouve l'impôt de la bulle de la Cruzada [3] ; le commerce,

[1] Ranke, page 359.

[2] Teoria de las cortes. Marina, tome 2, page 126.

[3] Cette bulle a pour objet l'autorisation de manger de la viande, du lard et des œufs les jours défendus au reste de la chrétienté. Cette

l'industrie furent horriblement rançonnés. En 1526, Charles-Quint a recours à la dot de sa femme pour les frais de la guerre ; en 1527, son armée n'ayant pas reçu de solde se met en marche pour aller chez le pape chercher la solde que l'empereur ne lui paie pas ; en 1529, Charles-Quint, ne pouvant se rendre en Italie faute d'argent, cède aux Portugais pour une forte somme les droits de la Castille sur les Moluques [1]. Il vendit à Côme de Médicis les forteresses de Florence et de Livourne pour 150 mille ducats. Peu s'en fallut qu'il ne vendît au pape Farnèse, les États de Milan et de Sienne [2].

Quand toutes ces ressources furent épuisées, il eut recours aux emprunts étrangers : l'incertitude du crédit public, l'urgence des besoins l'obligèrent à payer des intérêts de 10, 20 et 30 p. 100 [3]. N'est-ce pas l'Espagne de nos jours ? alors comme aujourd'hui on dévorait par avance les revenus de l'État.

En 1550, Charles-Quint avait engagé la presque totalité de ses revenus : ceux de Castille pour

contribution figure encore aujourd'hui pour une somme de 15,166,000 réaux au budget. Budget Mendizabal, page 397.

[1] Ranke, page 364. Sandoval. Gomarra. Soriano.

[2] Vida de Don Diego Hurtado de Mendoza, page 20.

[3] Ranke, page 365. Cavallo.

800 mille ducats, sur les 920 mille qu'elle payait; ceux de Naples et de Sicile pour 700 mille ducats, sur les 800 mille qui formaient le revenu. Ceux de Milan, se montant à 400 mille ducats, étaient entièrement engagés, ainsi qu'une grande partie des revenus de Flandre. Tout cela, sans compter les sommes venues de l'Amérique dont le chiffre a donné lieu à tant de contestations qu'il serait difficile d'en fixer la valeur, mais qui toutefois durent être considérables.

Ces marchés usuraires ruinaient le pays: Leur insuffisance obligea l'empereur à faire de nouvelles demandes d'argent; mais personne ne lui prêta plus que sur gages. Alors les étrangers, seuls contractants, acquirent des priviléges qui tuaient le commerce et l'industrie des indigènes : ainsi les prêteurs obtinrent de Charles-Quint l'exportation d'articles que les lois interdisaient aux Espagnols d'exporter; ils eurent également le monopole des importations. La presque totalité du commerce intérieur et du commerce des Indes était, par ce moyen, entre les mains des étrangers. Toutes les réclamations furent inutiles; les besoins toujours croissants du prince ne lui permirent pas d'écouter les justes plaintes du peuple.

Ainsi, pas d'organisation intérieure, pas de gouvernement sous le despotisme militaire du

premier prince de la maison d'Absburg. Charles-Quint détruisit les libertés publiques, corrompit la noblesse, tyrannisa, pressura le peuple, détruisit l'industrie, le commerce; vécut toujours d'expédients et de contrats usuraires. Une administration forte, intelligente, pouvait augmenter les revenus de l'État par la richesse générale; Charles-Quint livra l'Espagne à tous les vices, à tous les excès d'un arbitraire dévorant, qui dessécha les sources de la prospérité nationale.

PHILIPPE II.

A Charles-Quint succéda le sombre Philippe II, dont la jeunesse fut confiée au sanguinaire et fanatique duc d'Albe. L'élève fit honneur au maître.

Philippe, d'abord moins occupé de la guerre que de machinations politiques, voulut régner par la terreur. Pour y parvenir, il organisa un espionnage qui s'étendait à toutes les parties de ce vaste empire: il était le premier des inquisiteurs de ses royaumes; il les surpassa tous en fanatisme et en ferveur monacale. Dans chaque diocèse il avait des correspondants qui l'informaient de la conduite des ecclésiastiques; dans chaque université un agent pour lui rendre compte des moindres événements. Il connaissait, avant qu'ils arrivassent

à lui, ceux qui sollicitaient un emploi, et avait des renseignements sur leur caractère, leur conduite privée et leur mérite. Lors de l'explosion des Flandres, il avait des informations précises sur les insurgés, connaissait les conciliabules, l'âge, l'extérieur, le caractère et l'entourage des individus. Auprès des cours étrangères il entretenait non seulement des ambassadeurs accrédités, mais aussi des émissaires secrets dont les lettres étaient adressées à lui personnellement [1].

A l'intérieur, il avait auprès de ses ministres quelqu'un pour lui rendre compte des séances du conseil. C'est par de semblables services qu'Antonio Perez gagna la faveur de Philippe, faveur qui lui devint plus tard si funeste, car, après avoir été le sanguinaire complice du tyran, il fut aussi sa victime. « Je n'assiste pas au conseil, disait « Philippe II, afin que les passions de ceux qui « le composent puissent se manifester plus à « l'aise; il me suffit d'avoir un fidèle rapport de « tout ce qui s'y est passé pour en être bien in- « formé [2]. » Connaissant ainsi les passions secrètes de ses conseillers, il se servait d'eux tant que quelque affaire importante lui imposait la néces-

[1] Ranke, page 131.

[2] Cartas de Antonio Perez.

sité de les conserver ; mais le moment passé, un coup d'œil de Philippe annonçait au malheureux favori l'explosion d'une colère trop longtemps comprimée, qui menaçait son existence. « Il n'y a « pas loin, disait-on à la cour, du sourire de « Philippe à son poignard. » Persévérant comme son père dans le but qu'il voulait atteindre, Philippe changeait facilement quant aux moyens, employant tour à tour les hommes d'opinions et de sentiments les plus opposés lorsque leur aptitude lui semblait devoir faciliter la réussite de ses entreprises. Dans le gouvernement des Pays-Bas, Requesens, dont la douceur de caractère détermina le choix, remplaça le cruel duc d'Albe, et quand il fut question de faire la paix, Philippe y envoya Don Juan, Néerlandais de naissance, parce qu'il le crut plus agréable à ses compatriotes. Ces moyens n'ayant pas réussi, Philippe revint aux horribles cruautés du duc d'Albe.

Sous le règne de Philippe, les étrangers disparaissent de sa cour et de son conseil, quel que soit leur rang ; aucune considération, aucun service ne peuvent leur en ouvrir l'entrée. Ce changement fondamental fit de la Castille la tête des États soumis au sceptre espagnol. « Le roi, dit « Soriano, n'estime que les Espagnols. »

Le duc d'Albe, Ruy Gomez de Sylva et Spi-

nosa furent les ministres influents du règne de Philippe.

Le duc d'Albe semble résumer mieux que tous les autres la démence furieuse, la fièvre de sang qui tourmentait à cette époque l'esprit des Espagnols : investi de la confiance de Philippe, qui lui avait donné carte blanche dans les Pays-Bas, il fut cruel jusqu'à la férocité. Il mit hors la loi les provinces flamandes, voulant frapper la population de terreur par ses proscriptions : le comte d'Egmont et le comte d'Horn sont décapités à Bruxelles. Leur sang profite à la liberté et réveille le peuple de sa léthargie : leur mort fut vengée. Mais avant que le châtiment du crime retombe sur les bourreaux, dix-huit mille victimes périssent par les ordres du sanguinaire gouverneur des Flandres. Cet implacable tyran apportait dans ses rapports avec son maître la même inflexibilité de caractère contre laquelle les populations se soulevaient : en dépit du morne silence qui entourait Philippe, le duc d'Albe osa dire tout haut : « Il ne faut pas laisser exprimer tout « notre jus, il ne faut pas nous laisser lire entiè« rement ; on jette de côté un livre dont on a lu « toutes les pages[1]. » Il voulait bien être l'ins-

[1] Perez Segundas Cartas, page 136.

trument d'une tyrannie qui s'alliait parfaitement à son caractère hautain et violent ; mais son orgueil se révoltait à l'idée d'être dominé lui-même par une volonté supérieure à la sienne : il ne sut jamais être obséquieux ni souple avec son maître.

Ruy Gomez de Sylva, courtisan habile, adroit, malléable, formait un contraste frappant avec les formes altières du duc d'Albe ; s'effaçant toujours en public devant la volonté de Philippe, il s'y soumettait sans hésiter ; puis, par des voies détournées, il cherchait à conquérir une influence réelle. La faveur du maître lui semblait un bien qu'il fallait obtenir à tout prix : aussi rien ne lui coûta pour y parvenir. Rival du duc d'Albe, il tenta de le supplanter, et pour y réussir il entra toujours dans les vues et jusque dans les habitudes de Philippe. C'est de Ruy Gomez que le duc d'Albe disait dans l'antichambre du roi, en montrant le cabinet de Philippe : « Mon adversaire « ne sait pas précisément donner de bons conseils ; « mais il sait admirablement se plier aux capri« ces de celui qui est là-dedans. » Il est impossible de mieux peindre Ruy Gomez.

Ces deux caractères si opposés furent en lutte perpétuelle, et divisèrent le conseil de Philippe ; ils créèrent deux partis dont ils furent les chefs. Le roi ne chercha jamais à les rapprocher ; au

fond cette scission lui plaisait. Diviser pour régner était sa maxime favorite, il se sentait assez fort pour dominer les deux factions qui s'élevaient sous ses yeux : l'une était l'expression de cette ardeur guerrière qui survivait encore à la pacification de l'Espagne, l'autre la pensée de l'hypocrisie monacale, s'infiltrant partout à force de ruse et de souplesse.

Comme il est dans la nature des choses qu'entre des partis violents il surgisse une troisième pensée, comme modification des deux autres tout en les résumant, entre la rivalité du duc d'Albe et de Ruy Gomez, il s'interposa un troisième favori, le docteur Diego Spinosa. Philippe II était un travailleur infatigable : Spinosa, qui joignait une grande ambition à la dignité de sa tenue, à l'énergie unie à l'enjouement, et qui était doué d'une haute intelligence [1], comprit que le meilleur moyen de se rendre agréable au roi était de faire preuve d'une grande puissance de travail. Il atteignit bientôt le but qu'il s'était proposé, le dépassa même, car le soupçonneux Philippe finit par s'alarmer de l'admirable aptitude de Spinosa pour les affaires publiques. Il l'éleva d'abord à toutes les dignités, le fit président du conseil de

[1] Perez Segundas Cartas.

Castille et d'Italie, grand-inquisiteur, cardinal. Une part si large dans la faveur du prince acquit à Spinosa une telle considération parmi le peuple, qu'on le nommait le monarque de Castille [1]. Cette même considération donna de l'ombrage au véritable monarque. Un jour, et lorsque le cardinal se croyait au faîte de la puissance, le sombre Philippe lui annonça violemment sa disgrâce. Spinosa ne put supporter ce coup inattendu; il mourut la même année [2].

On voit que l'existence des factions s'agitant sur les marches du trône date de loin en Espagne, et que le gouvernement, livré à ces intrigues de cour, n'a pu être qu'une insupportable tyrannie.

Sous le règne de Philippe II, la corruption devient générale : le mandat de député n'est plus qu'un métier lucratif. Un député achète cet avantage au prix de 14,000 ducats [3]; l'esprit public s'éteint, les institutions disparaissent, et les cortès ne sont plus qu'un instrument docile aux mains d'une royauté sans frein, dominée elle-même par le fanatisme religieux.

L'Aragon seul conservait encore quelque in-

1 Ranke, page 173.

2 Cabrera.

3 Marina. Teoria de las cortes, page 21. Cronica del cardenal Don Juan de Talavera.

dépendance. On attendait une occasion pour annuler les cortès de cette province, cette occasion s'offrit bientôt. Antonio Perez, ministre disgracié, venait d'être arrêté à Calatayud ; l'Inquisition veut s'emparer du prisonnier que la députation permanente et le *justicia mayor* avaient refusé de livrer au roi. Le peuple se soulève, arrache Perez des mains de l'inquisiteur et favorise l'évasion du prisonnier en France. Aussitôt Philippe II envoie des troupes. Le *justicia mayor* se met à la tête du peuple pour repousser l'armée royale : il est vaincu et meurt sur un bûcher de l'Inquisition en octobre 1592.

Les libertés de Castille périrent avec Padilla, celles d'Aragon avec Lanuza. Depuis lors les cortès ne furent plus qu'un vain simulacre de celles dont nous avons entretenu nos lecteurs. Lorsque nous arriverons au temps de la dynastie française, nous verrons qu'elles ne furent plus convoquées que pour donner un servile acquiescement au fait d'un roi montant sur le trône, ou à la reconnaissance de l'héritier présomptif de la couronne ; il ne s'agissait plus que d'un hommage lige au droit divin en vertu duquel se transmettait la couronne.

Avec l'annulation des cortès, tout symptôme de vie politique disparaît en Espagne. L'Inquisi-

tion règne sans partage, usurpant le pouvoir de souverains fanatiques et idiots. On abandonne l'administration publique au plus honteux trafic, et quand l'Europe entière se transforme pour ainsi dire, brisant les chaînes qui arrêtent son essor, en Allemagne par la réforme, en Angleterre par la même cause et par la chute des Stuarts, en France par le prodigieux développement intellectuel du règne de Louis XIV, l'Espagne oublie ses institutions, d'abord dans l'enivrement de la conquête et de la gloire militaire, puis dans un anéantissement absolu de toutes les forces vitales. La population décimée s'affaiblit de plus en plus; la misère, la stérilité, l'ignorance envahissent cette terre désolée.

Au milieu de l'abaissement général, un grand nom se présente comme une noble exception de cette époque de fanatisme corrompu; c'est Don Juan d'Autriche, c'est le fils de Charles-Quint. Élevé au château de Villagarcia par les soins d'un preux chevalier, Don Juan ignore le nom de son père. C'est dans une forêt, près de Valladolid, que Philippe le fait venir pour lui apprendre qu'il est son frère; secret confié par l'empereur peu de jours avant de mourir à l'héritier de sa couronne. Destiné d'abord aux dignités ecclésiastiques, Don Juan recherche avec enthou-

siasme le danger et le tumulte des armes; il s'échappe de sa retraite de Villagarcia, et va s'embarquer sur la flotte espagnole à l'ancre dans le port de Barcelonne, sous le commandement de Garcias de Tolède. Philippe l'oblige à revenir à Valladolid.

Les Mauresques s'étaient révoltés dans les Alpujarras; c'est contre eux que Don Juan va faire ses premières armes. Son bouillant courage, ses talents précoces dans l'art de la guerre annoncent l'héritier de la gloire de Charles-Quint. De vieux généraux sont battus par les insurgés; le jeune guerrier se présente et cueille les premières palmes du triomphe à Guejar, à Galita, Orgiva, Galera et Cadiar. Bon, modeste, aimable, Don Juan brille autant par son humanité, par l'élégance de ses manières, que par l'éclat de sa gloire; il baigne de ses larmes le corps inanimé de son gouverneur, tué aux portes de Guejar. L'Espagne peut espérer en Don Juan la révélation d'un grand homme, venant apporter un soulagement aux malheurs publics. Mais la méfiance, le soupçon, l'envie se développent dans l'âme perfide de Philippe; il arrête Don Juan dans la carrière brillante qu'il venait de s'ouvrir avec son épée, et le rappelle à Madrid. Arrivé à la cour, Don Juan est le seul qui ose implorer la pitié

de Philippe en faveur des Mauresques qu'il venait de terrasser; il fut toujours leur protecteur.

Mais ce fut en vain. Philippe II ordonna que tous les Mauresques fussent expulsés de Grenade, et les confina dans des villages d'Andalousie et de Castille. Le 25 juin 1529, on les enferme dans une église et dans un hôpital, puis la corde au cou et les mains liées on les fait partir sous escorte. Des gens aisés et riches furent ainsi traînés comme des malfaiteurs, et moururent sur les routes de misère et de fatigue. Plusieurs milliers de familles furent expulsées de Grenade. Le premier résultat fut que les troupes, logées et nourries auparavant par les Mauresques, manquèrent de tout après le départ de leurs hôtes. Le désordre fut à son comble, car le soldat se trouvait à la merci des fournisseurs qui ne songèrent plus qu'à voler, et, voyant le mécontentement de l'armée on n'imagina rien de mieux que de tolérer ces excès pour éviter la révolte et la désertion [1].

Don Juan attirait déjà sur lui les regards des Espagnols; il était réservé à de plus grandes destinées, et devait bientôt étonner le monde par ses exploits. Don Juan prend le commandement des flottes combinées contre les Turcs : il rencontre

[1] Don Diego de Mendoza, Guerra de Granada.

l'escadre ottomane dans les eaux de Lépante; aussitôt il parcourt le front de ses vaisseaux, harangue ses troupes, donne le signal du combat, et le premier il attaque le vaisseau amiral turc. Quand il a défait l'ennemi qui lui est opposé, il s'aperçoit que l'aile droite de l'escadre, sous les ordres de Doria, se trouve dans une situation périlleuse; il vole pour la dégager et remporte une seconde victoire. L'armée, étonnée des prodiges de valeur du généralissime, ne savait mieux exprimer son admiration que par ces mots : « *Es verdadero hijo del emperador* » (c'est véritablement le fils de l'empereur). Après la victoire, Don Juan voulait se diriger sur Constantinople, en finir avec la puissance ottomane, et appeler la Grèce entière à la liberté; mais Philippe II avait mis auprès de son frère un tuteur, un modérateur hypocrite et vendu. Requesens dissuade Don Juan, qui cède à ses conseils comme à ceux d'une prudence désintéressée.

A la nouvelle de la plus grande victoire que les chrétiens eussent remportée sur les Turcs, Philippe dit : « C'est à Dieu, non à mon frère, que « nous la devons! » Don Juan est envoyé en Afrique : ses nouveaux exploits attristent le monarque dont il étend la puissance; le héros de Lépante, le conquérant de Tunis, de Biserte, ap-

paraît comme un ennemi à celui dont il avait couvert la bannière de lauriers. Philippe se hâte d'éloigner les hommes de mérite dont s'entourait Don Juan; il rappelle Soto, son secrétaire, et lui envoie Escovedo; mais Escovedo était encore plus ardent et plus dévoué que Soto; par la suite il paya de sa vie son enthousiasme pour le prince qu'il venait servir.

Gouverneur des Pays-Bas, Don Juan oppose à la méfiance des habitants une modération, une bienveillance qui les étonne : on exige qu'il renvoie l'armée espagnole, il accède à cette demande, paie aux soldats leur solde arriérée, et prête aux états eux-mêmes une somme dont ils avaient besoin : au moment de partir, l'armée demande à voir son jeune général; Don Juan se dérobe aux transports de ses soldats, et les vieilles bandes castillanes regagnent l'Italie sous les ordres du comte de Mansfeld. La Belgique répond par des accents de reconnaissance à l'admirable conduite de Don Juan, qui jure à Bruxelles, entre les mains de l'évêque de Bois-le-Duc, de respecter les libertés de la Belgique; mais le caractère de Philippe II ne laissait pas aux provinces l'espoir que ce serment serait ratifié : un sourd mécontentement agite les masses, et bientôt une rupture a lieu. Don Juan s'empare de Namur par

des moyens peu dignes de son grand nom, gagne la bataille de Gembloux et ne peut jeter le découragement parmi les insurgés, tandis que lui-même, abandonné du roi d'Espagne, commence à sentir tout ce qu'il y avait de cruel pour lui à faire la guerre contre une population au milieu de laquelle il était né. Il écrit à Philippe; n'obtient pas de réponse; inquiet et travaillé par les plus sinistres appréhensions, il envoie son secrétaire Escovedo à Madrid. Philippe, qui n'ignorait pas qu'Escovedo était le conseiller le plus passionné de la gloire de Don Juan, fait assassiner ce fidèle agent : c'est l'œuvre d'Antonio Perez, qui se charge de cet horrible crime, et reçoit en récompense le protonotariat de Sicile, rapportant 12,000 ducats.

Le coup qui frappa Escovedo atteignit le généreux Don Juan : le découragement s'empara de cette âme ardente, si enthousiaste de la gloire. Il disait qu'il se précipiterait par la fenêtre s'il connaissait quelqu'un qui désirât la gloire plus que lui[1]. Don Juan voulut se retirer dans un couvent au milieu des ermites de Monserrate. Il ne put obtenir cette faveur désespérée du cruel Philippe. N'attendant plus rien de l'avenir ni de son frère,

[1] Ranke, page 180.

sa santé s'altéra tout à coup d'une manière si prompte, qu'il est resté peu de doute que la même main qui avait poignardé Escovedo avait empoisonné Don Juan : il expira dans les plus horribles convulsions. Son cadavre se couvrit immédiatement de taches noires et livides, son corps se dessécha, et sa peau était roussie comme si elle eût été brûlée. Il mourut à l'âge de trente-trois ans, le 1er octobre 1578. La devise de Don Juan était : « Qui n'avance pas recule. » Philippe avait choisi celle de Tarquin : « Abattre tout ce qui s'élève. » Don Juan subit la loi de cet horrible nivellement de la tyrannie.

Que devait être le système général de gouvernement d'un monarque qui commande de tels forfaits, et qui trouve dans sa théologie l'autorisation de commettre les crimes les plus exécrables ? Antonio Perez, ministre de ce gouvernement, que l'amirante de Castille appelait : « de « vengeance et non de justice [1], » écrivait à Philippe : « Pour commettre un crime audacieux, je « ne recherche d'autre permission que celle de « ma propre théologie. » Philippe lui répond et met en marge : « Selon ma théologie, je pense « comme vous [2]. »

[1] Khevenhiller, Annales de Ferdinand, I, folio 41.
[2] Mémorial, 198. Cabrera, Felipe II, lib. II, cap. XI, p. 1038.

Si Philippe arracha aux Espagnols le peu de liberté que son père avait respecté, il élargit aussi la plaie déjà si profonde de l'administration publique. En prenant les rênes de cette vaste monarchie, il trouva les ressources du pays épuisées, les revenus ordinaires taris, la nation écrasée de dettes et d'intérêts accumulés.

Cette situation financière de la plus puissante monarchie de l'Europe semble devoir être le dernier terme du désordre administratif et des misères du peuple; les successeurs de Charles-Quint trouveront le moyen d'aller au-delà de ces excès inouïs.

Pour sortir de ce chaos d'embarras, les conseillers de Philippe II cherchèrent leurs inspirations dans le code de la violence la plus brutale, et demandèrent des ressources à la spoliation. Au mépris de toutes les lois de l'humanité, on imagina d'abord *el repartimiento* (partage) des Indiens moyennant une somme d'argent, c'est-à-dire de vendre des hommes à des hommes. On pensa aussi à la banqueroute. Les ministres de Philippe n'hésitèrent pas à déclarer que le roi n'était pas obligé de reconnaître les dettes de son père, que les créanciers étaient suffisamment couverts par les intérêts exorbitants qu'on leur avait payés, et leur avis était que Philippe ne devait ni rembour-

ser les capitaux, ni continuer à en payer les intérêts[1]. On se décida à faire de la fausse monnaie en 1556, et on ne discontinua qu'à cause d'une mésintelligence entre l'entrepreneur et le confesseur du roi, qui y avait mis les mains[2].

Philippe rejeta les deux premiers moyens : le premier, plus par la crainte d'élever des feudataires puissants, que par respect pour l'humanité; le second, par la crainte de ne plus trouver personne qui voulût lui fournir de l'argent; mais ceux qu'il employa pour se procurer des ressources pécuniaires ne furent ni moins violents ni moins odieux. Il envoya Ruy Gomez de Silva en Castille avec plein pouvoir de mettre en gage, aliéner tout ce qui pourrait être engagé ou vendu, et de ramasser de l'argent à tout prix. La princesse Juana fut obligée de consentir à la vente des dix cuentos de revenus qui lui étaient assignés comme rente annuelle sur l'*Alcabala*. On força les particuliers à faire des prêts sur parole. Le roi de Portugal avança une quantité de marchandises de l'Inde avec lesquelles on fit de l'argent en Flandres; on emprunta, à un taux usuraire, 300 mille ducats à la foire de Villalon[3]. Philippe

[1] Ranke, 380. — [2] Soriano au sénat de Venise. Ranke, 380.

[3] Micheli, Relazione d'Inghilterra, folio 79. Cabrera. Soriano. Ranke, p. 382.

demanda aux Pays-Bas un emprunt de vingt-quatre tonnes d'or, il les obtint : immédiatement il exigea 800 mille florins, et enfin, à différents titres, il extorqua de ces provinces dans une seule année 5 millions de ducats environ.

La laine était la principale branche de commerce de l'Espagne. Philippe établit un impôt d'un ducat par chaque sac de laine, exportée par des bâtiments espagnols en Flandres, et deux ducats sur la laine exportée en France ou en Italie. Les étrangers payaient cet impôt double. Les cortès réclament; Philippe leur répond : « Le besoin me force à prendre cette mesure [1]. » Philippe ne s'arrête pas dans cette voie désastreuse. Il aliène les hameaux, les villages, les vassaux, les juridictions, les biens communaux, et quand les cortès de 1558 lui rappellent les engagements, les serments qui s'opposent à cette violation des droits acquis, Philippe, pour toute réponse, vend les commanderies, les titres de noblesse, les places de regidores, d'alcaldes, de greffiers [2], places réservées jusqu'alors pour récompenser des services publics. Tout cela était insuffisant; alors Philippe demande au pape de vendre les biens sur lesquels

[1] Cortès de Valladolid de 1558.

[2] Cabrera.

le clergé avait ses revenus, disant qu'il les indemnisera [1]. Ne respectant plus rien, Philippe arrive à s'emparer de l'argent des marchands et des voyageurs venant de l'Inde. Ainsi, c'est un roi fanatique de religion, baisant avec humilité la main d'un prêtre, qui exerce le vol publiquement par voie administrative ; et quand il veut se faire pardonner par le clergé les subsides qu'il lui arrache, il imagine un déploiement de zèle nouveau en faveur de la religion et de la chrétienté : c'est sur le commerce qu'il fait retomber le poids des contributions dont le produit lui est nécessaire ; le 28 mai 1566 il rend trois décrets qui portent les droits d'importation et d'exportation à 7, 10 et 20 p. 100.

Quelque intolérables que fussent de telles exactions, elles ne remplissaient pas les coffres du roi ; la dilapidation, compagne inséparable de la violence administrative, détournait de leur destination une partie de ces capitaux arrachés au pauvre peuple. La guerre en absorbait au dehors une autre partie, et la malheureuse Espagne succombait sous le poids d'une horrible misère. En 1575 et 1578, ces charges semblèrent

[1] Lettera di Mula, amb. ven. Roma alli 28 di Guigno 1566, mscr. Ranke, 391.

vouloir s'élever au-delà des forces de la plus extrême résignation [1]. Un édit de 1575 suspendit tous les titres dont les créanciers de l'Etat étaient porteurs, soit sur les rentes publiques, soit sur les domaines du roi. On voulut déduire du capital toutes les sommes qui avaient été perçues au-delà du taux d'intérêts qu'on fixait; les créanciers reçurent de nouveaux titres conformes à cette réduction arbitraire, à laquelle on donnait un effet rétroactif sur tous les contrats passés depuis 1560 [2]. Quand de nos jours nous voyons l'administration publique de l'Espagne suivre les mêmes errements, et les contrats les plus solennels foulés aux pieds avec l'improbité des ministres de Philippe, il ne faut pas chercher ailleurs les causes du discrédit de l'Espagne et de son effrayante décadence; mais en portant contre notre époque une juste accusation d'immoralité, parce qu'elle n'a pas répudié ces traditions iniques du pouvoir absolu, nous demanderons au moins qu'on reconnaisse que les injustices, les violences mêmes et le manque de foi qui ternissent l'administration de l'Espagne moderne, sont des principes d'origine ancienne. Si la démocratie

[1] Ranke, page 394.

[2] Cabrera.

jusqu'à présent n'a pas reconnu que la moralité dans le gouvernement, le respect à la sainteté des contrats, sont les premières réformes à introduire dans l'administration de l'Espagne, elle subit en cela la fatalité de l'exemple et les conséquences de trois siècles de désordres épouvantables. Ce système funeste est l'œuvre de monarques dilapidateurs ou imbéciles, procédant par spoliation, mensonge et usurpation, et résumant leur savoir administratif dans ces mots : « *Dueños de vida y hacienda.* »

Quand Philippe II ne trouva plus rien à arracher au malheureux peuple, quand il eut enlevé au clergé une partie de ses richesses, il regarda autour de lui ce qui restait encore à prendre, et dans ce nivellement général il n'aperçut plus que les grands qui pussent encore être pressurés. Revenant sur les concessions faites par ses prédécesseurs, Philippe exigea la preuve de la validité des titres sur lesquels se fondait la possession. Le fisc débuta par attaquer les propriétés de plusieurs d'entre les grands, et leur enleva la dîme de la mer qu'ils possédaient depuis si longtemps [1].

Ceux qui avaient vu appauvrir la nation sans

[1] Cabrera. Ranke, 397.

dire mot, s'alarmèrent quand ils furent menacés dans leurs richesses par la rapacité de la couronne. Indifférents au malheur et à la souffrance du pays, ils se coalisèrent pour défendre leurs intérêts, et firent reculer Philippe dans la réalisation de cette dernière pensée.

Se trouvant déçu de ses espérances et n'osant pas attaquer la puissance d'hommes qui, de leur côté, servaient de point d'appui pour anéantir les libertés publiques, Philippe se rejeta sur le clergé et sur les communes. Pie IV lui accorda non-seulement la moitié des revenus de l'Église [1], mais encore des secours continuels pour l'entretien des galères. Pie V renouvela à Philippe la contribution de l'*escusado*, c'est-à-dire la dîme des biens du clergé, et celle de la *cruzada* [2]. Ayant toujours recours à Rome, pour que Rome sanctifiât les exactions qui atteignaient la richesse de l'Église, il négocia et obtint de Grégoire VIII un nouvel emprunt sur le clergé; cet emprunt montait à 470,000 écus par an [3].

Le clergé ainsi rançonné n'avait pu suffire aux besoins de Philippe. Les grands avaient su échap-

[1] Lettera di Mula, amb. ven. Rome, 28 juin 1566.

[2] Catena, Vita de Pio V, page 184.

[3] Négociation de monseigneur Sega, ms. Ranke, page 408.

per à ce système de spoliation, et Philippe avait besoin d'argent. Il se rejeta donc une fois encore sur le peuple, expirant déjà sous le poids de tant de misères. Le droit d'alcabala est porté à 10 p. 100. Il se réserve le monopole des cartes, celui du mercure, commence la vente des droits seigneuriaux [1], frappe de nouveaux droits les objets d'importation, et augmente celui déjà si exorbitant de la laine. Tous les droits de douanes sont élevés [2].

A la vue de tant de malheurs, de la misère qui anéantissait le pays, les cortès ne purent retenir leurs plaintes ; elles réclamèrent contre l'énormité des impôts établis contrairement à toutes les promesses qui avaient été faites à la nation, et déclarèrent enfin que la misère et la souffrance occasionnées par tant d'impôts étaient au-dessus des forces humaines.

Mais qu'importait à ce tyran sans entrailles la misère et les souffrances des populations qui avaient le malheur de vivre sous son sceptre de fer ? N'avait-il pas des intrigues infâmes à solder en France et partout, des assassins à payer, des

[1] Cabrera.

[2] Ranke, 401. Marina, Teoria de las cortes, tome I, p. 304, tome II, p. 391.

princes à ses gages à l'étranger, des pensions énormes à acquitter : celle du duc d'Urbino, par exemple, à qui Philippe accordait 12 mille écus pour sa table ? Ne fallait-il pas égorger des populations en Flandres, soutenir des guerres ruineuses, et pour cela de l'argent, beaucoup d'argent? L'Espagne n'était pas au bout de ses malheurs ; elle devait fournir à son abominable souverain les moyens de répandre au loin le deuil dont il avait déjà couvert son royaume épuisé.

Quand Philippe ne trouva plus d'argent à enlever, il demanda des prestations en nature, et les provinces furent forcées de livrer ce qui leur restait. L'Andalousie lui donna deux mille quintaux de biscuit; Séville, seule, donna dix mille tonneaux de vin ; la Galice fournit six mille quintaux de viande salée [1]. Ce n'était pas encore assez; en 1589 Philippe imagina l'impôt dit de *millones* : il frappait tous les objets de consommation de première nécessité, le vin, l'huile, la viande [2]. Cet impôt produisit 8 millions de ducats environ par an, et cette somme ne remédia pas aux embarras du besogneux Philippe. En 1590, il s'adresse aux grands, non en maître, mais en suppliant ; il

[1] Apparato della guerra di 1588. Tesoro politico, tome I, p. 67.

[2] Gallardo Fernandez, Origen de las rentas de España, p. 47.

leur demande un don gratuit, que les grands seigneurs, seuls exempts de la misère publique, purent lui accorder. Il ouvrit un emprunt; souscrit par des maisons étrangères, cet emprunt produisit huit cent cinquante mille ducats; mais quand on voulut anticiper sur l'impôt des millones, les populations épuisées ne purent en avancer qu'une faible partie [1].

Les trésors de l'Amérique venaient se perdre dans ce gouffre sans fond. Le revenu des provinces d'outre-mer était évalué, en 1593, à 2 millions de scudi [2]. Potosi seul fournissait, dès 1579, un million de piastres [3]. Vers 1574 on avait trouvé le mélange du bronze et du mercure, et cette innovation avait augmenté le produit des mines [4]. En 1595, année dont le produit fut triple des autres, 35 millions de scudi en or et argent arrivent à San-Lucar; en 1596, il n'y avait plus trace de cet argent dans la Castille [5]; les embarras inextricables du trésor royal subsistaient dans toute leur hideuse nudité. Alors Philippe en demanda la cause à ses conseil-

[1] Khewenheller, tome III, p. 170.
[2] Contarini.
[3] Humboldt, IV, 175.
[4] Ulloa.
[5] Gonzalvès d'Avila. Vida y hechos del rey Felipe II, page 35.

lers ; ajoutant la profonde ignorance de l'administrateur à l'horrible tyrannie du despote, il se plaint de sa propre misère, malgré tant d'argent violemment perçu, et ne trouve d'autre moyen d'y porter remède qu'en ayant recours à de nouvelles spoliations. Reprenant l'œuvre de 1575, il ordonne de retirer aux créanciers de l'Etat les rentes, les droits, les propriétés engagées, tous les titres qu'on leur avait remis, et de faire rentrer toutes ces valeurs sous l'administration royale [1]. Le vol ainsi érigé en système de gouvernement jeta la consternation à l'intérieur et à l'étranger. Partout on vit les banqueroutes des malheureux dépossédés. Les créanciers réclament : Philippe pour toute réponse leur demande encore de l'argent, et accepte des emprunts usuraires, engageant les revenus de l'Etat, et dévorant par avance ce qu'ils peuvent produire. Il trouve encore des prêteurs aveuglés par la soif du gain sur leur avide spéculation, et sur l'immoralité de celui à qui ils livrent leur argent. Et quand cet argent fut dépensé, que les revenus de l'État cessèrent d'appartenir à l'État, que tout enfin fut épuisé, on vit le roi d'Espagne, ce Philippe, bourreau de son fils, de son frère et de ses sujets, spoliateur

[1] Ranke, page 405.

de tous, perturbateur de la paix du monde, demander en 1598, de porte en porte, un don gratuit. Digne avilissement d'un pouvoir couvert de sang et maudit du genre humain, Philippe arriva enfin au terme de ses actes rapaces. Quand les villes refusèrent de payer, parce que les sommes d'argent qu'on retirait des terres ne suffisaient plus à l'impôt, le monarque de royaumes sur lesquels le soleil ne se couchait jamais, dut tendre honteusement la main. Il mendia!!!

Voilà quel fut le gouvernement de Philippe II. Les aberrations des plus mauvais jours des révolutions n'offrent pas un tableau de crimes, de violences, d'iniquités, d'exactions, comparable à ce règne de malheurs. Tout paraît terne auprès de ces incroyables violations de la foi publique, des droits de l'humanité, des plus simples règles de la morale; et cependant l'Espagne n'avait pas encore épuisé toutes les rigueurs du sort, ni les calamités d'une tyrannie toujours croissant en délire, ne pouvant s'arrêter sur la pente de l'avilissement où l'avaient placée le fanatisme religieux, la cupidité, l'ignorance; et pour me servir ici des expressions de M. Ranke, « l'Espagne, sous « Philippe II, était comme un lac d'où l'on au« rait tiré, pour l'entretien de diverses usines, « plus d'eau que n'en pouvaient fournir les sources

mèrent contre ce bannissement qui leur enlevait les hommes les plus laborieux, en vain ils exposèrent que la terre restait en friche faute de cultivateurs, l'Inquisition se joignit à l'archevêque pour obtenir l'expulsion des Mauresques. Philippe III la fixa au 11 septembre 1609 pour ceux de la province de Valence, et au 10 janvier suivant pour tout le reste du royaume. Cette nouvelle émigration appauvrit l'Espagne d'un million d'habitants utiles et laborieux.

Ces actes de barbarie émanaient d'une cour qui passait sa vie entre les exercices d'une dévotion superstitieuse, absurde, et les représentations théâtrales pour lesquelles il existait une passion effrénée. Que devenait le pays au milieu de ce pêle-mêle de courtisans, de prêtres et de baladins?

La population diminuait à vue d'œil, l'industrie et le commerce avaient disparu; mais la cour était plus éclatante et plus brillante de fêtes que jamais, mais les favoris se gorgeaient de richesses. Le seul duc de Lerme dépensa 300,000 ducats lors du mariage du roi, 400,000 lors de l'échange de Madame Royale de France et de l'infante d'Espagne[1], et consacra 1,153,283 du-

[1] Ranke, 110.

cats à des fondations privées; autour du roi chacun s'enrichissait en proportion de son rang[1]. Le clergé, recevant de tous côtés de l'argent et des dons, acquérait la plus grande partie des terres du royaume [2].

Sous le règne de Philippe III, l'Amérique fournit des sommes immenses. L'Espagne reçut, de 1608 à 1616, de 10 à 11 millions de ducats par an ; de 1620 à 1624, la somme s'éleva à 14 millions.[3] Tout était absorbé d'avance par les dilapidations de la cour et par le désordre administratif.

On peut résumer le règne de Philippe III dans le tableau suivant, tracé par le conseil de Castille et les cortès. Le premier disait au roi : « Les maisons s'écroulent, et personne ne les « reconstruit, les habitants s'enfuient, les villages « sont déserts, les champs incultes, les églises « vides. » Les cortès, à leur tour, s'exprimaient ainsi : « Si le mal continue, il n'y aura bientôt « plus de paysans pour cultiver les champs, plus « de pilotes pour conduire les vaisseaux, on ne « se mariera plus, il est impossible qu'avec cette « misère le royaume dure encore un siècle [4] ! »

[1] Davila, Khewenhiller.
[2] Remontrances des cortès espagnoles, Felipe IV, page 583.
[3] Ranke, 403.
[4] Cortes primeras de Felipe IV, Cespedès, page 105.

Quand, en 1621, Philippe IV monta sur le trône, l'Espagne n'éprouva aucune amélioration. La cour continua ses dépenses effrénées, la guerre vint encore dévorer le peu de ressources qui restaient à un pays ruiné : et, comme il n'y avait plus de secours possible à attendre des hommes, on nomma sainte Thérèse de Jésus patronne du royaume, espérant la protection du ciel par son intercession. Ceci fut cause d'un grand scandale parmi les dévots à Santiago, dont les prières avaient été jusqu'alors si utiles à l'Espagne.

L'épuisement du trésor royal fut complet sous Philippe IV. Une dot de 500,000 écus d'or avait été stipulée lors du mariage de l'infante Marie-Thérèse avec Louis XIV. M. de Lionne avait eu soin de faire insérer dans le contrat que c'était *moyennant* le paiement de cette dot que la renonciation de l'infante à ses droits à la couronne d'Espagne avait lieu. Philippe IV ne paya jamais ces 500 mille écus, et fournit ainsi à Louis XIV un prétexte pour invoquer la nullité de la renonciation de l'infante, et pour faire la guerre de dévolution en 1667. Une question de droit public fut ainsi soumise aux règles d'un contrat civil.

La seconde infante, Marguerite-Élisabeth, mariée à l'empereur Léopold, fut retenue deux ans à Madrid, parce qu'il n'y avait pas

d'argent pour les frais de voyage [1]. L'avilissement au dehors était tel, que Louis XIV écrivait le 17 septembre au duc de Beaufort : « En quel-« que lieu que vous trouviez les vaisseaux et les « galères d'Espagne, vous devez les obliger à sa-« luer mon pavillon. »

Arrivés au règne de Charles II, les termes nous manquent pour dépeindre l'état d'anéantissement où était descendue l'Espagne. La guerre de Portugal, celle des Pays-Bas trouvèrent la monarchie impuissante à combattre, incapable de résister, inhabile à négocier ou à prévoir. Louis XIV était sur le point d'entrer en Flandres, que la cour s'obstinait à ne pas croire possible l'agression qui la menaçait ; les avis transmis par le gouverneur de la Franche-Comté, marquis de Monroy, les dépêches de l'ambassadeur à Paris, marquis de la Fuente, dévoilant les projets hostiles de la France, ne pouvaient faire sortir d'imbéciles ministres de leur inconcevable apathie ; ils perdaient un temps précieux à discuter le sens des différentes dépêches qu'ils recevaient, sans rien entreprendre pour se mettre à même de résister. Pour bien apprécier ce qu'était devenu le gouvernement espagnol, il faut lire ce que

[1] Dépêches de l'ambassadeur de France, Madrid, 20 juin 1663.

mandait à la cour de Madrid le noble gouverneur des Flandres, marquis de Castel Rodrigo, seul Espagnol qui, à cette époque, semble avoir échappé à la torpeur générale. Cette lettre remarquable est datée de Bruxelles, du 16 mars 1667.

« J'ai rendu compte à V. M., par le cour-
« rier extraordinaire, de l'état dans lequel je
« me trouvais, et des craintes que j'avais d'une
« rupture avec la France; de ses grands prépa-
« ratifs sur les frontières, de notre dénuement,
« du manque de ressources dans ces provinces,
« du besoin que nous éprouvons de troupes espa-
« gnoles et italiennes, et même de temps pour
« améliorer notre situation. Je continue, et en
« renouvelant à V. M. les mêmes instances, les
« mêmes faits, je dois lui dire..... qu'il n'y a ni
« moyens ni ressources pour faire entrer dans les
« places de guerre autant de provisions qu'il le
« faudrait..... *Les 200 mille écus que j'ai reçus*
« *en six mois* ne suffisent pas pour couvrir le
« centième des besoins.... Je vois bien la nécessité
« qui vous presse en Espagne; mais la connais-
« sance que j'en ai ne remédie pas aux besoins
« que j'ai ici.... Si les Français nous attaquent
« ce printemps, je ne vois pas comment les Pays-
« Bas seraient sauvés, à moins d'un miracle....
« V. M. n'ignore pas que je crie et proteste depuis

« longtemps.... Il n'y a pas d'arrangement con-
« venu avec l'empereur ; on n'a pris aucune
« mesure pour nous assurer son appui, comme
« je le demande depuis si longtemps.... Enfin,
« Madame, au nom de Dieu, je conjure V. M.,
« s'il en est encore temps, de considérer les
« périls de la situation actuelle des affaires : il ne
« s'agit de rien moins que de la ruine entière de
« la monarchie.... Au reste, pour ce qui me
« regarde, je sens mon courage à la hauteur de
« toutes les infortunes et de tous les orages, et
« V. M. peut croire qu'on fait ici au-delà du pos-
« sible, et que je tâcherai de ne manquer à au-
« cune diligence, et de ne faillir en rien à son
« service, déterminé à mourir en bon et fidèle
« sujet, moi et tous tant que nous sommes ici,
« et à vendre ma vie aussi cher que possible. »

Les Pays-Bas furent envahis et perdus ; la Franche-Comté fut conquise par le prince de Condé : la cour de Madrid, prise au dépourvu, sans argent, sans possibilité de s'en procurer, ne sut rien faire pour se défendre. A défaut de ressources on eut recours à des dons volontaires : ils furent nuls. On songea à de nouveaux impôts ; le conseil d'état déclara qu'il y avait impossibilité de les augmenter, les populations ne pouvant même payer ceux existant. On imagina des expé-

dients, tels qu'une diminution sur la solde des employés, une réduction sur les rentes constituées, violant comme toujours les engagements publics; un impôt sur les mules d'attelages et autres folies de ce genre; enfin, après une campagne honteuse dans les Pays-Bas et dans la Franche-Comté, l'Espagne reçut la loi du vainqueur. Elle signa, les 5 avril et 2 mai 1668, la paix d'Aix-la-Chapelle, cédant à la France une ligne de places fortes, et préparant ainsi la perte totale des Pays-Bas.

Afin de donner une idée des principes qui formaient le droit administratif de ce règne, il faut avoir recours aux documents officiels. Je rapporterai donc l'extrait d'un mémoire du conseil d'État en date du 25 novembre 1667, en réponse à différents projets soumis au conseil par la reine régente. Il s'agissait d'indiquer les moyens de faire face aux embarras causés par la guerre avec le Portugal et celle des Pays-Bas.

Après avoir longuement discuté la question, le conseil d'État propose ses conclusions, et quelles sont-elles?

« Que depuis le règne de D. Fernando le ca-
« tholique jusqu'à ce jour, la monarchie espa-
« gnole ne s'est jamais vue si près de sa ruine,
« si épuisée, si dénuée de ressources nécessaires
« pour faire face à un grand péril. En consé-

« quence, parmi les différents moyens offerts « pour trouver de l'argent, le conseil propose à « V. M. de se mettre au-dessus de toutes les « craintes, et conseille à V. M. d'appliquer aux « besoins de l'État la moitié de l'argent, des « métaux précieux et des diamants qui arrivent « par les galions. C'est le seul moyen, prompt « et en rapport avec les besoins, de faire face « aux dangers de la monarchie, et la charge tom- « bera sur des personnes opulentes, étrangères « pour la plupart à ce royaume, et que V. M. ne « compte point au nombre de ses sujets : cepen- « dant, il supplierait V. M. de chercher à indem- « niser ceux à qui on aurait imposé ce sacrifice « sur les envois des flottes et galions pendant huit « ou dix ans. En proposant ce moyen, le conseil « d'État ne s'est pas dissimulé le tort qu'il fe- « rait au commerce et le discrédit qui en résul- « terait pour l'État, puisque les intéressés ont « contracté dans les Indes sous la foi publique, « et fait confirmer leur contrat par le roi, notre « seigneur ; mais il sait bien aussi que tous les « jours on se laisse couper un bras et une jambe « pour sauver le reste ; que, dans un incendie, « on jette par la fenêtre les meubles les plus pré- « cieux, au risque de les briser, et que, dans « une tempête, le plus avare capitaine de vaisseau

« ne jette pas moins à la mer les plus riches tré-
« sors pour alléger son navire. Des considéra-
« tions du même genre ont justifié la retenue sur
« les rentes et autres effets qui ne devaient pas
« souffrir de mesures de dépréciation adoptées
« pour toutes les valeurs du même genre ; et si
« la nécessité a fait adopter ce moyen, l'extrémité
« à laquelle V. M. en est réduite justifiera le
« parti qu'il lui conseille de prendre, d'autant
« mieux qu'aucun autre ne présente les mêmes
« avantages et ne procurera autant de ressources
« aussi promptement qu'il le faut. Considérant,
« en outre, que la situation ne permet pas de né-
« gliger un seul moyen d'avoir de l'argent le plus
« vite possible, le conseil d'État prie V. M. d'exa-
« miner dans sa prudence s'il ne conviendrait
« pas d'inviter mille personnes de tout état, ecclé-
« siastiques et laïques, à lui prêter chacune
« 1,000 ducats ; elle confierait à des ministres
« bien au courant des affaires et désintéressés le
« soin de dresser les premières listes, et les in-
« dividus qui se trouveraient sur celles-ci pour-
« raient à leur tour indiquer mille autres per-
« sonnes capables de payer 500 ducats. Toutes
« les opérations relatives à cet emprunt seraient
« confiées, hors de la cour, aux prélats et aux
« corrégidors qui s'entendraient ensemble pour

« qu'elles fussent exécutées dans le plus grand « ordre et avec le plus de succès possible[1]. »

Le second document consiste en un discours prononcé devant la reine régente, le 6 décembre 1667, par le comte de Castrillo, président du conseil de régence. Je le donne textuellement.

« Mon grand âge, mon peu de forces et les af- « faires sans nombre et embarrassées m'obligent « à remettre entre les mains de V. M. les char- « ges dont je suis revêtu, parce que je vois que « le gouvernement de la monarchie est bien dif- « férent de ce qu'il devrait être. Les rois d'Es- « pagne ont établi des conseils, afin d'avoir des « ministres qui eussent l'œil sur les royaumes, « qui cherchassent des sujets de mérite pour « remplir les charges, qu'ils représentassent les « services qu'ils avaient rendus et les raisons « qu'on avait de les proposer pour que le roi « les nommât à ces emplois. Aujourd'hui on ne « fait rien de tout cela; la reine peut consulter « celui qui gouverne sa conscience [2], et s'infor- « mer de lui, sans en parler au conseil, et, de « sa propre autorité, elle peut ordonner dans « les secrétaireries qu'on donne les postes à ceux « qu'elle a nommés. L'Espagne serait heureuse

[1] Archives de Simancas, série A, liasse 8, p. 42. Mignet, t. 2, p. 604.
[2] Le père Nithard.

« s'il n'y avait que ce mal à réformer, mais tous
« les principaux ministres conviennent qu'on ne
« peut rien attendre de bon d'un pareil gouver-
« nement, et que la monarchie court à sa ruine
« et tend à sa fin. Ce m'est une grande douleur
« de voir arriver ce malheur pendant le règne
« de V. M. »

Le règne de Charles II ne fut qu'une triste continuation du désordre précédent. L'ignorance de ce malheureux prince était si profonde, que lorsqu'en 1697 il perdit Mons, pour lui éviter la peine qu'il pouvait en éprouver, on lui persuada que Mons appartenait à l'Angleterre. L'Espagne était alors dépourvue de troupes, de vaisseaux, d'argent et de conseil ; les grands divisés entre eux, ambitieux, sans crédit, sans autorité[1]. « Les « Espagnols, sans force et sans gouvernement, ne « pouvaient empêcher l'exécution du traité que « j'avais fait avec l'empereur, l'Angleterre et la « Hollande[2]. » — « Toute ressource manque en « Espagne; l'administration ne répare pas le défaut « d'argent et de force, la division règne dans le con- « seil et dans la cour[3]. » C'était un cadavre. Enfin,

[1] Mémoires de Torcy, tome 1er, page 12.

[2] Dépêche de Louis XIV, du 16 août 1699, au marquis d'Harcourt, page 107.

[3] Mémoires de Torcy, page 123.

l'anéantissement de la nation fut assez complet pour que l'étranger songeât à s'emparer des lambeaux de cette monarchie tombant en pourriture. La couronne, sans force au-dedans, avilie, insultée au-dehors, fut léguée à un prince étranger par Charles II, ce monarque imbécile, comme il eût pu le faire de sa propriété privée.

Telle fut la dynastie d'Abspurg en Espagne. Intronisée par un despote guerrier, elle emploie deux cents ans à détruire en Espagne toutes les sources de la prospérité publique, à éteindre tous les foyers de l'intelligence. La gloire militaire, qui jeta un vif éclat au moment où périssaient les libertés publiques, fit un instant illusion à un peuple facile à exalter, sortant d'une guerre de plusieurs siècles employés à conquérir son indépendance nationale. Dans l'enivrement du triomphe, on n'entendit pas les cris des victimes immolées par la conquête, par les fureurs implacables du fanatisme politique et religieux. Au milieu de ces aberrations qui devaient conduire à la barbarie, les Espagnols ne sentirent même pas le froid des chaînes que rivaient sur eux l'Inquisition et la royauté. Or, pour le peuple, la perte des institutions c'est l'avilissement; pour la royauté, c'est la mort. En Espagne, les rois, croyant ne frapper que la liberté,

détruisirent leur force et leur puissance. Livrés à des instincts destructeurs, guidés par l'Inquisition dans leurs caprices insensés, ils cessèrent de vivre de la vie morale, manquèrent de sève, s'amoindrirent et devinrent hébétés. Philippe III, Philippe IV, Charles II, ne pouvant pas être forts comme Charles-Quint et Philippe II, furent lâchement cruels. Voyant des ennemis partout, ils s'isolèrent du peuple, et concentrant leur chétive existence au fond d'un palais dont le favoritisme, la prostitution et les inquisiteurs ouvraient seuls les portes, ils ne se révélèrent à la nation que par des proscriptions, par le lugubre apparat des auto-da-fé. La dynastie autrichienne commença par un despote et finit par un prince imbécile. « Charles-Quint avait été général et roi, Philippe II » n'avait été que roi (et quel roi!), Philippe III, » Philippe IV n'avaient pas même été rois, Charles II ne fut pas même un homme[1]. »

Il est donc facile de reconnaître que la décadence non interrompue de l'Espagne tient aux causes que je viens de signaler. Elles ont frappé la nation au cœur, l'ont atteinte dans son essence vitale, dans sa population et dans sa richesse pro-

[1] Mignet, Introduction au recueil de documents inédits sur la succession d'Espagne, page XXXII.

ductive. L'Espagne, indifférente sur le sort de ses institutions, ennemie de la liberté chez les autres, a, par cela même, acquiescé tacitement à d'horribles persécutions dans ses foyers, aussi bien qu'à ce système d'extermination adopté par ses plus grands capitaines, dans des guerres lointaines : elle s'est ainsi condamnée aux malheurs, aux souffrances qui pèsent sur elle.

Depuis, rien n'a pu combler le vide fait dans la population par la royauté et par l'implacable tribunal de l'Inquisition, expulsant des races entières d'hommes, immolant des milliers de victimes sur des bûchers ou dans les ténèbres des cachots; et chacun sait que le manque de population est un des plus grands maux de l'Espagne. Puis, à côté de ces épouvantables excès, nous voyons des guerres impies où d'autres peuples succombent sous le fer catholique, soit en Amérique, soit dans les Pays-Bas. Pendant le xve et le xvie siècle, l'Espagne semble exclusivement préoccupée de porter la mort en tous lieux où pénètre le drapeau de l'Inquisition et de la royauté. A Mejico, à Lima, à Carthagène des Indes, en Sicile, en Sardaigne, à Oran, Malte, l'Inquisition exerce une action régulière, et le nombre des victimes qu'elle frappe est incalculable. A Milan, à Naples, dans les Flandres, pays

soumis à la domination espagnole, l'Inquisition veut s'établir. On reconnaît le catholicisme d'alors à la longue trace de sang qu'il laisse derrière lui. Implacable, cruel, stupide, le clergé ne sait que frapper et frapper encore: il semble se complaire dans ce funeste système de destruction, et respirer à l'aise dans cet anéantissement de toutes les forces vivaces, intellectuelles de la nation. La royauté, la religion, le peuple n'existent plus que sur des monceaux de ruines.

Que pouvait devenir un pays en proie à cette fièvre d'impitoyable cruauté qui le rendait tour à tour victime ou bourreau? — Ce qu'il est devenu. — Avec de telles mœurs les institutions disparurent. L'Espagne, déchue de toute grandeur, de toute prospérité au dedans, vit la plus affreuse misère s'établir chez elle et devenir l'état normal du pays.

Il est pour les peuples, pour les dynasties, pour les individus, des règles de morale et de justice qu'ils ne sauraient jamais méconnaître impunément. L'histoire est là pour nous dire que les grands crimes tôt ou tard sont expiés par ceux qui les ont commis. L'homme marche et Dieu le guide. Dans cette direction invisible, les moyens sont livrés à notre libre arbitre; notre intelligence bornée, souvent ne nous permet pas de pénétrer

les secrets desseins de la Providence, mais alors même gardons-nous de douter que tout a un but dans l'organisation du monde et dans la vie de l'homme. Le jour où nous cesserions d'avoir foi dans la moralité d'une volonté supérieure à la nôtre, nous ne saurions plus apprécier les faits que comme des actes matériels, notre existence même ne serait plus qu'un jeu du hasard, comme tous les événements qui la composent; heureusement la monstruosité de cet athéisme abrutissant se révèle à nous sans cesse, et rend impossible une erreur aussi dégradante.

PHILIPPE V, FERDINAND VI, CHARLES III, CHARLES IV.

La dynastie française remplace la dynastie autrichienne. Avec l'intronisation de la famille des Bourbons, toute politique nationale disparaît. L'Espagne devient un satellite de la France, soumise en esclave à l'influence déplorable qu'elle a dû subir, et dès qu'elle veut secouer ce joug honteux, elle ne peut s'y soustraire qu'au prix des plus grands sacrifices. Cette suprématie que la France a prétendu exercer sur l'Espagne, a suscité une rivalité d'influence étrangère funeste au

pays, l'Angleterre a voulu contre-balancer celle de la France. De là, ces oscillations du cabinet de Madrid, entre la politique anglaise ou française, qui n'a plus laissé de place à un système purement espagnol.

La paix d'Utrecht, la pacification de l'Espagne, la reconnaissance de la dynastie nouvelle par l'Europe entière, l'adhésion constante d'un grand nombre d'Espagnols, la victoire, et, disons-le, quelque grandeur d'âme dans Philippe, concoururent à légitimer un droit auquel il ne manquait pour être exempt de tout reproche que d'avoir été soumis à l'approbation des cortès. Philippe V imbu des préceptes de son aïeul, pour punir les provinces d'une résistance dont il était irrité, les dépouilla de ce qui leur restait de leurs franchises et de leurs priviléges, cette nouvelle réaction augmenta la somme des maux existant déjà. L'Inquisition poursuivit le cours de ses barbares exécutions; 1032 personnes périrent dans les flammes des auto-da-fé, et le nombre total des victimes de cet horrible tribunal s'éleva, sous le règne de Philippe V, à 9992.

La dynastie autrichienne avait tout rendu possible au despotisme : l'avénement d'une nouvelle dynastie devait être le signal de nouveaux empiétements sur les droits de la nation.

La première violation qui eut lieu fut l'*auto acordado* de 1713, qui abrogea la loi de succession régissant la monarchie depuis des siècles, pour y substituer la loi des Agnats. Je ne crois pas devoir me porter ici le défenseur de l'ancienne loi successorale et de la légitimité de la reine Isabelle. Je l'ai fait dans une occasion récente d'une manière trop publique pour être obligé d'y revenir; d'ailleurs cette question soulevée par moi en Allemagne, en 1839, a donné occasion au savant professeur de l'université de Heidelberg, Dr Henri Zœpfl, de publier son *Essai historique sur la succession d'Espagne*, ouvrage qui ne peut désormais laisser une ombre de doute sur la validité des droits de la reine Isabelle II. La justice et la victoire, d'accord pour le triomphe du droit, ont répondu aux efforts de la nation, et l'Espagne a prouvé que la volonté d'un despote est impuissante contre le vœu de la majorité d'un peuple.

Le testament de Charles II était une violation textuelle des lois et des coutumes du pays. Cet acte a depuis exercé tant d'influence sur les destinées de l'Espagne, il se rattache d'une manière si intime aux événements de notre époque, que j'aurai à dire plus tard par quels moyens fut accomplie cette dernière faute du règne de Charles II. Deux

fois en moins d'un siècle et demi, le funeste mépris des lois, qui sont autant et plus la sauvegarde des trônes que celle des institutions d'un peuple, a fait éclater la guerre au sein de l'Espagne. Provoquée en 1700 par le testament du dernier roi de la dynastie autrichienne, la nation courut aux armes : aujourd'hui l'*auto acordado de* 1713 a servi de prétexte à l'insurrection; mais ces deux catastrophes prouvent au moins que le droit national a de profondes racines en Espagne, et qu'on ne l'enfreint pas impunément. Charles II et Philippe V, fidèles au système de despotisme aveugle qui avait asservi le pays, jugèrent au-dessous de leur dignité de consulter les cortès pour disposer, l'un d'une couronne, l'autre de la loi qui en réglait la succession. Leur volonté seule devait suffire à pourvoir à toutes les conditions d'avenir.

La corruption des temps semblait en quelque sorte autoriser cette croyance, et faire regarder comme superflu le consentement de la nation; mais une guerre de treize ans fut la fière protestation qui aurait dû apprendre à Philippe V que toute énergie n'était pas éteinte en Espagne. Il n'en tint compte, et par sa tyrannique innovation dans l'ordre successoral de la couronne, il nous a imposé le terrible devoir de protester à notre tour contre cette violation du droit national.

Plus heureux que nos ancêtres, nous aurons détruit le despotisme, et chassé le despote qui le premier est venu demander le trône en vertu de l'*auto acordado* de 1713.

Un autre acte despotique de Philippe V, qui n'ayant pas occasionné de graves perturbations ne lui a pas attiré les mêmes reproches que l'abrogation de l'ancienne loi successorale, mais qui est plus monstrueux encore, s'il existe des degrés dans le mépris des lois, c'est l'abdication de ce prince et la reprise de la couronne. Ces deux actes non seulement sont en contravention avec toutes les lois d'Espagne, mais ils constituent encore une violation de l'*auto acordado de* 1713, de manière que le fondateur de cette législation nouvelle fut le premier à la fouler aux pieds.

Si on s'explique difficilement pourquoi Philippe V, parvenu à la couronne, eut hâte de détruire la loi en vertu de laquelle Louis XIV l'avait placé sur le trône d'Espagne, on ne saurait pas mieux comprendre par quelle triste disposition d'esprit Philippe V abdique, à l'âge de quarante ans, une royauté qui avait excité une guerre générale en Europe et attiré tant de malheurs sur la France et sur l'Espagne, puis reprend le sceptre quelques mois plus tard et continue l'exercice du pouvoir suprême jusqu'à sa mort. Mais lorsqu'un

roi n'a plus d'autre règle de conduite que son caprice et ses passions, il est inutile de chercher la cause de ces écarts d'une volonté arbitraire.

Philippe V crut inutile le concours des cortès pour changer la loi de succession, il dut se considérer bien plus libre encore d'abdiquer sans consulter la nation et sans réunir les cortès. Cependant, tant que celles-ci ne furent pas un vain nom, les rois d'Espagne qui ont abdiqué se sont montrés pleins de respect pour les usages, la tradition et les lois que la sagesse et le droit national avaient fondées.

La loi qui règle les droits et prérogatives de la couronne est une loi fondamentale, un pacte synallagmatique entre la nation et la royauté. La famille entre les mains de qui repose l'exercice de cette magistrature suprême est tenue d'observer la loi aussi bien que le peuple, source éternelle de tous les droits nationaux. Tant que les institutions en Espagne ont été la règle invariable des rois, ils se sont soumis aux devoirs qu'elles leur imposaient, pour qu'on respectât les droits qu'elles leur conféraient. Charles-Quint attaqua le premier les libertés publiques; il fut aussi le premier qui résigna la couronne sans participation des cortès. Avant lui, les abdications des rois furent toujours soumises à l'approbation des

cortès. Nul d'entre eux ne déposa les insignes de la royauté sans avoir obtenu le consentement des députés de la nation.

En 680, Wamba abdiqua la couronne, le trône étant électif; Ervigio, désigné pour son successeur, dut, avant tout, faire légalement constater que l'abdication de Wamba avait été libre. A cet effet il convoqua le deuxième concile de Tolède, et s'y présenta, soumettant à l'examen de l'assemblée les pièces justificatives et la déclaration de la spontanéité de cet acte, dans lequel Wamba recommandait Ervigio à l'élection des grands et des comtes palatins. Le concile approuva tout ce qui avait été fait, confirma l'élection d'Ervigio, releva le peuple du serment prêté à Wamba, et recommanda le respect et l'obéissance envers le nouveau roi.

Bermudo Ier (le diacre) fut élevé au trône en 788, contre sa volonté. Son penchant à la retraite ne put être diminué par la splendeur de la couronne; il manifesta constamment le désir de rentrer dans l'obscurité. Bermudo travailla à faire renaître la paix, à éteindre les discordes qui s'opposaient à la reconnaissance d'Alphonse-le-Chaste, et parvint enfin à remettre le sceptre à son successeur, après que son abdication eut été légalement acceptée.

Alphonse-le-Grand, voulant abdiquer, réunit les grands et les notables du royaume, et en leur présence déposa les insignes du pouvoir royal, avec cette formule de renonciation solennelle : « *Regimine se privavit, præsentibus filiis et potio-* « *ribus regni sui.* » En conséquence, son fils, le prince Don Garcia, fut proclamé roi.

Alphonse IV (le moine) abdiqua la couronne de Léon en 915, en faveur de l'infant Don Ramon, son frère, après avoir consulté les représentants de la nation assemblés en cortès à Zamora.

Dona Berenguela, à la mort de Henri Ier, fut proclamée reine de Castille par les cortès de Valladolid de 1217. Cette princesse, que son caractère et ses goûts éloignaient du tumulte de la cour, demanda aux cortès qu'il lui fût permis d'abdiquer la couronne en faveur de son fils l'infant Ferdinand. Les cortès y consentirent, et Ferdinand III fut élevé au trône.

Depuis le XIIIe siècle, l'histoire n'offre plus d'exemple d'abdication jusqu'à celle de Charles-Quint, faite en faveur de son fils Philippe à Bruxelles, le 16 janvier 1556. Charles-Quint avait trop habitué les Espagnols au mépris qu'il faisait de leurs lois, pour que cet acte arbitraire de sa part pût les étonner, et nous ne sommes pas tentés de

trouver étrange un fait en parfaite harmonie avec toute la vie de ce prince. En manquant à tout ce qu'il devait à l'Espagne, Charles-Quint fut conséquent avec lui-même ; toutefois ce dédain pour les institutions du pays était accompagné d'un profond dégoût des affaires que sa position dut faire naître.

Après la paix de Crespy, à la mort de François Ier, la France fit un traité d'alliance avec les princes protestants contre l'empereur. Les hostilités recommencèrent en 1552, et Charles-Quint vint échouer devant Metz, tandis que les Français pénétraient dans les Pays-Bas, le Hainaut, l'Artois et la Picardie. Cette âme ardente, qui avait tenu jusqu'alors l'Europe en mouvement, se sent tout à coup faiblir; déçu des illusions du commandement, accablé de fatigue après tant d'efforts inutiles, l'empereur abdique et veut la paix à tout prix. « Il la désirait, dit Robertson, avec « ardeur, non seulement pour l'intérêt de son fils, « mais encore pour avoir la gloire, en quittant le « monde, de rendre à l'Europe cette tranquillité « dont il l'avait privée presque dès le commen- « cement de son règne. » Ainsi l'abdication de Charles-Quint s'explique par la lassitude de trente ans de lutte, sans avoir atteint le but de son ambition, et par l'épuisement de ses forces physiques.

Il survécut deux ans à peine à son abdication.

Rien de cela ne se présente pour expliquer celle de Philippe en faveur de son fils l'infant Louis, prince des Asturies, enfant de seize ans, qui mourut quelques mois après; mais Philippe V était sujet à des attaques d'une mélancolie noire qui approchait assez de la démence[1].

Philippe V régnait depuis vingt-deux ans : il était à cet âge où l'expérience qui conseille se trouve réunie à la force qui exécute, et l'Espagne avait besoin de cette heureuse réunion dans le chef du gouvernement pour cicatriser des plaies profondes. Tout à coup, par un caprice inintelligible, Philippe V, sans consulter la nation, sans réunir les cortès, renonce à la couronne, en dispose comme d'un patrimoine, invoquant des raisons vagues, qu'il ne craignit pas de démentir en remontant sur le trône.

Voici le texte de cette renonciation : « D. Philippe, etc., etc. Qu'il soit notoire à toutes les « personnes présentes et futures, que me trouvant « à l'âge de quarante ans, et ayant souffert, pen- « dant vingt-trois ans de guerre, les peines, « guerres, maladies et soucis qui sont à la con-

[1] Histoire de mon temps, tome 1er, page 44.

« naissance de tous, je dois à la divine Provi-
« dence, qui m'a protégé avec tant de miséricorde,
« de m'avoir détrompé sur les vanités de ce
« monde, et ne voulant pas méconnaître cet en-
« seignement, j'ai résolu, après un mûr et long
« examen, et après y avoir bien pensé, d'accord
« et avec le consentement de la reine [1], ma très
« chère et très aimée épouse, de me démettre de
« la lourde charge du gouvernement de la mo-
« narchie. Par toutes ces raisons et considéra-
« tions, de ma libre et spontanée volonté, *de*
« *motu proprio*, j'ai déterminé de céder, renoncer
« en vous, prince D. Louis, comme en vertu de
« cet acte je cède, renonce en vous tous mes
« états, royaumes et seigneuries. Et cette renon-
« ciation que je vous fais sans me rien réser-
« ver, etc., etc., je veux et entends qu'elle soit
« regardée et tenue par tous comme *si elle était*
« *faite par moi en cortès à la demande des procu-*
» *rateurs des villes, bourgs et villages du royaume,*
« suppléant comme je supplée à tous les défauts
« qu'il peut y avoir, et finalement *j'engage ma foi*

[1] Abdication faite contre la volonté de la reine, qui aurait voulu gouverner le monde et ne pouvait vivre que sur le trône. Pour empêcher le roi de prendre désormais des dégoûts pour le trône, elle l'y retint en lui faisant entreprendre continuellement de nouvelles guerres. (Histoire de mon temps, tome 1er, page 44.)

« *et parole royale, et j'offre de maintenir et observer*
« *cet acte de renonciation*, et j'ordonne qu'elle soit
« gardée et observée malgré toutes les lois, fueros,
« usages, coutumes et droits communs et parti-
« culiers du royaume qui soient ou puissent être
« contraires à ce qui est exprimé dans ma re-
« nonciation, car ma volonté est que tout ce qui y
« est exprimé soit tenu pour loi expresse, et qu'elle
« en ait la force et la même vigueur que *si elle eût*
« *été faite et promulguée en cortès générales après*
« *mûre délibération et avec leur consentement*[1]. »

Ainsi l'audacieux contempteur des lois prétend que sa volonté soit regardée comme loi faite en cortès : étrange aveu de l'impuissance du despote qui, violant le droit public, veut que cet acte de tyrannie soit respecté comme s'il eût reçu une sanction légale; en reniant la souveraineté nationale, il est forcé de reconnaître qu'elle seule peut légitimer son abdication : il invoque le nom des cortès comme le seul moyen d'obtenir l'obéissance.

Le jour même où cette abdication eut lieu, le 10 janvier 1724, Philippe V fit un testament clos, par lequel il dispose de la couronne comme il eût pu le faire de sa propriété, instituant hé-

[1] Marina, Théorie des Cortès.

ritier universel de ses états son fils aîné, l'infant D. Louis, et ses enfants et descendants légitimes, et à *son défaut l'infant D. Fernando et sa postérité, en gardant l'ordre et le degré établi par l'auto accordado* de 1715 [1].

Le prince D. Louis accepta la couronne par acte fait à San Lorenzo, le 15 janvier 1724, et en vertu de l'acte d'abdication et de renonciation du roi son père, du 10 janvier de la même année. L'infant Don Louis fut proclamé roi à Madrid le 9 février suivant.

Mais le dégoût des grandeurs du monde n'est pas sans retour ; les avis salutaires de la divine Providence furent oubliés, et la parole royale engagée solennellement au maintien de l'abdication fut bientôt révoquée. Le roi Louis I[er] mourut le 31 août suivant. A son lit de mort il signa un acte par lequel, sans disposer lui-même de la couronne, il donne à son père plein pouvoir pour tester en son nom et disposer du trône comme bon lui semblerait.

« Je donne, dit-il dans un acte fait le 30 août,
« veille de sa mort, tous pouvoirs, et dans la
« forme voulue en droit, au roi Philippe V, mon
« seigneur et mon père, afin qu'en mon nom, et

[1] Marina, Théorie des Cortès.

« comme je pourrais le faire moi-même, il fasse « mon testament et dicte ma volonté dernière ; « je nomme S. M. mon exécuteur testamentaire « *in solidum* pour faire tout ce qu'il voudra, « selon ce qu'il aura pu comprendre être ma « volonté, car ma ferme intention est que « S. M., en vertu de ce pouvoir, puisse faire tout « ce que je pourrais faire de mon vivant, sans « aucune exception [1]. »

Voilà donc un roi, enfant de seize ans, qui ne sait pas même que récemment son père, au mépris de tous les droits de la nation, a réglé la succession de la couronne dans sa famille, d'après son bon plaisir; il ignore qu'en vertu de cet arrangement dynastique, l'héritier du trône existe dans la personne de son frère; Don Louis méconnaît l'*auto acordado* de 1715, et donne à son père mandat pour disposer après lui du royaume. Dans la vie privée des hommes, un abus semblable de la faculté de disposer du patrimoine d'autrui serait déclaré nul par les tribunaux, et ce fait si scandaleux d'une procuration pour disposer de la couronne d'Espagne a été toléré par la nation entière.

[1] Testament ou pouvoir de Louis Ier, au Buen Retiro, le 30 août 1724. Académie royale d'histoire, tome 52, folio 214.

Philippe V succède sans secousse à son fils Louis I[er]. Il dépouille son second fils, renie les déclarations solennelles du 10 janvier, et méconnaît l'*auto acordado* de 1715, son œuvre, reprend les rênes de l'État en rétractant les termes de son acte d'abdication du 12 janvier, et recommence un règne qui dure vingt-deux ans. Ainsi, dès le premier cas, où l'*auto acordado*, décrété depuis onze ans comme la loi régulatrice de la succession au trône, peut être appliqué, c'est son auteur, Philippe V lui-même, qui le transgresse, ne tenant pas plus compte de sa propre loi, que de celles de l'ancienne monarchie. Il consulte par dérision le conseil de Castille, avili et servilement prostitué, qui lui dit : « *Que Dieu veut évidem-* « *ment qu'il règne, et qu'il y aurait impiété à ne pas* « *écouter sa voix.* » Des théologiens furent également consultés sur la validité de la renonciation solennelle faite par Philippe V, avec l'*intention de ne jamais reprendre la couronne, ni de régir l'État en aucune occasion.* Ces pieux courtisans du despotisme répondirent : « *Que malgré la renoncia-* « *tion faite de la couronne, Philippe V commettrait* « *un péché mortel s'il ne reprenait le gouvernement* « *ou la régence de l'État*, l'assemblée considérant « que l'obligation de reprendre la couronne n'a « pas un caractère aussi impérieux, parce que

« s'il y a les plus grands inconvénients à ce que « le roi ne reprenne pas le gouvernement ou la « régence du pays, il n'en est pas de même pour « le cas où S. M. refuserait de remonter sur le « trône. »

Cette réponse parut à bon droit équivoque; la reine voulait que Philippe fût roi et non régent; on consulta de nouveau le conseil, et on lui posa deux questions : 1° « Savoir s'il y aurait violation des « droits de l'infant Don Fernando en proclamant « Philippe V roi d'Espagne. 2° Si le roi pourrait « gouverner en qualité de régent, et dans ce cas, « *s'il peut exclure les tuteurs* (qu'il avait nommés « lui-même dans son acte d'abdication), *en choisir « d'autres, ou prendre toute autre détermination.* »

Le conseil, persistant dans son premier avis, déclare que Philippe V doit reprendre les rênes de l'État, *avec le caractère absolu de roi, sous peine de méconnaître la volonté de Dieu.*

Philippe V, convaincu cette fois par des raisons aussi solides, se rendit à l'avis du conseil et reprit le pouvoir suprême.

Pour croire à de pareilles jongleries, il faut avoir sous les yeux les actes authentiques qui en font foi. Pour trouver des exemples d'un semblable mépris des lois et des droits d'un peuple,

il devient nécessaire de recourir aux révolutions du sérail, où le caprice d'un despote est la plupart du temps la seule loi réglant la succession au trône. Si des abus aussi odieux du pouvoir royal soulèvent notre indignation, on se sent non moins péniblement ému en voyant à quel degré d'avilissement étaient tombées ces nobles cortès de l'Espagne, et quelle corruption avaient répandue parmi le peuple les destructeurs de la liberté. Cette œuvre d'immoralité s'accomplissait à l'aide d'une tyrannie lâche et molle qui anéantissait toutes les institutions, sans rien créer même au profit de son stupide pouvoir, car le despotisme fondé par la dynastie autrichienne continue à peser de toute sa force sous la dynastie française, seulement il n'a plus une ombre de grandeur, d'indépendance et de dignité. C'est ce gouvernement d'une royauté abâtardie qui devait se reproduire avec Don Carlos, personnification la plus pure de l'absolutisme. L'Espagne a pris assez de soin de son avenir et de son honneur pour repousser le représentant de cette abrutissante servitude.

Sous le règne de Philippe V, l'Espagne a suivi la pente de décadence où elle se trouvait au moment de l'élévation de ce prince à la couronne. C'est toujours le même désordre administratif, la même absence de gouvernement. Nous emprun-

terons aux œuvres de Louis XIV quelques citations sur l'état des finances et la direction du gouvernement de son petit-fils. Il devait en être le meilleur juge. « Les revenus du roi d'Espagne sont « dissipés comme auparavant, les troupes ne sont « pas payées [1]. Je vois depuis longtemps qu'on « ne doit attendre aucun secours d'Espagne, avant « d'avoir remédié aux abus introduits dans les « finances de S. M. C [2]..... L'argent manque « absolument en Espagne pour les dépenses les « plus nécessaires, on ne peut en trouver pour « soutenir la guerre en Italie, pour satisfaire « aux traités, pour maintenir les alliances....., « enfin je soutiens seul de tous côtés les frais de « la guerre [3]..... Il faut pour votre gloire tra- « vailler au rétablissement de vos affaires; vous « ne voyez que trop le désordre où elles sont par « la paresse de vos prédécesseurs [4]. Vous aimez « et vous haïssez ce que la princesse des Ursins « vous inspire..... Vous voulez gouverner une « grande monarchie peu affermie sans conseil [5]... « Vous connaissez la faiblesse de mon petit-fils;

[1] Lettre de Louis XIV à M. de Belcour, envoyé de France à Madrid, 13 juin 1701.
[2] Lettre de Louis XIV au duc d'Harcourt, 22 juin 1701.
[3] Lettre de Louis XIV au comte de Marcin, 31 octobre 1701.
[4] Lettre de Louis XIV à Philippe V, 10 septembre 1702.
[5] Lettre de Louis XIV à Philippe V, 20 septembre 1704.

« il ne serait pas impossible qu'il dît à la reine « que je regarde comme une honte pour lui, et « comme un opprobre pour son règne, qu'elle se « mêle des affaires du gouvernement [1]. »

En 1744 voici quelle était l'opinion de M. d'Argenson, ministre de Louis XV; on verra que les intérêts des deux pays continuaient à être opposés.

M. d'Argenson fit sentir au roi : « Que tant « que Philippe V vivrait, et que sa femme gou- « vernerait, il serait difficile de conclure la paix « générale, de concert avec l'Espagne, parce que, « dans cette cour, *on ne proportionnait jamais les « moyens avec la fin;* qu'on n'y songeait qu'à ses « propres intérêts, *grossièrement*, durement, et « sans aucun égard à ceux des autres; que tout « y cheminait par le conseil des passions d'or- « gueil, d'avidité et de vengeance; qu'il fallait « se résoudre à traiter sécrètement de la paix « sans cet allié; mais que, faisant les affaires du « mieux qu'on pourrait, avec les intentions pures « et telles que S. M. les portait en toutes choses, « *on ne ferait part des conditions à l'Espagne « qu'après leur conclusion bien assurée, quelque « chose qu'on pût en dire ou en faire* [2]. »

[1] Lettre de Louis XIV au duc de Grammont, 6 janvier 1705.

[2] M. de Flassan, tome 5, page 237.

Je ne multiplierai pas les citations; l'opinion de Louis XIV, extraite de sa propre correspondance, celle de M. d'Argenson, ministre de Louis XV, doivent suffire pour faire connaître ce qu'étaient à ces deux époques différentes, et dans la réalité, le gouvernement de Philippe V, et les rapports entre les deux couronnes, malgré les liens dynastiques qui existaient entre elles.

Ferdinand VI succéda à Philippe V en 1746. Prince faible, animé des meilleures intentions pour faire le bien, mais n'ayant pas su le faire, il trouva le royaume encore affaibli par les malheurs de la guerre de succession. La reine, sœur du roi de Portugal, dévouée à l'Angleterre, et les ministres, redoutant l'ascendant que le cabinet de Versailles avait exercé sur Philippe V, réunirent leurs efforts pour affaiblir les liens de famille entre Ferdinand et Louis XV. Dès le début du nouveau règne, il s'établit une lutte d'intrigues à Madrid. Le duc de Duras, ambassadeur de France, s'attache à combattre l'influence anglaise, dont la reine, le favori duc d'Albe et le ministre Wall étaient les soutiens déclarés. Le père Rabaco, jésuite, confesseur du roi, se montrait, de tous les personnages de la cour, le seul dévoué aux intérêts de la France; il fut bientôt disgracié. Effrayé de l'influence de l'Angleterre sur le cabinet de Madrid,

et de la froide indifférence du roi, le ministère français ne négligea rien pour vaincre les hésitations de Ferdinand VI, sans avoir jamais pu triompher de la faiblesse de ce prince. Pendant tout ce règne, le cabinet de Versailles n'eut pas lieu de s'applaudir des rapports de famille entre les deux rois d'Espagne et de France, et ne trouva qu'indifférence quand il eut besoin de son appui.

La santé délabrée de Ferdinand VI lui rendit peu à peu insupportable toute occupation sérieuse; il était entièrement sous le joug de la reine, et cette influence ne s'affaiblit jamais. La mort de cette princesse, le 27 août 1758, causa une douleur profonde au roi, et lui porta un coup funeste. Dans sa retraite de Villaviciosa, son humeur hypocondriaque dégénéra en délire furieux. Il tomba dans le plus affreux marasme et ne prit plus aucun soin de sa personne; il passait les semaines entières couché sur des chaises dans un état voisin de la démence et de la mort. Ces souffrances lui devinrent intolérables, et, dans un accès de frénésie, oubliant les sentiments religieux qu'il avait toujours manifestés, des pensées de suicide occupèrent son imagination malade. Deux fois il voulut attenter à ses jours : dans un moment lucide et de tranquillité d'esprit, on lui présenta

un testament par lequel le roi des Deux-Siciles, son frère, était reconnu héritier unique de la monarchie; mais imitant l'étrange manie de son frère Louis Ier, Ferdinand ne signa pas son testament et se contenta de donner sa procuration au duc de Béjar, qui signa en son nom, en présence des ministres. Ce malheureux prince mourut le 10 août 1759; les derniers temps de sa vie livrèrent l'Espagne à la plus déplorable anarchie, et la cour aux intrigues les plus actives.

Sous son administration, l'Espagne ne se releva pas du désordre administratif qui avait prévalu jusqu'alors. Aux instances faites par la France, en 1755, pour obtenir des secours, Ferdinand VI répond : « Que l'épuisement des finances de « l'Espagne, ne lui permet que de faire des « vœux pour la paix » ; et le ministre Wall finit par déclarer à l'ambassadeur de France, marquis d'Aubeterre, que l'Espagne était hors d'état de prêter à la France quelque somme que ce fût sur les 36 millions qu'elle demandait.

Le roi des Deux-Siciles, héritier de la couronne, s'efforçait en vain, de sa résidence de Naples, de contenir les cabales qui s'agitaient autour de son frère mourant; sa présence seule pouvait les suffoquer. Aussi se hâta-t-il de venir à Madrid, dès qu'il apprit la mort de Ferdinand VI, après avoir

disposé du trône de Naples en vertu du traité de Vienne du 3 octobre 1739.

Charles III fit constater légalement l'état d'incapacité du prince royal, l'exclut du trône d'Espagne et de celui des Deux-Siciles, nomma pour héritier présomptif de la couronne D. Carlos son second fils, et pour roi des Deux-Siciles son troisième fils, qui régna sous le nom de Ferdinand IV jusqu'en 1824.

La nation sembla reprendre un peu de vie; des auto-da-fé eurent cependant encore lieu. La dernière victime qui périt dans les flammes fut brûlée à Séville le 7 novembre 1781. Depuis, le bûcher de l'Inquisition ne s'est plus rallumé; cependant l'état des finances ne s'était pas amélioré, car Charles III, pressé par le duc de Choiseul pour un subside d'argent, répondit comme son prédécesseur : « Que le mauvais état de ses propres « affaires ne lui permettait pas de venir au se« cours de la France, ne pouvant faire que des « vœux pour elle. » Les dépenses de la cour, qui sous le règne de Ferdinand VI n'étaient que de 30 millions de réaux (7 millions 500,000 francs), s'élevèrent au double, c'est-à-dire environ au neuvième du revenu général du royaume. La dette publique fut augmentée pour subvenir aux frais de la guerre d'Amérique. Sous son succes-

seur, qui ne manqua pas de faire des emprunts, les dépenses de la cour s'élevèrent à 100 millions de réaux, c'est-à-dire au cinquième du revenu général. Ferdinand VII en a dépensé 120 millions par an.

Quelques améliorations matérielles furent néanmoins entreprises par Charles III, la marine reprit même son ancienne splendeur.

Ce frêle édifice s'écroula sous le règne de son successeur. Un ignoble favoritisme vint souiller la couronne. Charles IV, passant sa vie à la chasse, abandonne les rênes de l'état, livre l'Espagne à la cupidité hideuse d'un favori qui fait marchandise de tout. Sardanapale de bas étage, pour se gorger d'or, il met à l'encan l'administration publique, et fait de sa demeure fastueuse un bazar où viennent s'étaler toutes les turpitudes.

Tant d'immoralité fatigua le pays ; la débauche sur le trône était trop visible pour ne pas soulever l'indignation publique. L'Espagne devait périr dans cette atmosphère de corruption. L'excès du mal provoqua le remède ; après avoir tout vendu en détail, Godoy voulut vendre la Péninsule à Napoléon et devenir prince souverain des Algarves et de l'Alentejo. Le désespoir ralluma l'orgueil assoupi des Espagnols. Ils furent appelés à sauver l'Europe d'une monarchie universelle rêvée, presque réalisée par le génie de l'Empe-

reur. Les vieilles monarchies du continent, renversées ou ébranlées, semblaient, en 1808, près de disparaître, quand les flots de gloire qui les entraînaient pêle-mêle vinrent se briser contre la résistance des Espagnols. Sans la bataille de Baylen pas de bataille de Leipzig, et l'aigle impériale eût couvé sous son aile l'avenir du monde.

Je ne connais pas, dans l'histoire, une plus noble insurrection que celle des Espagnols en 1808. Elle se fait d'abord au nom de la morale publique, outragée par un favori éhonté, maître de la monarchie ; elle s'organise pour la défense du territoire envahi ; sous le canon de l'ennemi, elle relève le pays d'une sorte de déchéance dans ses droits politiques. Pour concevoir tout ce qu'il y a eu de grand dans cette énergique protestation contre le despotisme intérieur et contre l'étranger, il faut jeter un coup d'œil rapide sur la situation de la Péninsule à cette époque.

En 1808, l'Espagne était en quelque sorte façonnée au despotisme terne et nonchalant des princes de la maison de Bourbon. Le génie guerrier des Espagnols s'était éteint dans un laisser-aller où la nullité du gouvernement s'alliait merveilleusement avec l'insouciance quelque peu arabe de la nation. L'Europe marchait, l'Espagne sommeillait. Les discussions religieuses et

la réforme ne purent éteindre, au XV[e] siècle, les bûchers de l'Inquisition, et les idées de liberté politique du XVIII[e] siècle ne pénétrèrent parmi les Espagnols que par filets imperceptibles, à travers cette barrière de granit qu'avait élevée la suprématie théocratique. Quant au peuple, abandonné à lui-même par un gouvernement incapable d'action et de pensée, il pouvait à son choix souffrir la misère qu'engendraient les abus de l'Église et les dilapidations de la cour, ou protester à main armée contre les riches, en écrivant avec la pointe de son poignard une loi agraire à son usage. Aussi voyait-on en pleine paix, et sous une administration n'ayant que sa volonté pour guide et pour contrôle, des bandes de voleurs régulièrement organisées, traitant de puissance à puissance avec un roi qui se disait maître de la vie et de la fortune de ses sujets : « *Dueño de vida y hacienda*, » dogme professé avec une égale conviction par les héros de grands chemins et le gouvernement d'alors. Don Carlos est le digne représentant de cette époque, où la maxime « *Dueño de vida y hacienda* » avait pour interprètes le bourreau et le fisc à Madrid, le tromblon et l'escopette en plein vent. Des rivaux de malheurs, de ruines, de violences, devaient un jour s'entendre entre eux. Cette heure fatale a

sonné, et l'Espagne n'a plus été qu'un vaste champ de brigandages et d'assassinats, depuis que le nom de *bandolero* a disparu ainsi que le despotisme politique et monacal, et qu'il n'y a plus eu que des factieux.

L'Espagne s'éteignait lentement. La phthisie sociale allait atteindre son dernier période, quand tout à coup une agression aussi injuste qu'impolitique de la France fut le signal d'une résurrection qui surprit le monde, et lui révéla la nature vivace de l'Espagnol. Le canon du 2 mai retentit comme un coup de tonnerre dans toute la Péninsule, et des bords de la Bidassoa au Guadalete, du Guadiana au Fluvià, un cri de guerre contre l'étranger se fit entendre; la nation entière vola au combat, sans armée, sans généraux et sans gouvernement.

Mais cette convulsion héroïque agissait sur un peuple privé de toute organisation régulière et normale. La gangrène administrative, la lèpre monacale avaient rongé le corps social jusqu'aux os. Aussi, pour se soustraire à ce malheur, autant que par patriotisme, chacun prit les armes. On marcha à la conquête de l'avenir, dont on ne voulait pas que l'étranger fût l'arbitre. L'homme du peuple, à qui un gouvernement stupide n'avait pas appris à manier la charrue, imagina qu'un

fusil le ferait vivre par droit de conquête et d'impunité. De là ces irruptions d'hommes armés qui prirent le nom de *guerillas*, combattant en dehors de toutes les combinaisons des armées régulières, espèces de Cosaques, inquiétant et harcelant l'ennemi, cherchant la fortune autant que la gloire. Cette vie nomade, aventureuse et profitable eut un attrait irrésistible pour les masses habituées à vivre en plein air dans une insouciance complète du lendemain, auquel la mendicité et la charité intéressée qu'exerçaient les moines avaient soin de pourvoir.

Un soulèvement aussi général contribua puissamment à la défaite de l'étranger, mais prépara de grands embarras à l'Espagne victorieuse, parce qu'elle n'a jamais eu un gouvernement réel pour moraliser le peuple et pour appliquer au bien-être de tous, les admirables instruments de travail qu'offre une nation essentiellement intelligente. Livré à ses mauvaises passions, tout un peuple qui venait de contracter au service de la patrie les habitudes d'une indépendance absolue, allait en conserver longtemps le souvenir et le goût. Cette irruption de prolétaires repus et armés devenait un torrent difficile à faire rentrer dans son lit. Un simple désarmement eût été une sentence qui les condamnait à mourir de faim,

et le gouvernement d'alors, au lieu d'utiliser ces bras fatigués de combattre, réduisit sa mission à persécuter l'intelligence et le patriotisme qui les avaient guidés. Pendant qu'on incarcérait les chefs de cette sublime insurrection contre tous les genres de despotisme et de servitude, on refoulait le peuple dans l'oisiveté. L'État se chargeait du supplice des hommes les plus éminents; les couvents à leur tour, de la dégradation morale du bas peuple. Admirable accord du trône et de l'autel pour régner sur des ruines; acte d'horrible ingratitude, s'il n'était pas celui de la plus inconcevable démence!

Voilà comment s'est engendrée une des plaies les plus profondes de l'Espagne. Là se trouve l'origine et l'explication de la guerre civile, dont celle de 1823 fut l'avant-coureur. C'est en défendant le trône renversé d'un monarque prisonnier que le bas peuple, privé de tout avenir, condamné à la servitude de la glèbe, s'est habitué à se procurer violemment une subsistance que la société a refusée à son travail. Les noms des chefs de *guerillas*, parvenus aux grades supérieurs de l'armée, sont restés dans l'esprit du peuple comme des trophées visibles. Quant aux moyens de parvenir à la fortune, on est fort peu scrupuleux sur leur choix, lorsque la société se trouve sans di-

rection. Chacun alors guerroie pour son compte personnel; tout prétexte est bon, et c'est dans le code de la violence qu'on cherche son droit. Lorsque personne n'est protégé, on se protége soi-même, et, en devenant par ce moyen l'oppresseur des autres, on réalise la plus épouvantable des anarchies; on arrive à une véritable dissolution sociale. Tel est l'état de l'Espagne; il date de loin, comme nous l'avons vu; mais la réaction de 1814, cette blessure encore ouverte, a comblé la mesure du mal.

Si Ferdinand VII avait eu le sentiment de sa haute mission, les digues de la prospérité publique eussent arrêté les effets de ce débordement barbare; mais il était impuissant à créer une œuvre de régénération sans l'aide de l'élite des citoyens, et il la proscrivit en masse pour s'appuyer sur les passions brutales et sauvages de la populace, ainsi que sur le fanatisme d'un clergé ignorant et cruel.

Dès lors l'Espagne fut condamnée à de longs déchirements intérieurs; le germe d'une insurrection anti-sociale et féroce, toujours prompte à s'agiter, fut déposé dans le peuple. Chaque événement grave devait le développer; il ne fallait qu'une occasion, et la rébellion de Don Carlos l'a offerte. Si les masses, qui se servent des ar-

mes qu'elles ont toujours conservées, se sont insurgées en son nom, c'est que, quelque corrompus que soient les hommes, ils n'oseront jamais proclamer le vol et le brigandage; mais au fond les bandes de Cabrera et du comte d'Espagne n'ont pas eu d'autre but. Que leur importe le triomphe du prétendant et du clergé? Si elles soutiennent leur cause, c'est pour commettre impunément, sauf les chances de la guerre, leurs épouvantables excès. Si on eût cherché à les discipliner, à les forcer de faire une guerre régulière, bientôt la désertion eût éclairci leurs rangs. L'Espagne eut jadis les *siete niños de Ecija*[1], de nos jours le trop fameux *José Maria*[2]; en ce moment, Cabrera, Palillos et tant d'autres les remplacent. La différence est toute dans le nombre des brigands et dans l'étendue de leurs excursions. Voilà les misérables, opprobres de l'Espagne et de l'humanité, auxquels le parti politique qui se prétend éminemment conservateur en France, en Angleterre et en Allemagne, ne rougit pas de s'associer par ses sympathies, ignorant sans doute l'abjection des êtres dégradés qu'il encourage.

[1] Célèbre bande de voleurs.

[2] Chef de voleurs.

Les véritables causes des malheurs de la Péninsule ont toujours été mal appréciées. Au lieu de reconnaître, quel triste héritage de désordres, d'immoralité, de réactions, nous a légué lepassé, on rejette sur les novateurs la responsabilité de la situation actuelle. — Non, cette situation est née uniquement de l'excès du mal. Si l'Espagne épuisée, anéantie, n'a pas retrouvé la force d'impulsion nécessaire pour détruire d'un coup les abus du passé, et pour réaliser avec promptitude et énergie les réformes que son état réclame impérieusement, c'est que le despotisme, quand il ne tue pas, énerve toujours et pour longtemps les nations qu'il frappe. Pourquoi donc, lorsqu'au milieu de ruines anciennes et nouvelles, les Espagnols, cherchant un remède à leurs souffrances, veulent établir un régime réparateur, le nom de révolutionnaires, dans la plus sanglante acception du mot, se trouve-t-il là pour accuser des hommes qui demandent à respirer, à vivre?

Mais je m'adresserai à tous ces accusateurs publics de l'Espagne constitutionnelle, et je leur demanderai : Sont-ce les novateurs qui renfermèrent dans le château de San-Anton l'illustre Malespina revenant de son voyage autour du monde, et qui brûlèrent tout ce que ce navigateur rapportait dans

l'intérêt de la science ? Les novateurs ont-ils condamné au cachot du château de Belver le célèbre Jovellanos, coupable, dans son immortel ouvrage sur l'état de l'agriculture en Espagne, d'avoir appelé l'attention publique sur les nombreux abus qui en arrêtaient l'essor ; d'avoir, dans l'admirable pamphlet « *Pan y toros* (*panem et cir-« censes*) » flétri d'un stigmate ineffaçable l'odieux gouvernement d'alors ? Les novateurs ont-ils proscrit Olavidès ? Et lorsqu'on a traqué, torturé de cette sorte les hommes dont les talents honoraient l'Espagne, quand le savoir constituait un crime, peut-on être surpris de l'absence de grands talents dans les classes élevées, ce qui n'est pas exact d'ailleurs, et peut-on s'étonner qu'il existe des mœurs farouches chez un peuple pour lequel on a créé une école de tauromachie, en lui refusant des écoles primaires, et fermant les universités ?

Si on détourne un moment les yeux du spectacle affligeant que présentent les persécutions exercées contre les sommités intellectuelles de la nation, et de l'état d'abandon où le gouvernement a laissé l'éducation publique, pour les reporter sur les intérêts matériels du peuple, sont-ce les novateurs qui ont gaspillé les trésors de l'Espagne en folles dépenses ? Est-ce leur faute

s'il n'existe pas de moyens de communication entre les premières cités du royaume? Depuis quelques années seulement on a établi une route carrossable de la capitale à Saragosse. Les novateurs ont-ils anéanti la marine? Partout on voit encore les décombres amoncelés lors de la guerre de l'indépendance : ils sont là pour accuser la coupable incurie du gouvernement.

On est donc injuste et absurde quand on reproche les calamités actuelles aux hommes qui se sont efforcés de les réparer; si, contrariés au dedans et au dehors par les véritables destructeurs de la richesse publique de l'Espagne, ils n'ont pu vaincre encore tant d'obstacles, et créer un meilleur état de choses au profit de l'humanité souffrante, à qui la faute?

Et dans ce fatal assoupissement du génie jadis si éclatant des Espagnols, s'il apparaît encore quelque noble protestation, elle sort de la plume de ceux que l'on désigne du nom de novateurs. Quintana, Marina, Gallego, Burgos, Martinez de la Rosa, le comte de Toréno, Arguelles, le duc de Rivas, Breton de los Herreros, etc., etc., tous ces noms illustres nous appartiennent. Qu'on cite un seul ouvrage remarquable sorti du cerveau de ce parti apostolique qui a prétendu dominer l'Espagne! Une existence parasite, l'ignorance la

plus grossière alliées à de sanguinaires passions, voilà ses mœurs, ses intérêts. Desséchant les sources de l'intelligence, le gouvernement dont ce parti faisait la force en le guidant, a seul causé cette stérilité de l'esprit humain, que les novateurs ont voulu raviver.

Les vicissitudes de l'Espagne sont exceptionnelles : nulle part on n'a vu un gouvernement se complaire à déconsidérer l'aristocratie, à persécuter la bourgeoisie, à proscrire l'intelligence sous quelque forme qu'elle se présentât, et s'attacher à dégrader, à abrutir le peuple en le poussant à la férocité. Cette hideuse anomalie est pourtant toute l'histoire moderne de l'Espagne : elle explique cette alliance si naturelle entre D. Carlos et le bas peuple pour le triomphe du despotisme. Pour le roi comme pour le bas peuple il n'existait ni tribunal ni loi. Le tiers-état, pour me servir d'une expression reçue, était seul soumis aux caprices du pouvoir; le roi interprétait à sa volonté sa propre pensée, lui donnait une forme quelconque, et en faisait l'application. Quand ce fait, d'une douloureuse exactitude, sera enfin bien reconnu, on appréciera les événements qui se passent dans la Péninsule avec plus de justesse; ce qu'on appelle les anomalies espagnoles ne se présenteront plus que comme des déductions logiques de

faits préexistants. Le peuple, dit-on, n'aime pas le gouvernement représentatif, il repousse une constitution qui est la loi pour tous ; c'est qu'il n'a, comme le souverain, jamais connu que l'exercice de la violence à son profit. Il partageait avec le monarque le pouvoir et la force, il en avait la meilleure part.

L'Espagne de 1840 est innocente de ses malheurs actuels ; elle n'a pas enfanté le désordre administratif, l'anarchie gouvernementale, la banqueroute inévitable ; tous ces maux lui ont été légués par un despotisme insensé. C'est cette tyrannie aveugle, cruelle à l'intérieur, lâche à l'étranger, qui a fait périr le commerce, l'industrie, l'agriculture, les arts, les sciences et la littérature, et qui, pour couronner son œuvre, a perdu un monde entier.

Déchue de toute splendeur, et du rang qu'elle avait occupé pendant deux siècles entre les grandes puissances, pour ne plus y occuper qu'une place secondaire, l'Espagne n'était plus rien, quand Napoléon voulut l'occuper en maître, dernier outrage à la nationalité expirante. Cet outrage, les Espagnols ne purent le supporter.

En répudiant ce passé de triste et honteuse mémoire, nous avons voulu briser les chaînes de servitude qui avaient tout flétri. Depuis trente ans,

nous luttons pour la noble cause de la liberté; et si son triomphe n'est pas encore assuré, on verra que ce ne sont ni les martyrs qui ont manqué, ni le découragement qui nous a frappés, ni la constance qui nous a fait défaut. Mais c'est encore le passé et ses funestes traditions qui pèsent sur nous et arrêtent l'essor de notre régénération. Cette œuvre pénible exige de nous une grande constance; nous l'aurons; c'est notre première vertu dans les moments d'angoisses inséparables d'une situation violente. Souvenons-nous que les nations qui nous ont précédés dans cette carrière n'ont pas moins souffert que nous. La conquête de la liberté civile et des droits politiques sur le pouvoir absolu, toujours et partout, fut accompagnée de sacrifices immenses. « Les peuples libres ne sauraient prétendre à la paix, mais à la victoire[1]. » Depuis 1810 nous combattons pour assurer à notre pays cette victoire, c'est-à-dire la réalisation, l'application des principes politiques qui doivent changer la forme de la société actuelle. C'est à l'ombre de ces principes que nous pourrons non seulement relever notre pays de son abattement, mais fonder un gouvernement capable de créer parmi nous la prospérité dont jouissent des

[1] Guizot, Washington. Introduction, page XVI.

nations moins que la nôtre privilégiées du ciel.

Cette ère nouvelle surgira pour l'Espagne ; c'est le vœu, le cri de la Providence. C'est par la raison, l'énergie, la sagesse et la tolérance que nous triompherons des préjugés et de la résistance obstinée de cet esprit soi-disant conservateur, qui, immobile, au centre du mouvement universel, aurait besoin, pour renoncer à son incrédulité fanatique sur l'avenir du monde, d'un autre Galilée qui lui dît : « *E pur si muove.* »



Question Politique.

CHAPITRE PREMIER.

Première époque constitutionelle de 1810 à 1814. — Réunion des cortès de Cadix. — Leurs travaux. — Leur composition. — Constitution de 1812. — Régences. — Gouvernement. — Retour de Ferdinand VII. — Chute de la constitution. — Réaction de 1814 à 1820.

On a souvent dit : L'Espagne n'est pas mûre pour la liberté, la guerre civile actuelle est la manifestation de cette vérité.

D'abord, je crois l'homme toujours mûr pour la liberté, et j'ignore en quel lieu et sous quel climat la servitude a jamais eu de l'attrait pour une nation opprimée. L'amour de la liberté dans le cœur de l'homme suit immédiatement l'amour de la vie et de l'égalité, ou, pour mieux dire, ils se confondent en un seul sentiment. Si la destinée de l'homme n'était pas de jouir de la liberté et

de l'égalité entre ses semblables, il ne serait pas l'œuvre la plus parfaite de la création, il serait au-dessous de la brute. L'oiseau, la bête féroce languissent ou meurent dès qu'ils sont privés de la liberté; comment vouloir que l'homme, seul être doué de la triple faculté de l'intelligence, du sentiment et de la sensation, puisse se complaire dans l'abnégation de sa volonté, de sa pensée, de ses mouvements? Autant vaudrait dire qu'il n'est mûr que pour une certaine dose de vie, car la liberté c'est la vie, c'est la manifestation de l'existence.

Ne serait-il pas plus courageux et surtout plus loyal de dire d'une fois, qu'on veut confisquer la liberté dont le peuple a droit de jouir, et lui imposer la forme sous laquelle il doit l'accepter ? Et quand, avec son admirable instinct, le peuple repousse cette forme à travers laquelle il découvre le fond de la pensée, qui est la négation des droits de la majorité au profit de quelques-uns, on l'accuse de ne pas aimer la liberté, et de n'être pas mûr pour la posséder. Mais si vos institutions blessent ses intérêts et choquent ses mœurs ; si, tout en lui parlant de liberté, il s'aperçoit que vous le garrottez avec je ne sais quelle nomenclature d'articles que vous nommez constitution, charte ; ou si vous ne lui avez pas demandé son avis sur vos préceptes po-

litiques, vous contentant, au nom de votre infaillibilité, d'exiger qu'il s'y soumette avec une foi aveugle; enfin si, par vos arrangements électoraux, vous l'excluez du droit de discussion et de sanction à la loi commune, comment vous étonner que les masses ne se passionnent ni pour vos droits usurpés de législateurs, ni pour l'ouvrage dont vous vous glorifiez? Le silence par lequel le peuple répond à votre chimérique omnipotence législative, indiquera bien qu'il proteste contre ceux qui l'ont déshérité de ses droits imprescriptibles, mais à coup sûr son indifférence pour votre constitution ne saurait être regardée comme une preuve de son manque de sympathie pour la liberté; seulement il la veut d'une autre manière que vous, en d'autres termes, il la veut plus réellement et mieux que vous. Cette divergence entre vos opinions et la volonté des peuples produit le tiraillement qui rend votre tâche laborieuse, pour ne pas dire impossible.

A la vue des obstacles qu'éprouve l'établissement de la liberté chez un peuple, il faut toujours se dire qu'il y a quelque chose de faux dans le système qu'on veut lui imposer, que ses besoins n'ont pas été compris, ni les vœux de la majorité exaucés; mais accuser le peuple de ne pas aimer la liberté et l'égalité sa compagne inséparable,

c'est prononcer à la fois un blasphème et une sottise. Le peuple veut toujours la liberté et l'égalité, avec d'autant plus de foi qu'on lui a toujours dénié l'une et l'autre en invoquant des principes restrictifs qui ne sont jamais que de l'égoïsme, créant un monopole au profit du plus petit nombre.

L'orgueil et les intérêts privés de certaines classes, leur prétention de savoir elles seules ce qui convient à la nation entière, arrêtent plus la régénération d'un pays que l'ignorance des classes pauvres. Souvent l'amour de la liberté des premières est bien plus le besoin de s'affranchir d'un joug qui leur vient de plus haut, que le désir de créer une communauté de bien-être où tous les membres de la société trouvent place. On se délivre de l'oppresseur, on ne renonce pas à opprimer; telle est du moins la tendance des révolutions politiques de nos jours, résultat de mœurs infirmes et d'absence d'organisation. Au jour du combat, nous voyons le sang du peuple couler à pleins bords : dans ces instants suprêmes on lui impose le sacrifice de sa vie pour la cause de la liberté comme un devoir; le lendemain du triomphe, on lui dit qu'il lui faut souffrir encore, et tout au plus lui concède-t-on le droit de se plaindre.

Ce que je viens d'établir comme principe général, en réponse à cette étrange prétention de juger la maturité d'un peuple pour la liberté sur l'accueil indifférent qu'il fait à certaines conceptions politiques, est d'une rigoureuse application s'il s'agit de l'Espagne; terre classique des institutions populaires et des franchises municipales les plus étendues, nul peuple en Europe n'a des instincts plus démocratiques que les Espagnols; nulle part la dignité de l'homme ne se concilie mieux avec le respect que le peuple ne refuse jamais à ceux qu'il considère comme lui étant supérieurs par l'intelligence.

Où trouver une formule plus énergique du principe de liberté et d'égalité que celle des Aragonais, adressant à leurs rois ces paroles mémorables : « Nous qui chacun de nous sommes « autant que vous, et qui ensemble sommes « plus que vous, etc. » En Espagne, dans les mœurs, dans l'organisation sociale, si imparfaite qu'elle soit, tout respire liberté, égalité, parce qu'en Espagne plus que partout ailleurs c'est le despotisme qui est nouveau; l'origine des sentiments démocratiques des Espagnols est aussi ancienne que leur histoire : ils forment aussi la vie publique et sont les mœurs mêmes du pays.

La nature démocratique des rapports journaliers entre les différentes classes de la société tient sans doute à des souvenirs traditionnels de droits anciens confisqués par la force, et à la conservation des franchises municipales. Ayant échappé à tous les empiétements du pouvoir absolu, l'exercice de ces franchises est resté le partage exclusif du peuple dans les communes rurales où le riche n'habite jamais. Peut-être y a-t-il aussi dans le caractère national quelque chose de trop fier pour se plier servilement à rendre hommage au seul mérite de la richesse et de la naissance.

Ces sentiments d'une égalité réfléchie, que ni les grands ni les riches ne tentent jamais de heurter, se retrouvent dans toutes les classes du peuple ; ils sont inséparables de l'amour de la liberté ; ils prouvent suffisamment que le peuple espagnol est mûr pour jouir de ses bienfaits. Nation ardente pour une idée qu'elle a conçue, mais douée d'un grand sens d'appréciation et d'analyse, elle ne s'enthousiasme jamais pour ce qui ne lui offre pas la démonstration facile des avantages qui résulteront de son adoption. En 1808, aucune opinion politique ne divisait les Espagnols : la défense du sol de la patrie contre l'étranger fut une pensée nette et claire, que chacun comprit ; aussi le mouve-

ment de la nation fut unanime. Il n'en a pas été de même pour l'idée abstraite d'une charte, le peuple n'a jamais pris l'initiative de ces vicissitudes constitutionnelles, parce que le bien qu'on lui a promis, arrêté par une lutte à mort soutenue par les ennemis de son émancipation, n'a pu se manifester avec cette évidence de démonstration qui seule peut passionner les Espagnols. La grande erreur commise dans les différentes constitutions qui ont été établies en Espagne, c'est d'avoir plus étudié la législation étrangère que les traditions et les mœurs populaires. On n'a pas assez calculé tout ce qu'une importation du dehors trouverait de résistance chez un peuple conservant si bien son type original ; son premier sentiment essentiellement national, c'est toujours d'être lui, sans alliage étranger. Cette assertion banale, que l'Espagne n'est pas mûre pour la liberté, me semble dès lors mise au néant : seulement il lui faut des institutions espagnoles, qui s'harmonisent avec les mœurs et les coutumes du pays. Tous les efforts des libéraux doivent tendre à donner à la réforme un caractère et une couleur espagnole ; le jour où l'on sera parvenu à mettre d'accord les mœurs et les institutions, on verra si le feu sacré de la liberté est éteint en Espagne.

Et comment les Espagnols auraient-ils cessé de vouloir ressaisir leurs anciennes franchises, quand leur décadence date du jour où elles périrent? Autour d'eux, dans la cité, dans les villages, dans les campagnes, tout leur rappelle les effets destructeurs du pouvoir absolu. Il n'est peut-être pas une seule famille, surtout dans ces derniers temps, qui ne compte une victime de ce gouvernement de malheur et de folies. L'arbitraire avait atteint son dernier paroxisme sous Ferdinand VII, comme la démoralisation l'avait atteint sous le prince de la Paix; mais ni l'impudicité et l'infamie du favoritisme, ni les violences de la tyrannie, n'avaient anéanti l'amour de la liberté chez les Espagnols. En se soulevant contre l'étranger pour défendre leur indépendance, ils pensent avant tout à protester contre la trop longue et trop funeste existence du pouvoir absolu, et posent les bases d'un nouvel avenir. Il y a trente ans que la liberté éleva son drapeau; la lutte contre le despotisme a été récemment plus terrible que jamais : ce sera la dernière. Le triomphe de la raison sur les éléments anti-sociaux de l'arbitraire a prévalu.

C'est après des siècles de silence, obtenu par tout ce que la tyrannie a conçu de plus atroce, et au milieu d'un soulèvement général de la nation contre l'étranger, que part le premier cri

de liberté. Quelle plus belle origine? quoi de plus national? et quelle source plus pure pouvait avoir cette manifestation d'un sentiment dont on ne soupçonnait pas même que le germe existât en 1808, tant l'Inquisition avait entouré de terreur l'homme capable d'une pensée généreuse?

Qu'on s'efforce, marchandant la valeur des événements, de prouver qu'un petit nombre d'hommes élevèrent leurs voix au-dessus des détonations de l'artillerie étrangère pour proclamer les principes de liberté et d'égalité; qu'on arguë contre la légitimité des cortès et de leur œuvre, à force de subtilités inintelligibles tant elles sont pauvres et mesquines; qu'on enregistre un à un tous les défauts de la constitution de 1812, on ne fera jamais qu'un lâche plaidoyer contre la grande et patriotique pensée qui fit convoquer les cortès à Cadix, et qui donna naissance à la constitution.

C'est là le monument majestueux de cette époque; qu'importe la forme imparfaite qui lui fut donnée? le principe survivra; quand on s'arrête à l'analyse de l'exécution matérielle que reçut cette pensée pour accabler des traits d'une censure amère les cortès de 1812, leur reprochant des erreurs presque comme des crimes, on s'avoue incapable d'apprécier tout ce que cet événement

eut de grand pour l'avenir de l'Espagne. On se rappetisse à la durée d'un jour. Les censeurs impitoyables de cette œuvre, qui n'ont pas un mot de louange pour le but que se proposèrent les auteurs de la constitution, ressemblent à celui qui, observant un édifice élevé pour servir d'asile à l'humanité souffrante, ne trouverait que malédictions contre l'architecte à cause de quelques imperfections de détail dans l'œuvre matérielle. C'est la portée d'un principe, c'est le fond d'une question qu'il faut mesurer et sonder; qu'importe la forme? le temps suffira bien à la modifier.

La constitution de 1812 mériterait la reconnaissance de tous les libéraux, par cela seul qu'elle a rendu impossible l'exercice pacifique de la tyrannie. Elle a créé une Espagne nouvelle, et quoi qu'on fasse, elle ne reculera pas. Les idées de régénération, une fois jetées dans la société, germent; il n'est plus possible de les déraciner; les révolutions sociales sont comme les rouages d'une pendule, elles iront plus vite ou plus doucement, s'arrêteront même, mais ne fonctionneront pas à reculons. Ce qui existe aujourd'hui, comme les luttes que la liberté a déjà soutenues, est le résultat des cortès de 1812. Si à cette époque ce nom de cortès, symbole glorieux de la liberté, n'eût pas été prononcé, il se-

rait peut-être encore dans l'oubli aujourd'hui.

Qu'on soit donc plus juste envers les premiers fondateurs de l'émancipation de l'Espagne. Ils purent se tromper dans la forme sous laquelle ils la présentèrent au peuple, mais honneur à ces hommes énergiques! en face des auto-da-fé et d'un gouvernement implacable, ils conservèrent au fond de leur âme les traditions sacrées, les principes qui vivifient, et assurent l'existence morale des nations. Eux seuls tinrent le fil des événements qui rattachent le passé à l'avenir; ils osèrent proclamer l'affranchissement du peuple en face de l'étranger et sous le feu de ses canons; ces hommes supérieurs, martyrs de leur foi, nous ont transmis les principes pour lesquels nous combattons aujourd'hui. Sans eux que serions-nous? la proie de l'arbitraire et du fanatisme, sous le double sceptre du pouvoir colossal de la royauté et du tribunal inique de l'Inquisition. Nobles députés de Cadix, auteurs de la constitution de 1812, la postérité vous absoudra de toutes les accusations injustes autant que passionnées portées contre vous par vos contemporains! Votre œuvre matérielle fut imparfaite, vous étiez des hommes; mais vous avez sauvé la civilisation en Espagne, et cette œuvre-là est immortelle.

Au reste, ce serait une bien grande erreur de

croire qu'une autre constitution eût trouvé grâce devant la réaction de 1814 : la meilleure preuve du contraire est le sort qu'éprouva le décret du 4 mai, acte tout à fait spontané de Ferdinand VII, où il promettait de convoquer les cortès. Il y a en vérité quelque chose de puéril à vouloir rejeter sur les cortès de Cadix la responsabilité des actes de la royauté de 1814. Si c'eût été la lettre écrite de la constitution qui eût nécessité révision ou réforme, rien n'était plus facile à exécuter. L'emprisonnement, les tortures infligées aux députés de Cadix prouvent assez qu'on ne voulait pas seulement anéantir une charte imparfaite, mais aussi les principes qu'elle proclamait, et avec les principes les hommes qui les avaient invoqués.

En abolissant la constitution, on ne trouva pas de supplices assez cruels pour ceux qui avaient cru la liberté compatible avec la royauté, dont ils avaient défendu les prérogatives, tout en limitant son pouvoir.

Il n'est guère possible de bien comprendre les questions du moment actuel, sans saisir à son origine la pensée régénératrice qui s'agite en Espagne, et sans la suivre à travers ses différentes transformations. Elle a été une à toutes les époques, et cette unité l'a sauvée. On ne veut plus de despotisme, on ne veut plus de pouvoir absolu, on

a soif d'ordre et de régularité ; on est fatigué de souffrir des écarts de l'arbitraire le plus insensé qui ait jamais été imposé à aucun peuple de la terre. Voilà le véritable sens de l'exclusion donnée à don Carlos.

Et pour ma part, j'ai hâte de le dire, défenseur du trône d'Isabelle II, la plus sainte légitimité de cette reine-enfant est à mes yeux celle que lui donne la sanction des principes de liberté gardiens de son berceau. Son règne est l'espoir d'un meilleur avenir; il peut faire le bonheur de ma patrie, lui rendre sa splendeur et les bienfaits de la civilisation moderne : à ce titre, ma vie entière lui appartient; et s'il advient que la légitimité dynastique de la jeune reine se trouve d'accord avec les besoins intellectuels des Espagnols, c'est un heureux hasard que la nation a adopté comme gage d'un pacte nouveau sanctionnant un droit dynastique ancien ; mais je déclare que si don Carlos eût été le roi légitime, comme son existence de roi eût été un outrage à l'humanité ; la réalisation de son gouvernement, la péripétie la plus violente, je l'aurais combattu par tous les moyens possibles. Je le dis sans détour, la légitimité dynastique servant de base et de sanction à la tyrannie s'offre à ma raison comme la plus épouvantable aberration

de l'esprit humain; dès lors je la répudierais de toutes les forces de mon âme. Il n'y a qu'un gouvernement légitime, celui qui fait le bonheur du pays qu'il régit.

En 1808, l'Espagne se trouva dans la pleine possession de tous ses droits, et l'arbitre de ses destinées : jamais la souveraineté nationale ne s'est plus solennellement réalisée. La nation entière prit les armes; dans cette agitation fébrile du pays, le rétablissement des cortès était dans tous les esprits pensants comme le mot d'ordre magique de la liberté demandant à rentrer en Espagne après un exil de trois siècles. Ferdinand VII fut le premier à réclamer le rétablissement des cortès quand il se vit prisonnier à Bayonne. La junte centrale, à peine installée, promit solennellement la réunion des cortès : au mois de mars 1809, elle annonça leur prochaine convocation. Elle consulta les juntes des provinces, les tribunaux supérieurs, les municipalités, le haut clergé, les chapitres diocésains, les universités et les autres corporations du royaume sur le mode de réunion des cortès, sur la part de représentation qu'on devait accorder aux provinces d'outre-mer, enfin sur les principaux objets que le gouvernement devrait soumettre aux cortès. La junte demandait surtout quelles devraient être les bases

d'une nouvelle constitution pour le royaume, regardant la création d'un code fondamental comme le premier et le plus important objet dont les représentants de la nation auraient à s'occuper.

Les rapports qui parvinrent à la junte ne varièrent que dans la forme : les cortès et une constitution furent le vœu unanime ; tous demandaient qu'une représentation nationale plus appropriée aux temps modernes fût convoquée ; tous voulaient qu'une charte, assurant la liberté civile et politique, devînt une barrière éternelle contre le despotisme et sauvât la nation de l'anarchie intérieure : telle était sans exception la substance des réponses des corporations qui avaient été consultées.

Une commission de la junte centrale réunit, classa ces rapports, prépara les matériaux d'une charte, et elle s'occupa aussi d'une révision des codes et de la réforme administrative.

Le 28 octobre 1809 la junte centrale publia un manifeste convoquant les cortès pour le 1er mars « 1810 : Les cortès, disait la junte, nom prononcé « jusqu'alors avec mystère par les érudits, avec « crainte par les hommes politiques, avec horreur « par les tyrans ! » Elle avait hâte, ajoutait-elle, « de « réunir les représentants de la nation, comme seul « moyen d'encourager les hommes faibles, de

« contenir les ambitions, de réprimer l'orgueil « importun, les prétentions puériles, les passions « insensées portées à déchirer le pays. »

Ce fut le dernier acte de la junte centrale. En proie à des dissensions qui mirent un terme à son existence, elle résigna ses pouvoirs, et installa la première régence, formée de l'évêque d'Orense, de don Francisco Xavier de Castaños, don Francisco de Saavedra, don Antonio Escario, et don Miguel de Lardizabal, tous hommes peu favorables aux idées de liberté. Bien loin de montrer de l'empressement à réunir les cortès, ils prorogèrent la convocation. L'opinion publique inquiète et exigeante triompha du mauvais vouloir et des intrigues qui s'agitaient autour de la régence. Les cortès furent assemblées le 24 septembre 1810.

Les lettres de convocation furent rédigées d'après les principes proclamés par la junte centrale : elles déclaraient que la principale occupation des cortès serait « de former une constitution digne de la nation espagnole et capable d'élever un grand peuple à la dignité d'un État constitué sur des bases de liberté. » A peine les régents eurent-ils reçu le serment des députés et installé les cortès, qu'ils donnèrent leur démission : de sorte que les cortès se trouvèrent, dès le premier jour de leur existence,

sans gouvernement, dans une ville assiégée, et au milieu des ravages de la fièvre jaune. Elles ne désespérèrent cependant pas du salut de la patrie, et ces calamités réunies ne purent abattre leur courage. Quand des hommes de cœur conçoivent une grande pensée, les obstacles qu'ils rencontrent pour accomplir leur œuvre semblent les élever au-dessus de la nature humaine. Apôtres et martyrs, ils instruisent la multitude, souffrent et meurent pour elle.

Jamais plus noble apostolat que celui des cortès de Cadix, jamais plus affreux martyre que celui souffert par les hommes éminents de cette assemblée constituante. L'exil, les confiscations, les tortures morales dans les présides n'ont pas suffi pour satisfaire les vengeances de leurs ennemis : il a fallu par tous les moyens possibles les représenter comme des hommes insensés ou pervers, faisant de leurs opinions ou de leurs utopies un piédestal à de mesquines ambitions. Ce serait une histoire curieuse à faire que celle des cortès de Cadix. Je ne renonce pas à cette œuvre nationale; aujourd'hui je me bornerai à un récit succinct, mais suffisant pour justifier les courageux auteurs de la constitution des basses calomnies lancées contre eux.

Le premier acte public de ces hommes, persécutés avec un si déplorable acharnement, fut

de décréter, le 25 septembre, cinq jours après leur installation, qu'aucun député ne pourrait obtenir ni solliciter, pour lui ni pour personne, un emploi, une faveur quelconque pendant la durée de son mandat, ni un an après son expiration ; et le 2 décembre ils décrétèrent la diminution sur le traitement qui leur avait été assigné par la junte centrale, tout modique qu'il fût, d'après le dire même de la junte. Leur sollicitude s'étendit à porter un remède à tous les abus alors existants.

Les débats étaient publics. L'on vit avec étonnement apparaître tout d'abord des orateurs du premier ordre : je me hâte de le dire, ils appartenaient exclusivement au parti réformateur : c'étaient Arguelles, le comte de Toreno, Calatrava, Muñoz Torrero, Lujan, Porcel, Antillon, Zumalacarregui, Giraldo, etc., etc.

Les premières discussions qui eurent lieu dans les cortès donnèrent naissance aux deux qualifications de libéraux et de serviles, par lesquelles on distingue en Espagne les deux partis de la liberté et de l'absolutisme. Le mot de libéral est devenu européen, comme qualification politique. Voici quelle en fut l'origine en Espagne.

Par une étrange erreur, dont je n'ai encore vu le redressement nulle part, on a toujours consi-

déré les cortès de Cadix comme une assemblée d'opinions compactes, voulant réduire la royauté à une présidence nominale. On a toujours également admis comme un fait que les élections avaient donné pour résultat une réunion exclusivement composée de jacobins. Tout cela est historiquement faux.

Les cortès de Cadix, quel que fût le mode d'élection qui présidât à leur formation, étaient divisées en deux parties inégales.

L'une était composée d'ecclésiastiques, de personnes appartenant aux classes privilégiées, d'employés du gouvernement : c'était la majorité; elle soutint tous les abus. L'autre partie, formée d'hommes indépendants, marchait hardiment à la réforme de ces abus : elle était composée de quarante-cinq membres.

Dès les premières séances des cortès, les questions de finances furent à l'ordre du jour. Le public observa que dans les discussions la majorité pérorait pour le maintien de tous les désordres administratifs ; ses arguments parurent mesquins et *serviles*. Au contraire, la minorité attaquait tous les abus financiers et demandait leur réforme, invoquant à son aide la censure publique pour les corriger, et donnant la première l'exemple par la réduction volontaire de ses traitements. Le

public applaudit la minorité, et reconnut qu'elle était animée de sentiments de *libéralité*.

Lorsque les grandes questions de liberté civile et politique occupèrent les cortès, on vit les mêmes hommes qui avaient défendu les abus financiers combattre toutes les idées constitutionnelles, appuyées au contraire par les réformateurs du chaos administratif. Dès lors, le mot *libéral*, d'abord appliqué dans le sens de générosité, devint une qualification politique, en opposition à celle de *servile*, donnée aux défenseurs de toutes les idées rétrogrades.

Telle est l'origine de ces épithètes qui classent les deux partis en Espagne depuis 1810. Les serviles d'alors sont les carlistes d'aujourd'hui.

On se demandera comment les réformes purent se faire avec une majorité hostile. La réponse se trouve dans l'absence de courage de cette majorité, dominée par l'opinion publique et par la presse. Son mauvais vouloir s'exhalait par quelques discours, combattus avec talent par les réformateurs. Ces derniers mettaient à nu les plaies de l'État et de l'administration, et, au moment de voter, la majorité n'osait plus s'opposer à l'adoption des mesures favorables à la réforme.

Il ne faudrait pas induire de cette résistance à

toute amélioration qui atteignait les intérêts des opposants que ceux-ci fussent animés d'un zèle aussi vif pour le trône.

En toute occasion, le parti servile se montra disposé à faire bon marché des prérogatives de la couronne, pourvu que cet abandon de sa part fût compensé par l'adhésion des libéraux au maintien des abus ecclésiastiques et administratifs.

C'est ainsi que dans la commission nommée pour rédiger le projet de constitution, réputé si démocratique, la majorité appartenait aux serviles. L'un d'eux, le chanoine Cañedo, qui plus tard fut évêque de Malaga et archevêque de Burgos, proposait de restreindre encore plus les prérogatives de la couronne, si on consentait à accorder une représentation séparée au clergé et une autre à la noblesse. « Vous laissez trop de « pouvoir au roi, disait-il à Muñoz Torrero, autre « chanoine, mais défenseur de la liberté; et en « votre qualité de prêtre, vous devez vous occuper « plus des intérêts du clergé que de ceux de la « royauté. » Plus tard, Cañedo fut élevé au faîte de la grandeur épiscopale, et Muñoz Torrero jeté au fond d'une prison.

Dans toutes les discussions sur le projet de constitution, on retrouve le même esprit d'hostilité à la couronne chez les hommes appartenant

au parti anti-libéral, et la même constance dans le parti contraire pour en défendre les prérogatives. Il suffit de consulter les discussions sur les différents articles de la constitution pour se convaincre de cette vérité.

Le parti servile se fit aussi l'instrument des intrigues de l'infante dona Carlota pour obtenir la régence; l'opinion publique d'alors vit clairement dans ces manœuvres la pensée mal déguisée d'arriver à une usurpation du trône. Le mépris des princes de la famille de Charles IV pour les droits de l'hérédité légitime à la couronne date de loin, et la pensée d'une usurpation n'est pas nouvelle.

Dans cette tendance à empiéter sur l'autorité royale, on sent l'implacable haine des disciples de Torquemada. La couronne était le seul pouvoir qui eût en quelque sorte dompté l'Inquisition; ses familiers voulurent s'en venger. Mais le jour où le Saint-Office vit sa propre existence en péril, il vint la défendre à outrance. C'est dans la lutte qui précéda son extinction que le parti servile déploya les ressources de son génie malfaisant. Malgré ses efforts, l'abolition de ce monstrueux tribunal de sang fut prononcée après quatorze jours de débats solennels.

La liberté de la presse fut comme un nouveau

sens révélé tout à coup aux Espagnols. L'usage devait beaucoup se rapprocher de l'abus. Ces écarts naturels dans une émancipation brusque et sans transition, n'auraient surpris personne si les fougueux enthousiastes de la liberté eussent seuls abusé de ce droit dans l'usage duquel ils s'essayaient; mais ce fut le parti servile qui s'efforça de rendre odieux, dès le premier jour, le noble exercice de la pensée. Les deux journaux intitulés *le Procureur général de la nation et du roi* et *la Gazette de la Manche*, plus tard *la Vigie de la Manche*, dépassèrent toutes les bornes de la licence: le premier était rédigé par don Guillermo Hualde, chanoine de Cuença, et le second par le moine Castro, de l'ordre de Saint-Jérôme; et il est bien pénible d'avoir à dire que ces journaux étaient payés par la régence pour attaquer les cortès et la constitution. Nous ferons remarquer que ce même Castro avait prêché, dans l'église des *Infantes de la Manche*, le jour où la constitution fut promulguée, un sermon de la plus grande exagération libérale, qualifiant la constitution de *code saint*. Un autre des plus fougueux écrivains serviles, le moine Manuel Martinez, avait précédemment, dans la cathédrale de Valladolid, comparé la constitution aux *Tables de la Loi que les Israëlites avaient reçues sur le*

mont Sinaï. Cet homme devint par la suite prédicateur du roi et conseiller de l'Inquisition.

Ainsi par un langage hypocrite et des exagérations sacriléges, des hommes revêtus d'un caractère sacré et chargés d'une mission de paix et de concorde, s'efforçaient de rendre odieuse la liberté à son début. Le moment vint pour eux de demander au pouvoir absolu le salaire de leurs services. Ce salaire ne leur a pas manqué.

Un récit exact de toutes les intrigues et de toutes les difficultés qu'éprouvèrent les cortès de Cadix, serait bien long. Je pense en avoir dit assez pour consacrer le glorieux souvenir qui est dû aux patriotiques efforts de cette assemblée.

La commission chargée de rédiger le projet de constitution termina son travail dans le mois de juillet 1811. J'ai déjà fait remarquer que la majorité appartenait au parti servile; les quinze individus qui composaient la commission se divisaient ainsi : *majorité*, Huerta, Perez, Valiente, Cañedo, Barcena, Ros, Jauregui, Mendiola; *minorité*, Muñoz Torrero, Arguelles, Espiga, Oliveros, Perez de Castro[1], Leyva et Moralès Duarez; ce dernier sans opinion marquée.

Chaque article avait été longuement discuté au

[1] Aujourd'hui ministre des affaires étrangères.

sein de la commission; mais le projet auquel on s'arrêta fut signé sans aucune réserve par tous les membres de la commission. Don Augustin Arguelles est l'auteur du discours préliminaire, chef-d'œuvre de raison et de savoir. L'ouverture des débats eut lieu le 1er août 1811, sous la présidence de Giraldo. Alors quelques membres de la commission offrirent la monstrueuse anomalie de parler contre le projet de constitution et de voter contre tous les articles qu'ils avaient approuvés en leur qualité de membres de la commission, et cela tout en professant les principes du libéralisme le plus avancé, et en affectant de vives sympathies pour la constitution.

De telles conséquences excitèrent une profonde indignation dans le public, et rendirent la mission des cortès extrêmement pénible; mais, supérieures à tout, elles poursuivirent leur tâche avec une fermeté et une constance admirables. Le 19 mars 1812, la constitution, si laborieusement préparée et discutée, fut promulguée. Aussitôt une nouvelle régence fut choisie. La nomination des individus qui la formèrent fut l'œuvre du parti libéral contre les coryphées du parti contraire, et, par une singulière contradiction, ce même parti libéral fut en butte à toutes les tracasseries des régents, le duc de l'In-

fantado, Don Juan de Villavicencio, le comte de l'Abisbal, Don Joaquin de Mosquera, Don Ignacio Martinez de Rivas. Le premier seulement fut proposé par le parti servile. Plus tard, le comte de l'Abisbal, ayant été obligé de donner sa démission, fut remplacé par Villamil qui partagea les principes d'hostilité de ses collègues.

C'est cette régence qui soudoya les écrivains pour attaquer les cortès et la constitution, poussant les choses au point d'encourager le chapitre diocésain de Cadix à désobéir à un décret des cortès; la patience de ces derniers fut à bout; le 8 mars 1813, les cortès déposèrent la régence, en nommèrent une autre composée de trois conseillers d'état : le cardinal de Bourbon, archevêque de Tolède, D. Gabriel Ciscar, et D. Pedro Agar.

Ce coup d'état des cortès sauva la cause de la liberté, mais elle porta au comble l'exaspération du parti servile.

Quoi qu'on ait dit et publié contre cette constitution et sur l'accueil qu'elle reçut, il n'en est pas moins vrai qu'elle fut acceptée avec joie, ainsi que les principes qu'elle consacrait. On la regarda comme la répudiation du passé, comme un drapeau de l'insurrection victorieuse contre l'étranger. Plus tard, les immenses intérêts qu'elle blessait, autant que les abus qu'elle réformait, et sans

doute aussi ses défauts essentiels, lui suscitèrent des ennemis sans nombre. Des circonstances extrêmement malheureuses vinrent compliquer la position; la fin de la guerre ramena Ferdinand VII en Espagne, et jeta dans la balance tout le poids de l'incommensurable pouvoir que lui donna sa miraculeuse délivrance dans un premier moment d'une joie aveugle. La constitution fut renversée: elle n'avait pu jeter encore des racines bien profondes; son existence de deux ans, réduite d'abord à Cadix, à quelques villes libres, s'était à peine révélée dans les provinces, à mesure que les troupes impériales battaient en retraite.

Mais il est historiquement vrai que, de toutes les parties de l'Espagne, les cortès reçurent les félicitations les plus sincères. Les corps constitués, les divers conseils, les tribunaux suprêmes, les prélats, les chapitres diocésains, presque toutes les communautés religieuses, les municipalités, les employés de tous grades, une foule de particuliers, même résidant à l'étranger, envoyèrent leur adhésion[1]. Ces documents publics sont au nombre de plusieurs milliers; et si on doit juger de la popularité de la constitution par le nombre et par l'enthousiasme de ces félicita-

[1] J'ai entre les mains la collection complète de ces actes d'adhésion.

tions, jamais institution humaine n'a été accueillie avec une joie générale plus sincère ; jamais aucun code politique n'a été reçu et juré avec plus de solennité.

L'approbation unanime à l'intérieur ne fut pas la seule sanction que reçut l'œuvre des cortès ; les puissances étrangères qui, au congrès de Vérone, s'en déclarèrent les ennemies, avaient à une autre époque reconnu cette constitution, insérant à cet effet dans les traités solennels une clause spéciale dont on ne comprendrait guère la raison, si on ne savait qu'en 1812 et 1814 l'Espagne en armes comptait bien pour quelque chose dans la lutte contre l'Empire. La Russie, dans le traité signé à Weleski-Louki le 20 juillet 1812, consacre l'article 5 à cette reconnaissance dans les termes les plus explicites. Ils méritent d'être rapportés textuellement comme preuve de la valeur de ces principes politiques dont on fait tant d'étalage, et qu'on abandonne avec une si grande facilité selon que le rejet ou l'adoption est dans les intérêts ou les passions du moment.

« Art. 5. S. M. l'empereur de toutes les Russies reconnaît pour légitimes les cortès générales et extraordinaires réunies actuellement à Cadix, ainsi que la constitution qu'elles ont décrétée et sanctionnée. »

La Prusse n'est pas moins explicite dans le traité signé avec l'Espagne, à Bâle, le 20 janvier 1814 :

« Art. 2. S. M. le roi de Prusse reconnaît S. M. Ferdinand VII comme seul roi légitime de la monarchie espagnole dans les deux hémisphères, ainsi que la régence du royaume qui, pendant son absence et sa captivité, le représente en vertu de son élection légitime par les cortès générales et extraordinaires, et la constitution sanctionnée par ces dernières et jurée par la nation. »

Le chancelier de Russie, comte de Romanzoff, allait plus loin. Accusant réception d'un exemplaire de la constitution envoyé par la régence à l'empereur de Russie, il écrivait le 25 novembre 1812 à M. Zea Bermudez : « S. M. a reçu ce nouveau té-
« moignage des sentiments dont le gouvernement
« espagnol est animé à son égard, avec d'autant
« plus de plaisir que cet acte solennel doit servir
« de garantie à la prospérité d'une nation loyale
« et valeureuse, pour laquelle S. M. professe la
« plus grande estime. »

Voilà donc ce qui était légitime en 1812 et en 1814 aux yeux de la Russie et de la Prusse, devenu criminel quelques années plus tard aux yeux de ces mêmes puissances réunies au congrès de Vérone, et ce qui était une garantie de pros-

périté pour l'Espagne en 1812 ne fut plus en 1822 qu'une raison de mettre l'Espagne hors du droit des gens.

Quand on songe comment furent traités les hommes les plus éminents des cortès, on trouve dans l'abandon fait par l'Espagne de ses droits et de sa liberté, et dans l'ingratitude des princes et des souverains de l'Europe, une de ces leçons terribles qui jettent les âmes les plus pures et les plus dévouées dans un doute affreux sur les devoirs de citoyen. On se sent un découragement mortel qui conduirait à la misantropie ou à un égoïsme complet si les hommes animés de l'amour de la patrie, de la justice et de la liberté ne savaient toujours résister à de si terribles épreuves; toute régénération doit avoir ses martyrs : on se résigne à en recevoir la palme, trouvant dans sa conscience et dans le sentiment d'avoir rempli son devoir, la seule consolation que l'ingratitude des hommes ne saurait jamais ravir.

J'ai très rapidement esquissé le caractère des cortès constituantes de Cadix; quelques traits principaux m'ont paru devoir suffire pour rendre à cette assemblée mémorable sa véritable physionomie. Si dans l'histoire de cette époque les cortès attirent à elles seules toute l'attention, c'est qu'elles seules eurent une volonté présente et une

pensée d'avenir. La vie intellectuelle de l'Espagne semblait s'être concentrée dans les cortès.

Dans ce mouvement unanime de la nation soit pour créer une loi fondamentale, soit pour défendre le pays, l'incapacité du gouvernement rendit nulle son action. Pendant les six années que dura la guerre, les opérations militaires ne reçurent aucune direction de l'autorité suprême; les cortès comprirent la nécessité de concentrer le commandement de l'armée dans une seule main : elles nommèrent le duc de Ciudad Rodrigo[1] généralissime, de l'armée espagnole. Les réformes se firent sans que jamais un ministre vînt occuper la tribune, pour jeter quelques lumières dans les discussions, ou révéler l'existence du gouvernement par quelque acte de vigueur ou par quelque conception heureuse. Dans le cours de cette période il ne se rencontre pas un esprit propre au maniement des affaires. Les différentes régences qui se succédèrent offrirent le triste spectacle d'hommes bouffis d'une vanité puérile, se pavanant dans la jouissance de leur ridicule royauté d'emprunt, n'existant que pour entraver l'action des cortès et leur susciter mille embarras. Les régents ne

[1] Le duc de Wellington.

se donnèrent même pas la peine de cacher leur mauvais vouloir, leur haine contre l'établissement d'un régime constitutionnel; à chaque occasion ils manifestèrent leurs sentiments d'hostilité, sans négliger pour cela tous les moyens clandestins de paralyser les efforts des cortès. Ces conseils de régence furent généralement composés d'individus élevés à la cour et façonnés aux habitudes du despotisme. Dans leurs idées rétrécies ils ne comprenaient ni ce qu'il fallait à l'Espagne, ni le mouvement qui se faisait autour d'eux. La volonté absolue du monarque leur semblait devoir être un précepte inviolable, et l'obéissance passive d'une servilité obséquieuse au pouvoir royal, l'Évangile politique de tous les Espagnols.

J'excepterai de ce nombre la dernière régence: le cardinal de Bourbon était un homme doué de sens. Ses excellentes intentions lui tinrent lieu des grandes idées, qu'il savait pourtant comprendre dès qu'elles lui étaient présentées. Ses deux collègues, Don Gabriel Ciscar et Don Pédro Agar, furent des hommes d'un grand mérite.

Aussi ces trois régents eurent-ils seuls les honneurs de la persécution.

Quant aux différents ministres qui dirigèrent l'administration, c'est tout au plus si leurs noms

recueillis dans les annuaires de l'époque, ont pu échapper à un oubli complet. Grâce à ces recueils officiels, la postérité pourra connaître ceux des ministres d'une époque si brillante et si glorieuse de notre histoire. Ce sera une bien longue nomenclature de personnages inutiles ou nuisibles à la plus noble des causes.

Les cortès constituantes terminèrent leur mission, laissant à celles qui leur succédèrent le soin de consolider l'édifice constitutionnel qu'elles avaient élevé avec tant de peines, et au milieu de difficultés inimaginables.

Cette assemblée, si cruellement calomniée, s'était occupée des intérêts les plus chers du pays, sans autre ambition que de concourir au bien public. Elle se composait d'hommes à convictions sincères sur la bonté de leurs théories. Animés des plus pures intentions, ils voulurent le bonheur de leur patrie. Dans les restrictions qu'ils apportèrent aux prérogatives de la couronne, ils furent plutôt dominés par les souvenirs des excès commis sous les règnes précédents, que par la méfiance de l'avenir. En 1812, il n'y avait pas un seul Espagnol qui n'éprouvât un enthousiasme réel pour Ferdinand : on chercherait en vain dans les procès-verbaux des discussions des cortès un seul mot qui décèle des préventions ou

des sentiments de haine contre la royauté. Les votes furent consciencieux, et jamais les députés libéraux ne crurent abuser de leurs pouvoirs de mandataires de la nation en limitant l'action de la couronne. Ils auraient donné leur vie pour sauver le roi. S'ils suivirent trop aveuglément des théories politiques importées de l'étranger, ils restèrent purs de tous excès, et en votant la constitution, les cortès furent dévouées de cœur et d'âme à la monarchie.

J'ai dit que les députés traités plus tard avec tant de barbarie avaient défendu les prérogatives du trône contre le parti servile. J'ajouterai que si la constitution ne reconnut qu'une seule chambre, c'est aux intrigues de ce parti qu'il faut s'en prendre : les libéraux voulaient deux chambres comme institution plus appropriée aux temps modernes. Les serviles s'y opposèrent, prétendant établir les trois *brazos*, ou états, à l'instar des cortès de Navarre. Cette trop grande subdivision du pouvoir législatif, était inadmissible ; ne pouvant obtenir l'innovation de deux chambres, les libéraux, s'appuyant sur les traditions des cortès de Castille, s'arrêtèrent à la création d'une chambre unique. En général, les défauts les plus saillants de la constitution ont tenu plutôt aux manœuvres du parti servile qu'à une exaltation démocratique qui

n'a jamais existé, dans aucune hypothèse il n'y eut préméditation d'offense à la couronne, ni volonté de faire triompher des principes en haine de la royauté.

Les cortès ordinaires ouvrirent leurs séances à Cadix, le 1er octobre 1813. Les élections dont elles étaient le produit', premier essai de la loi électorale issue de la constitution, furent contraires à son affermissement, et le parti libéral seul eut à s'en plaindre. Un semblable résultat est la meilleure preuve qu'on n'avait pas voulu faire une loi électorale au profit des principes démocratiques, ou que l'on s'était étrangement trompé si elle avait été adoptée dans le but de les faire triompher.

Ces cortès furent composées d'hommes non seulement peu disposés à suivre le mouvement de la réforme, mais d'ennemis déclarés de la constitution; et comme la faction servile, tout en invoquant sans cesse, alors comme aujourd'hui, les intérêts de l'autel et du trône, n'était et n'est encore réellement occupée que de ses intérêts personnels, le parjure et la trahison lui semblèrent les moyens d'arriver à ses fins. Dans la triste histoire des inconséquences et de l'immoralité du genre humain, je ne connais rien qui mérite plus d'être voué au mépris public

que la conduite des députés serviles appartenant aux cortès de 1810 à 1814.

Ils acceptèrent le mandat de députés : ils jurèrent solennellement de défendre la constitution, ils parlèrent et votèrent dans ce sens pendant toute la durée des cortès ; mais dès que le roi fut sur le territoire espagnol, et qu'ils purent connaître ses intentions hostiles à la charte constitutionnelle, ils volèrent au devant de ses désirs. Soixante-neuf députés appartenant au parti servile adressent le 12 avril 1814 une pétition au roi pour l'abolition du code en vertu duquel ils étaient réunis. Foulant aux pieds leurs serments et reniant tous leurs actes, ils se firent dénonciateurs [1], ils demandèrent des supplices pour leurs collègues, le despotisme pour leur patrie, et des récompenses pour eux. Le gouvernement exauça leurs vœux et réalisa un système de persécutions que d'implacables inquisiteurs n'auraient pas imaginé.

Déroulons cette page de deuil et de honte, où

[1] Les députés qui servirent dans l'ombre comme témoins à charge contre leurs collègues furent Lasauca ; Inguanzo ; Ros, comte de Buenavista ; Villagomez ; Caballero ; Aznarez ; Lopez del Pan ; Tadeo Segundo Gil, l'évêque de Pampelune ; Gomez Calderon ; Foncerrada ; Perez, comte de Vigo, et Garate. Ils donnèrent leur déclaration par écrit.

tout devient turpitude du côté des bourreaux, et héroïsme chez les victimes. Nous allons voir l'absence du gouvernement sous la plus hideuse forme : les généraux glorieux défenseurs de la patrie, les députés revêtus d'un caractère sacré d'inviolabilité, les ministres qui dirigeaient les affaires de l'état, les régents qui avaient exercé le pouvoir suprême, tous ayant agi dans le seul but de repousser l'étranger et d'obtenir la délivrance du roi, furent confondus dans une même proscription. L'infamie, le parjure furent au contraire comblés de faveurs et de récompenses. Cette fureur insatiable de supplices semblait avoir absorbé les facultés entières du pouvoir, jamais l'anarchie gouvernementale n'a été plus complète que pendant ces six premières années du règne de Ferdinand VII.

Les mémorables campagnes de 1812 et 1813 en Russie et en Allemagne avaient rendu fort précaire la position des troupes françaises dans la Péninsule. Napoléon, dans sa lutte contre l'Europe entière, sentit la nécessité de rappeler ses vieilles phalanges d'Espagne, et après avoir porté dans la Péninsule une guerre de destruction, il offrit la paix. Une sorte de fatalité poursuivait Napoléon dans ses rapports avec l'Espagne. Chacun sait par quel subterfuge indigne d'un

grand homme l'empereur attira la famille royale à Bayonne, la retint prisonnière, après quoi il imagina que des renonciations extorquées par la violence à Charles IV et à Ferdinand VII lui assuraient la conquête de la Péninsule. Ce déplorable abus de la force, cette ridicule prise de possession de la couronne d'Espagne, furent suivis d'une guerre à mort et de tous les maux qu'elle traîne à sa suite.

Quand l'empereur après six ans de combats avisa de mettre un terme à la guerre, ce fut encore le même système de déception et de ruse grossière qui l'inspira.

Le 12 novembre 1813, Napoléon écrit une lettre à Ferdinand pour lui annoncer que « les circonstances dans lesquelles se trouvent son em- « pire et sa politique lui font désirer d'en finir « avec les affaires d'Espagne; que l'Angleterre y « fomente l'anarchie et le jacobinisme, qu'elle « cherche à y anéantir la monarchie et à détruire « la noblesse. Je ne puis que ressentir profondé- « ment la ruine d'une nation si voisine de mes « États, etc., etc.[1]. »

Ainsi Napoléon est le premier qui jette dans

1 Lettre de Napoléon en date de Saint-Cloud.

l'esprit du monarque le germe de la haine contre les institutions libérales ; il accuse l'Angleterre de fomenter le jacobinisme et se fait l'allié du parti servile : il le précède dans la pensée d'une réaction contre les libertés publiques de l'Espagne. Pitoyable supposition, inspirée par le désir de punir les cortès des efforts qu'elles avaient faits pour sauver l'indépendance et la liberté du pays ! On se sent pris d'une involontaire tristesse en voyant le plus grand génie de notre temps descendre à un langage si peu digne de lui, et parler de la douleur qu'il ressent de *la ruine de l'Espagne,* lui qui, violant tous les traités, avait porté le fer et la flamme dans ce beau pays, et qui le dévastait sans pitié depuis six ans !

Le comte de Laforest fut chargé de porter la lettre de l'empereur à Ferdinand. Dans le discours que l'ambassadeur impérial adressa au roi prisonnier encore à Valençay, il renchérit sur le thème de l'empereur. Il répéta l'accusation contre les Anglais, « venus pour tout perdre en introduisant l'anarchie et le jacobinisme en Espagne, « dont le sol est dévasté et ruiné, la religion détruite, le clergé perdu, la noblesse abattue, la « marine n'existait plus que de nom [1], les colonies

[1] Elle avait en effet péri à Trafalgar pour la France.

« d'Amérique démembrées; enfin ce pays ne pré-
« sente plus que des ruines. »

« Tous ces malheurs sont, d'après M. de Laforest, « l'ouvrage de ces insulaires qui n'ont d'autre « but que de changer la monarchie en républi- « que. »

« Enfin, continue M. Laforest, les Espagnols « sont en proie à une véritable anarchie [1], puis- « qu'en même temps qu'ils (les Anglais) ont des « cortès à Cadix, et qu'ils paraissent vouloir un « roi, ils ne veulent en définitive qu'établir une « république. Les véritables Espagnols en sont « profondément affligés; ils déplorent ces maux « et voudraient voir l'ordre régner dans leur « pays opprimé et leurs propriétés assurées. Ce « désordre a touché l'empereur, qui m'a chargé « de faire part à V. A. R. de cet état funeste de « choses. »

Quelle affreuse jonglerie, quelle affectation hypocrite d'intérêt perfide préparant d'avance de nouveaux malheurs à l'Espagne, et prédisposant l'âme de Ferdinand à voir un ennemi dans chaque défenseur du trône qu'il avait abandonné en 1808.

Ferdinand VII répondit le 21 novembre à la

[1] C'est vrai, mais à qui la faute ?

lettre que M. de Laforest lui avait remise de la part de l'empereur.

Napoléon n'avait donné à son prisonnier que le titre d'altesse royale, ne le reconnaissant pas encore pour roi, tout en offrant de traiter avec lui pour les affaires d'Espagne. Ferdinand répondit à la lettre que S. M. I. et R. lui *a fait l'honneur* de lui écrire : « Sire, je ne puis que vous « répéter ce que j'ai déjà dit de vive voix à « M. de Laforest, que je suis toujours *sous la* « *protection* de V. M., et que je professe toujours « pour elle le *même amour* et le même *respect* « dont je lui ai donné tant de preuves..... V. M. « m'a amené à Valençay, *et si elle veut* me placer « de nouveau sur le trône d'Espagne, *elle le peut,* « puisqu'elle a pour traiter avec la junte les « moyens que je n'ai pas ; ou si V. M. veut abso- « lument traiter avec moi, j'ai besoin que des dé- « putés de la junte viennent ici avec l'agrément « de la nation pour m'instruire des affaires d'Es- « pagne. Si la politique de V. M. et les cir- « constances dans lesquelles se trouve actuelle- « ment son empire l'empêchent d'accepter ces « conditions, je continuerai à vivre tranquille et « plein de joie à Valençay. Les Anglais et les « Français m'inspirent un égal intérêt, mais ce « que je dois préférer à tout ce sont les intérêts

« et le bonheur de mon pays. J'espère que V. M.
« ne verra dans tout ceci qu'une preuve de plus
« de ma *sincérité, de l'amour et de la tendresse* que
« je porte à V. M. »

Un roi prisonnier, pour la délivrance duquel toute la nation est en armes, prodiguant son sang et ses trésors, trouve que son geôlier lui fait *honneur* lorsqu'il lui écrit en lui déniant le titre de roi qu'il tenait de la nation autant et plus que de sa naissance, car c'était la révolution populaire d'Aranjuez qui l'avait élevé au trône. Deux fois il parle de *son amour*, de *sa tendresse*, de *son respect!* « Napoléon peut, dit-il, le placer sur le trône « d'Espagne s'il le veut. » Quant à la noble nation espagnole, elle est hors de cause. Ferdinand se résigne à vivre à Valençay « plein de joie », et pour lui les Anglais combattant pour sa délivrance, et les Français usurpant son trône et dévastant sa patrie, amis et ennemis « lui inspirent un égal « intérêt. »

Toute réflexion sur cette lettre ne pourrait qu'en atténuer l'effet. A mon avis, l'histoire du règne de Ferdinand est tout entière dans cette lettre, qui atteste la faiblesse et le manque d'élévation qu'on retrouve dans chaque action de la vie de ce monarque.

Le 11 décembre suivant, Napoléon reconnaît

son prisonnier comme roi ; un traité est signé entre l'empereur des Français et le roi d'Espagne, à Valençay, par leurs plénipotentiaires respectifs, le comte de Laforest et le duc de San-Carlos. Je ne parlerai pas de la valeur de cet acte, la position des parties contractantes le rendant radicalement nul.

Le duc de San-Carlos partit pour Madrid, porteur du traité et d'une lettre du roi à la régence, en date du 8 décembre 1813. Dans cette lettre, S. M. « enjoignait de ratifier ce traité *si heu-« reusement conclu* à Valençay, *où S. M. avait « trouvé une noble hospitalité.* » Le duc de San-Carlos reçut en outre du roi des instructions secrètes, dont voici les principales dispositions [1] :

Le roi recommande à son ambassadeur « d'exa-« miner si l'esprit de la régence et des cortès « n'est pas empreint d'*infidélité* et de *jacobinisme,* « comme il avait lieu de le craindre (article 1er). « Si l'esprit de jacobinisme domine dans la ré-« gence et dans les cortès, le duc devait ne rien « laisser percer des intentions du roi, se conten-« ter d'insister simplement pour que la régence « donnât sa ratification, ce qui n'empêcherait

[1] Ces instructions se trouvent dans la brochure publiée par le chanoine Escoiquiz, en 1812.

« nullement que le roi ne continuât la guerre « (art. 5).

« Mais si l'envoyé trouvait loyauté et amour à « la personne du roi, il devait, sous le plus grand « secret, faire connaître à la régence que S. M. « désirait qu'elle donnât sa ratification, sauf à « ce que, une fois en Espagne, S. M. déclarerait « le traité nul et imposé par la force; et les Fran- « çais ne seraient jamais en droit de se plaindre « que S. M., en recevant sur l'état de l'Espagne « des données qu'il n'avait pu avoir dans son *es- « clavage*, et reconnaissant que le traité a été « onéreux à la nation, refusât sa royale appro- « bation. »

Le texte de cette instruction secrète, où le nom de jacobinisme est deux fois répété, constate évidemment que Ferdinand a emprunté cette qualification à la lettre de l'empereur et au discours de M. de Laforest. Dès les premiers actes qui rétablissent les rapports du roi et de la nation, les fâcheuses impressions produites sur son esprit par ses geôliers se manifestent. Ferdinand doute de *la loyauté* et de *l'amour* de la régence et des cortès, il craint *le jacobinisme*. Il se prépare à éluder un traité *heureusement conclu dans une noble hospitalité*, quoique dans une lettre du 21 novembre 1813, il eût écrit à l'empereur : « Si je pro-

« mettais quelque chose à V. M. et qu'après je
« fusse forcé de faire tout le contraire, que pense-
« rait de moi V. M. ? Elle dirait que j'ai manqué
« de fermeté ; elle se moquerait de moi et me
« déshonorerait à la face de l'Europe. »

Que l'empereur, ennemi de l'Espagne, ait voulu, en rendant le roi à la liberté, en faire l'instrument d'une vengeance qui va au-delà des combats; que le premier il ait inoculé à Ferdinand VII le germe de la haine contre les idées libérales et contre les hommes éminents de l'Espagne, on peut jusqu'à un certain point en trouver l'explication dans le ressentiment d'un cœur ulcéré par la résistance opiniâtre des Espagnols; et quelque coupable que soit une vengeance si peu noble, on la comprend comme on comprend une mauvaise passion. Mais, grand Dieu! que dire des hommes qui entouraient Ferdinand VII à Valençay? Dans un même jour on lui fait dire que *s'il ne tenait pas sa parole, on le déshonorerait* à la face de l'Europe, et on le prépare à fausser cette même parole, *sans crainte de le déshonorer*. Comment serait-on surpris de la conduite du roi à sa rentrée en Espagne où il arrivait imbu des méfiances que lui avait suggérées l'empereur, et dirigé par des conseillers qui lui faisaient abdiquer toute dignité? Il ne pouvait en résulter que les in-

fortunes dont j'aurai à entretenir mes lecteurs.

Le duc de San-Carlos parvint à Madrid. Le traité dont il était porteur fut bientôt connu ; il souleva une indignation générale. Un pareil abaissement dans la victoire semblait le comble de la honte : le duc fut accueilli froidement. Cet accueil a eu une grande influence sur les événements ultérieurs, car le messager de Valençay dut y retourner dans des dispositions peu conciliantes.

La régence répondit à la lettre du roi, le 8 janvier 1814, avec tout le respect dû au malheur et à un souverain ; les termes de la lettre étaient l'expression de l'honneur national dont la régence était gardienne.

Elle se contenta donc de dire à S. M. « qu'elle se « voyait dans l'obligation de mettre sous ses yeux « le décret émané des cortès le 1er janvier 1811 [1], « et qu'en transmettant ce décret, la régence ne « croyait pas devoir faire la moindre observation « sur le traité de paix, se contentant de se réjouir « avec le roi de voir prochain le jour où elle

[1] Le décret des cortès du 1er janvier 1811, dont la régence fait mention, déclarait nuls tous les actes et toutes les conventions faites par le roi durant sa captivité, ou hors d'Espagne.

« aurait le bonheur de remettre à S. M. l'autorité « royale, qu'elle a fidèlement conservée comme « un dépôt sacré pendant la captivité de S. M. »

Le traité de Valençay provoqua dans les cortès le décret du 2 février 1814, confirmant celui du 1er janvier 1811 ; on y ajouta que le roi serait reconnu libre « lorsque, dans le « sein du congrès national, il aurait prêté le « serment prescrit par la constitution. » Les autres articles de ce décret étaient relatifs à la réception du roi.

Le même jour, les cortès publièrent un manifeste à la nation, rendant compte de leur conduite au sujet du traité de Valençay. Elles déclarèrent « avoir entendu avec stupeur un message « que, par ordre de la régence, leur avait pré« senté le ministre d'État, concernant l'arrivée « et la mission du duc de San-Carlos. » Elles qualifièrent le traité de Valençay « d'outrage au roi, « de traité honteux, de contrat passé entre la « victime et son bourreau. » Elles ajoutèrent « qu'elles approuvaient la conduite de la régence, « qui, pour toute réponse à la mission du duc de « San-Carlos, lui avait donné une lettre respec« tueuse pour le roi, gardant un noble silence « sur le traité de paix. » Après avoir longuement expliqué les raisons qui autorisaient le dé-

cret du 2 février, auquel celui du 1er janvier 1811 avait servi de règle, les cortès renouvelaient toutes les protestations de leur amour et de leur fidélité au roi [1].

Ferdinand annonça enfin son départ de Valençay. Le général Zayas apporta à la régence une lettre de S. M. en date du 1er mars 1814. Le roi écrivait qu'il partirait le 15 de Valençay, se dirigeant par la Catalogne, et terminait sa lettre par cette phrase: « Quant à ce qui regarde le « rétablissement des cortès, ainsi que tout ce qui « a été fait pendant mon absence d'utile ou pour « le bien du royaume, je l'approuverai, comme « conforme à mes royales intentions. »

Ferdinand VII entra en Espagne le 24 mars 1814. Le général Copons le reçut à la frontière de Catalogne. Le roi s'abstint de tout acte de sou-

[1] Ce manifeste était signé par le président, Antonio-Joaquin Perez, et les secrétaires. Perez fut un des auteurs de la constitution, et dans la discussion un des plus chaleureux défenseurs de ses articles. Quand il fut question de ces deux lettres au roi, Perez, président des cortès, ne se contenta pas d'approuver le contenu des lettres, mais il voulut dans un transport de zèle qu'elles fusent écrites entièrement de sa main, tandis que de l'autre main il signait avec soixante-huit autres députés la représentation du 12 avril pour abolir la constitution. Comme président, Perez avait également signé le manifeste des cortès à la nation au sujet du traité de Valencay. Tout cela ne l'empêcha pas de dénoncer ses collègues.

veraineté pendant son séjour en Catalogne et en Aragon, où il se rendit, déviant de son premier itinéraire qui le conduisait droit à Valence. Ferdinand arriva dans cette ville le 19 avril. Ici commence le mouvement réactionnaire dont le roi n'avait pas encore donné le plus léger indice. Le cardinal de Bourbon, président de la régence, les ministres d'État ainsi que la suite qui devait accompagner le roi, l'attendaient à Valence. La réception faite au digne prélat, d'abord bienveillante et gracieuse, ne tarda pas à être démentie par des signes non équivoques des sentiments du roi, jusqu'alors soigneusement cachés.

Le parti servile commença à se remuer. Une des juntes de cette faction avait déjà fortement agi sur l'esprit du roi à son passage par Teruel; de tous côtés des émissaires se rendaient auprès de Ferdinand. Valence devint le théâtre de trahisons et de turpitudes que la postérité refuserait de croire si des preuves authentiques n'en faisaient foi. Les hommes les plus éminents par leur position ne rougirent pas de se parjurer : c'est le duc de l'Infantado [1]; c'est le général Elio, jusqu'alors

[1] En prenant possession de la régence, le 15 juin 1812, il s'exprima dans les mêmes termes que ses collègues l'avaient fait le 19 mars ; il adressa en outre deux proclamations aux Espagnols et Américains, en

constitutionnel fidèle, qui le premier tire l'épée en faveur du despotisme ; c'est ensuite le comte de l'Abisbal [1], commandant l'armée de réserve, qui imite l'exemple d'Elio ; puis vint le député de Séville, don Bernardo Mozo Rozalès [2], porteur de la fameuse représentation du 12 avril, signée par soixante-neuf députés des cortès, demandant l'abolition de la constitution. Les régents Lardizabal [3] et Villamil [4], naguère chaleureux partisans de

date des 30 août et 1er septembre 1812 : « Avec la constitution, disait-« il, l'Espagne ne sera plus le patrimoine d'un roi : nous serons avec « elle à l'abri de l'arbitraire et du caprice ; les idées libérales et bien-« faisantes adoptées par les cortès ouvrent un vaste champ à la pro-« spérité publique. Nous sommes libres, et chacun désormais connaît » ses droits. » (*Journal des Cortès*, tome XIII, page 485.)

[1] Le comte de l'Abisbal, régent, se présenta aux cortès dans la séance du 22 janvier, avec ses collègues, Mosquera, Villaviciencio et Rivas, et dit : « Nous sommes persuadés que la constitution sera la base qui « conservera la monarchie pendant des siècles. Nous soutiendrons « tout ce que la souveraineté des cortès aura décrété ! » (*Journal des Cortès*, tome XI, page 364.)

[2] Devenu plus tard célèbre sous le nom de marquis de Mata Florida, ministre de Ferdinand VII, et membre de la régence d'Urgel, en 1823.

[3] Lardizabal, dans une représentation adressée aux cortès, le 6 janvier 1810, disait : « Je n'élève pas le moindre doute sur la légitimité « et la pleine autorité des cortès aujourd'hui existantes. Ce doute dans « toute autre personne serait une erreur : *de ma part, ce serait un* « *crime !* (*Journal des Cortès*, tome IX, p. 291, 292.)

[4] En 1808, il publia une lettre en date de Madrid, du 29 août, disant qu'il fallait une nouvelle constitution, où les libertés publiques seraient rendues à la nation. Plus tard, il fut régent à Cadix.

la constitution, se rendirent également à Valence pour en solliciter l'annulation.

On fit avancer à petit bruit quelques troupes du général Elio sur la capitale. Déjà cette inquiétude et cette anxiété publiques qui précèdent toujours les grandes catastrophes se faisaient ressentir à Madrid. Les cortès adressèrent deux lettres au roi, le priant de hâter son arrivée dans la capitale, pour ramener la tranquillité.

Dans ces circonstances, comme dans un si grand nombre d'autres, il n'y eut pas de gouvernement en Espagne. La régence se renferma dans une attitude passive que les ministres imitèrent, et que les cortès ne surent pas vaincre. Pendant que de tous côtés les ennemis de la liberté conspiraient et s'avançaient pour détruire violemment la constitution, ceux qui devaient en être les défenseurs, et qui n'avaient pas su créer des intérêts ni donner une base assez solide à la réforme, ne surent pas davantage la soutenir par des mesures énergiques. Ils ne voulurent rien, n'osèrent rien, et se laissèrent frapper sans songer à se défendre. Dans cet état d'irrésolution de la part du gouvernement et des cortès, apparut le décret du 4 mai, qui semblait une mesure transitoire entre la constitution et le régime nouveau qui devait la remplacer.

« Je déteste, disait Ferdinand dans ce décret, « j'abhorre le despotisme; il ne peut se concilier « avec les lumières, ni avec la civilisation des « nations de l'Europe. Pour prévenir les abus, « je traiterai avec les députés de l'Espagne et des « Indes dans des cortès légalement convoquées, « composées des uns et des autres, aussitôt que « j'aurai pu les réunir. »

Il posait en outre lui-même les bases de ce nouveau pacte :

« La liberté, la sûreté individuelles, devront « être garanties par des lois qui assurent l'ordre « et la tranquillité publique, et laissent à tous « nos sujets les jouissances d'une sage liberté.

« Tous auront la faculté de communiquer par « la voie de la presse leurs opinions et leurs « pensées.

« Les revenus de l'État devront être séparés « des dépenses de la famille royale, etc., etc.

« Les bases que je viens de poser, ajoutait-il, « suffisent pour faire connaître nos royales in- « tentions dans le gouvernement dont je vais me « charger. Certes, ce ne sont pas les intentions « d'un despote et d'un tyran, mais d'un roi et « d'un père de ses sujets. »

Aussitôt ce décret rendu, le roi prépara son départ de Valence pour Madrid. Ceux qui l'en-

touraient étaient dès lors bien résolus à ne pas lui permettre de tenir un seul des engagements qu'il prenait envers la nation avec une spontanéité, avec une liberté, qui rendent plus odieux le mépris qu'on fit de sa parole. Avant le départ de Ferdinand VII, et en violation de promesses si solennellement faites à la nation, on donna des ordres pour la dissolution des cortès et pour l'arrestation des régents, des ministres et des députés. On nomma, pour exécuter ces ordres, le général Eguia, capitaine-général de la Castille et gouverneur de Madrid : Eguia qui avait été député du parti servile; don José Martinez de Villela [1], don Antonio Alcala Galiano [2], don Francisco de Ley-

[1] Villela était connu par son caractère faux et vindicatif; il avait fait partie de la junte de Bayonne en 1808; il fut envoyé par Napoléon pour persuader aux Aragonais de se soumettre. En effet il se rendit en Aragon; il répandit des proclamations dans ce sens; elles furent saisies par les patriotes, brûlées par la main du bourreau, et son nom voué à l'exécration publique dans la *Gazette de Saragosse* par ordre du général Palafox. Il dut subir un procès pour ce fait à Séville, et prétendit avoir été forcé à cette mauvaise action. Le tribunal, faute de preuves, le renvoya absous; mais l'opinion publique le considéra toujours comme coupable, au point qu'ayant été nommé député, il fut question de ne pas l'admettre comme tel. Qu'on juge de ses dispositions envers ses autres collègues.

[2] Alcala Galiano disait aux cortès, le 19 mars 1812 : « Je profite « du jour où est publiée la sage constitution que nous avons si vive- « ment désirée pour adresser aux cortès avec respect et reconnaissance « l'expression de la joie que j'éprouve en songeant au bien que pré-

va [1], et don Jayme Alvarez de Mendieta [2], qui s'intitulèrent juges de la commission de police.

Voici les noms des personnes arrêtées à Madrid, conduites en prison et mises au secret :

Martinez de la Rosa, Capaz, Canga Arguelles, Cepero, Garcia Herreros, ministre de la justice; Arguelles, Zumalacarreguy, Muñoz Torrero, Oliveros, Villanueva, Calatrava, Zorraquin, Larrazábal, Arispe, Feliú, Teran, Gallego, Golfin, Traver, Dueño, Rivero, tous députés de 1810 ou de 1814.

Quatre autres parvinrent à s'échapper, savoir : le comte de Toreno, Diaz Caneja, Moral et Isturiz. Le député Antillon fut arrêté en Aragon : arraché de son lit, où le retenait une maladie mortelle, il expira pendant le trajet pour se rendre en prison.

Dans la nuit du 10 au 11 mai on arrêta d'autres personnes qui n'appartenaient pas aux cortès :

« pare à la nation un code capable d'élever l'Espagne au plus haut « degré de considération et de bonheur. » (*Journal des Cortès*, tom. XII, p. 321.)

[1] Leyva adressait aux cortès, le 30 janvier 1812, des félicitations qu'il voulait être un des premiers à lui offrir, pour lui exprimer son bonheur et sa gratitude pour l'œuvre grandiose de la constitution qui allait bientôt être terminée. (*Journal des Cortès*, tome IX, p. 437.)

[2] Homme honnête; il donna sa démission dès qu'il connut la marche qu'on voulait suivre.

Alvarez Guerra, ministre de l'intérieur; le général O'donojú et le général Aguirre, le poëte Quintana, le comte de Noblejas, maréchal de Castille, et son frère don Ramon Chaves; le commissaire des guerres Rubio; les lieutenants-colonels d'état-major Moscoso, Landaburu, et les deux frères Escario. Eguia se chargea d'arrêter lui-même les deux régents et les ministres; ses quatre assesseurs procédèrent à l'arrestation des députés qui, ce jour-là, avaient assisté à la séance, ignorant même la dissolution des cortès.

Tel fut le premier acte de la réaction qui, débordant de tous côtés, fit de la Péninsule entière une vaste prison. Quand les personnes dont je viens de donner les noms furent incarcérées, le matin du 11 mai, on publia le décret du 4, qui devenait ainsi une insulte à la raison, un outrage à l'humanité : on y fait dire au roi qu'il *abhorre le despotisme*, que *la liberté ainsi que la sécurité individuelles seront garanties*, au moment même où le plus exécrable despotisme prive de liberté des citoyens paisibles, qui tous avaient rendu des services au pays.

Le roi arriva à Madrid le 14 mai. Dès cet instant la terreur plana sur toutes les têtes : on institua une commission de police qui devint pour Madrid un véritable comité de salut public

royaliste. Un ministère fut nommé : il se composa des ennemis les plus acharnés de la constitution : le duc de San-Carlos eut les affaires étrangères, l'ex-régent Lardizabal les colonies, Macanaz la justice [1], l'ex-député général Eguia la guerre, et l'ex-député Gongora les finances. Le duc de l'Infantado fut mis à la tête du conseil de Castille, où figurèrent les députés serviles les plus furieux. Tous les emplois devinrent le prix de la délation. Les journaux soldés par le gouvernement demandèrent chaque jour la tête des prisonniers. L'infâme rédacteur de l'*Atalaya*, un prêtre ! disait dans un de ses numéros : « *Il faut les pendre tous sans jugement ni forme de procès.* » Les temples du Seigneur retentirent de ces cris de meurtre : les chaires demandaient un tribut de sang...... La plume tombe des mains !

Trois commissions différentes furent nommées pour juger les prévenus : elles ne purent, malgré leur zèle vénal, formuler une peine, ne trouvant nulle part le crime. Les victimes étaient au secret depuis trois mois, qu'elles ignoraient encore le motif de leur arrestation. Le juge d'instruction,

[1] Peu après Macanaz fut soupçonné de trahison. Le roi en personne fut l'arrêter, saisit ses papiers, et le fit enfermer au château de San-Antonio, à la Corogne.

...aliano [2], tous
...hommes vio-
...es poursuivre
...gouvernement
...ent à racheter
...t d'animosité.
...soumission du
...ation de ce tri-
...ltante, qu'il fit
...arant que l'exis-
...on violait toutes
...gouvernement ne
...e les prévenus à la
...inaires. On ne tint
...conseil de Castille et

...quel étaient condamnés
...mois; on les soumit
...on Mateo Zendoquiz, qui

... qui se présenta aux ... 22 janvier
... 19 mars 1812, ... stitution fut
... ses collègues au ... ités pour
... nstitution; Mosquera ... les
... qui renferme toutes les ... de la
... pendance, » et fit un discours ...
... étaient prodigués. ...

les députés qui avaient voté comme eux. Les juges, à mesure qu'ils prenaient connaissance de l'état des choses, déclaraient hautement que jamais ils ne consentiraient à sanctionner un vote arbitraire; il paraît même que le tribunal avait résolu d'adreessr une représentation au roi, en lui dénonçant l'injustice et l'illégalité de la procédure suivie contre les députés arrêtés. Mais à peine l'opinion des juges eut-elle transpiré, qu'on se hâta de leur retirer la connaissance de cette affaire.

Au commencement de septembre, le roi nomma une commission extraordinaire qui prit le nom de commission d'État, et devait soumettre ses sentences à la sanction du roi. Elle fut composée du capitaine-général de Madrid, Arteaga[1], des conseillers de Castille, comte del Pinar[2] et Lasauca[3],

[1] Arteaga gagna ses grades dans les antichambres du palais; imbu de toutes les maximes du despotisme, c'était un séide, sans la moindre instruction, dur, intraitable, instrument aveugle, disposé à une obéissance passive sans bornes.

[2] Le comte del Pinar était l'un des ennemis les plus prononcés des cortès et de l'insurrection nationale. Envoyé par Murat avec Melendez, en Asturies, pour y prêcher la soumission aux armes françaises, les deux émissaires furent pris à Oviédo, et sur le point d'être fusillés. Le comte del Pinar fut sauvé à graud'peine par quelques-uns de ceux qu'il condamna plus tard : on le regardait comme le type du juge cruel et sans pitié. Il fut l'inventeur d'un nouvel instrument de torture, qui consistait à faire placer les deux pouces de la victime entre deux morceaux de fer dentelés, de manière à faire entrer ces pointes dans les chairs.

[3] Lasauca, ancien deputé des cortès constituantes, homme fanatique.

de l'ex-régent Mosquera [1] et de Galiano [2], tous ennemis personnels des prévenus, hommes violents, et d'autant plus acharnés à les poursuivre qu'ils avaient tous appartenu au gouvernement constitutionnel, crime qu'ils avaient à racheter par un redoublement de bassesse et d'animosité.

Quelle que fût l'obséquieuse soumission du conseil de Castille d'alors, la création de ce tribunal exceptionnel était si révoltante, qu'il fit une représentation au roi, déclarant que l'existence seule de cette commission violait toutes les lois du royaume, que le gouvernement ne pouvait ni ne devait soustraire les prévenus à la juridiction des tribunaux ordinaires. On ne tint aucun compte de l'avis du conseil de Castille et la commission fut installée.

On fit cesser le secret auquel étaient condamnés les prisonniers depuis six mois; on les soumit à des interrogatoires. Don Mateo Zendoquiz, qui

[1] Il fit partie de la régence qui se présenta aux cortès le 22 janvier 1812, et porta la parole. Le 19 mars 1812, jour où la constitution fut publiée, il se rendit avec ses collègues au sein des cortès pour prêter serment à la constitution; Mosquera dit: « qu'il félicitait les « cortès sur le code sacré qui renferme toutes les lois tutélaires de la « liberté et de l'indépendance, » et fit un discours pompeux où les éloges les plus hyperboliques étaient prodigués. (*Journal des Cortès*, tome XII, page 319.)

[2] Voir la note, page 205.

avait d'abord fait un rapport si honorable pour lui-même, fut chargé de poursuivre les prévenus, avec ordre de les trouver criminels. Ainsi que Segovia, il fut assez vil pour se vendre; se soumettant aux ordres qu'il avait reçus, il formula un réquisitoire demandant la peine de mort contre le comte de Toreno, contumace, Garcia Herreros, Calatrava, Arguelles et Martinez de la Rosa. Ce misérable Zendoquiz, interpellé par un magistrat ami des prévenus, sur la nature des accusations ou des crimes qui avaient pu le déterminer à demander la tête des prisonniers, répondit : « Il ne résulte rien contre eux, mais ce que je demande « ne peut même pas satisfaire les exigences de « haut lieu. »

Arguelles et Calatrava voulurent d'abord ne pas se défendre, refusant de reconnaître pour juges les hommes qui formaient la commission. L'avis contraire prévalut parmi les prisonniers, de crainte qu'on n'interprétât ce silence comme une impossibilité de répondre. Il fut résolu qu'on se défendrait, tout en protestant contre l'illégalité de la procédure et contre l'incompétence de la commission.

Du fond de leurs cachots, les prisonniers firent tête à l'orage avec un courage admirable. Deux d'entre eux, Canga Arguelles et Garcia Herreros,

présentèrent un écrit où, attaquant le tribunal exceptionnel auquel ils étaient livrés, ils en récusaient la compétence, comme violation des lois du royaume. Cette représentation était si pressante, qu'elle fut envoyée au conseil de Castille, pour qu'il eût à donner son avis. Celui-ci réitéra ce qu'il avait déjà dit sur l'existence de cette commission, et déclara que les réclamants étaient fondés à récuser au moins quelques-uns de leurs juges : Arteaga fut révoqué, Alcala Galiano s'absenta, ils furent remplacés par Navia Bolaño [1] et Ugarte. Ce premier succès fut un encouragement. Calatrava présenta une demande dans des termes si énergiques récusant le comte del Pinar, Lasauca, Mosquera, que tous trois donnèrent leur démission. Ils furent remplacés par les conseillers de Castille Alvarez de Contreras, Torres Consul et Fernandez de Quesada. Zendoquiz se retira également avec une promotion d'emploi; il fut remplacé par Marchamalo, conseiller de l'audience (Cour royale) de Madrid.

Les choses changèrent de face; la nouvelle commission se montrait favorable aux prévenus; aussi les membres en furent bientôt changés et remplacés par Sobrado, Vasquez, Varela et Valdé-

[1] Ancien député aux cortès, homme probe.

nobro, juges qu'on fit venir de Galice, comme gens ayant fait leurs preuves de cruautés à la Corogne, où ils s'étaient fait remarquer par leur fureur de persécutions contre les libéraux. Ils furent choisis dans toute la magistrature comme les instruments de vengeance les plus dociles et les plus violents.

Le conseil de Castille adressa une troisième représentation au roi contre ces nominations, elle ne fut pas écoutée. Les nouveaux juges, dignes de leur mission, demandèrent que les débats eussent lieu à huis clos. Ils mirent les prévenus au plus rigoureux secret, et les empêchèrent de communiquer même avec leurs défenseurs autrement qu'en présence des gardiens de leur prison. On leur refusa l'usage des plumes et du papier.

A la vue de ces violences inouïes, Calatrava, qui préparait sa défense lui-même, déclara que si on lui refusait la possibilité d'écrire, il ne se défendrait pas. Il demanda de pouvoir élever un recours au roi, ce qui lui fut accordé; il se plaignit des traitements qu'on lui faisait éprouver et réclama le droit de rédiger sa propre défense. Cette pétition ayant été accueillie favorablement, l'interdit fut levé pour tous les prisonniers.

Quelle devait être leur innocence, puisque l'impossibilité de trouver un point d'appui pour

fonder une accusation ne put être vaincue par les nouveaux juges! Leur profonde immoralité échoua devant l'innocence des accusés. Convaincus alors qu'ils ne pourraient jamais formuler un réquisitoire sans violer toutes les lois du royaume, ces hommes pervers, afin d'atteindre leurs victimes, conseillèrent au roi de condamner les prévenus en vertu de son omnipotence souveraine. En effet, dans la nuit du 17 au 18 décembre 1815, un employé de la commission d'État se présenta et lut aux prisonniers la sentence prononcée par le roi contre chacun d'eux aux termes d'un décret du 15 décembre, sans spécifier le délit. Cela fait, on ne laisse pas aux prisonniers le temps de prévenir leurs familles. Ils sont enlevés de la prison; on les fait sortir de Madrid, enfermés dans des voitures escortées par des troupes; sur la liste des condamnés étaient inscrites les sentences, les peines y étaient portées, quelques-unes aggravées par une adjonction de la main du roi. Les personnes qui furent ainsi enlevées étaient au nombre de quarante; les unes furent envoyées aux présides d'Afrique, comme Arguelles, Calatrava, Martinez de la Rosa, Zorraquin; d'autres reléguées dans des forteresses et des couvents.

Les victimes d'une aussi exécrable réaction destinées aux présides d'Afrique, arrivèrent à Ma-

laga sans avoir pu écrire à leurs familles; elles y furent embarquées pour être jetées dans les bagnes.

Après la narration des actes de cette atroce tyrannie, après le récit de tant de cruautés, on a besoin de se reposer en rappelant des traits de courage qui font trêve à cette lâcheté dont j'ai dû raconter les crimes.

Le général Arostegui, gouverneur de Malaga, proposa aux prisonniers de les mettre en liberté, et de les accompagner dans leur évasion à Gibraltar.

Un commodore américain se trouvait dans le port de Malaga avec des vaisseaux de guerre. Il offrit aux captifs, par l'intermédiaire du consul des États-Unis, de s'emparer de vive force du bâtiment qui devait les transporter en Afrique, dès qu'ils seraient embarqués, soit dans le port même, soit en mer, et de les conduire à Gibraltar, en Angleterre ou aux États-Unis, prenant sur lui toute la responsabilité du fait.

Les prisonniers refusèrent ces deux offres généreuses, ne voulant pas que leur fuite devînt contre eux un sujet d'accusation, qu'exploiterait la tyrannie qui les frappait. Ils préférèrent subir leur cruelle destinée. Ils n'en connaissaient pas encore toute l'horreur. Un décret royal du 10 jan-

vier 1816, adressé aux gouverneurs des présides et des forteresses, portait en substance que les prisonniers ne pourraient voir personne, il ne devait pas leur être permis d'écrire ni de recevoir aucune lettre. Il est impossible de peindre les souffrances réservées à ces hommes, l'élite de la nation, et six années s'écoulèrent dans cette lente agonie, sans que la vengeance des bourreaux fût satisfaite. Une révolution vint rendre à la vie ces martyrs de la liberté, que la réaction de 1814 avait voués à la mort par un supplice de tous les jours. A Madrid on savourait les tortures des victimes. C'étaient des tigres léchant la plaie sanglante de leur proie.

J'ai raconté une partie des excès de cette époque; je ne terminerai pas mon récit sans mettre sous les yeux du lecteur un tableau synoptique de l'injustice de ce gouvernement barbare et insensé à force de cruautés. Il verra comment les ministres de Ferdinand dirigeaient la réaction, et quelle était la justice distributive qui s'exerçait en son nom.

J'ai déjà expliqué comment les députés des cortès, arrêtés à leurs domiciles, avaient été choisis parmi ceux qui avaient voté certaines mesures et certaines lois. Pour bien faire connaître cette monstrueuse procédure, il sera bon de

voir quel fut le sort de tous les députés ayant approuvé les mesures et les lois devenues plus tard des actes criminels. On aurait peine à croire à la vérité de ce que j'avance, si mes assertions n'étaient appuyées de preuves et de documents authentiques.

Sur les différents chefs d'accusation articulés contre les prisonniers, j'en ai choisi huit dont voici les résultats pour les députés votants.

Session secrète des cortès du 2 novembre 1816. — Exil de l'évêque d'Orense qui avait refusé de prêter serment. —	Vote du 1er janvier 1812, pour qu'aucune personne de la famille royale ne pût faire partie des membres de la régence. —	Résolution du 15 août 1812, contre ceux qui refuseraient le serment à la constitution. —	Résolution sur l'Inquisition. — Séance du 16 janvier 1813. —	Résolution sur l'Inquisition. — Séance du 22 janvier 1813. —	Abolition de l'Inquisition. — Séance du 26 janvier 1813. —	Révocation de la régence. — Séance du 3 mars 1813. —	Article 3 de la Constitution, déclarant la souveraineté du peuple. — Séance du 29 août 1811. —
Pour, 61. Contre, 45.	Pour, 93. Contre, 33.	Pour, 84. Contre, 29.	Pour, 100. Cont. 49.	Pour, 92. Cont. 60.	Pour, 91. Cont. 60.	Pour, 87. Cont. 48.	Pour, 128. Cont. 24.
Sur les 61 pour :							
Mis en cause, 8	Idem, 14	Idem, 14	Idem, 17	Idem, 16	Idem, 16	Idem, 16	Idem, 15
Morts avant leur arrestation, 7	Jugés, 1	Idem, 1	Idem, 1	Idem, 1	Idem, 1	Idem, 1	Idem (a), 1
Libres et sans procès, 32	Contumaces, 2	Idem, 2	Idem, 2	Idem, 2	Idem, 2	Idem, 2	Idem, 2
Non seulement libres, mais réintégrés dans leur ancien emploi, 9	Morts, 7	Idem, 7	Idem, 8	Idem, 5	Idem, 6	Idem, 7	Idem, 12
Non seulement libres, mais récompensés par le roi (a), 5	Libres sans procès 50	Idem, 42	Idem, 54	Idem, 49	Idem, 50	Idem, 47	Idem, 69
	Libres et conservant leur ancien emploi, 8	Idem, 8	Idem, 8	Idem, 8	Idem, 7	Idem, 9	Idem, 13
	Récompensés par le roi (a), 11	Idem (a), 10	Idem, 10	Idem, 9	Idem, 10	Idem, 5	Idem, 16
61	93	84	100	90	92	87	128

(a) Ces derniers étaient quatre prêtres et un général ; savoir : D. Manuel Ros, nommé évêque de Tortose ; le général Eguia, chargé d'arrêter ses collègues ; Cañedo, promu à l'évêché de Malaga ; D. Geronimo Ruiz et Don Francisco de Barcena, nommés à de riches prébendes.

(a) Les quatre députés ci-contre, plus Borrull, Mendiola et Navarrete, nommés conseillers d'un tribunal supérieur ; Creux à l'évêché de Mayorque ; Key à une prébende ; Melgarejo, conseiller royal ; Guttierez de la Huerta, procureur du roi au même conseil.

(a) Villagomez, conseiller de Castille ; Perez, nommé à l'évêché de la Puebla ; Rosas et Ros, élevés à des places de conseillers dans les tribunaux supérieurs ; Quintana, nommé intendant, et Punon Rostro.

(a) Le député jugé fut D. Joaquin Maniau de la Véra-Cruz : il fut condamné au bannissement et à une amende de 20,000 r.

Telle fut la justice de cette réaction politique et monacale, qui révèle une soif de vengeance inouïe. Punir, pardonner, récompenser pour un même fait! Je doute qu'il existe dans les annales d'aucun peuple un acte qui puisse être comparé à cet oubli de toute pudeur dans un gouvernement.

Toutefois il ressort de l'histoire de cette époque empreinte de délire deux faits bien remarquables : le premier, je me hâte de l'enregistrer, c'est que le gouvernement réactionnaire de 1814 ne put trouver de juges pour condamner, et qu'après avoir nommé trois commissions spéciales parmi les ennemis personnels des prisonniers et parmi les hommes les plus tarés, il dut renoncer à faire prononcer une sentence. Alors il impose un crime au roi. Honneur à la magistrature espagnole! honte et mépris pour ces vils sicaires du pouvoir qui se chargèrent de trouver des crimes à l'innocence et durent abandonner leurs victimes; attérés à l'aspect de la vertu et sourds aux murmures de l'opinion publique, ils se voilèrent la face, comme l'esclave cimbre devant Marius.

Le second fait, non moins remarquable, c'est la fin de ce mémorable procès. Les serviles d'alors, qui, je le répète, forment le parti carliste d'au-

jourd'hui, signent d'une main la constitution et de l'autre la demande de son abolition, appelant toutes les fureurs réactionnaires sur leurs collègues, au nom d'une religion qu'ils outragent et d'une royauté qu'ils avilissent. Après s'être parjurés de toutes les manières, trouvant enfin la loi impuissante pour commettre un crime, ils forcent le roi à devenir l'instrument de leurs exigences. Ils abaissent la majesté royale jusqu'à lui faire prononcer des peines infamantes contre des ennemis qu'eux-mêmes n'avaient pu trouver coupables. Ils rejettent sur la personne du monarque la honte des sentences, et lui font aggraver de sa main les peines déjà prononcées. Voilà le parti carliste dans son essence! Entre le décret du 15 décembre 1815 et celui d'Estella du 22 février 1839, où est la différence? lequel est le plus odieux?

Pendant que les ministres de Ferdinand épuisent leurs forces et consument leur temps à cette réaction barbare, rien ne se fait au dedans pour cicatriser les plaies de la guerre, ni au dehors pour reprendre le rang que l'Espagne avait droit d'occuper, car l'Espagne de toutes les nations de l'Europe était celle qui avait le plus contribué à la paix de 1814. Un des parjures de la constitution, D. Pedro Gomez de Labrador, fut envoyé am-

bassadeur au congrès de Vienne [1]. L'Espagne ne put pas même obtenir la restitution immédiate du duché de Parme à son souverain légitime; et dans ce congrès, où les principes de légitimité monarchique étaient invoqués chaque jour, on ne trouva pas qu'une exception violente pût tirer à conséquence, du moment où l'Espagne seule protestait. On dépouilla de ses états l'infant Charles-Louis, duc de Parme et de Plaisance, pour les donner à l'archi duchesse autrichienne Marie-Louise; on accorda par grâce au souverain légitime la simple réversibilité, et provisoirement le duché de Lucques, avec une pension de 500

[1] D. Pedro Gomez de Labrador, échappé de France et revenu en Espagne, fit aux cortès, le 31 août 1812, une adresse dans laquelle il disait : « Je félicite les cortès pour la *sage constitution* qui pose les « bases de la félicité future du pays, je suis prêt à lui prêter serment « d'après le mode établi, mes services precédents seront pour les cortès « une preuve certaine du dévouement que j'apporterai à remplir les « obligations qu'impose un code où se trouvent réunies les idées saines « des anciens et les améliorations exigées par les changements surve- « nus dans les gouvernements modernes par l'effet du temps et des « progrès de l'intelligence humaine. » Cette adresse fut lue dans la séance des cortès du 10 septembre 1812. (*Journal des Cortès*, tome XV, page 71.)

Labrador fut porté par le parti libéral pour être régent, et son compétiteur Villamil ne l'emporta que de 3 voix. Labrador fut ministre des affaires étrangères à Cadix; plus tard, il devint ennemi acharné de cette *sage constitution* et agent de D. Carlos à Paris pendant la guerre civile.

mille francs payée par l'Autriche et par la Toscane.

C'est ainsi que, sortie triomphante d'une lutte si glorieuse, l'Espagne, qui avait contribué plus que tout autre pays à sauver l'Europe de la monarchie universelle projetée par Napoléon, ne recueillit que dédains de cette Europe ingrate. Mais c'est qu'alors, comme toujours, l'Espagne était sans gouvernement, sans administration, sans direction ; les ministres, occupés à déchirer leur pays de leurs propres mains, à éteindre par des supplices ce qui lui restait de vie, ne songèrent qu'à leur vengeance ; l'administration publique fut livrée aux seuls hommes qui voulaient s'en faire les instruments. Car si je n'ai parlé que des actes de réaction exercés à Madrid, c'est que « *crimine ab uno disce omnes* » ; mais l'Espagne entière fut abandonnée aux fureurs du parti servile. Les résultats d'un semblable désordre ne se firent pas attendre. Quand Napoléon, débarquant à Fréjus, parcourut triomphalement la France, et qu'il fut question de faire avancer deux corps d'armée aux frontières de Catalogne et de Guipuzcoa, l'armée de cent quatre-vingt mille hommes laissée à Ferdinand par les cortès était déjà tellement désorganisée, qu'on ne put réunir un nombre assez considérable de troupes pour former

ces divisions. On y parvint enfin, lorsque la coopération de l'Espagne était devenue inutile au triomphe de la Restauration. Le duc d'Angoulême, qui s'était rendu à Madrid pendant les cent-jours pour demander le commandement de l'armée espagnole contre la France, sans pouvoir l'obtenir, signifia lui-même à cette armée la défense de pénétrer sur le territoire français. Aussi la déconsidération de l'Espagne au congrès de Vienne ne fit qu'augmenter en 1815. Elle ne figura plus dans les congrès qui eurent lieu après la seconde Restauration.

Et qui pourrait retenir le cri d'une indignation profonde, et ne pas crier anathème contre les gouvernements antérieurs à 1808, pour avoir ainsi dévoré par avance la sève des générations qui devaient leur survivre? Le prince de la Paix, sous le règne de Charles IV, avait souillé toutes choses et saturé de corruption cette triste aristocratie des employés, la plus détestable de toutes les aristocraties, la seule en Espagne qui fût alors réelle et puissante, sans intelligence, sans dignité personnelle, sans indépendance et sans moralité; elle s'était vautrée aux pieds d'un indigne favori et d'une reine éhontée pour obtenir le salaire de sa bassesse à force de prostitutions. Dans leur inexpérience des hommes et des choses, les cortès

se trompèrent d'une manière funeste dans le choix des agents du pouvoir exécutif, car à défaut de capacité et d'intelligence pour gouverner, les vieux intrigants d'une époque précédente ne manquèrent pas de souplesse pour tromper des cœurs généreux.

Ces hommes, débris vermoulus du gouvernement de Charles IV, eurent un succès complet, et Ferdinand VII leur en témoigna une prodigue reconnaissance. Ils avaient égaré l'opinion publique, étouffé tout élan libéral, réduit le beau mouvement de 1808 à une guerre de dévastation; ils accoururent au palais demander au royal captif rendu à la liberté le prix de leurs odieux services pendant son emprisonnement. On trouva des récompenses pour ces ennemis de la civilisation, et il n'y eut que des tortures pour les réformateurs. La misère du peuple, hâve et souffrant, ne put inspirer un sentiment de miséricorde ou de générosité. On ne fit rien pour réparer tant de désastres, on ne fit rien pour l'armée : le soldat mutilé regretta de n'avoir pas trouvé la mort au champ d'honneur. Les ossements de cinq cent mille victimes gisants dans les plaines de l'Espagne furent le seul trophée de la gloire nationale, le seul monument que la royauté sut offrir à l'étranger venu de loin admirer le peuple valeu-

reux et fidèle mourant pour la défense de ses foyers et la délivrance de son roi.

Le sublime élan des Espagnols de 1808 à 1814 est resté comme un simple fait historique, comme un triste enseignement de ce que doit attendre un peuple qui abandonne ses droits. Tous les sacrifices de la nation ne servirent qu'à replacer sur le trône un roi dont le premier acte fut d'anéantir la liberté conquise au prix du sang le plus pur, de rétablir les vieux abus de l'Église et de l'administration, et cette hideuse camarilla qui avait secondé par ses intrigues l'invasion de 1808. Dans ce fait cruel à rappeler, ne voit-on pas toujours l'action délétère de l'anarchie gouvernementale qui dissout les éléments de toute régénération quelle que soit leur vigueur, et croit-on que si au milieu de cette unanimité nationale il se fût trouvé un gouvernement ferme et créateur, il n'eût pas fait sortir de ses ruines l'édifice de la civilisation? Quoi! un peuple entier est en mouvement, méprisant la mort pour sauver sa nationalité; l'élite des citoyens proclame la liberté civile et politique, et les efforts réunis de la force et de la pensée auront pour résultat le triomphe de l'Inquisition! Sanglante dérision de ce que l'homme aime et vénère, l'héroïsme qui s'immole au bien général est conspué; la récompense

accordée aux grands services rendus à la patrie, c'est le bagne! Guerriers, législateurs, tous indistinctement sont offerts en holocauste pour apaiser les fureurs des ennemis de l'humanité; toutes les vertus sont méconnues, tous les services oubliés. Ce fut un crime que d'avoir été fidèle. Véritable invasion de la barbarie, elle ne s'arrêta que parvenue à ses terribles fins, lorsqu'elle n'eut plus la force de frapper. Pour que les gémissements du désespoir des victimes ne fussent pas entendus par des cœurs espagnols, on relégua les principales victimes dans les présides des côtes d'Afrique.

L'absence de gouvernement, pendant les années de la guerre de l'indépendance, a été la cause de la réaction de 1814. Si des mains fermes eussent groupé dans un même faisceau les sentiments populaires des masses; si en les poussant au combat on eût inculqué dans les esprits cet axiome de raison, que la nationalité, sans la liberté, est un mot vide de sens; si, exaltant les nobles passions de cette époque, on eût fait comprendre à tous les Espagnols que leur décadence était le résultat du despotisme qui pesait sur eux depuis trois siècles, on eût ainsi préparé une résistance unanime au despotisme intérieur, comme on fomentait la résistance contre l'étranger. Je l'ai dit,

pour celle-ci le peuple n'eut pas besoin de guide, il trouva en lui-même sa généreuse inspiration; pour faire aimer la liberté politique à ce même peuple, privé d'instruction et d'avenir par les gouvernements précédents, il fallait la lui expliquer: c'est ce que voulurent théoriquement les cortès. Mais à quoi servaient leurs patriotiques intentions, leurs décrets civilisateurs, quand elles toléraient un gouvernement ennemi de la liberté, et qui s'opposait à la circulation des décrets rendus pour l'affermir? On a formulé des accusations bien injustes contre les cortès de Cadix; la seule qui serait vraie a été omise, c'est celle de leur responsabilité envers leurs contemporains, envers la postérité, envers la civilisation, pour avoir manqué de cette énergie inflexible qui frappe d'impuissance les ennemis qu'on a en face. Dans leur omnipotence, les cortès devaient punir d'une manière exemplaire tous ces hommes pervers qui conspiraient contre la liberté de l'Espagne et en étouffaient le germe dans son berceau.

Et comment s'étonner de la longueur de la guerre civile actuelle, qui malheureusement n'a pas encore produit un gouvernement donnant à la régénération de l'Espagne une forme réelle, visible, à la portée de tous, quand l'unanimité de la nation ne put enfanter une administration qui

sût entourer la liberté naissante de défenseurs fidèles et éprouvés? Alors, comme aujourd'hui, c'est la même cause produisant les mêmes effets.

Si, de 1808 à 1814, il eût existé en Espagne un lien entre le gouvernement et le peuple, si leurs rapports eussent indiqué à l'un ce qu'il avait à faire pour le bonheur et le bien-être de l'autre, si la nation eût senti les effets de cette régénération s'accomplissant pour elle et par elle, tout le pouvoir de Ferdinand VII se fût brisé contre une volonté nationale organisée pendant les six années de la guerre. Mais les cortès ne furent qu'un rouage excentrique entre le pouvoir exécutif et le peuple; il tournait à vide et ne s'engrenait à rien. Les réformes ne s'opéraient pas, le gouvernement avait le fanatisme et quelques prêtres à ses gages pour rendre odieux le nom des cortès, ainsi que leur ouvrage. Le peuple, incapable de soupçonner tant de perversité, remplissait sans arrière-pensée la tâche qui lui était réservée dans la lutte : il soutint le combat contre l'étranger et ne connut l'existence des cortès que par les calomnies dont les poursuivaient les ennemis de toute réforme, à la tête desquels se trouvait le pouvoir exécutif. La plus forte preuve que le principe de liberté fut en général bien senti, c'est l'enthousiasme que fit naître, en 1812, la constitution; pensée

abstraite contre laquelle ne s'éleva pas une seule réclamation. Aussi ne chercha-t-on pas à dénigrer le principe, mais la lettre écrite, qu'on interpréta et qu'on expliqua au peuple comme un code d'impiété.

Je le redis donc, la trahison lente et constante du pouvoir exécutif de 1808 à 1814 dans quelques-uns de ses agents, le mauvais vouloir ou l'incurie de quelques autres et l'incapacité de tous ont préparé les malheurs de 1814; c'est à cette réaction funeste que se rattachent les malheurs actuels. J'ai dû dénoncer l'origine du mal pour mieux en expliquer les tristes conséquences; et comme je veux rendre bien claire cette triste vérité « que l'absence de gouvernement est la source de tous les maux de l'Espagne », j'ai voulu démontrer que la période de 1808 à 1814 ressemble à toutes celles de notre histoire. Elle présente ce phénomène rare, que de l'unanimité d'une nation pour le triomphe de son indépendance, il n'est resté que des décombres et une pensée, mais une pensée féconde qui a survécu à toutes les persécutions dirigées contre elle. Pour la réaliser, trois fois le combat s'est engagé, et par là nous aurons victorieusement prouvé que nous sommes mûrs pour la liberté. Notre constance ne se rebutera pas, et nous aurons assez chèrement acheté notre

triomphe pour qu'il ne reste plus un doute sur le prix que nous attachons à être un peuple libre. Mais pour rendre les sacrifices de la nation moins cruels, pour vaincre nos ennemis, il faut avant tout créer un gouvernement. Nous connaissons les résultats de son absence pendant la guerre; nous allons voir ce que gagna le peuple à la paix qui suivit le retour du roi. Le pouvoir absolu ne fut qu'une horrible anarchie, cruelle, inique, impitoyable. Ses fureurs réactionnaires glacent encore d'épouvante; au seul souvenir de tant d'ingratitude, nous, enfants d'une autre génération, plus d'une fois nous nous sommes sentis prêts à maudire le beau mouvement de 1808, car pour nous sauver de la conquête d'un grand homme on finit par nous jeter garrottés aux pieds de Ferdinand et de l'Inquisition.

CHAPITRE II.

Seconde époque constitutionnelle, de 1820 à 1823. — Gouvernement de 1814 à 1820. — Tentatives militaires. — Soulèvement de l'armée expéditionnaire de l'île de Léon. — Rétablissement de la constitution de 1812. — Gouvernement de 1820 à 1823. — Invasion française. — Chute de la constitution.

Si je voulais me faire l'historien du gouvernement de l'Espagne de 1814 à 1820, peut-être croirait-on que l'indignation et le mépris que m'inspirent les crimes et les folies de cette époque funeste m'entraînent à des jugements exagérés. Aussi m'abstiendrai-je d'en faire moi-même le récit. J'emprunterai l'opinion bien impartiale sans doute d'un ministre français aussi célèbre par ses talents que par sa douce modération. C'est l'ouvrage sur l'intervention de 1823, par M. de Martignac, commissaire royal auprès du duc d'Angoulême, ouvrage que j'ai combattu lors de

son apparition [1], qui me fournira la peinture fidèle du gouvernement de l'Espagne pendant cette période. Son opinion ne sera suspecte à personne, car il a suffisamment prouvé combien peu il sympathisait avec les cortès et la constitution de 1812. Laissons parler leur adversaire, sinon leur ennemi, M. de Martignac (page 148) :

« Le décret du 4 mai contenait des engage-« ments.

« Jamais déclaration ne fut plus formelle, plus « explicite ; jamais promesse ne fut conçue en « termes plus positifs ; jamais nation ne reçut de « son prince un engagement plus authentique, « dans des circonstances plus graves, plus so-« lennelles.

« Qu'est devenu cet engagement? Qu'a-t-il été « fait pour le remplir? Quelles sont les lois qui « ont été publiées? Quelles garanties ont été don-« nées à la liberté, à la sûreté individuelle? Où « sont les franchises accordées à la presse? De « quelle nature sont les mesures prises pour « mettre la fortune publique non seulement à « l'abri de l'infidélité, mais même à l'abri du « soupçon? Quand les cortès ont-elles été con-« voquées pour délibérer sur tous ces actes, et

[1] L'Espagne et ses Révolutions, 1833.

« pour concourir avec le monarque à donner à « l'Espagne un gouvernement établi et une lé-« gislation régulière?

« Rien de tout cela n'a été fait, rien n'a été « tenté; tout ce qui existait six ans auparavant a « été rétabli avec les abus constatés par l'expé-« rience, avec les vices reconnus, avec les dan-« gers proclamés, et rétabli non provisoirement, « pour éviter une interruption fâcheuse, mais « définitivement, absolument, comme chose « stable et à toujours, comme institution, comme « élément de la constitution de l'État.

« Parmi les réformes introduites par le gou-« vernement de Joseph, et après lui par celui « des cortès, il en était qu'un gouvernement ha-« bile devait se trouver trop heureux de trouver « existantes, et devait maintenir ou modifier « avec mesure et circonspection; c'était la plus « heureuse occasion de détruire d'anciens abus « difficiles à arracher.

« Le roi ne songea pas à profiter de cet avan-« tage; il ne considéra pas la nature des actes, « mais leur origine; le bien et le mal, tout fut « compris dans une proscription générale.

« Jamais il ne s'était présenté un moment « aussi favorable pour limiter et régulariser « ces possessions exagérées tombées en main-

« morte, au grand préjudice de la propriété « commune.

« Tous les couvents se repeuplèrent d'anciens « et de nouveaux moines; tous leurs biens leur « furent rendus sans réserve. Ils promirent, à la « vérité, d'aider le gouvernement par quelques « subsides; mais aucune garantie ne fut exigée « pour l'accomplissement de cette promesse, qui « ne tarda pas à être oubliée ou méconnue. Au- « cune mesure restrictive ne fut prise pour l'a- « venir. On ne se borna pas là; on augmenta au « lieu de réduire. Les jésuites avaient été bannis « sous Charles III, et l'on sait quels efforts il lui « avait fallu pour accomplir cette œuvre de sa « prudence et de sa politique; Ferdinand VII, « de retour de Valençay, leur ouvrit les portes « de l'Espagne, et favorisa de tout son pouvoir « leur rétablissement.

« Après six ans de divisions intestines, nées de « la nécessité où s'était trouvé un grand peuple « de se défendre et de se gouverner lui-même, « après la miraculeuse restauration d'un trône « abandonné, les premiers mots du souverain en « rentrant dans son palais devaient être *oubli et* « *amnistie*.

« Ferdinand parla aussi d'amnistie, mais ce « nom, comparé avec l'acte auquel il était ap-

« pliqué, dut lui donner aux yeux de tous l'ap-
« parence de la dérision.

« Dix mille Espagnols avaient eu le malheur
« de s'attacher au parti français, et avaient, lors
« de sa retraite, suivi l'armée française; ils furent
« bannis et leurs biens séquestrés, c'est-à-dire
« qu'on les condamna à périr de faim sur une
« terre étrangère.

« Les membres de la régence, ceux des cortès,
« tous les ministres, tous les individus qui avaient
« coopéré à la rédaction de la constitution ou
« qui s'en étaient montrés les zélés partisans,
« furent traduits devant des commissions pour y
« être jugés sans aucune forme légale.

« Le nombre des condamnations fut considé-
« rable : les présides (bagnes), la détention dans
« les citadelles, l'exil, telles étaient les peines
« prononcées, et le roi, dont le cœur était fermé
« à la pitié par le langage de ceux dont il était
« entouré, oubliait que le droit de grâce était le
« plus bel attribut de la couronne.

« Si encore cette rigueur impolitique et cruelle
« eût été courte et passagère comme une transi-
« tion; si elle avait pu s'expliquer par l'effer-
« vescence d'un moment de triomphe, le besoin
« présumé de frapper vivement les esprits par
« quelques exemples, on pourrait la considérer

« comme un de ces accidents sinistres des grandes
« secousses ; mais le principal caractère de ces
« actes fut la *lenteur* et la *froide persévérance* avec
« lesquelles ils furent consommés. Le roi était
« déjà rentré depuis deux ans dans la plénitude
« de sa puissance, et les cachots étaient encore
« encombrés, et *de longues listes de proscription*
« *apparaissaient encore par intervalles, comme pour*
« *entretenir et réveiller la terreur des familles.*

« La terreur régnait à Madrid et dans les prin-
« cipales villes du royaume, et la presse, violente
« et passionnée, invoquait, sous la protection de
« l'autorité royale, le despotisme et ses fureurs,
« et demandait chaque jour de nouvelles vic-
« times.

« A l'aspect de tant de fautes commises, de
« tant d'actes où l'*impudence le dispute à la*
« *cruauté*, on se demande à quel fatal génie le
« sort de l'Espagne était livré, et on recherche
« les noms de ceux qui poussèrent leurs maîtres
« dans une si périlleuse voie. Mais les ministres
« de *ces temps de colère et d'aveuglement* succom-
« baient, un peu plus tôt, un peu plus tard, à une
« influence plus puissante que leur autorité, et
« leur chute signalait assez l'existence d'un autre
« conseil, où l'on disposait des destinées les plus
« élevées.

« Le foyer de l'intrigue où se machinaient « tous les coups d'État, où se fabriquaient les « listes de proscription, où se faisaient et défai- « saient les ministres, *avait son siége au palais* « *du roi, dans sa chambre à coucher, dans ses anti-* « *chambres*. Le conseil se composait de *quelques* « *prêtres intrigants et de quelques valets obscurs*, « qui formaient cette *camarilla* fameuse, dont « l'existence, vainement déniée, n'est que trop « attestée par les maux qu'elle a faits.

« La déplorable association que le roi avait « laissée se former à ses côtés était parvenue à « lui inspirer de constantes alarmes sur sa sûreté « personnelle, en lui montrant partout et toujours « des ennemis secrets conjurés contre lui, et avait « ainsi usurpé sur ses volontés un ascendant « dont il n'avait plus la force de réprimer l'abus.

« On conçoit l'influence que devait avoir ce « régime sur la prospérité intérieure du pays, et « il est toutefois difficile de se figurer l'*état de* « *désordre, de malaise et d'impuissance* où il était « tombé.

« Le système de finances créé par la révolu- « tion, et le seul praticable, avait été abandonné, « et le ministre Garay avait payé de sa destitution « le rétablissement qu'il en avait tenté. Le clergé « jouissait de ses biens rendus, et ne tenait aucun

« compte des promesses sur la foi desquelles la « restitution avait été assurée.

« Il fallait recourir à des taxes arbitraires, à « des droits de douane exorbitants qui ache« vaient de détruire le commerce, enfin à des « emprunts qui étaient opérés sans crédit, sans « amortissement, sans aucune des conditions qui « les rendaient supportables.

« *On ne pouvait pourvoir aux premiers besoins* « *de l'État* : tous les services étaient négligés ou « abandonnés.

« L'*armée n'était pas payée* ; la marine, anéantie « depuis la terrible bataille de Trafalgar, ne « pouvait plus se relever de ses ruines.

« L'administration, privée de tous ses moyens « d'action, *ne faisait rien, ne pouvait rien faire* « pour l'amélioration intérieure du pays, ni « *même pour l'entretien de ce qui existait déjà.*

« De là naissait le mécontentement des peu« ples. »

Après ce tableau si palpitant de vérité, que dire de plus de ce gouvernement *de colère et d'aveuglement,* sinon que, dévoré par une anarchie furieuse, il parvint à accomplir son œuvre de destruction? Au lieu de diriger l'Espagne dans une voie de régénération, il la précipita dans un abîme de réaction, cause de tous ses malheurs et de son

état actuel. Ses excès provoquèrent chaque année une sédition nouvelle dans l'armée. Tant de folies, de perversité, une ingratitude si odieuse ne pouvaient échapper au châtiment que Dieu leur réservait. Cet acharnement dans le mal érigé en système dut avoir un terme. Une nouvelle révolte militaire, victorieuse enfin, renversa le pouvoir absolu de Ferdinand. Ce pouvoir s'écroula aux applaudissements de la nation entière, heureuse un instant de se soustraire, par un moyen quelconque, même le plus dangereux de tous, à une tyrannie devenue insupportable.

Le déplorable système adopté par Ferdinand avait froissé trop d'intérêts et de nobles passions, il avait fait trop de mal au pays pour ne pas amener une réaction. Quand tout redressement par les voies légales est devenu impossible, faut-il s'étonner qu'on ne s'arrête plus sur le choix des moyens? De là ces complots et ces trames que le désespoir enfante et qui expirent sur l'échafaud.

En 1814, Mina tente de s'emparer de Pampelune ; il échoue et parvient à se soustraire au sort qui lui était réservé.

En 1815, le général Porlier veut proclamer la constitution dans la Galice ; il paie de sa vie cet essai malheureux.

Richard, en 1816, porte également sa tête sur l'échafaud, à Madrid.

L'intrépide général Lascy est fusillé, en 1817, aux îles Baléares, pour avoir voulu rétablir la constitution.

Le colonel Vidal et ses compagnons meurent à Valence, en 1818, pour avoir rêvé cette même constitution.

Une première tentative est faite dans le même but, en 1819, à l'armée expéditionnaire d'Amérique. Le comte de l'Abisbal, qui la commandait, appuya d'abord cette conspiration de tous ses moyens; mais bientôt des doutes s'élevèrent dans son esprit sur le succès, et ses dispositions changèrent. Dans la matinée du 7 juillet, le comte de l'Abisbal arrêta lui-même, aidé du général Saarsfield, douze ou quatorze chefs du complot, pendant qu'ils étaient à la manœuvre dans le Palmar del puerto Santa-Maria. Malgré ce service tardif, le gouvernement destitua le général en chef et le remplaça par le général Calleja, comte de Calderon.

Tant d'essais si cruellement malheureux n'avaient pu mettre un terme aux conspirations. Un mouvement plus général éclata dans l'armée que le pouvoir envoyait périr dans les immenses solitudes des Pampas, ou sur les rochers des Andes,

pour une question qui ne pouvait plus se terminer à l'avantage de la métropole.

Le 1er janvier 1820, le chef de bataillon Riégo, à la tête de quelques troupes, proclame la constitution de 1812, à las Cabezas de San-Juan, marche sur le quartier-général qu'il surprend, et fait prisonnier le général en chef et tout son état-major. Riégo entraîne les trois bataillons de garde et se dirige sur l'île de Léon, où il arrive le 7 à huit heures du matin, après s'être arrêté à Xerès le 4, et à Port-Sainte-Marie le 5. Le colonel Quiroga, avec trois autres bataillons, l'attendait à San-Fernando. Ces divers bataillons étaient au grand complet et sur le pied de guerre; leur force réunie composait un effectif de six mille hommes.

La nouvelle de cette révolte parvient à Madrid: de pleins pouvoirs sont expédiés au général don Manuel Freyre; il prend le commandement en chef de l'armée qui devait agir contre Riégo renfermé dans l'île de Léon et fortifié dans cette position inexpugnable.

Quelle fut alors la conduite de Riégo et de son armée? Les principes émis par eux furent-ils subversifs, révolutionnaires? Écoutons un de leurs ennemis :

« Dans leurs proclamations, dit M. de Marti-

« gnac, leur langage était modéré, conciliant, per-
« suasif; il n'avait rien d'offensant pour la majesté
« royale. On ne voulait qu'éclairer la prudence du
« roi, éveiller son amour pour ses peuples, l'en-
« gager dans la seule voie où son intérêt bien en-
« tendu aurait dû le faire entrer. Ces paroles ras-
« surantes conciliaient l'amour de la liberté avec
« l'ancien respect pour la couronne. »

Après le triomphe de 1823 quel fut le langage de la royauté absolue? La proscription en masse de ses adversaires, la mort......

Le coup de main de Riégo ayant réussi, il se forma un centre d'action auquel chacun put se rallier, et la résistance cette fois devint imposante. Ainsi s'expliquent les mouvements successifs de Galice, Valence, Saragosse, Barcelonne, Pampelune, et enfin d'Ocaña.

Que fit le gouvernement au milieu de cette conflagration dont l'étincelle, partie de San-Fernando, embrasait le royaume? Rien pour la combattre, rien pour l'apaiser.

Du 1er janvier aux premiers jours de mars deux mois entiers se passent sans rien oser, sans rien vouloir. Le général don Manuel Freyre, le même qui assiégeait San-Fernando, celui qui, en face de Riégo et de sa petite armée, pouvait mieux juger la position, sut, en remplissant un devoir de fidélité

et d'honneur, dire la vérité au roi; il ne fut pas écouté.

On ne sut ni combattre cette insurrection avec vigueur, ni la calmer avec sagesse et fermeté. Le mouvement d'Ocaña par le comte de l'Abisbal, à la tête du régiment *Impérial-Alexandre*, trancha la question. Ce général se trouvait à Madrid au mois de mars 1820, sollicitant du roi l'honneur d'aller attaquer les rebelles de Cadix. Il part avec une commission, arrive à Ocaña, situé à quelques lieues de Madrid et point stratégique d'une haute importance en ce qu'il commande les grandes routes d'Andalousie et de Valence. Il y trouve le régiment *Impérial-Alexandre*, commandé par son frère Alexandre O'Donnell, se met à la tête du régiment et proclame la constitution de 1812.

La capitale était dès lors à découvert. — « Dès « ce moment, à la place de cette intrépide obstination que rien n'a pu fléchir, de cette hauteur « dédaigneuse avec laquelle les cris, les plaintes « étaient accueillis, nous allons voir les conseillers de la couronne chercher son salut dans « la faiblesse, dans l'abandon successif de tous les « droits, dans l'empressement des concessions[1]. »

Après deux mois d'hésitations honteuses, quand

[1] Martignac, page 191.

la sédition est aux portes de Madrid, le roi parle à la nation; mais on lui fait tenir un langage humiliant, propre à exciter les passions, auxquelles on se voyait prêt à tout accorder. « Les besoins de « l'armée, les désordres des finances, les abus « introduits dans l'administration et qui sur- « chargent le peuple d'impôts, les lenteurs de la « justice, la décadence de l'agriculture, les en- « traves du commerce et de l'industrie ont enfin « fixé mon attention. »

Cette première concession, qui n'allait pas même aussi loin que le décret de Valence du 4 mai 1814, ne put calmer les esprits enflammés par les événements d'Ocaña; une seconde concession plus large ne fut pas plus heureuse. Que pouvait on espérer de ces négociations par voies d'affiches avec une population effervescente? Si le roi, mieux conseillé, eût su agir au lieu de parlementer, il pouvait encore, même dans l'extrémité où il était réduit, guider le mouvement qu'il n'était plus en son pouvoir de comprimer; mais ceux qui l'entouraient, et lui-même, manquaient essentiellement de coup d'œil et de courage civil.

Le 9 mars 1820, Ferdinand proclama la constitution de 1812; il nomma une junte présidée par l'archevêque de Tolède, cardinal de Bourbon, et composée du général Ballesteros, du comte de

Taboada, etc. Le général Sancho en fut le secrétaire. Cette junte convoqua les cortès pour le 9 juillet.

L'infant don Carlos donna sa pleine et entière adhésion au changement politique et à la constitution de 1812, par la proclamation suivante à l'armée dont il était généralissime :

« Soldats,

« En prêtant devant vos drapeaux le serment
« à la constitution de la monarchie, vous avez
« contracté des devoirs immenses; une brillante
« carrière de gloire s'ouvre devant vous. Aimer
« et défendre la patrie, soutenir le trône et la
« personne du roi, respecter les lois et vous
« unir au peuple pour consolider le système
« constitutionnel, tels sont *vos devoirs sacrés*;
« voilà ce que le roi attend de vous, et ce dont je
« vous promets de vous donner l'exemple.

« Votre compagnon d'armes,

« CARLOS [1]. »

[1] Gazette officielle extraordinaire de Madrid du 12 mars 1820.

Non content de cette solennelle manifestation de sa pensée, don Carlos, comme colonel de la brigade de carabiniers royaux, écrivit la lettre suivante au roi [1] :

« Sire,

« J'ai l'honneur de remettre à V. M. l'adresse « ci-jointe de la brigade de carabiniers dont le « commandement est une des faveurs que je dois « à V. M.

« Partageant hautement les sentiments qui y « sont exprimés, j'unis mes vœux à ceux de la « brigade, félicitant V. M. avec *le plus vif en-* « *thousiasme* sur votre magnanime résolution de « rétablir le sanctuaire des lois fondamentales « qui forment *la sage constitution* de la monar- « chie espagnole publiée à Cadix le 19 mars 1812. « La brigade saura soutenir avec constance les « vœux qu'elle a l'honneur d'adresser à V. M.

« CARLOS. »

On voit donc que le rétablissement de la constitution mérita les applaudissements de don

[1] Gazette officielle extraordinaire de Madrid du 15 mars 1820.

Carlos lui-même. Cette unanimité plus ou moins sincère exista réellement. Les Espagnols avaient trop souffert pendant les six années qui venaient de s'écouler; tous virent avec joie le terme de tant de folies. On espéra tout d'abord un meilleur avenir; on mourait, on voulut vivre. C'était la question d'Hamlet, la question du passage d'une vie à une autre; celle de la mort et de la résurrection : *To be or not to be, that was the question*. Malheureusement elle ne fut pas comprise. Au lieu du discernement pratique qui fait tourner les grandes commotions d'un pays à son profit, on se livra à une sécurité aveugle sur l'avenir; on ne tint aucun compte des résistances puissantes qu'on allait avoir à combattre au dedans, ni du mauvais vouloir qui devait se manifester au dehors.

Le rétablissement de la constitution de 1812 par l'armée, à la suite d'un soulèvement militaire, pouvait à bon droit inspirer de vives inquiétudes à l'Europe entière, surtout à une époque où on s'efforçait partout de comprimer les idées libérales par la force des baïonnettes. La position géographique de l'Espagne atténuait beaucoup aux yeux de la sainte-alliance la gravité de ce mouvement insurrectionnel, et peut-être le lui eût-on pardonné en trouvant une ex-

cuse dans la cruelle réaction qui durait depuis six ans. Mais les insurrections militaires de Naples, de Lisbonne et de Turin, rendirent une collision inévitable ; car, dès cet instant, on regarda l'Espagne comme le foyer d'une propagande désorganisatrice, agissant partout sur les troupes. On put dès lors prévoir qu'un peu plus tôt, un peu plus tard, on voudrait faire contre l'Espagne ce qu'on avait fait à Naples et à Turin. Les congrès de Troppau et de Laybach devaient produire le congrès de Vérone.

L'Espagne pouvait conjurer l'orage qui la menaçait : elle avait pour cela deux moyens. Le premier consistait en un grand acte de raison qui lui conseillait de mettre ses institutions en harmonie avec celles d'autres puissances constitutionnelles, et de rendre ainsi impossible une agression de la France. Il fallait prendre l'attitude d'une grande nation révisant avec calme des lois fondamentales faites dans un temps d'agitation, mais prête à repousser toute intervention étrangère dans ses affaires intérieures, si malgré ces garanties d'ordre on prétendait attaquer son indépendance. Rien ne sied mieux à l'énergie que la modération ; la dignité d'un courage réfléchi et prévoyant s'allie parfaitement avec l'esprit de conciliation.

L'autre moyen consistait à ne prendre pour

guidé que les passions populaires, ne compter pour rien les chances du combat, créer un gouvernement révolutionnaire, et devancer ses voisins dans l'attaque. La France de cette époque était merveilleusement préparée pour des soulèvements intérieurs.

On ne fit ni l'un ni l'autre. La révolution, qui avait rendu une constitution à l'Espagne, ne lui créa pas un gouvernement. On passa de l'anarchie du despotisme à l'anarchie mentale d'une liberté théorique. Au dedans, des réformes incomplètes et trop nombreuses furent hâtivement entreprises. On voulut que par enchantement, en un jour, à heure fixe, toute l'Espagne changeât de mœurs aussi vite que d'institutions. Sans calculer la force des résistances et des frottements, on lança à pleine volée la machine constitutionnelle, les rouages fonctionnèrent mal, la plupart éclatèrent en morceaux.

C'était déjà beaucoup que d'avoir à combattre les ennemis intérieurs, secondés par une cour où s'établit un foyer de conspiration; pourtant on pouvait les vaincre. Mais il fallait à tout prix, fors l'honneur, éviter une guerre étrangère, car à cette condition seule était attaché le salut de la liberté.

Par suite d'un calcul honorable sans doute, le

gouvernement s'exagéra ses forces d'une manière étrange. Il rêva l'enthousiasme de 1808 et la victoire sur les formidables cohortes de l'empire, il se fit illusion sur la faiblesse des jeunes soldats de la restauration. On compta sur une force morale qui n'existait pas; ce levier qui soulève le monde, et sans lequel la force matérielle est bientôt annulée, ayant manqué, la résistance devint impossible.

Cette seconde époque constitutionnelle présente une différence essentielle avec la première. De 1810 à 1814, il n'y eut qu'une passion, celle du bien public; qu'un but, l'indépendance nationale de l'Espagne et son émancipation politique.

En 1820, il y eut réaction. Les ressentiments, les haines profondes qu'avaient fait naître les persécutions de 1814, la rendaient inévitable. Les ministres des six années précédentes avaient si gravement compromis le nom du roi et engagé d'une manière si fatale sa responsabilité, qu'ils avaient rendu impossible la bonne harmonie entre les pouvoirs de l'État, et tous les liens qui unissent dans une monarchie les députés de la nation au souverain avaient cessé d'exister. Les ministres, choisis parmi les hommes meurtris des coups du despotisme, vivaient dans une méfiance continuelle; ils ne parvinrent jamais à inspirer

quelque confiance au roi, et en cela Ferdinand eut tort. Or le résultat d'une position si violente ne pouvait être qu'une anarchie complète. Aussi ces trois années présentent-elles le douloureux spectacle d'une inquiétude réciproque, où tout gouvernement devient impossible. Rien ne put rassurer le monarque sur les intentions des cortès; en même temps il n'essaya aucune des voies de conciliation qui, tentées avec bonne foi et dignité, eussent amené un rapprochement; car malgré tout, même en 1820, il y eut une grande modération dans les premiers temps. Si, au début de cette phase nouvelle, Ferdinand eût compris tout ce qu'un roi d'Espagne avait de pouvoir pour faire écouter sa voix en parlant le langage de l'honneur et de la raison, il eût ramené les esprits à une unité de sentiments qui eût rendu tout facile. Mais Ferdinand VII, élevé au milieu de l'espionnage dont l'avait entouré un favori puissant et ombrageux, n'avait confiance en personne, et se méfiait de lui-même. Soupçonneux, craintif, il agissait toujours dans l'ombre et par de petits moyens; toute démonstration publique de sa pensée l'effrayait; forcé dans son enfance de vivre de ruses, il ne parvint jamais à l'élévation de caractère et à la dignité qui sont les premiers attributs de la royauté.

Qu'on juge ce que dut être cette période du règne de Ferdinand, obligé de paraître sur la scène politique et de tenir un langage officiel que bientôt il allait démentir en secret. On peut dire que ces trois années se sont écoulées dans une déplorable lutte de déceptions et de méfiances réciproques, sans que rien ait été fait pour abandonner ce terrain de fictions inutiles, et pour s'entendre sur l'avenir du pays, que tous avaient un si pressant intérêt de connaître et de rendre heureux.

L'anarchie s'étendit à toutes les branches de l'administration, les froissements inséparables de toute réforme vinrent aggraver les maux produits par les anciens désordres, et enfantèrent un véritable chaos moral, intellectuel et politique.

Les ennemis de la constitution, un instant atterrés par la rapidité du mouvement libéral, reprirent bientôt courage en voyant que dès les premiers pas ce mouvement éprouvait une opposition visible dans le mauvais vouloir de la cour. Le parti servile vint offrir ses services comme en 1814.

La guerre de l'indépendance était trop récente, pour qu'il fût difficile d'enrôler des hommes habitués à guerroyer, sans trop s'enquérir du but de la prise d'armes. Le clergé, qui voyait

toutes ses scandaleuses richesses et ses vastes possessions menacées, songea à les défendre, et se prépara à fournir l'argent pour soutenir la guerre civile à laquelle la cour donna son drapeau. On comprendra dès lors comment avec de tels éléments s'organisa l'insurrection anti-libérale. Elle ne tarda pas à éclater et à prendre les armes. Toutefois les efforts réunis des factieux ne seraient jamais parvenus à renverser la constitution par leurs propres forces; mais la France prit part au débat, elle jeta son épée dans la balance. La question fut résolue.

Je vais retracer la marche des événements de cette deuxième époque constitutionnelle avec une sévère exactitude. Rien de plus admirable que ce spectacle d'un peuple livré à lui-même et qu'épouvantent les excès possibles d'une révolution triomphante. Forts de la justice de leur cause et de leurs droits, les Espagnols ont eu foi dans l'avenir, ils ont préféré suivre à pas lents la voie qu'ils s'étaient tracée, mais rester purs de ces crimes politiques qui déshonorent parfois la cause de la liberté, et ne pas hâter le jour de la victoire par la proscription et la hache du bourreau. Nous verrons des désordres et des crimes qu'on a si faussement exagérés se réduire à des faits individuels, qu'on ne retrouve mal-

heureusement que trop partout, même dans les circonstances ordinaires.

Le 9 mars 1820, jour où Ferdinand proclama la constitution de 1812, commencèrent les intrigues sourdes et persévérantes des absolutistes, dont tous les efforts tendirent à détruire ce qu'on venait de fonder.

Les hommes appelés au ministère[1] en vertu du nouvel ordre de choses trouvèrent à chaque pas les embarras que leur créait un parti encore dans l'ombre. S'ils ne furent pas les maîtres de réprimer tous les écarts d'un peuple subitement émancipé, ils surent du moins sacrifier leur popularité au besoin de maintenir l'ordre quelquefois troublé par des passions effervescentes, et continuellement compromis par les menées du palais.

Pour bien juger un événement, l'opinion des personnes qui se sont déclarées les adversaires de cet événement doit être regardée comme concluante lorsqu'il en ressort une approbation formelle. C'est dans cette pensée que j'emprunte

[1] M. Perez de Castro, ministre des affaires étrangères; D. Augustin Arguelles, à l'intérieur; le marquis de Las Amarillas, ministre de la guerre, remplacé plus tard par l'amiral D. Cayetano Valdès; D. José Canga Arguelles, aux finances; Garcia Herreros, à la justice; Porcel, aux colonies.

à M. de Martignac, auteur d'un livre en faveur de l'intervention de 1823, le jugement qu'il porte sur la révolution de 1820.

« Le nouvel ordre de choses fut reçu avec « enthousiasme par les grandes villes, le com- « merce, l'industrie, les professions libérales, « l'armée et les prolétaires...... Le clergé et « les moines virent ce changement avec dou- « leur, les paysans avec inquiétude [1]. »

Cet accueil fait à la constitution, et avoué par un de ses ennemis, est, je pense, une preuve irrécusable que le besoin de ce changement existait dans toutes les classes pensantes et éclairées de la nation, et jusque chez les prolétaires, auxquels le sentiment de leurs souffrances tenait lieu de raisonnement.

La noblesse adopta la constitution de 1812. Les deux premiers préfets de Madrid, après le 9 mars, furent le marquis Rubianès et le marquis Cerralbo, grands d'Espagne. Trois autres, le marquis de Santa-Cruz, le duc de Frias et le marquis de Revillagigedo, occupèrent les ambassades de Paris, Londres et Lisbonne. Le prince d'Anglona fut nommé capitaine des gardes, et les charges de la cour restèrent longtemps entre

[1] M. de Martignac, page 213.

les mains de ceux qui les possédaient avant le rétablissement de la constitution.

Plus tard les réformes opérées dans l'organisation aristocratique et féodale de l'Espagne blessèrent les intérêts de la noblesse, le premier enthousiasme se refroidit beaucoup. Il est à regretter que cette classe si importante d'une société décrépite n'ait pas compris que l'indépendance nationale doit être le premier sentiment des enfants d'une même patrie, et que de tous les jougs, le plus odieux, le plus mortel, est le joug de l'étranger.

L'adresse des grands d'Espagne au duc d'Angoulême, maître de Madrid, consacrait, par une adhésion inutile au principe d'intervention, l'abus de la force étrangère. Ferdinand VII ne leur en tint aucun compte, et la susceptibilité nationale est en droit de leur reprocher cette manifestation comme l'oubli de tout sentiment patriotique et de leur propre dignité.

Dans le haut clergé, nous avons vu le cardinal de Bourbon, de la famille royale, chef de la junte provisoire; l'archevêque de Séville fut président des cortès, dont firent partie les évêques de Madrid, de Mayorque et de Siguenza.

Quant aux moines, ils furent ce qu'ils devaient être.

Les habitants de la campagne apprirent le changement qui venait d'avoir lieu avec cet espoir mêlé de doute qu'on retrouve en tous pays parmi cette classe au début d'une ère politique nouvelle. Nulle part l'étendard de la révolte ne fut spontanément arboré. Mais il se trouva des moines pour prêcher, au nom du Dieu de paix, et pour des motifs purement matériels, la rébellion contre la liberté; il y eut aussi des fanatiques pour entendre leurs provocations, et là où la séduction était impuissante, l'or des absolutistes et de l'étranger servit à entraîner un certain nombre de paysans.

Les nobles victimes de 1814, que le despotisme avait jetées dans les présides et dans les cachots, virent tomber leurs chaînes et furent rendues à la liberté. La nation les accueillit avec enthousiasme. Le passage de la captivité au palais et au conseil du roi était un peu brusque: aussi les élus refusèrent d'abord d'accepter le pouvoir qu'on leur offrait; mais le roi exigea leur adhésion. Une des personnes qui passèrent ainsi des présides au ministère, M. Arguelles, persistait dans son refus du ministère de l'intérieur; Ferdinand VII fit appeler celui qu'il avait tenu emprisonné pendant six années consécutives, et saisissant un exemplaire de la constitution, lui dit: « Je l'ai jurée

« librement et de tout mon cœur, je l'observerai « et la ferai observer scrupuleusement. » Cette scène rendue publique fut le sujet d'une gravure dont le roi se montra fort satisfait.

Les cortès se réunirent le 9 juillet. La majorité de l'assemblée manifesta la modération de ses principes et de ses intentions par le choix de son président, don José Espiga, archevêque de Séville.

La première disposition des cortès fut le vote de la liste civile. Malgré l'état déplorable des finances, les cortès votèrent le chiffre de quarante millions de réaux (plus de dix millions de francs), sans compter la dotation des infants frères du roi, somme exorbitante qui absorbait plus du vingtième du budget.

Les cortès s'empressèrent aussi de rapporter un décret rendu à Cadix, par lequel l'infant don Francisco et la reine d'Étrurie, alors prisonniers en France, étaient exclus de la succession à la couronne.

La réunion de l'armée de l'île de Léon pouvait paraître, avec raison, dangereuse au gouvernement. Une grande exaltation agitait ces soldats enivrés par le succès; les chefs n'avaient peut-être pas toute la prudence, toute l'autorité du commandement propres à rassurer les esprits craintifs. Le licenciement de cette armée fut pro-

noncé, malgré la vive opposition de la presse, et le général Riégo, commandant ces forces, fut nommé capitaine-général de la Galice.

Tout à coup, Riégo, qui ne se montra pas toujours au niveau de la haute position que les événements lui avaient faite, arrive à Madrid le 31 août, à dix heures du soir. Cette apparition inattendue et presque mystérieuse produisit une grande agitation. Le gouvernement s'alarme de ce manque d'obéissance ; au lieu d'intimer l'ordre au capitaine-général de la Galice de se rendre à son poste, on entame des pourparlers, on discute, on tergiverse : on laisse ainsi à Riégo, devenu l'idole du public, le loisir de s'enivrer de ces acclamations qui troublent la raison des natures faibles que le hasard jette dans les tourmentes de la vie politique.

Le 3 septembre, le club de la Fontana de Oro lui donne un banquet civique ; une ovation populaire lui est décernée. Riégo parcourt la ville sur un char triomphal. Le cortége s'arrête devant le théâtre où se jouait une pièce de circonstance, les têtes s'exaltent tout à fait; on demande des chants patriotiques, puis la *Tragala*, ignoble refrain, dont le mépris aurait dû faire justice et qui pourtant sera historique. L'autorité s'oppose à ce que la *Tragala* soit chantée; le tumulte augmente,

on tient ferme; le rideau est baissé, des troupes arrivent et rétablissent l'ordre gravement compromis.

Le ministère se croyant bravé destitue Riégo de son commandement, et lui ordonne de se rendre à Oviédo son pays natal. Riégo part, entraînant dans sa disgrâce le général Vélasco, gouverneur de Madrid, et plusieurs officiers qui avaient manqué de fermeté.

Tout paraissait fini le 5 septembre, quand le ministère, trompé sans doute par de faux rapports, se trouble et prend des mesures qui annoncent un danger imminent. Des canons sont placés à la porte *del Sol* et sur plusieurs points de la capitale. Dans les cortès les ministres sont sommés d'expliquer le but de ces dispositions militaires, dont rien ne justifie la nécessité. Les plus vives interpellations se croisent au milieu d'une séance orageuse. Ce déplorable incident exerça une douloureuse influence sur la marche des événements.

De ce jour les constitutionnels se divisent en modérés et exaltés. Le 5 septembre peut donc être considéré comme le point fatal où commença l'action rétrograde du mouvement politique de 1820.

Malgré les complications intérieures qui commençaient à rendre si difficile la régénération du pays, les députés continuaient l'œuvre de civilisa-

tion à laquelle ils s'étaient voués. L'expulsion des jésuites fut votée ; mais une expression du décret, rappelant le rétablissement de ces religieux par Ferdinand VII après le bannissement prononcé par son aïeul Charles III, avait paru blesser le roi, qui donna toutefois sa sanction. Une députation fut chargée de lui reporter la loi amendée et corrigée de manière à satisfaire complétement les susceptibilités du monarque.

Une autre loi interdisait la profession des vœux dans les couvents ; les moines furent autorisés à rester dans leurs communautés, pourvu qu'ils fussent au moins douze ; dans le cas contraire, ils devaient se réunir aux communautés voisines, et le bien des couvents sans religieux faisait retour à l'État.

Le roi avait d'abord témoigné quelque répugnance à sanctionner cette dernière loi que l'affermissement du système constitutionnel et le développement de l'agriculture réclamaient ; mieux conseillé, Ferdinand VII avait accordé sa sanction, puis la rétracta. Les ministres s'efforcèrent en vain de ramener le roi à des idées plus sages.

Dès que la nouvelle de ce mauvais vouloir fut répandue, il se manifesta dans le public une fermentation extrême. Ferdinand, toujours craintif, crut devoir céder. Aussitôt tout rentra dans l'or-

dre. Alors les cortès voulurent donner une nouvelle preuve de leur déférence. Ferdinand VII avait désiré la conservation de certains couvents; les cortès le prièrent d'en indiquer le nombre. Huit monastères désignés par le roi furent exceptés de la mesure générale qui atteignait les établissements séculiers du royaume:

Les cortès terminèrent leur session le 9 novembre. Madrid était tranquille; mais le mauvais génie de l'Espagne veillait à l'Escurial, que Ferdinand avait voulu habiter, malgré les représentations de ses ministres sur l'isolement où le roi se plaçait à l'égard de ses conseillers naturels et responsables. Les pressentiments des amis de l'ordre ne furent que trop tôt justifiés; le roi, environné d'imprudents favoris qui flattaient ses passions, ne tarda pas à tenter une première attaque contre cette constitution naguère si solennellement jurée.

Le commandement de la province de Madrid était confié au lieutenant-général Vigodet, homme d'une modération reconnue, qui, par ses longs services, avait conquis l'estime générale et mérité la confiance intime de Ferdinand VII. Par ce choix, les ministres avaient cru faire une chose agréable au roi, tout en rendant hommage à un militaire distingué; sa présence était une garantie d'ordre

et de sécurité. Tout à coup le général Carvajal, contre lequel s'élevaient les plus sinistres préventions, est revêtu du commandement dont on dépouille le général Vigodet. La nomination de Carvajal n'était contresignée par aucun ministre, Vigodet refuse de se démettre de ses fonctions.

A peine la nouvelle de cette atteinte à la constitution se répandit, que l'agitation fut à son comble. La députation permanente des cortès et la municipalité adressèrent au roi des représentations pleines de force et de dignité. La nomination fut révoquée. Ferdinand VII revint à Madrid, où l'attendait un accueil glacial : il n'entendit d'autres acclamations que celles de : *Vive la constitution !*

La deuxième session des cortès s'ouvrit, aux termes de la constitution, le 1er mars 1821. Nous allons voir sous quels funestes auspices cette assemblée reprit ses travaux législatifs. Un acte « dont il n'existe pas d'exemple [1] » fut le début de cette session.

« Le roi, dit M. de Martignac, page 275, se « rendit au palais où siégeaient les cortès ; les « ministres l'accompagnaient, ils prirent autour « de lui les places qui leur étaient réservées.

[1] Martignac, page 276.

« Le roi commença son discours ; il parla avec « chaleur et fermeté de son attachement à la con- « stitution ; il exprima sa ferme volonté de la « maintenir contre ses ennemis nationaux ou « étrangers, et se prononça hautement contre « l'invasion dont le royaume de Naples était alors « menacé par l'Autriche. Jamais son langage « n'avait été si explicite, si énergique, et les mi- « nistres remarquaient, avec une surprise facile « à concevoir, que des additions et des change- « ments avaient été faits à leur ouvrage pour « donner aux sentiments qu'ils avaient voulu « exprimer plus de force et plus de clarté. Mais « une nouvelle surprise les attendait, et celle-là « était d'une autre nature.

« Tout d'un coup le roi, prenant une attitude « ferme et animée, et élevant la voix d'une ma- « nière inaccoutumée, retraça avec amertume « les insultes qu'il avait souffertes depuis quatre « mois, et après avoir déroulé, au milieu de la « stupéfaction universelle, la longue série de ses « griefs et de ses plaintes, il accusa formelle- « ment les ministres d'avoir manqué à leur pre- « mier devoir. »

Les diverses parties de l'assemblée restèrent frappées de stupeur et frémirent d'une juste indignation en voyant la majesté du trône si ouverte-

ment compromise. Les députés se continrent en présence du roi ; mais dès qu'il fut sorti, une explosion unanime prouva qu'un seul sentiment animait toute l'assemblée, et qu'elle ressentait vivement la rupture dont on l'avait rendue témoin, contre les règles de la plus vulgaire bienséance.

Les hommes qui avaient poussé le roi à une démarche si périlleuse ne s'en tinrent pas là ; ils exigèrent la destitution des ministres, qui fut prononcée le lendemain. Pour les cortès, bien que profondément irritées, elles respectèrent toutefois l'irresponsabilité du monarque. Une commission fut nommée pour rendre compte à l'assemblée de l'état du pays ; cette commission déclara seulement que les ministres emportaient dans leur retraite l'estime et la reconnaissance de la nation.

Un nouveau ministère, pris au hasard et composé d'hommes qui ne se connaissaient même pas entre eux, fut constitué [1]. Les nouveaux membres du cabinet se recommandaient à l'opinion publique par de longs et honorables services; mais tous étrangers au mouvement de 1820, ils

[1] Don Eusebio Bardaji, aux affaires étrangères ; Valdemoro, à l'intérieur; il fut remplacé par Feliú ; le général Moreno Daoiz, à la guerre; Barata, aux finances; Cano Manuel, à la justice; Escudero, à la marine ; Feliú aux colonies; quand il passa à l'intérieur, il fut remplacé par Pelegrin.

ne pouvaient exercer sur la marche des événements une influence décisive.

Le commandement de Madrid fut confié au général Morillo, qui avait reçu le titre de comte de Carthagène après la prise de cette ville importante de la Colombie, et celui de marquis de la Puerta après la victoire qu'il remporta à la bataille de ce nom. La nomination de Morillo n'obtint pas l'approbation générale : son caractère donnait de vives alarmes; les habitudes de dictature qu'il avait prises en Amérique pendant six années d'une guerre à mort, les détails d'atroces représailles qu'on lui imputait, son existence toute soldatesque, ses manières brusques et son caractère violent, tout faisait soupçonner en lui un homme taillé pour le despotisme militaire plutôt qu'un chef fait pour commander dans les circonstances difficiles où se trouvaient le pays et la capitale. Des troubles eurent lieu ; Morillo voulut traiter l'émeute comme un corps ennemi ; il dépassa les bornes d'un pouvoir rationnel agissant au milieu des passions, et exaspéra les esprits. Une détermination loyale de sa part calma cependant la population : Morillo demanda lui-même une enquête ; jugé, acquitté, le commandement de Madrid lui fut rendu sans aucune opposition, tant il est vrai que l'immense majorité des habi-

tants était toute disposée à faire des concessions au bon ordre.

Il est triste de le dire, mais le bon sens des masses ne refusait pas, sans une trop juste prescience, au général Morillo, le titre de défenseur de la constitution ; un instinct secret semblait avertir que le comte de Carthagène, excellent militaire, n'était pas un homme politique, moins encore un partisan de la constitution. En 1823, le général Morillo abandonna le drapeau national, après avoir accepté le commandement en chef de l'armée de Galice, et se mit sous les ordres du général français comte Bourke : il couvrit ainsi d'une tache ineffaçable un nom célèbre dans les malheureuses luttes de la métropole contre ses colonies d'Amérique.

Pendant que la capitale voyait la tranquillité publique conquise par la conduite calme et modérée de la population influente, un conflit qu'il aurait été facile d'éviter éclata subitement entre le ministère et les hommes dans lesquels se résumait l'initiative du changement politique adopté par la nation.

Riégo, sorti de sa retraite d'Oviédo, avait été nommé commandant-général de l'Aragon. Une ridicule intrigue d'un Français, Cugnet de Montarlot, rendit manifeste la dissension déjà exis-

tante entre Riégo et Moréda, chef politique de l'Aragon. Ce dernier était au nombre de ces hommes, toujours si nombreux, qui, au début d'un changement politique, ne voient d'autres ennemis que les enthousiastes de ce changement. Riégo parcourait l'Aragon pour connaître l'esprit général de ses habitants; dans ses rapports avec les masses, il ne procédait peut-être pas avec toute la mesure désirable, mais on ne pouvait blâmer en lui qu'un excès de zèle. Les plaintes de Moréda contre Riégo flattant la tendance craintive du ministère, le héros de l'île de Léon fut brutalement destitué; il donna cette fois l'exemple de l'obéissance passive, et se rendit à Lérida que le gouvernement lui assignait comme lieu d'exil.

Cette mesure, arbitraire au fond, quoique légale pour la forme, acheva d'irriter les esprits; une provocation téméraire du roi détermina l'explosion de mécontentement contre ce prince et contre le système de mollesse de ses conseillers responsables.

Le ministre de la guerre, don Thomas Moreno y Daoiz, avait envoyé une colonne mobile de quelques centaines d'hommes dans la direction de San-Ildefonso pour veiller à la sécurité de cette résidence, habitée en ce moment par toute la cour. Le roi se laissa persuader qu'on en voulait

sur la frontière de la Catalogne des troupes qui servirent à protéger l'insurrection de cette province. Lorsque la cause apparente de leur rassemblement eut cessé, les corps ne se séparèrent point; ils furent changés tout naturellement en armée d'observation [1], celui de cordon sanitaire étant devenu ridicule.

Le ministère espagnol perdait chaque jour dans l'opinion par son attitude apathique en face des préparatifs hostiles de la France. Les mesures imprudentes qui frappaient successivement tous les hommes hautement compromis dans le système constitutionnel, n'étaient compensées par aucun acte qui vînt prouver une ferme et sincère volonté de soutenir ce système contre les excès de ses ennemis. Abandonnés du parti patriote, attaqués sourdement mais activement par les *serviles*, les ministres ne comptaient plus pour défenseurs que ces hommes timides voulant toujours le bien dans un « juste milieu » et ne sachant jamais le faire, qui se contentent de vivre au jour le jour, gémissant sur des maux qu'ils ne peuvent empêcher.

Au mois de novembre 1820, Séville et Cadix se révoltèrent et chassèrent de leurs murs les autorités qui tentèrent de s'opposer au tumulte. Le

[1] Congrès de Verone. — Chateaubriand, tome 1er, page 99.

ministère espagnol voulut les remplacer, et ne pouvant les faire admettre, s'adressa aux cortès par un message dans lequel le roi se plaignait que ses ordres étaient méconnus. Ce fut alors que les cortès, transformées en tribunal d'arbitrage, donnèrent tort aux deux partis, déclarant que les révoltés étaient punissables, mais que les ministres avaient « perdu la force morale. »

Par cette étrange solution, les cortès votèrent une prime d'encouragement à l'insurrection. Cette faute fut immense et jeta une grande perturbation en Espagne. De cette époque date le développement des factions de Catalogne et de Navarre, car le gouvernement français, toujours aux aguets, jugea la circonstance favorable pour pousser vivement à la guerre civile contre un gouvernement qui avait si solennellement avoué son impuissance à réprimer les factions intérieures.

Après cette espèce de condamnation, les ministres voulurent se retirer : ils le devaient sans contredit. Le roi n'accepta pas leur démission, et ils eurent la faiblesse de rester. L'envoi de quelques troupes sous les ordres des généraux marquis de Campo Verde et Moreno Daviz, rétablit la tranquillité dans Séville et Cadix. Cet acte de vigueur, si longtemps ajourné, modifia les dispositions de Ferdinand et de la camarilla ; tout d'un coup,

sans que rien eût fait pressentir ce brusque changement, les ministres furent renvoyés par ordonnance royale du 5 janvier 1822, et l'Espagne constitutionnelle resta sans ministres responsables jusqu'au 1er mars.

A cette époque les nouvelles cortès se réunirent. Leur composition se ressentait des luttes d'opinion qui s'étaient élevées depuis le rétablissement du système constitutionnel ; il s'y trouvait un grand nombre d'hommes nouveaux et plus fortement prononcés. Le choix des membres des cortès de 1820 avait été déterminé par leur conduite antérieure au premier mouvement insurrectionnel ; dans les élections de 1821, on s'attacha surtout à la part plus ou moins grande que chacun des candidats avait prise à ce mouvement, à leur adhésion plus ou moins énergique au nouvel ordre de choses et à leur opposition contre un gouvernement dont la marche incertaine inspirait des alarmes.

La transformation graduelle de l'esprit public se manifesta par le choix du président des cortès : en 1820 ce fut l'archevêque de Séville, en 1822 le général Riégo. Toutefois il se forma dans l'assemblée un parti modéré, quoique franchement libéral, à la tête duquel se placèrent Augustin Arguelles, les généraux Alava, Valdès, don Ramon de la Cuadra.

Un ministère composé en grande partie des députés sortants prit les rênes du gouvernement. Tandis que l'insurrection des frontières du côté de la France s'accroissait d'une manière redoutable, les membres de ce cabinet, à la tête duquel était M. Martinez de la Rosa [1], rêvaient un nouveau système représentatif, une charte à la française avec deux chambres, système qu'ils ont réalisé en 1834 par le Statut royal, sans s'apercevoir que le despotisme pur et simple était au fond des intrigues de la camarilla et des insinuations du cabinet français. Par là ils provoquèrent les journées de juillet, où le sang espagnol coula dans la capitale. Cette catastrophe eut pour effet de préparer et de hâter l'intervention de 1823.

Le choix des hommes appelés dans ce moment au pouvoir n'avait été déterminé que par leur adhésion à des projets de réforme du code fondamental ; aussi se hâtèrent-ils de changer une grande partie des autorités civiles et militaires pour les remplacer par des membres de leur coterie. « Ils commencèrent une réaction générale et « violente contre les libéraux [2] », ralentirent sur

[1] Martinez de la Rosa, aux affaires étrangères; Moscoso, à l'intérieur; Sierra Pambley, aux finances; Gareli, à la justice; Balanzat, à la guerre; Romarate, à la marine; Bodega, aux colonies.

[2] Martignac, page 396.

tous les points les opérations militaires contre les factieux. Dans la séance du 5 mai au soir, le député Alcalá Galiano déclara que le ministère ne pouvait faire le bien, et détermina ses collègues à voter une adresse au roi, qui fut présentée le 25 mai.

Bientôt éclatèrent des symptômes alarmants, précurseurs des désordres qui vinrent affliger la capitale.

Le roi était à Aranjuez. Le 30 mai, jour de sa fête, une nombreuse population affluait dans la résidence royale. Au milieu de cette foule bruyante, des cris de *Vive le roi absolu !* se font entendre : la garde nationale court aux armes, la garde royale prend une attitude menaçante. L'ascendant du général Zayas, l'énergie des autorités locales comprimèrent une explosion imminente.

Pendant que ceci se passait à Aranjuez, d'autres faits bien autrement graves s'accomplissaient à Valence.

A l'occasion de la Saint-Ferdinand, le 2me régiment d'artillerie, dont le mauvais esprit avait été maintes fois dénoncé au gouvernement, fut envoyé à la citadelle pour y faire des salves d'honneur : il profita de cette occasion pour s'emparer de la citadelle, qui fut bientôt bloquée par les troupes constitutionnelles et la garde nationale.

On somma les révoltés de se rendre ; ils s'y refusèrent, déclarant ne reconnaître d'autre chef que le général Elio, qui se trouvait renfermé dans la citadelle depuis le rétablissement de la constitution. Le 31 au matin, on commença le feu du haut des édifices de la douane, du couvent de Los Remedios et de la tour Santo-Domingo. Le régiment de Zamora et la garde nationale prirent la citadelle et firent mettre bas les armes aux rebelles.

La coïncidence de ces deux mouvements en un même jour, l'un à Aranjuez dans la résidence du roi, l'autre à Valence dans cette citadelle qui renfermait le général Elio, le plus implacable ennemi de la constitution, eurent un terrible retentissement; aussi la séance des cortès du 3 juin fut-elle extrêmement orageuse. Le député Manuel Beltran de Lis formula un acte d'accusation contre le ministre de la guerre; cet acte fut pris en considération par les cortès, mais les événements qui survinrent ne permirent pas d'y donner suite.

Au milieu de la profonde inquiétude que faisait naître une aussi grave situation, le roi revint d'Aranjuez pour la clôture des cortès. Ferdinand prononça un discours par lequel il remerciait les cortès d'avoir rétabli l'ordre dans les finances et l'économie dans les dépenses. Il reconnaissait

l'utilité de l'augmentation de l'armée votée par les cortès, et celle de la mesure permettant de faire agir les milices hors de leurs provinces. Il déplorait les événements de la Catalogne, et avait l'espoir que les factieux seraient bientôt réprimés, etc.

Le président Gomez Becerra répondit au roi : Que les cortès revendiquaient la gloire d'avoir été au-devant des désirs de S. M., en accordant des facultés extraordinaires à son gouvernement pour rendre son action plus ferme, *rétablir l'ordre intérieur et assurer la tranquillité publique.*

La cérémonie terminée, le roi rentra au palais. Comme sa voiture traversait la place d'Orient, des citoyens paisibles le saluèrent des cris de *Vive le roi constitutionnel!* Tout à coup des grenadiers de la garde rompent les rangs, dispersent les groupes à coups de baïonnette, blessent un grand nombre de personnes, entre autres un de leurs propres officiers, M. Casasola, qui faisait d'inutiles efforts pour arrêter le cours de leurs violences.

A la première nouvelle de cet événement, le général Morillo, qui était alité, monte à cheval suivi du chef politique San-Martin, et avec l'aide de quelques officiers et sous-officiers parvient à faire rentrer ces furieux dans leurs casernes.

La garde nationale faisait circuler ses patrouilles dans toute la ville ; une d'elles, débouchant sur la place d'Orient, fut reçue par les soldats de la garde aux cris de *Vive le roi absolu !* (viva el rey neto)! Landaburu, premier lieutenant des gardes, veut rétablir l'ordre, son autorité est méconnue. Le commandant du bataillon et un officier, M. Mesa, arrachent Landaburu des mains de la soldatesque et l'entraînent au palais. Cependant la révolte se propage, le lieutenant Toxa est blessé, le malheureux Landaburu tombe sous le feu des soldats, percé de coups de baïonnette, il expire à la porte des appartements du roi.

Ce meurtre exécrable jeta la consternation dans Madrid. La municipalité s'assembla sur-le-champ et porta plainte au roi.

Le 2 juillet, un mouvement général de la garde apprit à la population que les troupes royales prenaient l'offensive. Quatre bataillons se portèrent hors des portes de Madrid et choisirent des positions militaires qui commandaient la ville.

Du 2 au 6, la municipalité prit des mesures énergiques. Le parc d'artillerie fut mis à l'abri d'un coup de main ; la garde nationale fut convoquée. Les troupes de ligne, infanterie et cavalerie, placées sous le commandement de chefs fidèles, étaient remplies d'ardeur. Les ministres seuls

restaient dans l'inaction et finirent par donner leur démission, mais ils furent retenus prisonniers au palais jusqu'au dénouement de cette crise.

Le 6 au soir, les bataillons insurgés s'ébranlent et s'emparent de la porte del Conde-Duque, et pénètrent dans la ville. Quatre colonnes de rebelles, débouchant à la fois par les rues voisines du palais, sont reçues par un feu si meurtrier qu'elles cèdent le terrain. Cinq fois ces soldats égarés, dignes par leur courage de soutenir une meilleure cause, reviennent à la charge; cinq fois ils sont repoussés par une grêle de balles et de mitraille qui jette la mort et le désordre dans leurs rangs. Enfin un dernier effort de la garde nationale et de la troupe de ligne est couronné de succès; la déroute des révoltés est complète, ils sont poursuivis jusqu'au palais la baïonnette dans les reins. Un parlementaire est envoyé par le roi pour faire cesser le feu, sous prétexte que les jours de S. M. sont en danger; le général Ballesteros, qui conduisait l'attaque, répond qu'il va faire suspendre le feu, mais non la marche de ses troupes.

Aussitôt la députation permanente des cortès s'assemble, elle convoque le conseil d'État, la députation provinciale, la municipalité, le commandant en chef et le chef politique.

Dans cette assemblée, on décida de recevoir les délégués chargés de discuter l'armistice, mais sous la condition absolue du désarmement immédiat des bataillons soulevés. Le comte de Casa-Sarria, l'un des officiers envoyés par le roi, s'y opposa vivement, disant que le désarmement de la garde attaquait l'honneur de S. M. Pendant qu'on délibérait encore sur les mesures à prendre en l'absence de toute autorité, la garde reprit les armes et recommença le feu. Repoussée vigoureusement par les généraux Ballesteros et Copons, elle commença son mouvement de retraite par le Campo del Moro; mais atteinte en rase-campagne par la cavalerie et l'artillerie, ces malheureux soldats, accablés par des charges qui ne leur permettaient pas de former le carré, tombèrent sous les coups de leurs adversaires ou se rendirent à discrétion.

Un complot qui s'était formé à Siguenza éclata le même jour que celui de Madrid. Le régiment de carabiniers et quelques soldats des milices provinciales de Cordoue se soulevèrent en Andalousie et marchèrent sur la capitale. Ils perdirent courage en apprenant la défaite de la garde et mirent bas les armes à Almodovar del Campo, devant les troupes du général comte de Valdecañas.

On instruisit le procès des officiers pris les ar-

mes à la main, un seul fut condamné [1]. L'instruction ayant démontré que le complot avait été organisé dans l'intérieur du palais, et que les troupes avaient été séduites par de hautes influences, on arrêta les poursuites. L'histoire dira que les hommes de 1820 restèrent purs de tout excès; jamais un parti vainqueur ne montra plus de modération et de générosité que les constitutionnels ; ils ne voulurent pas demander un compte trop rigoureux du sang versé, craignant de rencontrer dans le cours de leur justice des coupables que la loi et les circonstances ne permettaient pas de punir.

La journée du 7 juillet n'eut pas de lendemain, elle ne créa rien. Quand des ministres imbéciles ou coupables ont pu laisser organiser ou ont organisé eux-mêmes une conspiration comme celle qui éclata le 30 juin et qui fut anéantie le 7 juillet, il semblerait qu'un châtiment proportionné à la faute dût les atteindre. On se contenta de les remplacer par des hommes dont les convictions profondes et l'influence sur les masses semblaient devoir commencer une ère nouvelle [2]; il n'en fut

[1] Le lieutenant Goëffieux, convaincu d'avoir été le provocateur du meurtre de Landaburu, fut condamné à mort et exécuté.

[2] San Miguel, aux affaires étrangères ; Gasco, à l'intérieur ; Lopez Baños, à la guerre ; Egea, aux finances ; Navarro, à la justice ; Badillo, aux colonies ; Capaz, à la marine.

rien. Le commandement en chef de toutes les forces de la Catalogne, donné au général Mina, fut la seule mesure qui eut un résultat décisif. L'armée de la foi, battue, anéantie, fut expulsée du territoire espagnol, malgré les secours, les encouragements et l'or du cabinet des Tuileries.

Le ministère français, entraîné par des hommes qu'un même vœu, un même fanatisme unissaient à la faction *servile* en Espagne, dut subir la loi du parti qui l'avait porté au pouvoir, et dont l'intervention était devenue l'idée fixe. La Sainte Alliance s'émut de nouveau, le congrès de Vérone s'assembla, et le parti *ultrà*, représenté au congrès par M. de Montmorency, s'engagea à faire en Espagne la restauration du despotisme. A Vérone, Louis XVIII prit place au banc de la Sainte Alliance.

M. de Montmorency, à son retour, trouva le ministère hésitant à entreprendre cette croisade. M. de Villèle espérait encore réduire l'intervention à l'action diplomatique. La tiédeur du roi et du ministre obligea M. de Montmorency, qui s'était trop engagé à Vérone, à donner sa démission : M. de Châteaubriand le remplaça [1].

[1] On regrette de voir un tel nom, un si beau talent, s'associer à une entreprise qui avait pour but d'assurer le triomphe de l'ignorance et du fanatisme; on regrette cette erreur d'une si haute intelligence

A tous les embarras que les puissances étrangères suscitaient au gouvernement espagnol, se joignaient ceux qui prenaient naissance dans l'intérieur du château.

Dans ce moment, où l'action du ministère était si nécessaire, le roi le renvoya, sans autre motif que d'exécuter fidèlement ce plan désorganisateur de changer les ministres à l'approche de chaque réunion des cortès.

Bientôt les mouvements de troupes opérés par le gouvernement français sur la frontière ouvrirent les yeux aux plus incrédules. La guerre était inévitable. Le commandement en chef de l'armée espagnole qui s'organisait vers la Bidassoa fut confié au lieutenant-général Don Francisco Ballesteros.

Ballesteros était lieutenant de douaniers en 1808. De l'audace, une rare intrépidité personnelle, l'élevèrent rapidement pendant la guerre de l'indépendance aux premiers grades de l'armée, quoiqu'il fût tout à fait dénué de talent militaire. Quelques brillants succès dans la

qui l'a porté, seize ans plus tard, à se faire l'apologiste du plus inique abus de la force matérielle. Le livre de M. de Châteaubriand, intitulé *Congrès de Vérone*, devait être examiné au point de vue de la civilisation. C'est ce que je me suis proposé de faire dans le chapitre suivant.

Serrania de Ronda furent l'origine de sa popularité, à une époque où les passions nationales étaient si exaltées. En 1820, il conseilla vivement au roi de publier la constitution, affecta une grande exaltation patriotique et se mit à la tête de la société des *Comuneros*. Séduit par cette parade d'enthousiasme constitutionnel, le ministère voulut, en lui confiant le commandement de l'armée qui allait avoir l'honneur de porter les premiers coups pour la défense du territoire, donner une garantie aux opinions avancées et réunir toutes les convictions. Ballesteros, comme conseiller d'État, ne pouvait avoir d'emploi sans l'autorisation des cortès; le ministère demanda cette autorisation et l'obtint : mais Ballesteros trahit la cause nationale et capitula honteusement avec les Français. L'exil dans lequel il est mort fut la seule récompense que lui réserva le roi, et l'étranger même, auquel il avait vendu son épée, ne le paya qu'avec le mépris. Ainsi fut justifiée cette maxime de Tacite : « *Proditores quibus serviunt, etiam iis* « *invisi sunt.* »

Les cortès et le gouvernement, ne pouvant plus se faire illusion sur l'imminence de la guerre, songèrent à quitter la capitale. Le roi s'y opposa d'abord par tous les moyens, et finit par céder. On prit l'étrange résolution d'aller à Séville, au

lieu de se rendre tout de suite à Cadix, où il fallut plus tard se retirer par une mesure extrême. Mais qui pouvait prévoir la défection de Ballesteros?

On était à peine entré à Séville, qu'on apprit le passage de la Bidassoa, le 7 avril, par l'armée française. Elle devait se trouver immédiatement en face de Ballesteros et de son corps d'armée, composé de l'élite des régiments. Les destinées de l'Espagne étaient là; tout dépendait du premier engagement. Jamais général n'eut une plus belle et plus glorieuse mission. Les soldats étaient animés du plus noble enthousiasme. Ballesteros les démoralisa par une lâche retraite de deux cents lieues, pendant laquelle il ne vit l'ennemi que pour traiter de sa capitulation.

Outre l'excellent esprit de nos soldats, leur force numérique, l'avantage que nous donnaient nos défilés et nos montagnes dans une guerre défensive, la résistance était d'autant plus facile, que la position des troupes françaises devint extrêmement critique aussitôt après leur entrée sur le territoire espagnol. Il est constant qu'à la suite de discussions entre le ministre de la guerre, maréchal duc de Bellune, et le major-général comte Guilleminot, l'armée du duc d'Angoulême se trouva tout à coup sans vivres et sans moyens de transport.

Quel avantage incalculable n'avait pas le général espagnol s'il eût vigoureusement attaqué l'ennemi, qui se trouvait manquer de tout dans un pays où les traces de la glorieuse défense de ses habitants contre Napoléon se révélaient à chaque pas!

Mais les Français avancèrent rapidement sans trouver d'opposition, car Ballesteros continuait sa retraite par le royaume de Valence. Le 20 mai, après un glorieux engagement du général Zayas contre l'armée de la foi commandée par Bessières[1], Madrid, hors d'état de résister, ouvrit ses ports à l'armée française.

Séville restait à découvert : les cortès y étaient réunies. Le député Alcalá Galiano interpelle les ministres sur la position des armées et sur les mesures prises pour la sécurité du roi, des cortès et du gouvernement. Les ministres déclarent que, d'après les rapports parvenus le matin, Séville est en danger. M. Alcalá Galiano propose d'envoyer un message au roi, pour le prier d'ordonner le départ pour Cadix ; les cortès approuvent cette mesure. Une députation se présente à Ferdinand, qui refuse obstinément de se rendre au vœu des chambres et du gouvernement.

[1] Il a été fusillé quatre ans après par ordre de Ferdinand VII.

Ce fut alors que M. Alcalá Galiano demanda aux cortès l'application de l'article 187 de la constitution, ainsi conçu : « Le royaume sera « gouverné par une régence quand le roi se trou- « vera hors d'état d'exercer son autorité par une « raison quelconque, physique ou morale. »

Les cortès approuvèrent la motion et nommèrent une régence composée de l'amiral Valdès, du conseiller-d'état Ciscar, et du lieutenant-général Vigodet. Ceux-ci ordonnèrent le départ, qui s'effectua le lendemain.

Telle fut cette mémorable séance du 11 juin. La résolution provoquée par M. Galiano[1] a été l'objet des plus violents reproches; cependant les députés de la nation ne pouvaient attendre tranquillement l'entrée de l'ennemi à Séville, ni rester simples spectateurs de cette connivence avouée du roi avec l'étranger.

Le départ de Séville eut lieu le 12 au soir; nous étions sous les armes depuis trente heures, les gardes nationales à cheval de Madrid et de Séville entouraient la voiture du roi, l'infanterie était échelonnée sur la route. Malgré tant de sujets de plaintes, les plus grands respects furent témoignés à Ferdinand pendant son voyage. L'ordre du

[1] M. Alcalá Galiano est aujourd'hui un des chefs du parti *modéré*.

départ était donné chaque jour pour cinq heures du matin, mais il ne s'effectua jamais qu'à onze ; on s'arrêtait à quatre heures de l'après-midi : qu'on juge de ce que devait souffrir l'escorte, exposée à toute l'ardeur du soleil brûlant de juin, en Andalousie. Arrivés au port Sainte-Marie, notre marche changea tout à coup, et Ferdinand nous fit franchir au grand galop les quatre mortelles lieues qui séparent ce port de Cadix : nous n'étions pas quarante autour de la voiture du roi à notre arrivée.

Le roi entra le 15 juin 1823 à Cadix ; aussitôt la régence déposa ses pouvoirs.

Rien n'avait été préparé pour le siége qu'on allait soutenir : on prit à la hâte les dispositions les plus urgentes, les Français arrivèrent bientôt devant Cadix. L'apathie inexplicable des autorités livrait la ville à toutes les intrigues ; des bateaux allaient journellement au port Sainte-Marie chercher des provisions pour le roi. Ferdinand voulut aussi avoir sur la plus haute terrasse de son palais une grande tour en bois : elle fut construite. De là il passait ses journées à lancer des cerfs-volants de formes et de couleurs diverses. Les assiégeants étaient ainsi tenus parfaitement au courant de tout ce qui pouvait les intéresser.

Le 24 juillet, la garnison de Cadix apprend la

défection de Morillo, qui avait eu lieu le 16, et peu de jours après la capitulation déshonorante de Ballesteros avec le général Molitor.

La perte du Trocadéro, le 30 août, malgré la courageuse défense de la garnison et de son digne chef, le colonel Grases, fit une sensation profonde par l'importance exagérée qu'on avait attachée à cette position; cette perte fut bientôt suivie du fort de Santi-Petri. Le courage sembla se ranimer quand la flotte française bombarda Cadix, le 25 septembre; mais le mal n'avait plus de remède. Des pourparlers eurent lieu avec le duc d'Angoulême; dès lors la chute de la constitution et la perte de l'indépendance nationale furent consommées.

Le roi quitta Cadix le 2 octobre, et se rendit au port Sainte-Marie. Avant de partir il publia une proclamation aux Espagnols, dans laquelle il disait que : « faire le bonheur de ses sujets est le premier devoir d'un roi, qu'il se hâtait donc de calmer la crainte que pourrait faire naître l'idée de l'établissement futur du despotisme et des réactions de parti. »

Il déclarait en conséquence :

1° Que si la nécessité exigeait l'altération des institutions de la monarchie, il adopterait une forme de gouvernement qui ferait le bonheur de la nation, garantirait la sûreté individuelle, les

propriétés et la liberté civile de tous les Espagnols.

2° Qu'il oubliait d'une manière complète et absolue tout le passé.

3° Que les dettes et obligations contractées par la nation et par le gouvernement sous le régime constitutionnel, seraient reconnues comme il les reconnaissait dès à présent par la présente déclaration.

4° Qu'il reconnaissait tous les fonctionnaires ecclésiastiques, civils et militaires, sans exception, qui avaient embrassé la cause de la constitution, garantissant la moitié de la solde actuelle à ceux qui, par suite de réformes nécessaires, ne pourraient conserver leur emploi.

Dès que Ferdinand VII fut libre au milieu des baïonnettes étrangères, il rétracta sa proclamation de la veille et sanctionna les décrets sanguinaires de la régence de Madrid. Une nouvelle ère de sang, de persécutions, de misères, recommença pour l'Espagne : ces calamités ont duré dix ans ; elles n'ont eu de terme que la vie de ce prince, honte et malheur du pays sur lequel il a régné.

De 1820 à 1823, il n'y eut pas plus de gouvernement que dans les deux époques précédentes, de 1808 à 1814, et de 1814 à 1820. La plaie qui dévore l'Espagne, l'anarchie gouvernementale,

n'a pas cessé d'exister un seul instant au travers des différentes transformations politiques. Et c'est ainsi que s'explique ce dépérissement, cet amoindrissement tous les jours plus manifeste. On arrive même à ne pas comprendre que ce malheureux pays ne soit pas plongé dans une barbarie complète : il faut tout ce qu'il y a d'intelligence dans le peuple espagnol pour conserver ce souffle de vie intellectuelle qui l'anime encore, et lui donne la force de combattre au nom d'un principe de liberté.



CHAPITRE III.

Intervention de 1823. — Le Congrès de Vérone, par M. de Châteaubriand.

Pour ne pas ralentir la narration des événements, je n'ai parlé qu'incidentellement de l'intervention française. Ce fatal événement, qui vint arrêter la régénération de l'Espagne et la replonger dans toutes les horreurs d'un despotisme politique et monacal en délire, m'a semblé mériter un chapitre à part. C'est aussi pour moi une occasion de répondre au ministre historien du congrès de Vérone.

L'intervention de 1825 est l'attentat le plus grand qui ait jamais été commis contre l'indépendance d'un peuple voisin et ami, car ce fut pour détruire des principes *constitutionnels* que cette guerre fut entreprise par un gouvernement

constitutionnel. C'est une singulière prétention des écrivains de la Restauration que celle d'affirmer que la France *constitutionnelle* avait intérêt à étouffer *la constitution* qui régissait la monarchie espagnole, parce que cette *constitution* était plus démocratique que la charte. A ce compte, nous devions regarder comme ennemi le gouvernement de la Restauration, nous aurions dû entrer en France en proclamant nos principes et faire un appel à la force brutale pour renverser la charte octroyée, comme moins démocratique que la nôtre. Mais à l'aide de semblables théories, on établirait la guerre perpétuelle entre tous les peuples car il n'est pas possible que deux pays limitrophes soient gouvernés d'une manière tellement identique, qu'ils ne puissent réciproquement s'appliquer ce nouveau principe du droit des gens.

Du reste, nous, Espagnols, nous avons été largement vengés de cet attentat de la Restauration, et peut-être cette expédition a-t-elle eu plus d'influence qu'on ne le pense sur les événements de 1830. Le soldat français est loin du naturel obtus du Cosaque : il raisonne, il juge. Le principe de cette expédition dut lui apparaître ce qu'il était. Toutes ses sympathies furent acquises aux constitutionnels qu'il combattit à regret pour l'honneur

du drapeau; qu'il protégea chaque fois qu'il fut livré à lui-même, tandis qu'il méprisait les bandes de la Foi qu'on voulut lui imposer comme auxiliaires. L'armée vit qu'on en voulait à la liberté d'un peuple, dès lors il lui fut permis de prévoir une arrière-pensée d'attenter à celle de la France. Les Français sortirent de la Péninsule déplorant une guerre sans gloire, et préoccupés de craintes sur les résultats qu'elle pourrait avoir pour leur pays : une guerre contre la liberté était un baptème de mauvais augure pour la cocarde blanche. En méditant sur les causes de cette agression liberticide, il était facile de pressentir qu'elle réagirait sur la France; enhardi par le succès, le parti qui avait entraîné Louis XVIII devait enfin, plus exigeant, décider la Restauration à proclamer le beau idéal du gouvernement qu'il avait réussi à rétablir en Espagne.

En 1815, M. de Châteaubriand écrivait, dans *La monarchie selon la charte*, ces paroles remarquables :

« Quel est le plus français de nous deux, de « vous qui m'entretenez des étrangers quand « vous me parlez des lois de ma patrie, de moi qui « ai dit à la Chambre des pairs les paroles que je « répète ici : Je dois sans doute au sang français qui « coule dans mes veines cette impatience que j'é-

« prouve quand, pour déterminer mon suffrage, « on me parle d'opinions placées hors de ma « patrie; si l'Europe civilisée voulait m'imposer « la charte, j'irais vivre à Constantinople [1]. »

En 1822, M. de Châteaubriand était plénipotentiaire de la Restauration au congrès de l'Europe civilisée, non pour *imposer*, mais pour *ravir* une charte à l'Espagne.

En 1823, M. de Châteaubriand, ministre de Louis XVIII, s'indigne que le ministre espagnol, M. de San-Miguel, éprouve cette noble colère « lorsqu'on l'entretenait des étrangers, en lui « parlant des lois de sa patrie, et que pour déter« miner son suffrage on lui parlait d'opinions « placées hors de sa patrie. » Nous verrons plus tard comment s'exprime M. de Châteaubriand, quand il se trouve un ministre espagnol qui sait parler comme lui-même.

Explique qui peut ces incroyables contradictions d'une haute dualité intellectuelle et politique : quant à moi, il me suffira de prouver à M. de Châteaubriand, qu'en détruisant la liberté en Espagne, il a nui à l'Espagne, à la France, à la royauté, à la civilisation.

[1] De la monarchie suivant la charte. OEuvres complètes de M. de Châteaubriand, tome 18, page 302.

Lorsque M. de Châteaubriand publia le *Congrès de Vérone,* je lui écrivis pour protester contre son ouvrage. M. de Châteaubriand m'honora d'une réponse. Des motifs personnels me firent renoncer en 1838 au projet de combattre ce livre; mais aujourd'hui que je retrace l'histoire contemporaine de l'Espagne, le jour est venu pour moi d'examiner un ouvrage dont la réfutation est facile, malgré la position et l'autorité même de l'écrivain, car lui-même m'en fournira les moyens.

L'application rêveuse de la politique perturbatrice, anti-sociale, dont M. de Châteaubriand « fut le premier promoteur, afin de sauver la « France d'une révolution et de donner une fidèle « et vaillante armée aux Bourbons [1], l'entraîna « évidemment beaucoup au-delà du but qu'il se « proposait. » *La victoire du dauphin aveugla la légitimité* [2] : elle avait détruit la liberté en Espagne, elle crut pouvoir abolir la charte. Les Bourbons furent détrônés : « Après l'action, la réaction, c'est la loi [3]. »

Le livre de M. de Châteaubriand me semble

[1] Congrès de Vérone. Lettre au général Guilleminot, 25 juin 1823, tome 2, page 17.

[2] Congrès de Vérone, tome 2, page 420.

[3] Congrès de Vérone, tome 2, page 435.

une œuvre inexplicable, venant d'un royaliste et d'un homme d'état. Comme royaliste, tout préoccupé de la monarchie, il use envers les rois d'un langage que ne répudierait pas le plus farouche républicain. « Les rois n'ont pas plus « d'attrait pour nous, que nous n'en avons pour « eux [1]. Des chantres, des comédiens étaient ac« courus à Vérone pour amuser d'autres acteurs, « les rois [2]. »

« Les souverains ? — C'est une nécessité de « l'éducation des peuples non encore achevée, né« cessité à laquelle nous nous soumettons, respec« tueux et fidèles, coûte que coûte. N'est-ce pas « assez [3] ? » C'est précisément ce que pensent, disent et font, au respect près, en attendant mieux, les ennemis de la royauté.

M. de Châteaubriand a voulu à tout prix la délivrance de Ferdinand VII, nous verrons qu'aussitôt le fait accompli, il méprise le prince pour lequel il a compromis la France, et ne trouve pas d'épithètes assez outrageantes pour le flétrir.

Homme d'état, M. de Châteaubriand nous présente ses projets de 1822 comme si les événe-

[1] Congrès de Vérone, tome 1er, page 242.

[2] Congrès de Vérone, tome 1er, page 70.

[3] Congrès de Vérone, tome 1er, page 224.

ments n'étaient pas venus démentir la fausseté de ses calculs et le vide de ses espérances. En nous disant ce qu'il voulut à cette époque, quand aucune de ses pensées n'a reçu d'exécution, excepté celle d'anéantir la liberté de l'Espagne, M. de Châteaubriand s'est imposé une inutile fatigue de chroniqueur, inconcevable dans un esprit aussi élevé.

Que jusqu'en 1829 M. de Châteaubriand ait eu foi dans la sublimité de ses conceptions de 1822, on se l'explique ; il avait pour lui un fait accompli, bien douloureux, les misères de l'Espagne : mais quand M. de Polignac devint ministre, M. de Châteaubriand crut la liberté de la France en péril ; il donna noblement sa démission d'ambassadeur à Rome. Or M. de Polignac avait été porté à l'ambassade de Londres « par les sollicitations obstinées de M. de Châteaubriand auprès de Louis XVIII, qui n'en voulait pas, et auprès de M. de Villèle, qui en voulait encore moins[1]. »

En 1830, les ordonnances de juillet donnèrent une terrible sanction aux craintes qu'inspira le ministère de M. de Polignac : la charte fut déchirée ; mais la révolution terrassa ses ennemis.

[1] Congrès de Vérone, tome 2, page 208.

M. de Châteaubriand refusa de s'associer au triomphe de la liberté, et se rendit à la Chambre des pairs pour refuser son serment à la révolution de juillet.

Et pourtant d'où vint ce grand naufrage de la royauté ? De ce que M. de Polignac voulut faire en France ce que M. de Châteaubriand avait réalisé en Espagne ; la différence entre l'attaque contre la constitution espagnole et celle contre la charte consiste uniquement dans le résultat immédiat ; chacun sait à quoi tiennent les résultats de ces grands cataclysmes politiques. L'Espagne a fait en 1836 ce que la France exécuta en 1830.

L'élévation au pouvoir de M. de Polignac, la révolution de juillet qui en fut la contre-partie, auraient dû arrêter M. de Châteaubriand dans son enthousiasme pour l'intervention de 1823, et lui faire comprendre qu'au temps où nous vivons les rois s'en vont, et qu'on ne les sert pas en les ruant contre la liberté : le mal qu'il a fait à la royauté, il l'avoue lui-même quand il dit : « Le « sort, à mon insu, m'avait obligé de concourir « à la perte de la vieille société au moment où « j'employais tous mes efforts pour la sauver[1]. »

[1] Congrès de Vérone, tome 2, page 268.

Cela est vrai; mais alors comment se fait-on une gloire d'efforts si malheureux?

Tout préoccupé de son triste triomphe en Espagne, M. de Châteaubriand assure qu'il a « mis le « pain de la victoire à la main de la Restaura« tion, et que celle-ci a abusé de la vie qu'il lui « avait rendue[1]. » Il se trompe : la Restauration n'a fait qu'abuser, comme il était dans sa destinée, du fatal instrument de tyrannie qu'on lui avait remis entre les mains ; elle s'est suicidée. Donnez des armes à feu à des insensés ou à des aveugles, vous verrez l'usage qu'ils en feront. « Sans « doute tout ce que la France saisit d'une main « ferme lui reste, il n'y a que Dieu pour lui « faire ouvrir la main[2]. » Mais les Bourbons n'étaient pas la France : celle-ci avait saisi la charte d'une main ferme, elle lui est restée; de l'autre elle a repoussé Charles X et sa race.

On le voit, pour réfuter M. de Châteaubriand, je n'ai qu'à recourir à lui-même; toutefois, avant d'arriver à l'analyse des pensées politiques de l'auteur du *Congrès de Vérone*, je rectifierai quelques faits. Les erreurs matérielles que je rencontre dès les premières pages prouveront au

[1] Congrès de Vérone, tome 1er, page 315.
[2] Tome 1er, page 98.

moins l'inconcevable laisser-aller avec lequel cet ouvrage a été improvisé.

Le pacte de famille entre l'Espagne et la France a été conclu le 15 août 1761, et non en 1768 [1].

Charles IV est monté sur le trône en 1788, et non en 1778 [2].

« Après l'insurrection de Madrid et l'installa-
« tion de Joseph, trente-quatre députés s'instal-
« lèrent en régence à Aranjuez; la régence aban-
« donna Séville, se réfugia à Cadix; les cortès
« s'assemblèrent [3]. »

Erreur. M. de Châteaubriand confond la *junta central* avec la *regencia* de Cadix. La première s'organisa en 1808, la régence en 1810; il ne réfléchit pas non plus qu'après l'installation de Joseph à Madrid, il devenait difficile qu'une régence s'installât à Aranjuez, c'est-à-dire à neuf lieues du grand quartier-général français, et qu'après la sortie de Joseph de la capitale, une régence n'avait que faire de s'installer autre part qu'à Madrid même.

La généalogie de la régence est tout aussi fau-

[1] Tome 1er, page 365.

[2] Tome 1er, page 5.

[3] Tome 1er, page 21.

tivé. Ce fut la junte centrale qui nomma la première régence composée de cinq membres, et convoqua les cortès. Celles-ci nommèrent les différentes régences qui se succédèrent jusqu'au retour de Ferdinand VII.

« Les cortès furent une parodie de nos assem-« blées révolutionnaires; on y proposa tout, « proscriptions, destructions, meurtres[1]. »

Nous défions M. de Châteaubriand de citer un seul fait, un mot à l'appui de son accusation, et son embarras sera aussi grand que celui qu'il éprouverait à nous indiquer l'article de la constitution « qui réservait aux cortès la nomination « des fonctionnaires publics[2]. »

Voici les termes mêmes de l'art. 171 :

« Le roi nomme à tous les emplois civils et « militaires.

« Il nomme à tous les évêchés, à toutes les di-« gnités et bénéfices ecclésiastiques du patronage « royal, sur la présentation du conseil-d'État.

« Il nomme aussi de la même manière les ma-« gistrats de tous les tribunaux civils et criminels.

« Il accorde les honneurs et les distinctions de « toutes classes, conformément aux lois.

[1] Tome 1er, page 23.

[2] Tome 1er, page 24.

« Il commande les armées et flottes et nomme « les généraux. »

Il est donc évident que M. de Châteaubriand n'a pas même lu la constitution qu'il analyse, et contre laquelle il a poussé cent mille baïonnettes. Quelle déplorable erreur du génie !

Poursuivons :

« Le général Freyre accourut, amenant treize « mille hommes pour combattre les dix mille « insurgés; on pourparla avec Riégo et San-Mi- « guel qui se retirèrent avec une colonne de « quinze mille hommes [1].

Les insurgés n'étaient pas plus de six mille hommes. Mais leur nombre fût-il de dix mille, comment purent-ils se *retirer avec une colonne de quinze mille?* A quel propos ce bizarre rapprochement que fait ensuite M. de Châteaubriand entre Riégo et Don Quichotte? Une mort atroce, à laquelle furent conviées les baïonnettes de la Restauration, aurait dû protéger la mémoire de l'infortuné Riégo contre le sarcasme et l'injure; jamais il n'a fait le voyage qu'il a plu à l'imagination poétique de M. de Châteaubriand de lui faire entreprendre sur les traces du héros de Cervantes.

[1] Tome 1er, page 29.

Mais comment refuser à l'auteur du *Congrès de Vérone* la faculté de diriger à son gré les mouvements de ses personnages, quand il s'attribue le don de détourner le Tage de son paisible cours et de l'amener de Tolède ou d'Aranjuez à Madrid, pour que Ferdinand jure la constitution « sur ce fleuve, *que cria oro y piedras pre-« ciosas* [1]. » Si le Manzanarez n'a pas réclamé, c'est qu'il lui a manqué un poëte pour se plaindre de cette usurpation, comme jadis il s'en trouva un pour exprimer les souffrances que lui fait endurer un pont magnifique, à lui pauvre Manzanarès, qu'on traverse à pied sec pendant toute l'année.

« Au sein des cortès de 1820, des députés di-« saient que les plaintes du peuple autorisaient « la justice des poignards [2]. »

Nous répétons pour cette accusation ce que nous avons avancé pour celle portée contre les cortès de 1810 ; qu'on nous cite quand et par qui ces maximes de sang ont été proférées au sein du congrès national.

M. de Châteaubriand entretient longuement ses lecteurs des statuts des sociétés secrètes. — Sont-ils

[1] Tome 1er, page 57.

[2] Congrès de Vérone, tome 1er, page 56.

authentiques? — Je l'ignore. Je n'ai jamais approché de ces cryptes ténébreuses; je n'ai jamais engagé ma foi à la foi d'autrui par des liens mystérieux et coupables, mais je suppose que dans tous ces serments sur les poignards contre la vie des rois, il y a beaucoup du Croque-Mitaine dont on fait peur aux enfants. Ces jongleries à huis-clos, si elles ont eu lieu, doivent avoir été la suite de quelque orgie de table. Jamais je ne croirai possible le prosélytisme de l'assassinat; Dieu merci! le crime est toujours à l'état d'exception. En Espagne le régicide ne se suppose même pas; ailleurs nous avons vu plusieurs de ces *Catilina-Bobèche* devenir de très fervents monarchistes.

M. de Châteaubriand ne nous fait grâce d'aucune de ces inventions déjà dites et redites par ceux qui font de l'histoire avec des nouvelles de journaux. C'est la fable de « Cugnet de Montarlot « s'entendant avec Riégo à Saragosse pour éta« blir une double république [1]. » C'est « l'ordre « du Marteau institué à Madrid après le meurtre « de Vinuesa [2]. » Lieux communs cent fois démentis et toujours répétés par l'ignorance et l'esprit de parti. M. de Châteaubriand devait puiser à des sources plus pures.

[1] Tome 1er, page 48.
[2] Tome 1er, page 43.

Je ne continuerai pas la rectification des faits : il me tarde d'arriver à l'examen « des projets que « M. de Châteaubriand mûrissait pour sauver les « Bourbons [1]; car, dans la guerre d'Espagne, il « s'agissait d'être ou de n'être pas [2], et s'il y a « eu un coupable dans cette entreprise, c'est l'au- « teur du *Congrès de Vérone* [3]. » C'est à son ouvrage même que je ne cesserai d'emprunter la condamnation de ses fautes. Il ne s'en offensera pas, je l'espère, puisque, « loin de s'excuser de la « guerre d'Espagne, il s'en fait honneur [4]. »

« Trois furent les pensées qui occupèrent M. de « Châteaubriand à Vérone : 1° Détruire un foyer « de jacobinisme, rétablir un Bourbon sur le « trône par les armes d'un Bourbon [5]; 2° fonder « deux ou trois monarchies bourbonniennes con- « stitutionnelles en Amérique [6]; 3° défaire les « traités de Vienne [7]. »

Quant à la première, nous dirons qu'il n'existait en Espagne aucun foyer de jacobinisme : on voulait être libre, on ne voulait point détrôner Fer-

[1] Tome 1er, page 362.
[2] Tome 1er, page 101.
[3] Tome 1er, page 73.
[4] Tome 1er, page 362.
[5] Tome 1er, page 145.
[6] Tome 1er, page 425.
[7] Tome 2, page 375.

dinand. Celui-ci n'a cessé d'être roi que le jour où il est tombé entre les mains des étrangers; la preuve la voici, elle est concluante : « Mettez-« vous bien dans la tête, écrivait, le 17 janvier « 1824, M. de Châteaubriand à M. de Talaru, « mettez-vous bien dans la tête que vous êtes roi « d'Espagne, que vous devez régner[1]. » Voilà donc Ferdinand VII bien et dûment détrôné par le ministre qui avait prêché la croisade contre les cortès, pour avoir élevé un trône constitutionnel là où il n'y avait qu'une royauté en fureur. Pendant la deuxième époque constitutionnelle, je crois avoir prouvé qu'il n'a existé qu'une inquiétude générale inspirée par la conduite du roi, « qui n'avait juré la constitution que pour la « trahir[2]. Prince haïssable[3] ! capable de brûler « son royaume dans un cigare[4], s'opposant à « toute mesure raisonnable[5]. — Les Espagnols « savaient qu'en démuselant Ferdinand on livrait « le royaume à sa folie[6]. » C'est pour démuseler un tel prince que fut entreprise la guerre contre la constitution.

[1] Tome 2, page 332.
[2] Tome 1er, page 57.
[3] Tome 2, page 688.
[4] Tome 2, page 231.
[5] Tome 2, page 7.
[6] Tome 2, page 197.

De 1814 à 1820 les Espagnols attendirent avec la plus stoïque résignation que Ferdinand VII se relâchât de son aveugle despotisme. Quand cette patience fut à bout, la révolution éclata. M. de Châteaubriand trouve-t-il trop court le terme que la partie pensante de la nation accorda à la royauté pour aviser? Mon Dieu! qu'il relise sa dépêche du 17 janvier 1824 à M. de Talaru : « La patience de Louis XVIII est à bout, lui et « son gouvernement sont las de n'être payés de « tant de sacrifices que par l'ingratitude[1]. »

Si après quatre mois d'épreuves la patience de Louis XVIII était à bout, si lui et son gouvernement étaient las de tant d'ingratitude, pourquoi cette colère contre les Espagnols qui avaient fait bien d'autres sacrifices à ce prince ingrat? Sous son règne, avait-il existé autre chose « qu'un éta- « blissement sanguinaire, avide, fanatique, un « absurde despotisme et l'anarchie complète dans « l'administration, » dont se plaignait M. de Châteaubriand, dans sa dépêche à M. de Talaru du 7 octobre 1823[2] ? Et si cet état de choses déshonorait la campagne et laissait la France sans crédit en Espagne[3], les Espagnols n'avaient-ils

[1] Tome 2, page 332.
[2] Tome 2, page 276.
[3] Tome 2, page 227.

donc pas le droit de repousser un pareil régime, que la Restauration vint rétablir? Le déshonneur pour eux était-il moindre?

M. de Châteaubriand ne put lui-même rester impassible à la vue de tant de désordres ; il prit à l'égard de Ferdinand VII le parti le plus extrême qui fût en son pouvoir : « Menacez de retirer les « troupes, écrivait-il à M. de Talaru le 17 octobre « 1823[1], si le gouvernement veut se livrer à un « esprit de vengeance et de folie ; nous ne souf- « frirons pas que des proscripteurs déshonorent « nos victoires, que les bûchers de l'Inquisi- « tion soient des autels élevés à nos triomphes ; « nous ne souffrirons pas les sottises du roi d'Es- « pagne et ses décrets irréfléchis. Il nous importe « de n'avoir point l'air de complices de la stupi- « dité et du fanatisme[2]. Le roi est tellement ré- « volté de l'ingratitude de Ferdinand, qu'il ne « veut entendre à rien[3] ; si on ne vous écoute « pas, nous serons forcés d'abandonner le mal- « heureux monarque que nous avons délivré, à « une destinée dont il ne serait plus à notre pou- « voir de changer le cours[4]. »

[1] Tome 2, page 276.

[2] Tome 2, page 297.

[3] Letre à M. de Polignac du 16 octobre, page 275.

[4] Lettre à M. de Polignac du 16 octobre, tome 2, page 275.

Comment le ministre professant de semblables opinions à l'égard du gouvernement qui pesait sur l'Espagne, même pendant l'occupation militaire de la France, a-t-il pu condamner la révolution nécessitée par cet intolérable état de choses? et surtout, à la vue des malheurs créés par l'invasion, comment peut-il se glorifier d'avoir fait triompher un pouvoir dont on a fait un si horrible usage ?

M. de Châteaubriand a stigmatisé le gouvernement de Ferdinand VII avec plus de verve que n'ont pu le faire les plus violents entre les prétendus jacobins espagnols ; il a employé, pour obtenir de très insignifiantes concessions, des menaces dont l'exécution équivalait à une révolution. Eh bien ! si on eût méprisé ces menaces, à quelles résolutions se fût arrêté M. de Châteaubriand ? Sans doute à celle de faire retirer les troupes françaises du territoire espagnol : la Restauration suivait dans ce cas l'exemple donné par l'Espagne en 1820. Ne pouvant rien obtenir légalement de ce pouvoir insensé, on décida la question par une insurrection de l'armée, comme la France était sur le point de le faire par la retraite de ses troupes en-deçà des Pyrénées. L'un vaut l'autre : il est si vrai d'ailleurs que le seul pouvoir qu'on exerçait sur l'Espagne absolutiste consistait

dans les baïonnettes, que M. Châteaubriand est obligé d'avouer que « pour assurer l'influence « militaire de la France en Espagne, il était « obligé de se réduire à une impuissance poli- « tique[1], et à ne pouvoir rien faire sans s'unir à « la population royaliste, toute violente qu'elle « fût[2] ». Beau rôle, vraiment, pour la France que ces menaces sans effets, cette impuissance politique sans l'union d'une population effrénée, à laquelle M. de Châteaubriand se réserve, après le succès, de dire « ce qu'il sentait pour elle, « obligé de dissimuler jusqu'alors l'injure, et « de renfermer au fond de son cœur le mé- « pris[3]. »

Tout fut contradictoire dans la conduite de M. de Châteaubriand : il avait déclaré « que le « gouvernement français avait pour principe de « n'intervenir en rien dans la politique intérieure « de l'Espagne en quelque manière que ce fût[4]. » Serait-ce par hasard pour être fidèle à cette maxime qu'il mandait au général Bourmont[5] : « Tout

[1] Lettre à M. de la Ferronays, Paris, 11 juillet 1823, tome 2, p. 82.
[2] Lettre au général Guilleminot, du 31 août 1823, tome 2, p. 141.
[3] Lettre au général Guilleminot, du 5 septembre 1823, t. 2, p. 157.
[4] Lettre à M. de Polignac du 1er septembre 1823, tome 2, p. 144.
Lettre à M. de Villèle, Vérone 20 novembre 1822, t. 1er, p. 148.
[5] Lettre au général Bourmont, 19 janvier 1824, t. 1er, 333.

« ministre qui déplaît à la France doit s'en aller : « tout ministre qui lui plaît doit rester. Rien « n'ira si nous ne gouvernons pas nous-mêmes ; « c'est nous qui devons dicter l'amnistie, faire « faire les emprunts, licencier et réformer l'ar- « mée, c'est à la France et à son ambassadeur à « désigner les hommes qui doivent être placés à « la tête de l'État. » On avait voulu délivrer Ferdinand VII du pouvoir tyrannique des cortès, alors qu'il régnait constitutionnellement. Régnait-il encore après les ordres que nous venons de reproduire? Voilà bien le prétendu pouvoir des cortès à nommer les fonctionnaires publics, passé aux mains de la France et de son ambassadeur. Croit-on que la dignité du trône d'Espagne ait beaucoup gagné à être ainsi mise en tutelle par l'étranger? M. de Châteaubriand a beau se complaire dans l'image de Ferdinand « ré- « gnant d'une manière raisonnable sous la verge « de la France[1], » cela ne pouvait pas être, et là est la faute, pour ne pas dire le crime de l'invasion. Cette expédition avortée « n'est plus qu'un « grand regret[2] » pour tous les maux qu'elle a produits. « Mais les flots des révolutions sont re-

[1] Tome 2, page 425.
[2] Tome 2, page 425.

« venus sur la France et sur l'Espagne et les « ont couvertes de nouveau [1]; » ils ont emporté la Restauration et avec elle l'affreux despotisme qu'elle vint imposer à l'Espagne « par la coaction « physique des baïonnettes [2]. »

Toutes les appréhensions de M. de Châteaubriand sur les intrigues du parti libéral espagnol en France sont puériles et affectées. Il faut ne pas connaître le caractère des habitants de la Péninsule et leur désespérante insouciance, pour croire aux habiles manœuvres qu'on veut bien leur prêter. D'ailleurs, qu'avait à craindre la France « d'une « nation de muletiers et de bergers soldats [3] ? » La question réduite à ces termes par la courtoisie du noble vicomte, on se demande comment l'homme d'État pouvait s'inquiéter de la propagande d'un pareil ramassis d'hommes ignorants et grossiers.

Mais ce que l'Espagne constitutionnelle de 1822 n'a pas fait, à coup sûr, ne peut-on le reprocher avec justice à la Restauration ? Que conseillait donc M. de Châteaubriand à M. de Villèle dans sa lettre de Vérone du 20 novembre 1822? l'acte

[1] Tome 2, page 420.

[2] Lettre à M. de Talaru du 26 mai 1824, tome 2, page 360.

[3] Tome 2, page 420.

le plus déloyal, le plus inique dont un gouvernement pût se rendre coupable envers une nation voisine; il conseillait de fomenter des troubles et de souffler la guerre civile en Espagne. « Je pro« poserai les bases du système à suivre, fournir « des armes et de l'argent aux Espagnols fidèles, « les laisser terminer eux-mêmes la querelle en « se contentant de les appuyer dans certaines « positions, pour leur assurer la victoire [1]. » On voit ainsi qui fut l'agresseur dans cette guerre que M. de Châteaubriand déclare « n'avoir pas « été injuste, qu'on avait droit d'entreprendre « parce que les intérêts essentiels de la France « étaient en péril [2]. » Les intérêts d'une coterie absolutiste, soit; mais ceux de la France, pure dérision !

M. de Châteaubriand est-il plus conséquent dans ses opinions libérales, lorsqu'il dit : « Nous « souhaitons à l'Espagne ce que nous souhaitons « à tous les peuples, une liberté mesurée sur les « degrés de lumières de ces peuples [3] ? » Non, assurément.

D'abord où est le tribunal qui prononcera sur

[1] Tome 1er, page 268.
[2] Tome 1er, page 268.
[3] Tome 1er, page 290.

la somme de liberté proportionnée aux lumières de ces peuples? A–t–on laissé aux Espagnols, seuls juges de leurs propres affaires, le temps et les moyens de réviser leur charte? En aucune manière. On a d'abord suscité la guerre civile, comme nous le voyons. La cour de Madrid correspondit et conspira bientôt avec celle de Paris [1]; plus tard, la médiation de l'Angleterre fut refusée; enfin on est venu, la menace et l'insulte à la bouche, tenir à l'égard des Espagnols le langage le plus outrageant. « Au lieu de vous amuser à envoyer des « notes à Madrid, écrivait M. de Châteaubriand « à M. de Villèle, le 28 novembre 1822, envahissez sur-le-champ l'Espagne, après avoir envoyé un ultimatum aux cortès, et leur avoir « demandé une réponse dans les vingt-quatre « heures. »

Malgré le refus de la France, le cabinet anglais continuait à faire des démarches pour empêcher une rupture. « La paix, la paix, la paix, tel était « le vœu de M. Canning [2]. » A cet effet, il avait envoyé au ministre des affaires étrangères de France, copie d'une note passée par le gouverne-

[1] Tome 1er, page 159.

[2] Lettre de M. Canning à M. de Châteaubriand, du 24 janvier 1824, tome 1er, page 160.

ment espagnol à sir William A'Court, ministre anglais à Madrid, réclamant les bons offices de l'Angleterre pour éviter la guerre.

Dans cette note, M. San-Miguel disait que « le « gouvernement espagnol resterait invariable dans « ses sentiments, et que s'il y avait des défauts « dans la constitution, la nation les corrigerait « quand elle jugerait le moment venu d'opérer « ces changements ; puis il engageait l'Angleterre « à obtenir la dissolution de l'armée d'observa- « tion. »

C'était dire : « Quittez une attitude hostile et « menaçante, je verrai ce qui sera de nature à « être changé dans la constitution. Libre, je puis « me livrer à cet examen, sous le coup d'une « contrainte, je ne le ferai jamais. » M. Canning était d'avis que les modifications devaient être « *apportées* » par le gouvernement espagnol [1].

M. de Châteaubriand, voulant la guerre à tout prix, n'était plus capable d'apprécier l'honneur chez les représentants d'un grand peuple, et le langage de M. San-Miguel, le seul que pouvait tenir un ministre espagnol, l'irrite au dernier point. « N'est-ce pas là une proposition aussi in- « sultante que dérisoire, écrivait-il à M. Canning

[1] Tome 1er, page 461.

« le 27 janvier 1823, peut-on commencer une « négociation sur une pareille base? Vous le voyez, « on veut nous pousser à bout [1]. » Colère d'enfant, et que certainement il ne ressentait pas; affectation semblable à l'expression des craintes renfermées dans cette même lettre, sur les conséquences des menées des clubs : « Nous ne voulons « pas que chaque jour on essaie de corrompre « nos soldats, croyez-vous l'Angleterre moins « menacée que la France par les clubs de Ma- « drid? » On a peine à comprendre que ces lignes aient été écrites par M. de Châteaubriand, ministre d'un pays comme la France; on conçoit moins encore qu'il ne les ait pas laissées ensevelies dans les archives les plus secrètes du royaume. M. Canning dut reconnaître, en lisant ces lignes, que le poëte l'emportait sur le ministre, et rire de cette incroyable hyperbole des dangers dont les clubs de Madrid menaçaient l'Angleterre. Quant aux soldats français, il semble que le meilleur moyen d'éviter des essais de corruption était de les éloigner de la frontière comme le demandait M. San-Miguel. Il est si vrai que tout autre langage de M. San-Miguel n'eût pas obtenu plus de faveur auprès des ministres de la Restauration, que M. de

[1] Tome Ier, page 461.

Châteaubriand écrivait à M. de Polignac, le 1er septembre 1823 : « Il vaut mieux avoir Cadix avec des « bombes qu'avec des lettres, nous ne serions pas « forcés à des concessions [1]. » Sur quelle base eût donc voulu traiter le ministre qui ne voulait faire aucune concession, qui n'en fit aucune après le triomphe ?

A Vérone, M. de Châteaubriand avait vu les envoyés de la régence d'Urgel : « Ils parlaient, « dit-il, comme gens qui professaient des sen- « timents ressemblant à ceux du siècle. Il s'é- « tonne qu'on ait conclu qu'ils respiraient l'ab- « solutisme, lorsqu'ils demandaient des cortès « et proclamaient que sans le concours du peu- « ple on ne pouvait ni imposer des charges, ni « exiger des contributions[2]. » M. de Châteaubriand a vu plus tard ces mêmes hommes à l'œuvre, et c'est lui-même qui nous dit : « Qu'un « décret du roi frappait dans Madrid seul six « cents personnes appartenant aux familles les « plus distinguées[3]. Que cette régence est bien « bête[4] (bien atroce était le mot) ; que cette « junte fait tant de sottises et a publié un

[1] Tome 1er, page 144.
[2] Tome 1er, page 98.
[3] Lettre à M. de Talaru, 15 octobre 1823, tome 2, page 274.
[4] Lettre à M. de Talaru, 2 août 1823, tome 2, page 104.

« décret si menaçant contre le parti des cortès et « contre les militaires rentrés dans leurs foyers, « que le duc d'Angoulême s'est vu forcé de publier « l'ordonnance d'Andujar[1] », que, soit dit en passant, M. de Châteaubriand a hautement désapprouvée ; « et ces excès produisent l'anarchie[2] », et l'anarchie de l'Espagne retombe en accusation sur la Restauration et sur ses ministres[3], car la France se chargea de cette cause[4].

Reste enfin le roi. Nous avons vu en quels termes s'est exprimé M. de Châteaubriand sur son compte. M. Canning parlait mal de Ferdinand ; mais l'auteur du *Congrès de Vérone* nous avoue « qu'il en pensait plus de mal que le ministre « anglais[5]. » Quant à la vie du roi, M. de Châteaubriand en faisait bon marché. Voici ce qu'il écrivait au général Guilleminot le 23 juin 1823 : « Vous n'êtes sans doute pas effrayé de cette « *sotte idée* qu'une bombe peut atteindre le roi. « J'espère qu'il ne lui arrivera aucun malheur ; « mais, après tout, il ne s'agit que de la royauté,

1 Tome 1er, page 387.

2 Lettre à M. de Rayneval, ministre à Berlin, 17 février 1821, t. 2, page 345.

3 Lettre à M. de Talaru, 25 novembre 1823, tome 2, page 214.

4 Tome 1er, page 98.

5 Tome 1er, page 416.

« un roi n'est qu'un général en temps de guerre....
« Avec des craintes et des pusillanimités on arrête
« tout[1]. »

D'après tout ce qui précède, il est évident que l'intervention ne pouvait avoir qu'un résultat funeste pour l'Espagne et pour la France. D'abord, « parce qu'on ne renverse pas une institution « généreuse, quelque part que ce soit, sans porter « un coup à l'espèce humaine [2]; » avec Ferdinand VII et le parti auquel on le livrait, le coup devait être mortel, et la France allait se trouver dans l'impossibilité de contenir les effets de ce retour au despotisme. « Or, détruire l'ouvrage des cortès « sans en tirer la puissance et l'affranchissement « de la France, c'était n'avoir fait quelque chose « que pour la sécurité du moment; l'acte une fois « accompli, l'avenir de la monarchie n'était ni « émancipé, ni assuré; les troubles auraient bien« tôt recommencé en Espagne [3]. » C'est précisément ce qui est advenu.

Ainsi quand on assurait aux puissances du Nord réunies à Vérone « que la France, dans la justice « de la cause qu'elle aura à défendre, s'honore

[1] Tome 2, page 66.

[2] Tome 2, page 225.

[3] Tome 1er, page 385.

« d'avoir à préserver l'Europe du fléau révolu-
« tionnaire [1], » M. de Montmorency disait un non-sens royaliste. La France répudiait l'honneur dont on se vantait dans cet aréopage absolutiste. Elle protesta d'abord par le silence, puis par la révolution de Juillet, enfin par son adhésion à la cause constitutionnelle de l'Espagne.

L'établissement de deux ou trois monarchies bourbonniennes constitutionnelles en Amérique était une bien étrange conception, surtout quand on débutait par détruire en Espagne une monarchie constitutionnelle [2].

« L'Espagne, dit M. de Châteaubriand, nous
« mettait en danger par ses principes et sa sépa-
« ration du royaume de Louis XIV. C'était le vrai
« champ de bataille où nous pouvions restaurer
« notre puissance politique, notre force mili-
« taire. »

[1] Tome 2, page 117. Communication du vicomte de Montmorency du 21 octobre 1822.

[2] Ce projet n'avait pas même le mérite de la nouveauté; c'est la reproduction, à la constitutionnalité près, du plan que le comte d'Aranda proposa à Charles III dans un mémoire *, après avoir signé le traité de Paris de 1783, qui reconnaissait l'indépendance des colonies anglaises.

* Voyez l'*Espagne sous les Bourbons*, tome VI, page 45.

Si les principes politiques de l'Espagne de 1820 étaient dangereux pour la Restauration, que ne devaient pas redouter les républiques américaines de la sollicitude de M. de Châteaubriand? Ce n'étaient pas des principes seuls qui séparaient les nouveaux États américains du royaume de Ferdinand VII, mais une indépendance absolue. Il ne s'agissait pas d'opérer à Mexico, à Lima, à Buénos-Ayres, dans la Colombie, un changement dans le système du gouvernement; il s'agissait d'imposer, par la conquête, des rois à l'Amérique du sud. Est-ce sérieusement que l'auteur du *Congrès de Vérone* a pensé que, sans sa chute du ministère, l'intervention eût produit ce résultat? A-t-il pu s'aveugler à ce point de croire au consentement de l'Espagne, à l'acquiescement de l'Angleterre et des États-Unis, à la soumission des Américains?

« Qu'on se représente, dit M. de Château-
« briand, deux ou trois monarchies bourbon-
« niennes en Amérique, faisant à notre profit le
« contre-poids de l'influence et du commerce des
« États-Unis et de la Grande-Bretagne. »

Sans doute, c'eût été beau à voir : il eût été curieux de contempler les États-Unis et la Grande-Bretagne, paisibles spectateurs, assister, les bras croisés, à ce déplacement au profit exclusif de la

France, quand, à cette époque, « une escadre de « vingt vaisseaux envoyée avant la campagne de« vant Cadix par M. Canning eût fort embarrassé « la France[1]. » En vérité, il nous semble lire un des contes des *Mille et une Nuits*.

La troisième pensée de M. de Châteaubriand fut de déchirer les traités de Vienne. Généreuse et patriotique ambition, tâche honorable pour celui qui s'est proposé de l'accomplir. Mais était-ce bien sous un gouvernement sans force, sans racine dans le pays, lorsque la France confondait dans une seule et même pensée les désastres de 1814 et de 1815 avec le retour des Bourbons, était-ce bien en abusant pour son compte de la force brutale pour étouffer la liberté chez un peuple voisin, que l'œuvre nationale de M. de Châteaubriand pouvait être menée à bien?

La campagne que cet homme d'état voulait entreprendre contre la partie odieuse des traités de 1815 s'ouvrait par un congrès où les principaux signataires de ces traités se réunissaient avec les représentants de la France, pour attenter à l'indépendance de l'Espagne. C'était recommencer contre la Péninsule ce que les traités de

[1] Congrès de Vérone, tome 2, page 475.

Vienne avaient imposé à la France. En 1814 et 1815 on refusait de traiter avec Napoléon, en 1823 on refusait de traiter avec les cortès. Dans l'un et l'autre cas on assurait que la France et l'Espagne étaient hors de question ; on n'en voulait qu'à l'ambition du conquérant, on n'attaquait que la constitution.

Ce qu'il est difficile de concilier, ce sont les nobles sentiments de l'auteur du *Congrès de Vérone* avec ses propres actes et sa correspondance; on ne se rend pas mieux compte comment on pouvait devenir, « au moyen de succès « en Espagne, *assez puissant* pour défaire les « traités de Vienne. »

A la France appartenait l'initiative de la guerre, soit; mais devait-elle solliciter le concours moral et *matériel* des puissances du Nord?

Voici un fragment du texte des communications verbales faites le 20 octobre 1822, au congrès de Vérone.

« En prévoyant le cas d'une guerre avec « l'Espagne, et en subordonnant aux intérêts « communs de la grande alliance toutes les consi- « dérations qui se rattachent à cette grande ques- « tion, la France, on le répète, a dû croire qu'elle « pouvait compter sur l'appui moral de ses alliés, « et que même elle pouvait, si les circonstances

« lui en faisaient la loi, réclamer d'eux un se-
« cours matériel. Elle s'est surtout pénétrée de
« l'idée que, dans la circonstance présente, le
« concours des hautes puissances est nécessaire,
« comme devant conserver *cette unanimité de vues*
« qui est le caractère fondamental de l'alliance,
« et qu'il est du plus grand intérêt de le maintenir
« et de le signaler pour garantir le repos de
« l'Europe.

« C'est sur la forme de ce concours moral et
« sur les mesures propres à lui assurer le *secours*
« *matériel* qui peut être réclamé par la suite,
« que la France croit, en définitive, nécessaire
« de fixer l'attention de ses augustes alliés.

« Résumant donc les idées qui viennent d'être
« exposées, et qu'ils ont désiré connaître, elle
« soumet à leur haute prudence les trois ques-
« tions suivantes :

« 1° Dans le cas où la France se verrait for-
« cée de rappeler de Madrid le ministre qu'elle y
« a accrédité et de rompre toute relation diplo-
« matique avec l'Espagne, les hautes cours se-
« raient-elles disposées à prendre une mesure
« semblable et à rappeler leurs propres léga-
« tions ?

« 2° Si la guerre doit éclater entre la France
« et l'Espagne, sous quelle forme et par quels

« actes les hautes puissances prêteront-elles à la
« France l'appui moral qui doit donner à son ac-
« tion toute la force de l'alliance et inspirer un
« salutaire effroi aux révolutionnaires de tous les
« pays?

« 3° Quelle est enfin l'intention des hautes
« puissances *quant au fond et à la forme du se-*
« *cours matériel* qu'elles seraient disposées à don-
« ner à la France, dans le cas où, sur sa de-
« mande, leur intervention active deviendrait
« nécessaire, en admettant une restriction que
« la France déclare et qu'elles reconnaîtront
« elles-mêmes être absolument exigée par la dis-
« position générale des esprits [1] ?»

Or, je le demande à M. de Châteaubriand, par quelle voie s'acheminait-il vers la destruction des traités de 1815, alors qu'il mettait les intérêts de la France en commun avec ceux de la Sainte-Alliance pour *conserver l'unanimité des vues?* L'unanimité des vues était l'amoindrissement de la France; c'est la première fois qu'on imagine d'anéantir un traité par une liaison plus intime entre l'opprimé et l'oppresseur, à moins qu'on n'espère obtenir quelque adoucissement par un aveugle dévouement aux principes politiques du

[1] Tome 1er, page 108, 109, 110.

vainqueur. Il n'est pas moins étrange de préparer une demande en faveur de sa propre indépendance, en sollicitant l'initiative de porter atteinte à celle des autres.

Les puissances absolutistes, heureuses de voir la France se ranger sous leur drapeau, promirent secours moral et *matériel*. La propagande absolutiste n'est ni la plus timide, ni la moins entreprenante. Cet engagement pris par la France de violenter l'Espagne lui parut avec raison la plus solennelle ratification des traités de Vienne.

M. de Châteaubriand nous dit qu'il n'a pas rédigé la communication faite par M. de Montmorency. A part la solidarité qui lui revient en sa qualité de plénipotentiaire au congrès, il partageait si bien les opinions de son collègue, M. de Montmorency, que le 10 décembre 1822 il écrivait au ministre autrichien Gentz : « Que je sois appuyé « par les sentiments de bienveillance des cabinets « de l'Europe, et j'en serai plus fort. » On n'eut garde de lui refuser cette bienveillance, et M. Gentz se hâta de lui répondre de Vienne, le 16 janvier 1823 : « L'affaire d'Espagne, « quelque grave qu'elle soit, n'est, après tout, « qu'un point isolé dans la vaste carrière qui « vous attend ; sous vos auspices et sous ceux de

« M. de Villèle, nous arriverons, car la France
« c'est nous, à des résultats qu'au milieu de notre
« lutte pénible nous avons regardés comme fort
« au-dessus de nos espérances. C'est l'opinion de
« M. de Metternich......... Quoique tranquilles
« encore sous l'égide de nos vieilles institutions,
« comment compterions-nous sur la stabilité de
« ce bonheur, si la France ne nous rendait pas,
« par la sagesse de ses conseils et le succès de ses
« mesures, le même appui moral qu'elle a le droit
« d'attendre de notre part ? »

Les encouragements ne manquèrent donc pas ; on disait avec orgueil : « *La France, c'est nous,* » c'est-à-dire la Sainte-Alliance, sa force brutale, bardée de fer, entourée de canons, emprisonnant, proscrivant, refusant à l'homme la faculté de penser. Pour la Restauration, de semblables éloges étaient la robe de Déjanire ; elle devait la réduire en cendres. Les arrêts du sort se sont accomplis.

M. de Châteaubriand s'efforce donc en vain de mettre sa responsabilité à couvert sur les conséquences de la guerre d'Espagne ; c'est la moisson qu'il a recueillie. La postérité l'accusera de tous les malheurs qui en sont la suite, il ne saurait y échapper. Il est puéril de venir nous dire que les puissances du Nord n'ont pas poussé la Restau-

ration à cette guerre contre la liberté espagnole; et à quoi bon, lorsqu'on se montrait si pressé? Afin de disculper le gouvernement français d'une faiblesse, d'un manque de dignité, on s'accuse d'un élan spontané pour introniser un despotisme brutal. J'ignore ce que la Restauration peut gagner au change dans l'opinion publique; le crime fut le même aux yeux de la France et de la civilisation.

Pour lacérer les traités de Vienne, il fallait avoir une épée; or la Restauration avait fait hommage de la sienne à Ferdinand VII, à l'Inquisition, à l'anarchie royaliste; elle se trouva désarmée quand le destin la frappa. Elle l'était depuis 1823.

Quand la liberté fut anéantie en Espagne, M. de Châteaubriand fut couvert de décorations par les cours absolutistes. Elles s'empressèrent de lui envoyer les insignes de leurs ordres et les lettres les plus louangeuses. Princes et ministres lui offraient à l'envi les félicitations les plus vives. La publication des lettres que M. Châteaubriand reçut dans cette douloureuse circonstance n'est pas la moindre cause d'étonnement qu'on éprouve en lisant le *Congrès de Vérone*.

« Vous avez puissamment contribué à ces grands « résultats, lui mande l'empereur Alexandre, et

« vos talents comme vos efforts ne sauraient avoir « de meilleure récompense [1]. »

« J'éprouve d'autant plus de plaisir à vous « remercier, écrit le roi de Prusse, que je sais « très bien que la victoire décisive sur le système « révolutionnaire que l'Europe doit aujourd'hui « aux efforts de S. M. T. C. est aussi le triomphe « de vos principes et a fait le premier objet de « vos soins [2]. »

« La Providence vient d'asssurer le triomphe « le plus juste à la plus sainte des causes, dit « l'empereur d'Autriche; il m'est agréable en « cette occasion de vous assurer de toute mon « estime.

« Voilà donc le triomphe du système monar- « chique assuré, et le ministère de V. E. environné « de splendeur [3]. »

« Je vous demande la permission de joindre « mes félicitations les plus sincères sur des évé- « nements aussi glorieux. Ce triomphe est en « partie votre ouvrage; je partage sincèrement la « vive satisfaction que vous devez en éprouver [4]. »

[1] Tome 1er, page 203.

[2] Tome 1er, page 204.

[3] Lettre de M. Bernstorf, tome 1er, page 206.

[4] Lettre de M. Metternich, tome 1er, page 216.

Ces éloges étaient justes. M. de Châteaubriand avait rendu un immense service à l'Europe absolutiste [1]; il avait professé à Vérone les mêmes principes que les ministres de ces puissances [2] : la plus juste et la plus sainte des causes, celle du despotisme, ayant triomphé, des récompenses lui étaient dues. On les lui prodigua.

Mais pour connaître les résultats immenses qu'on avait obtenus, outre la destruction d'un gouvernement représentatif, seule chose qui intéressât les monarques du droit divin, nous consulterons M. de Châteaubriand lui-même : en tournant le feuillet où se trouvent réunis tant de pompeux éloges, nous lisons ces lignes : « Ferdinand « s'opposait à toute mesure raisonnable. Qu'es- « pérer d'un prince qui, jadis captif, avait solli- « cité la main d'une femme de la famille de son « geôlier ? Il était évident qu'il brûlerait son « royaume dans un cigare... Le règne des cama- « rillas commença quand celui des cortès finit. « Les ambassadeurs étrangers entrèrent dans les « cabales, caressant, flattant ou repoussant un « favori. Ils cherchèrent à se faire auprès de Fer- « dinand une autorité indépendante de celle de

1 Lettre du roi de Prusse, tome 1er, page 11[illegible].
2 Lettre du roi de Sardaigne, tome 1er, page 213.

« la France. Les hommes des juntes nous avaient « moins tourmentés : avec eux la force avait suffi. « Entortillés dans les intrigues, nous avions peine « à rompre des lacs invisibles se renouant d'eux- « mêmes et artistement tissus, labyrinthés et re- « doublés [1]. »

Ainsi on avait tenu un congrès, mis en mouvement cent mille hommes, on avait commis le plus insigne attentat, et quels avantages avait-on obtenus pour la France et pour l'Espagne? Nous venons de le voir. Ajoutons-y la délivrance d'un roi « qui s'était perdu par des actes de stupide « barbarie [2]. » Ce n'est pas nous qui disons cela, c'est le promoteur de l'intervention de 1823. Nous adhérons à ce jugement après avoir combattu l'intervention.

M. de Châteaubriand aurait, dit-il, préféré à toutes ces lettres impériales, royales et ministérielles, un billet de Henri IV; nous le croyons sans peine, le Béarnais lui eût écrit sans doute pour le prévenir qu'il allait combattre les véritables ennemis de la France.

Sincère admirateur du génie littéraire de M. de Châteaubriand, j'aurais voulu que la liberté,

[1] Tome 1er, page 230.

[2] Lettre de M. de Serre, 18 juillet 1822, tome 2, page 92.

l'humanité, la civilisation, eussent posé sur son noble front la seule décoration digne de lui, une couronne civique en récompense des services que sa puissante intelligence pouvait rendre à la liberté. Il devait en être le soutien, le défenseur; il a préféré la détruire en Espagne, fasciné par je ne sais quelles rêveries d'une gloire funeste, impraticable, stérile. Si le mal qu'il nous a causé, si le sang que son inqualifiable erreur a fait verser, ne pèse pas sur son âme « comme un horrible « cauchemar, » c'est que le saint amour de l'humanité n'est plus qu'un vain mot. A quoi donc croire, si les inspirations du génie sont sans vérité, sans foi? Il faudrait maudire une époque où les âmes que nous aimons à proclamer privilégiées du ciel se faussent et s'égarent dès qu'elles approchent du pouvoir suprême. On ne devrait s'élever aussi haut que pour embrasser l'horizon : c'est l'humanité entière qu'il serait beau de comprendre dans de vastes desseins. Pourquoi M. de Châteaubriand ne s'est-il pas arrêté devant cette maxime si belle, si vraie, qui lui appartient tout entière : « Qu'on ne ren« verse pas une institution généreuse, quelque « part que ce soit, sans porter un coup à l'es« pèce humaine? »

La constitution de 1812 n'était pas celle de

mameluks espagnols; c'était une œuvre nationale, défectueuse sans doute, mais d'une origine noble et pure. Discutée par les cortès sous le feu de l'étranger, au milieu du plus sublime élan national auquel nous ayons assisté de nos jours, ne devait-elle pas compter sur les sympathies de tout homme de cœur jaloux de la gloire et de l'indépendance de son propre pays? Au lieu de cela qu'aperçut M. de Châteaubriand dans la coupable intervention de 1823? « La restauration complète des Bourbons, *ou leur chute finale*[1]. » Malgré le succès, et peut-être à cause du succès, l'heure de la chute finale a sonné. « Un succès rattache-« rait à jamais l'armée au roi, » écrivait M. de Châteaubriand le 14 juin 1823. S'il s'était agi de marcher sur le Rhin, contre le despotisme et pour la liberté, oui; mais ce succès contre la liberté fut la confirmation de tous les doutes que la France nourrissait sur les *intentions finales* des Bourbons contre la charte octroyée; de là survint leur *chute finale*, le jour où Charles X justifia tous les doutes par les ordonnances de Juillet.

Je terminerai cette réfutation des erreurs publiques d'un grand homme, dont le génie littéraire n'a pas de plus enthousiaste admirateur que moi,

[1] Lettre à M. de Talaru, 2 août 1823, tome 2, page 104.

par une réponse à deux reproches qu'il adresse à la France de Juillet.

« Quelle est donc cette guerre dont les résul-« tats ont été universellement bénis ? » — Sachons d'abord par qui furent données ces bénédictions. — « Par Rome, qui, pendant deux jours, « illumine ses ruines ; par Vienne, Berlin, Saint-« Pétersbourg, qui applaudissent » . La réponse à M. de Châteaubriand est contenue tout entière dans le peu de mots qui précèdent. Ce fut une guerre contre la liberté politique et religieuse en faveur du fanatisme monacal et despotique. La papauté, l'absolutisme, devaient battre des mains en apprenant son heureuse issue. Si M. de Châteaubriand nous entretenait des acclamations de la véritable France, des félicitations de Londres et de Washington, la postérité verrait dans l'intervention de 1823 un titre de gloire pour le ministre qui se flatte aujourd'hui d'en avoir été le principal auteur. Nous ne croyons pas qu'elle ratifie les éloges prodigués à M. de Châteaubriand par les souverains du Nord.

« Essayez l'aventure, dit encore M. de Châ-« teaubriand à la France de Juillet[1] ; pourquoi, « dans la position où vous êtes, ne prenez-vous

[1] Tome 2, page 439.

« pas le délassement d'une promenade dans la « Catalogne et les Castilles ? »

Si M. de Châteaubriand me fait l'honneur de lire mon ouvrage, il y verra que je ne suis pas l'apologiste de la politique du gouvernement français, signataire du traité de la quadruple alliance. Cependant il est certain que si les ministres de Louis-Philippe eussent provoqué un congrès pour introniser Don Carlos, on leur aurait envoyé autant et plus de cordons qu'aux ministres de la restauration. Pour le coup, « Rome eût « illuminé ses ruines », et le concours moral et *matériel* des puissances du Nord ne leur eût pas manqué. Mais il s'agit cette fois de défendre la liberté au lieu de l'étouffer ; là est la différence. On ne s'entend pas facilement avec Vienne, Berlin et Saint-Pétersbourg, quand on veut faire triompher les idées libérales, et la France, s'engageant en Espagne pour faire la contre-partie de 1823, eût été obligée cette fois d'aller bien réellement défendre la Péninsule sur le Rhin. Aujourd'hui la France répudie la Sainte-Alliance ; elle n'a plus de cosaques derrière elle, volontiers elle les regarderait en face. Quant à l'Espagne, si la Restauration fut reçue à bras ouverts par la lie de la populace, de l'aveu de M. de Châteaubriand, et par les moines, aujourd'hui l'élite de la nation

eût accueilli avec enthousiasme le drapeau tricolore. On a assez demandé l'intervention ; grâces à Dieu, cette seconde tache a été épargnée à ma patrie ! La convention de Vergara est une œuvre nationale, la plus belle page de la vie du général Espartero.

Si j'ai donné quelques développements à ma pensée sur l'intervention de 1823, c'est qu'elle m'apparaît non seulement comme une grande perturbation dans l'ordre naturel des choses en Espagne, mais comme une grande épreuve pour la liberté. Tout ce qui contribue à retarder l'émancipation des peuples et leur moralisation me semble une calamité que le genre humain doit déplorer. L'état de l'Espagne présentait sans doute de 1820 à 1823 de grandes et essentielles imperfections, mais elles n'auraient été que passagères. L'intervention croyant y remédier ne fit qu'aggraver le mal, et, voulant résoudre la question nationale par la force des armes, elle n'a pu que l'ajourner, léguant à l'avenir une solution hérissée de difficultés plus grandes. Il y eut folie de croire qu'on détruirait l'esprit de liberté, comme si on tuait les idées à coups de baïonnettes. Les martyrs de toutes les croyances ont prouvé que la transmission des idées n'est pas arrêtée par les supplices.

Les conséquences de cette invasion furent pour l'Espagne la perte de sa liberté, le retour à des errements qui complétèrent la destruction de toute prospérité publique, rétablirent pour la deuxième fois tous les abus ecclésiastiques et administratifs, jetèrent dans les prisons les hommes les plus éminents du pays, et firent monter les plus énergiques sur l'échafaud.

Pour la France, l'intervention lui coûta 200 millions [1]. Les Bourbons de la branche aînée, séduits par l'appât du succès obtenu en Espagne, et croyant l'armée ralliée à leur dynastie, eurent la pensée des ordonnances de Juillet, sans se douter qu'en les signant c'était leur propre abdication qu'ils signaient.

Voici la lettre que j'eus l'honneur d'adresser à M. de Châteaubriand le 6 juin, et la réponse qu'il daigna y faire.

« Monsieur le Vicomte,

« Après avoir lu votre ouvrage sur le congrès « de Vérone et l'intervention de 1823, il me

[1] Tome 2, page 225.

« reste un vœu à former, c'est que la généralité
« de mes concitoyens puisse étudier comme moi
« vos révélations et vos maximes sur la politique
« française à l'égard de l'Espagne. Elles sont bien
« précieuses à recueillir pour tous les Espagnols
« qui s'occupent de l'avenir de leur patrie. Je ne
« sais, monsieur le vicomte, si de cette étude
« résulterait un grand bien pour la France, mais
« nous, Espagnols, nous vous devons une vive
« reconnaissance pour nous avoir ainsi éclairés
« sur cette politique. Jamais il n'a été dit avec
« plus d'éloquence et moins de détour que la Pé-
« ninsule doit servir de piédestal à la puissance
« française, dussent les cadavres des défenseurs
« de la liberté encombrer les gradins du trône
« et servir de marche-pied au triomphe de l'In-
« quisition.

« L'enseignement est bon ; il doit être profi-
« table.

« A la vérité, cette politique de Louis XIV n'a
« pas eu tellement de succès qu'on doive s'obsti-
« ner à la suivre. Ni la guerre de succession, ni
« celle de l'empire, ni celle de 1823, dont
« vous revendiquez tout l'honneur, n'ont beau-
« coup servi les intérêts de la France ; la pre-
« mière mit Louis XIV à deux doigts de sa
« perte, la seconde contribua puissamment à la

« chute de Napoléon, car sans la bataille de « Baylen pas de bataille de Leipzig, et la troi- « sième, manquant le but que vous vous propo- « siez, n'apparut au monde civilisé que comme « un monstrueux attentat à la liberté des peuples. « Dès lors les Français durent avoir de sé- « rieuses appréhensions sur le sort destiné à la « charte. La suite a dit si ces appréhensions « étaient chimériques. Les ordonnances de juil- « let furent la conséquence de l'intervention de « 1823, mais aussi l'expulsion de Charles X et « de sa race.

« Votre *renvoi*, monsieur le vicomte, fut le « premier signal de la réaction que vous aviez « préparée à votre insu, alors que vous rêviez « gloire pour la France au prix de la liberté « espagnole; autour de vous on battait des mains « avec transport à la chute de la constitution « de 1812, comme prélude du renversement de « la charte. C'est un funeste triomphe que celui « remporté sur la liberté d'un peuple : toucher « à cette arche sainte, c'est une tentative qui « tôt ou tard reçoit son châtiment. Voyez, mon- « sieur le vicomte, comme la justice de Dieu a « conduit Charles X dans l'exil, où il est mort « détrôné, et nous a ramenés, nous proscrits, dans

« notre patrie pour y rétablir cette constitution « que vous aviez renversée! Que reste-t-il de « votre intervention? Des choses, rien; des « hommes, vous seul pour nous raconter ce « qui se passa à Vérone, comme nous l'apprend « la note nécrologique placée à la fin de votre « livre. C'est que la violence et la force ne créent « jamais rien, et laissent au bon droit son éter- « nelle vitalité.

« Je n'ai jamais compris comment vous, mon- « sieur le vicomte, dont le cœur généreux et noble « a toujours battu pour la gloire de la France et « pour sa liberté, vous avez pu supposer que vous « serviez l'une et l'autre, en humiliant une nation « par la force des armes, en la replaçant sous « le joug des moines. Autant vaudrait prétendre « faire prospérer son bien parce qu'on dévaste « celui de son voisin; mais ce que je comprends « moins encore, c'est qu'après le néant, plus « les malheurs de l'Espagne, créés par le congrès « de Vérone et l'intervention de 1823, vous ré- « clamiez l'honneur de cette invasion. Votre ou- « vrage, à vrai dire, me semble, sous ce point « de vue, un anachronisme complet. Je ne « croyais pas possible qu'un génie comme le « vôtre pût vouloir en 1838 ajouter à tant de pal-

« mes de vraie gloire, celle d'avoir été le des-
« tructeur de la liberté d'un peuple.

« En 1832, M. de Martignac se fit l'apologiste « de cette intervention liberticide ; il ne connais« sait pas l'Espagne ni les Espagnols ; il se « trompa, comme vous venez de le faire. Proscrit « alors, je n'hésitai pas à lui répondre : quel« que faible que fût ma voix, malgré l'inégalité « du combat, je l'acceptai ; j'écrivis ces pages[1] « que j'ai l'honneur de vous adresser. Daignez « les lire, monsieur le vicomte, vous y verrez « une noble cause défendue par les faits, avec la « chaleur d'une âme pure, avec une conviction « profonde, qui me tiendront lieu des talents de « l'écrivain. Vous pourrez aussi vous convaincre « que je n'ignorais pas ce qui s'était passé au « congrès de Vérone, et que je vous rendis en « 1823 une justice qui vous a semblé assez tar« dive pour la réclamer hautement. Je n'ai pas « partagé l'erreur commune dont vous vous « plaignez, sur les véritables promoteurs de cette « intervention : je vous ai nommé, et j'ai le « bonheur d'avoir fait connaître à cette époque « à peu près la substance des détails que vous « venez de publier ; mon écrit peut être consi-

[1] *L'Espagne et ses révolutions*, 1833.

« déré comme une réponse anticipée à votre ou-
« vrage.

« Je compte donner une nouvelle preuve de
« mon attachement à une cause que j'ai servie les
« armes et la plume à la main, en ayant le cou-
« rage d'analyser votre ouvrage, et de relever les
« erreurs historiques qui s'y trouvent. Vous vous
« êtes placé au point de vue français, je vais me
« placer au point de vue espagnol, qui est aussi
« celui de l'humanité. Peut-être trouvera-t-on
« qu'il y a une sorte de folie à moi de lutter avec
« le chantre sublime d'*Atala* et de *René;* mais si
« les faits sont pour moi, si l'inexorable histoire
« me vient en aide; enfin si, Espagnol obscur,
« je puis prouver qu'un des plus grands hommes
« de la France moderne s'est trompé quand il a
« parlé de mon pays, pourquoi reculer devant la
« vérité? J'oserai dire à cette France, qui nous a
« fait tant de mal, que la politique de domination
« matérielle sur l'Espagne a toujours été une
« erreur dont les conséquences ont, à chaque occa-
« sion, réagi douloureusement contre la France.
« Croyez-moi, monsieur le vicomte, une mission
« bien plus glorieuse lui est réservée. Le jour
« où, renonçant à exercer son influence sur la
« Péninsule par la force physique, la France
« voudra y faire sentir l'action bienfaisante de

« l'intelligence et de la civilisation, nous tous
« qui l'avons combattue nous serons les premiers
« apôtres de cette œuvre de régénération et de
« fraternité. Il n'y a qu'une puissance, monsieur
« le vicomte, devant laquelle tous les fronts doi-
« vent s'incliner, c'est celle du génie qui émane
« de Dieu, c'est la vôtre.

« Agréez l'hommage, etc.,

« Marliani. »

Paris, 6 juin 1838.

Monsieur le vicomte de Châteaubriand,
à M. de Marliani.

« Monsieur,

« Je vous remercie infiniment de l'ouvrage
« que vous avez bien voulu m'envoyer, et de l'hon-
« neur que vous m'avez fait en vous donnant la
« peine de venir me chercher si loin. Je vais
« m'empresser de lire l'*Espagne et ses révolu-*

« *tions* avec attention et profit, je m'instruirai de « même lors de la publication de l'ouvrage important que vous préparez contre le *Congrès de* « *Vérone*. Vous examinerez sans doute, monsieur, « quelques faits avec l'impartialité de l'historien. « Quand nous entrâmes en Espagne, en 1823, « vos carbonari étaient en rapport avec les nôtres [1] et cherchaient à soulever notre armée ; « conspiration qu'on ne nie plus aujourd'hui et « dont chacun se fait gloire. Le gouvernement « de Madrid laissait annoncer chaque matin dans » ses journaux notre ruine prochaine [2]; la Péninsule, loin d'être tranquille, était bouleversée ; vos provinces nous pressaient de venir les « aider à rétablir l'ordre [3] chez elles, et le roi « Ferdinand lui-même réclamait notre assistance [4]. Jamais nous n'aurions pu pénétrer

[1] Le fait fût-il vrai, pourquoi cette armée était-elle menaçante sur les frontières ? N'était-ce pas légitime défense ?

[2] Qu'y pouvait le gouvernement ? M. de Châteaubriand ignore donc que la liberté de la presse était sans limite ? Quant aux journaux du gouvernement, c'est-à-dire *la Gazette* de Madrid, je défie qu'on cite une provocation de ce genre, et dans ce cas seul la France avait droit de réclamer ; quant aux autres, l'ambassadeur de France pouvait les traduire devant les tribunaux.

[3] Oui, comme les royalistes appelaient les Russes et les Prussiens e 1814 et 1815.

[4] Tout comme Louis XVIII en 1815 implorait celle des alliés.

« dans votre pays, si vos intrépides compatriotes,
« pour lesquels je professe une vieille et sincère
« admiration, ne nous avaient appelés; la facilité
« de nos succès est la preuve de la volonté de
« l'Espagne. Vous ne croyez pas non plus que
« moi, inébranlable défenseur de la liberté de
« presse et du gouvernement représentatif [1], je
« voulusse rétablir en Espagne le despotisme de
« l'Inquisition [2]; dans le *Congrès de Vérone*, je
« m'exprime avec une si rude franchise sur Fer-
« dinand et la camarilla, qu'on ne peut soupçon-
« ner mes sentiments [3].

« Ceci soit dit, monsieur, seulement par esprit
« de justice, car, du reste, je ne défends point
« mes ouvrages, je n'entre dans aucune contro-
« verse, et je ne réponds jamais; docile à la cri-
« tique, je reçois avec reconnaissance les con-
« seils que l'on veut bien me donner, surtout

[1] Comment l'inébranlable défenseur de la liberté de la presse et du gouvernement représentatif a-t-il donc fait un cas de guerre des écarts de la presse et des erreurs du gouvernement représentatif?

[2] Je ne sais ce que M. de Châteaubriand voulait rétablir en Espagne; nous savons seulement ce qui y fut rétabli, c'est-à-dire le despotisme le plus affreux.

[3] Je ne soupçonnerai jamais les sentiments de M. de Châteaubriand, mais je déplore l'erreur qui l'entraîna à nous faire tant de mal.

« quand ils sont exprimés comme les vôtres avec
« autant de mesure que de politesse.

« J'ai l'honneur, etc.,

« *Signé* : CHATEAUBRIAND. »



CHAPITRE IV.

Réaction de 1823. — Ministère de M. Zéa Bermudez.

Nous avons assisté aux réactions de 1814 et de 1820; nous en verrons le cercle s'élargir à la deuxième période réactionnaire du règne de Ferdinand. Elle commença par le supplice de Riégo, et se termina par l'horrible massacre de Torrijos et de ses cinquante-quatre compagnons, tous égorgés à la même heure, à la même place. Cette fois elle n'est pas seulement entre Espagnols; l'armée française accorde son appui au gouvernement absolu, et les soldats d'une monarchie constitutionnelle prêtent main-forte au système de persécution qui dépassa par ses fureurs tout ce qu'il est possible d'imaginer. Il suffirait, pour caractériser cette nouvelle réaction, de citer le décret de la régence de Madrid, de mai 1823. Elle condamnait à mort tous les députés qui avaient

voté à Séville la translation du roi à Cadix, les ministres qui l'accompagnèrent, la régence provisoire nommée par les cortès, le 11 juin, enfin tous les officiers de l'armée et ceux des nombreux bataillons et escadrons de gardes nationaux qui escortèrent la cour et le gouvernement. La peine capitale devait être exécutée « sur la simple re« connaissance de l'identité, sans autre forma« lité. » Ce début fut le programme auquel on a été fidèle pendant les dix années qui suivirent le rétablissement du pouvoir absolu, sauf quelques moments de répit obtenus par des ministres plus éclairés et plus humains, bientôt entraînés eux-mêmes par le torrent des passions sans frein qui entouraient le trône. Ce n'était pas assez, le roi devint suspect à la faction apostolique, et deux fois elle a tenté de le renverser. Ferdinand n'eut plus même le pouvoir de conserver des ministres qui s'opposaient à ces aveugles persécutions, et fut obligé de les éloigner de sa personne pour les soustraire aux poignards du parti apostolique.

Je franchirai rapidement ces dix années d'infortunes qui suivirent l'intervention de 1823. Si les persécutions de 1814 avaient été cruelles, elles furent grandement dépassées à cette seconde époque réactionnaire. Le nombre des victimes fut centuplé; la violence des passions se montra bien

autrement terrible. Les vengeances reçurent une organisation : elles furent implacables. La moitié de l'Espagne se chargea d'incarcérer ou d'exiler l'autre moitié. L'anarchie se reproduisit sous toutes les formes dans le gouvernement, le désordre administratif continua dans toutes les branches du service public. S'il y eut quelque développement industriel ou commercial, il se fit malgré le gouvernement. Un de ses premiers actes fut la violation de la foi publique : il refusa de reconnaître les emprunts faits sous le régime constitutionnel, et pourtant on allait vivre d'emprunts contractés à l'étranger. Dix ans de paix, une occupation de troupes alliées pendant cinq ans, ne permirent pas au gouvernement de Ferdinand d'établir le niveau entre les dépenses et les recettes. On augmenta la dette de 1,745,850,666 réaux [1], taux auquel s'élevèrent les emprunts de cette période. Ainsi chaque année il y avait un déficit du dixième de cette somme à combler.

[1] 1er	emprunt	royal,	R. V.	334,000,000.
2e	—	5 p. %	—	188,870,000.
3e	—	—	—	300,000,000.
4e	—	—	—	293,000,000.
5e	—	—	—	61,844,000.
6e	—	3 p. %	—	569,136,666.
			Ron.	1,745,850,666.

Qu'on demande à cette administration dilapidatrice et incapable ce que sont devenues ces sommes immenses; elle n'en sait rien. Tout s'est allé perdre dans le gouffre sans fond du désordre et de l'anarchie, rien n'a survécu pour attester l'emploi de capitaux si considérables, je ne dis pas l'emploi en objets d'utilité publique, mais en dépenses de luxe et d'embellissements. Ce serait en vain que vous demanderiez un compte au désordre administratif, son existence est la meilleure réponse qu'on puisse donner à une enquête sur de si criminelles dilapidations de la fortune publique.

Cette période néfaste de dix années est remarquable par un événement tout à fait en dehors du travail intellectuel qui se faisait en Espagne depuis 1810, qui a cependant mis en présence les deux principes contraires et produit la guerre civile actuelle, tant il est vrai que chaque fois qu'une idée féconde est répandue dans un pays, les faits les moins en rapport avec elle tournent à son profit et contribuent à son triomphe.

La plus intime affection fraternelle avait régné entre Ferdinand VII et son frère l'infant D. Carlos depuis leur enfance. Il y avait eu communauté constante d'existence dans la captivité, dans la délivrance. Il y avait aussi communauté d'opi-

gémissaient dans l'exil, dans les prisons ou sous le coup de la terreur, est une de ces inventions absurdes qui tombent d'elles-mêmes. Pour absoudre le parti constitutionnel de toute participation à cet acte si important, il me suffira de dire qu'il fut publié par le ministre Calomarde.

S'il est vrai que les libéraux n'eurent aucune part dans ce débat de famille, il n'est pas moins vrai que la promulgation de la loi de 1789 est l'œuvre exclusive du parti apostolique et de Calomarde, son représentant privilégié dans le cabinet de Ferdinand. Quelque violente que paraisse au premier coup d'œil cette interprétation des faits, elle est rigoureusement historique.

J'ai déjà dit qu'après l'intervention de 1823 il s'organisa un parti prêt à immoler à sa fureur toute personne soupçonnée de libéralisme ; il se nomma *apostolique*, préoccupé qu'il était, à son dire, des intérêts les plus chers de la religion. Ne pouvant entraîner Ferdinand VII aussi loin qu'on avait supposé pouvoir le faire, on songea du moins à placer dans le ministère une créature dévouée. Calomarde fut choisi entre tous. Humble et obscur employé, il devint ministre de la justice ! c'est-à-dire l'instrument aveugle de la faction apostolique.

L'insurrection de Catalogne exigea, comme je

l'ai dit plus haut, la présence du roi ; le nom de Don Carlos fut invoqué par les fauteurs de ces troubles comme un signe de ralliement.

Le parti apostolique qui avait préparé cette levée de boucliers, comptant sur une résistance prolongée de la part des insurgés, voulut que Calomarde, la cheville ouvrière de toutes ces trames, accompagnât le roi. Calomarde, joyeux, s'y prêta volontiers, espérant remplir le rôle de médiateur. Par ce moyen il grandissait dans la faveur de Ferdinand, et acquérait plus d'influence parmi les apostoliques.

A l'arrivée du roi en Catalogne, l'insurrection s'apaisa d'elle-même ; il fallut sévir contre les chefs. Calomarde, en mesure de tirer profit de tout événement, n'avait plus rien à espérer de ses complices, et ne voulant pas être leur défenseur, il devint leur bourreau. Les plus horribles châtiments furent employés pour éteindre dans le sang ce germe de conspiration carliste.

Calomarde, devenu à juste titre odieux au parti apostolique, ne se dissimula pas le danger de sa position. Il comprit qu'il y allait de sa tête ; dès cet instant, il songea à élever une barrière insurmontable entre le trône et Don Carlos, dont le règne devait être celui des apostoliques.

A la première nouvelle de la grossesse de la

reine Marie-Christine, Calomarde, dans la prévision de la naissance d'une princesse, se hâta de conseiller à Ferdinand la promulgation de la loi de 1789, qui révoquait l'*auto acordado* de Philippe V. Cette promulgation eut lieu le 29 mars 1830, c'est-à-dire sept mois avant la naissance de la reine Isabelle, venue au monde le 10 octobre 1830.

Ce fut donc une rébellion avortée du parti apostolique qui mit Calomarde, son instrument et sa créature, dans la nécessité de porter le coup qui devait éloigner à tout jamais don Carlos du trône.

Aucune protestation ne vint attaquer la légalité de cet acte de Ferdinand VII, ni avant ni après la naissance de sa fille Isabelle : don Carlos et son parti gardèrent le plus profond silence. On trama d'obscures intrigues ; on se prépara à combattre cette nouvelle loi qui rétablissait la succession des femmes au trône d'Espagne, ainsi qu'elle avait lieu de temps immémorial.

L'occasion s'en présenta à l'époque de la maladie du roi pendant l'automne de 1832. Les symptômes alarmants qui se manifestèrent firent désespérer de la vie de Ferdinand VII. Aussitôt les apostoliques et Don Carlos entourèrent le lit du monarque moribond ; on voulut mettre les mo-

ments à profit pour lui arracher une révocation de l'acte du 29 mars 1830.

Le projet auquel on s'arrêta et les moyens d'exécution qui furent concertés ne sont pas d'origine espagnole.

Plusieurs membres du corps diplomatique se trouvaient réunis à la Granja : ils s'établirent en conférence pour se concerter sur les moyens d'arracher une révocation de la pragmatique-sanction pendant l'agonie de Ferdinand VII. Quand on fut tombé d'accord sur les moyens à employer, Antonini, jadis agent de police et devenu ministre de Naples à Madrid, fut chargé de l'exécution du complot ; comme ministre de famille, il avait un plus libre accès au palais, et son caractère le rendait éminemment propre à diriger cette œuvre d'iniquité. Antonini s'attacha aux pas de la reine Christine. Dans ces moments de douleur profonde, tout dans le palais avait pris une couleur lugubre : au spectacle d'un roi mourant se joignait l'agitation produite par les intrigues sans nombre qui se croisaient en tous sens. Il faut s'étonner que la reine Marie-Christine n'eût pas chassé de son palais un ministre de famille qui, sous les dehors d'une hypocrite sollicitude pour ses intérêts et pour ceux de sa fille, l'obsédait de ses craintes et déroulait à ses yeux le tableau

des malheurs affreux qui allaient fondre sur elle et sur sa famille au moment de la mort de Ferdinand, si elle ne se hâtait de les prévenir par la révocation de l'acte du 29 mars 1830. Entourée d'ennemis, sans appui, sans conseils, Marie-Christine, épuisée par les fatigues et les longues veilles consacrées avec un admirable dévouement au soulagement des maux endurés par son royal époux, effrayée par les sinistres prédictions qu'elle ne cessait d'entendre répéter autour d'elle, céda enfin à cette horrible torture, et se laissa extorquer le consentement qu'exigeaient les apostoliques.

Maître de cette adhésion arrachée à la douleur d'une reine et d'une mère, Antonini fut chargé de s'entendre avec le comte de l'Alcudia, ministre des affaires étrangères, pour rédiger l'acte de révocation ; mais le comte, prévoyant sans doute les conséquences possibles de cet acte de violence, discuta la forme et le fond du document qu'on lui demandait, et finit par se refuser à le donner, disant que cet acte était du ressort du ministre de la justice, et que l'on s'adressât à Calomarde, récusé jusqu'alors par les conspirateurs, comme auteur de l'acte qu'on voulait annuler.

Antonini, avec sa sagacité naturelle, comprit tout le parti qu'on pouvait tirer de la position

même de Calomarde. Il s'adressa sans hésiter à cet homme, s'étendit sur les périls qui, si le roi venait à mourir, menaçaient de le frapper en expiation des sanglantes exécutions de 1827 en Catalogne, et de l'énormité du crime dont il s'était rendu coupable envers don Carlos par la promulgation de la loi qui l'excluait du trône. Il ne fut pas difficile de prouver à Calomarde que le seul moyen de réparer tant de fautes, et de mériter de nouveau la confiance du parti auquel il devait son élévation, était de rédiger l'acte de révocation consenti par la reine. Heureux de pouvoir rentrer en grâce auprès de ses anciens amis, Calomarde consentit avec joie à cette rétractation qui jetait un voile sur sa conduite passée. L'acte de révocation rédigé par M. Cruz-Mayor-Mayor, le comte de l'Alcudia fut chargé de le présenter au roi, qui y apposa son nom en caractères inintelligibles, destinés à tenir lieu de sa signature dans cet acte.

« Le roi avait déjà reçu l'extrême-onction ; il « se trouvait dans un état d'insensibilité complète, « et, à ce que l'on croyait, *in articulo mortis* : « quelques heures auparavant le public l'avait « cru mort, et cet événement avait été annoncé « comme positif par l'ambassadeur français à la « cour des Tuileries. Ce fut alors que Peña et « Gonzalez, confesseurs du roi, pénétrèrent dans

« la chambre royale, et profitant de la faiblesse « d'un roi mourant, menacèrent le monarque, « avec un ton solennel et des gestes animés, des « châtiments éternels dans l'autre vie s'il ne révo- « quait pas le décret qui appelait sa fille au trône. « Ils commandèrent à la reine, qui était présente, « d'obtenir de S. M. qu'elle fît ce qui seul pou- « vait sauver son âme, et lui permettre de mou- « rir avec une conscience tranquille. Le roi, dont « les facultés mentales étaient obscurcies par les « ombres d'une mort prochaine, qui vit qu'on « exigeait impérieusement quelque chose de lui, « sans se rendre compte de ce que c'était, jeta « un coup d'œil suppliant sur son épouse. Dans « quelle triste situation ne devait pas être le cœur « de cette femme dans un pareil moment! Ainsi « pressée d'une part, et consultée de l'autre, pou- « vait-elle hésiter à sacrifier toute considération « terrestre à l'adoucissement des derniers mo- « ments d'un mari expirant? La reine donna son « consentement. Le comte de l'Alcudia qui atten- « dait à la porte, sur un signe du confesseur, « entra aussitôt avec le décret tout préparé : la « signature royale, telle qu'en un pareil mo- « ment elle put être tracée, fut obtenue et extor- « quée ainsi de l'affliction d'une femme en pleurs, « et de la main tremblante d'un mourant. Cet

« acte, empreint d'injustice personnelle, fut « la source des calamités nationales de l'Es- « pagne[1]. »

A peine eut-on la signature de Ferdinand, ou ce qui devait en tenir lieu, que les meneurs de cette intrigue s'empressèrent de porter l'acte de révocation au vénérable doyen du conseil de Castille, Don José-Puig, pour qu'il en ordonnât la publication; mais ce digne magistrat refusa d'obtempérer à cette exigence du parti apostolique avant le décès du roi, et retint l'acte en son pouvoir[2].

Voilà comment, par un de ces incompréhensibles décrets de la Providence, dont l'humanité n'a pas le mot, les trames des carlistes ont amené la promulgation de l'acte contre lequel ils combattent aujourd'hui, et comment Calomarde, leur séide et leur créature, est l'auteur de la promulgation de la pragmatique sanction de 1789, puis de la révocation arrachée au lit de mort de Ferdinand.

Quand le roi, revenu à la santé, connut les trames qui avaient été ourdies pendant sa longue

[1] Esquisse de la politique anglaise vis-à-vis de l'Espagne, en réponse à l'ouvrage du comte de Carnarvon, intitulé *Portugal et Galice.*

[2] Cet acte fut révoqué lors de la fameuse réunion du 31 décembre 1832.

et pénible agonie, il renvoya tous les ministres qui avaient trempé dans le complot, et commença à pénétrer les intentions de son frère et du parti dont il était le chef. Le roi forma un nouveau ministère, adopta des idées plus sages et plus modérées. Les persécutions qui duraient depuis neuf ans cessèrent, et on put voir poindre à l'horizon l'aurore d'une ère nouvelle. La reine fut investie de l'autorité suprême. Des paroles conciliatrices furent prononcées; bientôt une première amnistie ouvrit la porte de leur patrie à une foule d'Espagnols exilés depuis 1823. Au despotisme réactionnaire succéda une tolérance de fait, qui bientôt prit le nom de *despotisme éclairé*, par antithèse sans doute à la stupide réalité de celui qui avait servi jusqu'alors de règle au gouvernement : à travers le langage embarrassé dont on se servait, l'hésitation était visible. Le grand principe de la liberté politique se reflétait déjà dans les mesures du nouveau pouvoir. On voyait que le despotisme, frappé de mort dans la personne du monarque qui l'avait exercé avec tant de rigueur, se sentait défaillir. M. Zéa-Bermudez se trouva chargé de cette transition remarquable : aux fureurs de la persécution succéda bientôt un certain respect pour les opinions politiques. Cette première tolérance encouragea l'esprit public, il devint chaque jour

plus hardi, et le pouvoir plus timide. Le pouvoir parlait de réformes matérielles, il les voulait même; mais en même temps il repoussait les réformes politiques. Singulière erreur dans laquelle sont tombés bon nombre d'esprits éclairés, de croire que la réforme des abus administratifs, résultats de la violation des droits politiques d'une nation, est possible si on ne relève celle-ci d'une déchéance humiliante, et si on ne lui rend le légitime exercice de ses droits. C'est une prétention bien étrange que de se croire plus fort dans l'isolement de pensée et d'action qu'en s'entourant de lumières. Il semble voir un général qui, en face d'ennemis nombreux, se présenterait au combat sans soldats et refuserait tout auxiliaire.

On comprend dans un souverain la pensée d'un pouvoir illimité, n'admettant que sa propre coopération. Pierre-le-Grand, exerçant le pouvoir absolu à l'aide du bourreau, put vaincre les résistances de la barbarie à ses projets de civilisation. Il fit massacrer les Strélitz et décréta la peine de mort contre ceux qui porteraient la barbe. Mahmoud, élevant un jour la bannière du prophète, put, avec l'aide du peuple, anéantir les janissaires, et, d'une main hardie, renversant tout l'ancien édifice de la barbarie, appeler à son aide la civilisation.

Ce pouvoir sans limites, Ferdinand VII en fut investi. Il s'en servit pour repousser la civilisation; monstruosité presque incompréhensible dans le siècle où nous vivons! Mais comment a-t-on pu imaginer que ce système de destruction survivrait à son auteur et qu'il se trouverait un ministre assez fort pour continuer l'exercice d'un pouvoir absolu, désormais impossible, même pour faire le bien? Il y eut erreur grave à croire que l'Espagne était destinée à demeurer perpétuellement engágée dans les liens de l'arbitraire. Il n'y a pas de force capable de contraindre les événements à se taire. C'est leur voix qui nous fait mieux comprendre l'instabilité des choses humaines.

Le manifeste du 4 octobre 1833 décida la question de l'existence du ministère. Son programme était renfermé dans ces mots : *Pas d'innovations!* comme si la nécessité où il se trouvait de dire à la nation ce qu'il voulait faire n'était pas la plus grande des innovations! Depuis quand le gouvernement en Espagne s'était-il senti assez tributaire de l'opinion publique pour lui dévoiler sa pensée intime?

Cette opinion, chaque jour plus exigeante, ne tint aucun compte à M. Zea de sa vigoureuse attitude envers les carlistes, ni de ce qu'il avait fallu de courage pour expulser Don Carlos de Ma-

drid en face de 300 mille volontaires royalistes armés.

Le manifeste du 4 octobre avait, dit-on, mérité l'approbation entière des puissances du Nord. On a dit que le prince de Metternich assurait qu'il y aurait apposé sa signature. Comme cet encouragement, tout diplomatique, ne fut suivi d'aucune preuve réelle de sympathie, rien ne prouverait mieux au besoin combien peu ce programme était adapté au mouvement d'idées qui se faisait jour en Espagne. L'immobilité séculaire de l'Autriche était un mauvais type à imiter; car s'il est déjà monstrueux d'immobiliser la société par une espèce de terreur politique, si la raison se révolte contre ce pouvoir immoral, du moins quand on a satisfait à toutes les conditions d'ordre et de bien-être matériel envers ses administrés, ainsi que l'a réalisé depuis trente ans la toute-puissance de l'archi-chancelier de l'Autriche, on peut plaider sur ce terrain la cause de l'immobilité ; mais à coup sûr les ministres espagnols ne pouvaient invoquer rien de pareil en leur faveur, car ils avaient manqué à toutes les conditions administratives de l'empire autrichien. Là, comme en Prusse, le pouvoir absolu s'est rendu tolérable à force d'ordre et d'intelligence administrative, tandis qu'en Espagne il n'a cessé d'être

exécrable par ses dilapidations et son ignorance, autant que par ses cruautés.

La première pensée de l'homme d'État qui se jette dans une voie d'imitation, c'est de bien apprécier l'identité des circonstances qui doivent lui servir de point de comparaison. C'est ce que M. Zéa négligea de faire, et on peut lui adresser le reproche fait si souvent aux novateurs constitutionnels, c'est-à-dire d'avoir voulu importer de l'étranger un système dont les éléments manquaient en Espagne. M. Zéa, trop préoccupé du danger des innovations, séduit par la prospérité des États régis par un pouvoir absolu, voulut continuer un système réprouvé par le bon sens et frappé de mort avec Ferdinand VII. En un mot, M. Zéa engagea le combat pour soutenir un pouvoir qui avait cessé d'exister aux yeux de l'Espagne entière et qu'aucune force humaine ne pouvait conserver.

Sans doute la liberté compte des jours d'erreurs, de crimes ; toutefois les phases malheureuses de son existence sont en général les résultats des résistances qu'elle doit vaincre; mais quelle excuse trouvera-t-on à un pouvoir qui, n'ayant que sa volonté pour guide et pour contrôle, n'a su que détruire et produire le chaos administratif, faisant un désert du pays le plus riche, le plus fertile de

l'Europe? Il faut des prodiges d'ordre et de bien-être pour qu'un gouvernement absolu obtienne une sorte de tolérance tacite aux yeux de la morale et de la philosophie; et quand il s'obstine à tout envahir dans son omnipotence, refusant aux hommes leurs droits les plus sacrés, il faut qu'il produise le bien-être matériel de la société, comme le Nil, dont les eaux portent la fertilité sur les terres qu'elles parcourent. Mais si, loin de là, le pouvoir absolu dessèche et rend stérile, il n'a droit qu'à la haine du genre humain. Ce pouvoir a ressemblé en Espagne à un torrent n'apportant que ruine et dévastation. Il n'a mérité que malédiction.

On a prétendu que les puissances du Nord étaient sur le point de reconnaître Isabelle II, quand la chute du ministère Zéa les fit changer de résolution. Je suis loin de partager cette illusion, et je ne saurais croire à ce changement incidentel. L'attitude choisie par ces puissances à la mort du roi prouve leur peu de sympathie pour notre jeune reine. Les questions de légitimité dynastique n'ont jamais exclusivement préoccupé les souverains du Nord, et les preuves abondent pour témoigner de leur tolérance, et même de leur indifférence en matière de dynastie. Mais sous ce changement dans l'ordre de succession il

y avait un principe politique dont le développement ne pouvait être douteux. La Prusse, l'Autriche et la Russie résolurent dès lors de s'abstenir de reconnaître la fille de Ferdinand VII, et la question de dynastie se trouva fort à propos pour colorer une répudiation de principes.

A la mort de Ferdinand, tous les cœurs généreux palpitèrent d'espérance : la foi en la liberté était vive, car elle constituait l'avenir de l'Espagne, et avait traversé de rudes épreuves. Sous ce règne fatal, elle s'était conservée entière au milieu des persécutions. Nous voyons le mouvement des idées reprendre son cours arrêté par les réactions de 1814 et de 1823, et nous les voyons emporter les derniers vestiges du pouvoir absolu. Par un sentiment de juste orgueil national, on voulait aussi effacer les traces de l'intervention liberticide de la France. On avait besoin de protester contre cet attentat.

M. Zéa ne comprit pas en homme d'État la position et les circonstances particulières de l'Espagne après la mort de Ferdinand. Ce ministre courageux ne pressentit pas que cet événement, précédé d'un changement dans la loi de succession, était une révolution entière, et que dès lors toutes les forces du gouvernement absolu étaient anéanties.

M. Zéa crut qu'il suffisait, pour écraser les carlistes de 1834, de le vouloir, comme il l'avait voulu en 1825; mais il ne comprit pas que sa force ministérielle d'alors ne lui était en aucune manière personnelle, qu'elle était un reflet de la puissance de Ferdinand VII, et que cette puissance n'existait plus. Au lieu de grouper autour d'un drapeau d'avenir des opinions éparses et des forces nouvelles, il dénia à tous l'espérance même, par ces mots : *Pas de concessions*, au moment où, entraîné par l'opinion publique, on était contraint d'ouvrir les portes de l'Espagne aux émigrés de 1823. Ce fut une grande imprudence que de prononcer ces paroles qui rappellent l'inscription mise par le Dante aux portes de l'enfer :

« Lasciate ogni speranza, voi ch' entrate. »

L'homme a besoin d'espérer, et ce n'était pas trop, après douze ans d'infortunes, que de laisser l'espoir d'un meilleur avenir. Au lieu de mériter la reconnaissance des émigrés rentrants, M. Zéa ne rencontra qu'opposition chez eux. Leur présence sur le sol de la patrie donna de la vigueur à l'esprit public. On ne voulut pas laisser plus longtemps le sort de la nation à la merci d'un

ministère qui s'isolait de tous. D'un côté, une opinion naissante, déjà même assez forte pour exprimer hautement sa volonté de franchir les limites du manifeste du 4 octobre; de l'autre, l'insurrection carliste déjà menaçante, rendaient la position du ministère extrêmement précaire. Le *statu quo* n'était plus tenable, ni possible, sous cette double action du passé et de l'avenir. M. Zéa dut se retirer.



CHAPITRE V.

Troisième époque constitutionnelle. — Ministère de M. Martinez de la Rosa. — Le statut royal. — Ministère de M. de Toréno. — Soulèvement des provinces. — Chute du ministère.

Nous sommes en 1834. — La pensée de liberté qui surgit en 1810 au milieu d'une lutte à jamais mémorable dans les fastes de l'indépendance des nations, a survécu, a grandi par les persécutions. Elle se fait jour à travers les obstacles, elle a résisté aux plus grandes infortunes, n'a pu être éteinte dans le sang de tant de nobles victimes, et pour la troisième fois ce feu sacré inonde l'Espagne de sa lumière vivifiante. A peine le pouvoir tyrannique de Ferdinand VII a-t-il cessé que l'esprit de liberté se détend comme un ressort longtemps comprimé, et reprend toute son élasticité.

Cette troisième phase de l'ère constitutionnelle

ne ressemble pas aux précédentes, et témoigne avec quelle constance les traditions de la grande et généreuse initiative des cortès de Cadix s'étaient fidèlement conservées.

En 1834, ce n'est plus une sédition militaire qui demande l'épée à la main le rétablissement des institutions ; ce n'est pas une révolution brisant tout sur son passage, ce n'est pas même une révolte des peuples ; c'est l'opinion publique qui triomphe pacifiquement du despotisme expirant, par la seule force du dogme impérissable de la liberté. C'est la royauté elle-même qui vient demander pour le berceau d'une reine-enfant l'appui des principes proscrits jusqu'au jour de son avénement au trône. Ce pacte d'union entre la nation et la couronne, dont la liberté est le lien sacré, est juré en face du fanatisme politique et religieux. Ses rugissements encore lointains annoncent le combat qu'il va livrer à la proie qui lui échappe : c'est le dernier que la liberté aura à soutenir. Les Espagnols, oubliant tous leurs malheurs passés, ne voient dans la fille de Ferdinand que le symbole de leur régénération. Ils reçoivent Isabelle II des mains de son auguste mère, et la proclament leur reine légitime : Marie-Christine, comme Marie-Thérèse, entend le cri de la fidélité chevaleresque : « *Moriemur pro rege*

nostro ! » et la couronne d'Isabelle est confiée à l'honneur castillan. Quel peuple pourra jamais demander à son roi une plus juste gratitude? Quelle nation aura versé autant de sang pour conserver la couronne à deux générations de rois? Arrachée à Ferdinand VII par l'usurpation étrangère, contestée à Isabelle II par l'usurpation de famille, cette couronne est devenue sacrée pour les Espagnols, parce qu'en 1808 et en 1834 elle a représenté le grand principe d'une régénération nationale : le consentement, les acclamations d'un pays font seuls la légitimité des trônes ; c'est alors qu'un roi est véritablement l'oint du Seigneur !

A M. Zéa succéda un ministère qui se résumait dans son chef, M. Martinez de la Rosa. A ce nom, cher aux amis de la liberté, éprouvé par le martyre souffert avec grandeur d'âme dans les bagnes (présides) de l'Afrique, se rattachaient les plus douces espérances. Malheureusement elles ne se sont pas réalisées.

L'avénement de M. Martinez de la Rosa en 1834 était un pas immense dans la voie où l'Espagne demandait à marcher depuis un quart de siècle. Les noms de cortès et de constitution étaient inséparables de celui du nouveau chef du cabinet.

L'histoire sévère et impartiale reprochera sans

doute de graves erreurs à ce grand citoyen, célèbre par ses talents et ses brillantes qualités; mais du moins jamais on ne pourra accuser M. Martinez de la Rosa d'avoir déserté entièrement le drapeau sous lequel il avait noblement servi. Au travers des modifications déplorables que les principes de liberté ont subies dans son esprit, il est resté fidèle à leur essence : s'il a tout à fait varié dans leurs applications, il faut croire que la conviction intime qui l'a guidé, quelque funeste qu'elle ait été à son pays, est assez consciencieuse pour mériter encore le respect public.

Ne pouvant m'occuper que des grands événements de chaque époque, parce qu'eux seuls marquent les différences qui existent entre elles, je ne m'arrêterai pas à l'examen minutieux de l'administration de M. Martinez de la Rosa. Là tout est invariable, je ne pourrais que répéter la même chose et constater que c'est dans l'administration, ou plutôt dans l'absence complète de toute administration, que se trouve la plaie d'où proviennent tous les maux de l'Espagne. Le ministère de M. Martinez de la Rosa fut, comme ceux qui le précédèrent, comme ceux qui l'ont suivi, faible, irrésolu, sans inspirations, sans aucune grandeur dans ses conceptions. L'anarchie gouvernementale ne cessa pas d'être le type de l'ad-

ministration. Rien ne fut créé dont les générations futures puissent conserver un souvenir de gratitude. Le passage de M. Martinez de la Rosa aux affaires en 1834 ne sera qu'un jalon de plus pour se reconnaître dans cette route stérile parcourue par un si grand nombre de ministres, qui n'ont laissé d'eux que la déclaration de leurs bonnes intentions restées sans résultats.

Les seuls grands actes du ministère de M. Martinez de la Rosa sont le statut royal et le traité de la quadruple alliance.

Quand les Espagnols, en 1810, ressaisirent pour la première fois, l'exercice de leurs droits politiques, confisqués par la royauté, ils prirent pour bannière le principe de la souveraineté nationale. Quand le pays était en armes pour sa propre défense, le premier acte qui fut accompli pour l'émancipation du peuple, fut une constitution. Elle reçut ainsi une consécration ineffaçable. La royauté avait abandonné le pays, elle était captive à Valençay; elle devait accepter le nouveau pacte social le jour de sa délivrance. Nous avons vu qu'il fut répudié à l'instant même où la monarchie rentra sur le sol reconquis de la patrie.

A dix années de distance, une révolution militaire relève cette constitution violemment renversée. La royauté vaincue l'accépte et proteste

en silence ; bientôt elle appelle cent mille baïonnettes étrangères, et parvient pour la deuxième fois à renverser la constitution nationale.

En 1834, c'est le ministère qui offre un pacte nouveau que la nation doit accepter sans examen. La nation répudia ce pacte, elle le devait.

Le statut royal de M. Martinez de la Rosa ne fut pas même une charte octroyée par la couronne; il fut donné à l'Espagne par ordonnance ministérielle. C'est peut-être le seul exemple d'une charte devant être fondamentale qui n'eût pas été votée par la nation, ni octroyée par la volonté personnelle du monarque. Un ministre qui se fait constituant! Usurper à la fois la souveraineté du peuple et l'initiative royale ! Par cette seule et impardonnable faute, le statut royal fut une œuvre mort-née. Simple conception ministérielle, elle n'était pas viable. Que de malheurs à la suite de cette fatale usurpation ! On parlait du rétablissement des anciennes lois fondamentales de la monarchie démocratique de l'Espagne, et on donnait la plus pâle ébauche des constitutions les plus imparfaites de l'étranger. On avait reproché aux cortès de Cadix d'avoir imité la constitution française de 91 , et par un oubli bizarre des vieilles libertés de l'Espagne, on prend pour modèle, en 1834, la charte octroyée de la

restauration française, qui avait péri aux journées de juillet 1830, on l'imite, mais on s'attache à rester bien en arrière de son esprit déjà si anti-libéral.

M. Martinez de la Rosa a volontairement renoncé à la plus belle gloire que puisse ambitionner un homme d'état. Si, comprenant tout ce qu'il y a de grand dans la mission de créer un nouvel ordre politique et social, M. Martinez de la Rosa l'eût basé sur le principe inaliénable de la souveraineté du peuple, il aurait convoqué la nation en cortès générales pour former une constitution purement espagnole, en conservant tout ce que les anciennes cortès pouvaient fournir à notre époque pour la forme et pour le fond. S'il eût répudié les serviles imitations de l'étranger, imitations antipathiques à la nation, l'Espagne posséderait aujourd'hui une loi fondamentale d'un type tout espagnol, créée par le libre consentement de la nation et de la couronne. A cette époque les passions n'avaient pas encore fait les ravages déplorables qui sont survenus depuis. Le gouvernement qui eût pris la noble initiative de convoquer la nation pour discuter un pacte nouveau, aurait eu une grande influence dans les débats qui eussent précédé l'adoption de la loi fondamentale ; l'Espagne constitutionnelle se fût ran-

gée en masse sous un même drapeau. Au lieu de cet hommage rendu à la majesté nationale, on jeta, presque par grâce, à l'anxiété publique, comme une concession généreuse, le statut royal dont la physionomie étrangère fut un premier motif de répulsion. Cette malheureuse imitation française fut bientôt un brandon de discorde parmi les constitutionnels, et créa un nouveau parti quand il fallait faire disparaître ceux qui existaient. Au fond, le statut royal ne fut pris au sérieux par personne et ne fut franchement accepté par aucun parti. Une courte analyse de cette création des doctrinaires de l'Espagne suffira pour faire comprendre que l'opposition qu'elle rencontra dès son début fut le prélude d'une chute certaine.

En présentant le statut royal à la nation, le ministère déclara qu'il n'était que la base sur laquelle les députés devaient élever l'édifice constitutionnel. Cette pensée avait au moins le mérite d'une sorte de déférence aux vœux publics; mais rien de moins sincère que cette déclaration : toutes les mesures avaient été prises pour rendre impossible l'œuvre qu'on semblait confier au patriotisme des délégués de la nation.

D'abord ces prétendus délégués auxquels on s'adressait, étaient les élus du monopole le plus incroyable; car tel était le mode d'élection créé

par le statut, qu'en définitive, le nombre des électeurs pour toute l'Espagne n'arrivait pas à mille.

Voici en quoi consistait le système électoral du statut.

Le droit électoral était exclusivement accordé aux villes chefs-lieux de canton [1]. Les colléges étaient formés des seuls membres des municipalités qui s'adjoignaient un nombre de personnes choisies parmi les plus forts contribuables, égal à celui dont se formait la municipalité. Le collége ainsi constitué nommait deux électeurs. Tous les électeurs des chefs-lieux de canton se réunissaient au chef-lieu de la province et nommaient les députés aux cortès.

L'Espagne contient 18,447 communes, réparties entre 49 provinces, ce qui donne 376 communes par province. On peut évaluer à 10 par province le nombre des chefs-lieux de canton. Ainsi sur la totalité des communes il s'en trouvrait 490 ayant vote électoral et 17,957 qui en étaient privées, chaque chef-lieu de canton nommait deux électeurs : les 490 chefs-lieux donnaient donc 980 électeurs.

[1] Je me sers de cette dénomination, qui n'est pas rigoureusement exacte, comme étant celle qui se rapproche le plus du véritable sens du mot espagnol.

Voilà l'élection des députés confiée à vingt voix par province.

Ce n'était pas assez de ce ridicule monopole des votes, il fallait inventer des conditions d'éligibilité pour rétrécir encore ce cercle si étroit. Tout député (procurador) devait avoir 12,000 réaux (3,000 fr.) de rente en biens fonds.

Pour comprendre la valeur d'un pareil cens électoral, il faudrait pouvoir donner un chiffre exact du produit des terres en Espagne. A défaut de ce travail, personne n'ignore que chez nous les chemins et les canaux manquent, les rivières sont peu navigables, les communications présentent des difficultés presque insurmontables parce que tout est en décadence, en sorte qu'on ne peut faire parvenir qu'à grands frais les produits agricoles jusqu'aux centres importants de population ou jusqu'aux abords de la mer. Dès lors le rendement des terres doit être moindre que partout ailleurs. A ces difficultés de transport et d'écoulement des produits il faut ajouter la concentration de la propriété en peu de mains. Sur 54 millions d'arpents (araizados) de terres en culture, 37 millions appartenaient à cette époque aux majorats et aux main-mortes ; 17 millions seuls étaient libres. Ainsi la rareté de la population, l'obligation de posséder une grande propriété pour jouir

d'une rente de 12 mille réaux, limitaient forcément le choix des procuradores à une imperceptible minorité. De là les fraudes pour constituer la rente voulue à des hommes illustres qui avaient le malheur de ne posséder pour tout patrimoine que leurs vertus, leurs talents, et qui joignaient à tant de titres leurs souffrances pour la cause de la liberté.

Quand, par le mode d'élection et le cens de l'éligibilité, on eut à peu près rendu illusoire la liberté des votes dans le choix des procuradores, on voulut aller au-devant de toute velléité d'indépendance dans quelques élus, et le réglement de la chambre rendit impossible toute investigation, toute discussion. Ce fût le complément du statut. Les procuradores ne pouvaient s'occuper que des affaires soumises à leur délibération par la couronne, et pour toute faveur on leur accorda le droit de pétition, et encore l'exercice en était limité par l'indispensable clause que toute pétition devait être signée par douze membres de la chambre, sauf aux ministres à répondre ou non à ces sortes de placets banals.

Le statut créait une chambre aristocratique nommée *Chambre des Proceres,* importation toute nouvelle en Espagne. Je ne me permettrai pas de juger la composition de cette chambre, il me

suffira de répéter ici l'ordre dans lequel le statut royal classe les titres de ceux qui pouvaient prétendre à cette dignité. « La chambre des proceres « se composera, dit le préambule du statut, de « ceux qui se distingueront par leurs dignités « élevées, leur naissance illustre, leurs services, « leur mérite, leur savoir et leurs vertus. » Ainsi la première condition pour faire partie de cette chambre haute était la dignité et la naissance du postulant, et les moins nécessaires c'étaient le savoir et la vertu ! Une semblable appréciation peint à merveille cette malencontreuse institution des proceres, et dispense de tout commentaires. Ils devaient se recruter parmi les grands d'Espagne, les membres du haut clergé et les fonctionnaires ayant une rente annuelle de 60 mille réaux (15,000 francs), ce qui eût constitué à peu près une exclusion radicale, si on n'eût admis, comme revenus, les traitements payés par l'État. Il y avait des proceres héréditaires, d'autres étaient à vie.

Le statut royal ne posait aucune déclaration de principes, n'offrait aucune garantie. Il n'y était pas question de liberté de la presse ni de liberté individuelle. Pas d'indépendance ou d'inamovibilité du pouvoir judiciaire, pas de responsabilité ministérielle. En un mot, le statut royal n'était

qu'une dérision, un leurre à l'aide duquel on espérait contenir les exigences de l'opinion publique, faire du pouvoir absolu à l'ombre d'un simulacre de gouvernement représentatif, et perpétuer, tout en ayant l'air de le combattre, un fait avoué dans le préambule du statut royal : « Que les maux soufferts par l'Espagne pendant « trois siècles n'avaient d'autre origine que le « mépris dans lequel étaient tombées les lois fon« damentales du royaume. »

Le statut royal ne fut donc créé que dans un but de monopole ministériel, sous une forme semi-libérale et semi-représentative, qui ne constituait rien, et dans laquelle aucun intérêt public n'était représenté, sauf celui de l'aristocratie. La loi électorale devait assurer une majorité constante aux ministres, et par là assurer à ceux qui l'avaient faite une longue existence au pouvoir. Mais, ainsi qu'il arrive quand on crée un système de monopole, celui du statut tourna contre son auteur et contre ses adeptes ; le jour où ils quittèrent le ministère, la machine électorale fut confiée à des mains hostiles à leur élection. Une dissolution des premières cortès convoquées sous l'empire du statut royal eut lieu en janvier 1836, et des soixante-seize membres appartenant à l'opinion de M. Martinez de la Rosa un seul fut

réélu, le marquis de Someruelos [1]. En se voyant exclu de la chambre par le système électoral que lui-même avait créé, l'auteur du statut royal dut comprendre sans doute qu'il est dangereux de créer des institutions au profit du pouvoir éphémère des ministres, et qu'un attentat contre la liberté des votes, érigé en loi permanente dans les élections, retombe tôt ou tard sur ceux qui s'en rendent coupables. Quand on est au pouvoir, il faut penser qu'on doit en descendre, et songer plutôt à donner des garanties aux citoyens que des armes d'oppression aux ministres, toujours trop disposés à s'en servir ; car on ne cesse jamais d'être membre de la société, on n'est que passagèrement au ministère.

Celui de M. Martinez de la Rosa, amoindri, emmaillotté dans un réseau d'impossibilités qu'il s'était créées lui-même, avait à combattre le parti libéral, qui protestait contre la parcimonie des concessions à lui faites, et la faction carliste, dont le développement devenait de jour en jour plus grave. Il fut dès lors impuissant à opérer la véritable révolution que réclame l'Espagne pour se régénérer, la révolution admi-

[1] Encore ne fut-il pas réélu par sa province, Logroño; il fut nommé par celle de Soria.

nistrative : sans elle, il ne pourra jamais y avoir un gouvernement fort et capable. Les chambres, telles que les avait faites le statut royal, n'étaient propres qu'à susciter des embarras. Le ministère usait ses forces à expliquer l'esprit et la lettre du statut aux députés qui, de leur côté, ne cessaient, en toute occasion, de dire avec raison que c'était se moquer du bon sens que de les convoquer pour enregistrer les volontés ministérielles et exercer un ridicule droit de pétition tout à fait illusoire. Un temps précieux qui devait décider de l'Espagne était perdu dans ces puérils débats ressemblant plus à des dissertations d'académie qu'à de sérieuses discussions politiques. Le ministère voulait chaque jour rétrécir davantage l'action législative, disant que si le statut n'était pas la meilleure des institutions, c'était la seule possible. Le nom de garde nationale fut sérieusement refusé par le ministère aux citoyens armés, il parut trop révolutionnaire; celui de garde urbaine, moins ambitieux, devait suffire. Les députés s'efforçaient, par contre, d'élargir le cercle de leurs attributions, et le canon qui grondait en Navarre ne parla pas assez haut pour faire cesser ces pitoyables luttes de paroles, dignes des derniers temps des Grecs du Bas-Empire. Quand le salut de la patrie exigeait une résolution vigoureuse de la chambre,

afin de concentrer toutes les volontés dans un seul but, on s'occupait du vœu de Santiago [1]. C'est ainsi que tous les pouvoirs de l'État s'énervaient à la fois.

Ce fut en vain que M. Martinez de la Rosa appela à son aide M. le comte de Toreno, l'un des hommes les plus éminents de l'Espagne, et qui, plus que l'auteur du statut, appartenait à l'époque glorieuse de 1810. Malgré son incontestable talent, malgré les beaux souvenirs de sa vie passée et les services rendus à la cause de la liberté qui lui avaient mérité l'honneur insigne et unique d'une dispense d'âge pour siéger aux cortès constituantes, le comte de Toreno, en entrant au ministère des finances, n'apporta ni force ni autorité au cabinet dont il vint faire partie. Certes, je ne connais pas un Espagnol qui, plus que M. de Toreno, fût doué des talents nécessaires pour briller à la tête de la nation.

Avant son entrée au ministère, il avait hautement critiqué Martinez de la Rosa sur ses tendances rétrogrades. Il qualifiait ses fautes avec le sarcasme piquant et de bon goût qui est une des

[1] Il consistait dans une contribution en nature, inventée par le clergé et fondée à l'occasion d'une prétendue invocation faite à saint Jacques par le roi Ramiro, à la bataille de Clavijo.

armes redoutables de l'esprit de M. de Toreno, dont le talent parlementaire est profond, subtil et varié. Arrivé au pouvoir, M. de Toreno adopta les idées de ses collègues, fut aussi rétrograde qu'eux, s'occupa peu de politique et concentra toutes ses pensées dans une opération de finances, dont la réalisation malheureuse a donné le coup de grâce au crédit de l'Espagne. M. de Toreno ne fit rien pour améliorer l'administration de son département, rien pour le pays, rien pour créer le gouvernement de force d'où dépend le salut de la nation. Il exerça le pouvoir en grand seigneur, qui ne vise pas à conquérir une gloire immortelle, la reconnaissance de ses concitoyens, l'admiration du monde : fugitifs applaudissements, trop périssables sans doute pour être appréciés par l'homme dont l'expérience regardait en pitié la rouille dévorante des abus qui rongeaient l'Espagne. Leur réforme n'avait aucun attrait pour sa volonté émoussée. Une lutte laborieuse, mais utile pour rétablir l'ordre dans toutes les parties de l'administration, n'était pas l'objet de l'ambition du comte de Toreno. Il renonça facilement à devenir le fondateur d'une ère nouvelle pour sa patrie, ne s'associa que temporairement aux tourments que préparait à l'Espagne la conquête de sa liberté, et à la vue de son pays ruiné et mal-

heureux, il se sentit soulagé d'un grand poids le jour où il put cesser de prendre part aux affaires publiques et aller attendre à l'étranger la fin d'une lutte qui n'avait plus pour lui qu'un bien faible intérêt.

M. de Toreno, non plus que M. Martinez de la Rosa, n'avancèrent pas d'une ligne la question vitale qui tenait l'Espagne en suspens. L'insurrection carliste s'étendait, s'organisait; le gouvernement constitutionnel ne vivait que de secousses; aucune amélioration créant des intérêts, des sympathies populaires, ne se produisait; le désordre, l'anarchie que j'ai signalés aux époques précédentes se propageaient par le relâchement naturel des liens de subordination d'un pouvoir bâtard qui n'était plus le despotisme et n'était pas encore la liberté. Quand un gouvernement, aux jours de la guerre civile, ne s'impose au pays ni par la grandeur de ses plans, ni par la hardiesse de ses résolutions, ni par la vigueur des coups qu'il porte à l'ennemi, il tombe bientôt annihilé par sa propre faiblesse sous le poids de ses fautes. Telle était la situation du ministère de M. Martinez de la Rosa et du comte de Toreno. D'abord, attaqué par l'opposition parlementaire, malgré toutes les difficultés qu'elle éprouvait à se faire entendre, il fut bientôt bravé dans des com-

motions sanglantes. Des assassinats épouvantables de malheureux moines vinrent assombrir l'horizon politique; des crimes que le ministère n'avait pas su prévenir restèrent impunis et dévoilèrent une faiblesse alarmante; une sédition militaire où périt le capitaine-général de Madrid, Canterac, triompha aussi, le 18 janvier, 1835 de la mollesse du pouvoir. Dans ces luttes intestines la liberté n'acquérait pas une seule garantie, et le pouvoir perdait toute autorité, toute considération. Des émeutes, d'horribles assassinats, faisant rétrograder l'esprit public, effrayèrent par leurs excès, toujours impunis, la nation inquiète, qui se demandait où s'arrêteraient ces convulsions sans dignité comme sans but; car, de même que les cruautés du pouvoir absolu s'étaient exercées sans créer un véritable gouvernement, de même les excès de la liberté s'accomplissaient sans augmenter les chances d'un meilleur avenir. La responsabilité d'une si triste situation appartient exclusivement au pouvoir, car les ministres sont aussi coupables pour le mal qu'ils font que pour le bien qu'ils n'ont pas su faire. La confiance de la couronne accordée sans réserve à Martinez de la Rosa et à Toreno; des ressources pécuniaires considérables, résultant d'un emprunt de cent millions de francs effectifs autorisé par les cortès

pour subvenir aux frais de la guerre; d'importantes forces militaires nationales, augmentées de trois légions étrangères; le traité de la quadruple alliance, rien ne put les relever de cette espèce de paralysie morale. Tout languissait ou périssait sous leurs mains inhabiles. Jamais la valeur des résultats n'a moins répondu à la grandeur des moyens; et ces moyens pourtant ne suffisaient plus. Pour la première fois, on commença à parler de l'intervention de la France; car telle était l'impuissance, le marasme du ministère, qu'une fois de plus on put dire qu'il n'y avait pas de gouvernement.

Les embarras intérieurs que M. Martinez de la Rosa trouva lors de son entrée au ministère s'augmentaient par la lutte dynastique qui s'agitait en Portugal entre les deux fils de Jean VI. La présence de Don Carlos dans le camp de Don Miguel rendait l'Espagne solidaire du succès de Don Pédro. C'est dans cet état de choses qu'apparut le traité de la quadruple alliance, cette conception funeste qui a causé bien des maux à l'Espagne. A mon avis, les espérances d'intervention et de coopération que fit naître et que ne pouvait réaliser le traité, ont énervé les forces constitutionnelles. Le vide de ces stipulations a été une sorte d'encouragement aux carlistes, à

qui il a bien été permis de n'y voir qu'une de ces concessions faites par les gouvernements aux exigences de l'opinion publique, concessions que la diplomatie se charge d'éluder et de réduire à la valeur qu'on a réellement voulu leur donner. Erreur sans doute, si on l'applique au traité de la quadruple alliance; mais cette erreur est en quelque sorte autorisée par ses résultats. J'aurai occasion de revenir sur ce traité, quand je traiterai de la politique extérieure de ces derniers temps; mais, à mon avis, il a été pour la politique étrangère, et par la même raison, ce que le statut royal a été pour l'intérieur, une cause de dissension, un dissolvant de l'esprit public, de l'unité de vues et de l'énergie nationale. C'est que ces deux actes furent l'un et l'autre des conceptions timides, dignes d'une époque où l'on ne pose guère de principes que pour en nier les conséquences. Rien de plus dommageable que ces systèmes bâtards entre la réalité et la fiction où les volontés se divisent, où les esprits se fatiguent à expliquer un texte dont l'obscurité se prête merveilleusement à toutes les interprétations. On dirait, et à tort sans doute, que tel fut le but que se proposèrent les auteurs du traité de la quadruple alliance. Le prince de Talleyrand, interpellé par un de ses amis sur la véritable por-

tée de ce traité, répondit, à ce qu'on assure : « Ce n'est rien pour nous, c'est quelque chose « pour les puissances du Nord, et beaucoup « pour les sots. » Le mot est sanglant; il est assez juste pour le croire bien réellement sorti de la bouche de l'homme dont la vie entière s'est passée à se jouer des événements, trafiquant à son profit des intérêts du genre humain.

A peine les troupes espagnoles entrèrent en Portugal qu'elles décidèrent du sort de Don Miguel et de Don Carlos. Tous deux abandonnèrent le Portugal. Don Carlos s'embarqua pour l'Angleterre, d'où il s'échappa bientôt. Ce prince, après avoir traversé toute la France, pénétra en Navarre.

L'apparition subite du prétendant au centre des provinces insurgées en son nom n'a pas été un événement d'une grande importance sur les destinées de la guerre. Cependant, il est hors de doute que la présence de Don Carlos a pu tout d'abord exciter quelque enthousiasme parmi des masses faciles à fanatiser, et dans l'esprit desquelles on exalta Don Carlos comme un héros qui venait partager leur sort. Mais bientôt Don Carlos ne fut qu'un embarras de plus pour les chefs de l'insurrection. Une cour ambulante, ayant pour fidèle escorte une camarilla et un foyer d'intrigues, a rendu la présence du prétendant sur le théâtre

mouvant de la guerre plus nuisible à la faction carliste qu'au gouvernement constitutionnel.

Le ministère luttant péniblement contre les difficultés de sa position, qu'aucune force morale ne protégeait, n'améliorant la situation ni par des succès militaires, ni par le développement de l'esprit public, on songea comme dernière ressource à demander l'intervention armée de la France. La France s'y refusa. M. Martinez de la Rosa sortit du ministère à la suite de ces pourparlers diplomatiques, après s'être usé, on peut le dire, à réaliser une utopie politique qu'il poursuivait depuis son premier ministère de 1822. M. Zéa avait cru pouvoir régénérer l'Espagne par le gouvernement absolu, tempéré par la justice, deux principes qui, sauf un heureux hasard, s'excluent mutuellement. M. Martinez de la Rosa ne vit de salut possible que dans l'adoption pure et simple du statut royal. Tous deux poursuivant leur chimère arrivèrent au même résultat, à l'impuissance. C'est un travers dont la haute intelligence de M. Martinez de la Rosa aurait dû le préserver. On ne fait pas sans péril des expérimentations politiques, comme on en fait dans l'industrie ou dans les sciences. Quand le repos, l'honneur et l'avenir d'un pays dépendent de ces essais dangereux, le succès seul peut justifier

une aussi téméraire entreprise. Or, M. Martinez de la Rosa échoua complétement, et le statut royal n'a eu qu'une existence de deux années.

Le développement des deux faits qui dominent la question espagnole ne s'est pas arrêté un instant dans la narration historique qui précède. La pensée de liberté qui éclata en 1810 s'est reproduite sous différentes formes : elle triomphe à l'époque où nous sommes arrivés ; mais aussi l'anarchie administrative, compagne inséparable de tous les gouvernements, se retrouve sans trêve, sans interruption, sous le statut royal comme sous les régimes précédents. Incompréhensible destinée d'un peuple qui ne peut parvenir à une organisation sociale forte et régulière, et qui, après trente ans de révolutions, n'a pas encore posé la première pierre de cette base de son avenir! Faute d'organisation, quelques rebelles dans la Navarre forment le noyau d'une insurrection qui, dès son début, défie un pouvoir reconnu légitime par le reste de la Péninsule. Le premier cri de rébellion ne peut être étouffé par un ministère encore armé du pouvoir absolu. L'insurrection, sans être plus redoutable, devient plus nombreuse sous un gouvernement plus libéral, mais tout aussi impuissant que celui qu'il remplace, car les progrès et le développement des principes con-

stitutionnels ont été sans influence dans la guerre civile. C'est sous un ministre qui proclame l'immobilité politique que les soulèvements commencent. Si ce système eût prévalu, la guerre civile n'eût pas été moins violente pour cela, car, sauf le nombre qui, dans mon opinion, n'a donné aucune importance réelle aux carlistes, la position n'a pas cessé un instant d'être la même depuis le premier jour de l'insurrection. C'est que la guerre civile n'a rien de commun avec les institutions, et ne tient pas à la forme du gouvernement de Madrid. Établissez, ce qu'à Dieu ne plaise! le despotisme le plus atroce, ou la république la plus insensée; la question n'aura pas fait un pas. Le mal, le seul mal est dans l'absence d'un véritable gouvernement; quel que soit le nom dont il se soit paré jusqu'à présent, il n'a jamais eu d'existence réelle et qui lui soit propre. Aujourd'hui les ministres ont vécu des victoires des généraux et sont morts de leurs revers, sans que le plus souvent le bien ou le mal ait été leur ouvrage; l'existence ministérielle a donc été soumise aux chances de la guerre. Il n'en pouvait être autrement d'une administration marchant à la remorque des événements militaires et sous la protection de l'armée. De là cette subordination choquante du pouvoir suprême aux chefs de l'armée qui étaient

consultés sur les mesures politiques les plus ordinaires. On peut être sûr qu'à chaque question qui s'est agitée dans le cabinet, la première de toutes les considérations a été de savoir ce qu'en diraient les généraux. Cette abdication complète des ministres qui, ne sachant ni diriger ni commander, et recevant au contraire l'impulsion souvent capricieuse de chefs militaires dont il faut marchander l'obéissance et la coopération, explique l'état de paralysie du gouvernement. La répétition monotone des mêmes faits sous les différents ministères n'a pas d'autres causes, et nous la retrouvons toujours dans le cours de cet ouvrage.

La retraite de M. Martinez de la Rosa fut suivie d'un changement total dans l'administration supérieure. Le comte de Toreno quitta les finances sans les avoir améliorées, et passa aux affaires étrangères avec la présidence du conseil. Ce nouveau cabinet fut un mélange d'hommes d'opinions plus avancées, mais peu homogènes. Assez mal accueilli dans le public, l'impopularité du chef du cabinet détermina une crise violente qui se préparait sourdement. Depuis longtemps l'inquiétude était générale. Ces tendances rétrogrades du pouvoir avaient répandu l'alarme dans le parti libéral. Le peu de succès des opérations militaires, mal interprété, excitait

un mécontentement universel. On commença à craindre que la cause de la liberté ne fût menacée. Le nouveau cabinet, présidé par M. de Toreno, malgré les antécédents honorables des hommes qui le composaient, ne put inspirer ni confiance, ni sécurité. La malheureuse journée des Amescoas mit le comble à l'irritation et provoqua une explosion qui, commençant à Saragosse, gagna Reuss, Barcelonne, et successivement le royaume entier.

Bien qu'en général les détails de ces sortes de malheureux événements, soient toujours mal connus et mal appréciés, quelque peine qu'on se donne pour saisir la vérité, le soulèvement de Barcelonne à cette époque eut un caractère trop grave, et son influence sur le reste de la Péninsule fut trop générale pour ne pas s'y arrêter un moment. Le récit succinct que je vais en donner, extrait de pièces officielles que j'ai pu me procurer, doit, je crois, être regardé comme une narration scrupuleusement historique.

Par un effet de ces vicissitudes si communes dans les temps d'agitation politique, le général Llauder commandait en Catalogne au moment où éclata cette terrible commotion. Idole de ses concitoyens [1], quand, au 25 décembre 1833, il

[1] Le général Llauder est Catalan.

demandait le renvoi du ministère Zéa et *toute la latitude de liberté qu'exigeait l'état de la nation*, déchu dans l'opinion publique après sa sortie du ministère, sa présence seule à Barcelonne provoqua la terrible insurrection populaire de 1835.

Au milieu d'une guerre civile malheureuse, les éléments de désordre et de réaction existent en si grand nombre dans la société, il y a tant de passions brûlantes, que la moindre étincelle suffit pour causer un vaste incendie. La Catalogne, libre d'abord du fléau du carlisme en armes, avait vu peu à peu des bandes de factieux s'organiser impunément. L'égorgement de gardes nationaux épars des villes de Reuss, Manresa et Camarasa signalèrent leur entrée en campagne.

La nouvelle de ces assassinats parvint à Reuss avec celle du soulèvement qui avait eu lieu à Saragosse. Il n'en fallait pas davantage pour porter au comble l'exaspération des esprits. L'ardeur de la vengeance, la force de l'exemple, produisirent une explosion subite. L'horrible loi des représailles, qui fait retomber sur les innocents le crime du coupable, est proclamée, et, sur les trois couvents que renfermait la ville de Reuss, deux sont livrés aux flammes. On met à mort tous les malheureux moines qui ne peuvent échapper par la fuite au sort qui les attend.

Le général Llauder se trouvait à Esparraguera, où il prenait les bains du Puda, lorsqu'il apprit le soulèvement de Reuss. Il ordonna à l'instant au général Colubi, gouverneur de Tarragone, de marcher sur la ville insurgée, lui donnant carte blanche pour agir vigoureusement. Colubi se présente devant Reuss, trouve les portes fermées et se voit obligé de reculer. L'autorité était dès lors vaincue.

Si l'exemple de Saragosse avait été contagieux pour Reuss, le soulèvement de cette dernière ville eut une action plus forte encore sur la capitale de la Catalogne, dont elle était si près. Le 25 juillet, à l'occasion d'une course de taureaux, le peuple cesse bientôt d'être spectateur. Des cris d'insurrection partent de tous les angles de l'arène ; les bancs volent en éclats, la foule fuit devant cette scène de dévastation qui s'étend au dehors. La populace, encouragée par l'absence de répression, se porte à de plus grands excès. Le couvent des Carmes fut incendié le premier ; cinq autres eurent le même sort. Quelques malheureux moines perdirent la vie ; mais la plus grande partie fut sauvée par la généreuse pitié des habitants. Heureusement les couvents de religieuses furent respectés ; le jour suivant elles quittèrent leurs cellules.

Llauder arrive à Barcelonne le 27; des cris de mort se font entendre devant son habitation. Il s'enferme pendant la nuit dans la citadelle avec ses troupes, et se retire le lendemain à Mataro.

Il y a dans les masses un fatal esprit d'imitation qui se retrouve dans l'accomplissement du mal. L'incendie des couvents de Barcelonne se répète dans différentes localités de la Catalogne. Le couvent des Récollets à Rindones, celui des Bénédictins de San-Cucufate del Valles, furent livrés aux flammes. Le général Llauder, en se retirant vers la frontière de France, put assister de Mongat à l'incendie du couvent de St-Jerôme de la Murtra. A Mataro, Arenys et Sgualada, d'autres couvents furent brûlés. La plus riche chartreuse de l'Espagne, celle de Scala Dei, et celle de Monte Alegre, éprouvèrent le même sort. Ce vandalisme paraissait ne devoir pas s'arrêter.

D'aussi épouvantables désordres n'étaient que le prélude de scènes encore plus déplorables.

Des troupes avaient été rassemblées à Bruch; le général Baza les commandait. Arrivé à une demi-lieue de Barcelonne, au village de Sans, il fit faire halte à ses soldats, pénétra dans la capitale de la principauté, sans autre suite que deux officiers, et parcourut aussitôt les rues escorté par

le général Pastors, par le commandant de place Ayerbe et par un adjudant.

L'entrée du général Baza n'était donc ni un mystère, ni une surprise, moins encore une provocation, puisqu'il était venu seul et sans troupes. Mais qui peut expliquer l'inconcevable fièvre des masses, dès qu'elles n'agissent plus que par mouvements convulsifs? La nouvelle de l'arrivée du général Baza se répandit dans la ville comme l'annonce d'une attaque de l'ennemi ; le 5 août, l'insurrection s'émut, terrible comme si un danger réel eût menacé la cité : Baza ne sut pas calculer celui qu'il venait braver en faisant tirer le canon d'alarme. Il crut effrayer les masses, il les exaspéra. Chacun courut aux armes et se prépara au combat. La garde nationale se réunit, elle arrive tambour battant, enseignes déployées, précédée par la municipalité et suivie d'une foule immense en armes. Au bruit du canon d'alarme, les troupes stationnées à Sans accourent au pas de course, entrent par la porte de San-Madsone : elles se rangent en bataille devant le palais, occupent la Lonja (Bourse), et appuient leur droite à la citadelle. Les deux forces militaires sont donc en présence : le moment est décisif. Le corps municipal à cet instant suprême se détache de la garde nationale et monte chez le général qu'il supplie de

se retirer, et d'éviter les malheurs affreux près de fondre sur cette riche cité, devenue un volcan sur le point d'éclater. « Moi ou le peuple devons « rester vainqueur, » fut la seule réponse de Baza aux supplications de la municipalité. Ce mot circule et parvient aux masses assemblées : elles acceptent cette réponse comme un défi et s'ébranlent contre le palais que personne ne défend. Avec la rapidité de l'éclair, le peuple s'empare de l'église de Sainte-Marie et pénètre dans le palais par une tribune qui y communique : d'autres insurgés renversent les obstacles qui sont devant eux et se précipitent par le grand escalier dans les appartements du gouverneur. Le général Pastors, aimé du peuple, se présente et s'efforce en vain de prévenir les plus funestes excès, sa voix est méconnue ; il est refoulé. Le palais est envahi de toutes parts ; des assassins arrivent jusqu'au général Baza ; deux coups de pistolet mettent fin à son existence; son cadavre est lancé par la fenêtre, traîné dans la rue jusqu'à un bûcher ardent où brûlaient tous les papiers et les meubles de la direction de police. L'édifice destiné à ce service public est détruit, comme le tribunal des impôts et le monastère de Monserrate. Une statue colossale en bronze de Ferdinand VII, élevée par le comte d'Espagne sur la place du Palais,

est brisée. Cette triste journée se termina par l'incendie d'une fabrique et d'une fonderie mues par la vapeur, et appartenant à M. Buonaplata.

La propriété particulière ainsi attaquée éveilla le sentiment et le besoin de la défense commune. On avait été plus qu'indifférent à l'incendie des couvents, au massacre des moines, à l'assassinat du général Baza ; mais l'intérêt personnel une fois en jeu, on s'organisa pour repousser la spoliation à main armée. Le général Pastors fut investi du commandement militaire de la ville ; un ancien député, M. Prat, fut nommé gouverneur civil ; on forma une junte permanente d'autorités ; la municipalité s'adjoignit cinq délégués du peuple. Enfin on songea sérieusement au salut de la ville. Aussi, quand le 6, au matin, les incendiaires et les pillards voulurent tenter un coup de main sur l'entrepôt général de la douane, à peine eurent-ils commencé l'attaque que la troupe et la garde nationale les dispersèrent à coups de baïonnette. Ce fut la dernière tentative de désordre.

Le 7, deux hommes obscurs, Mariano Garri et Narciso Pardinas, furent jugés par la commission militaire, le premier comme chef de factieux, le second comme un des incendiaires de la fonderie; condamnés à mort, ils furent fusillés. Les assassins du général Baza ne furent pas même recherchés.

Telle est la justice qui prévaut dans les commotions populaires.

La junte adressa le 8 un message à la reine. Ainsi qu'il arrive de toutes les déclarations faites au milieu du tumulte des passions, les représentations de la junte ne satisfirent personne. Avertie de l'impopularité qui commençait déjà pour elle, cette assemblée fit une allocution aux habitants, par laquelle elle reconnaissait que les circonstances exigeaient la création d'une junte auxiliaire consultative, nommée par la population, fixait le nombre des membres de cette junte et déterminait le mode d'élection.

Le système électoral, quel qu'il soit, est toujours dans les mœurs des Espagnols, il est par conséquent facilement compris. C'est une des conditions les plus heureuses où puisse se trouver un peuple qui aspire à fonder un gouvernement représentatif. Le plus grand ordre régna pendant tout le temps que dura ce premier exercice du droit électoral. La junte auxiliaire, composée de douze membres, fut installée et remplaça de fait la junte des autorités dont elle n'aurait dû être que l'auxiliaire.

Le 11, la junte fit une proclamation annonçant son installation aux habitants de Barcelonne et de la Catalogne, et faisant connaître les principes

qui allaient diriger sa conduite ; le 19, elle adresse un message pour demander à la reine la convocation de cortès constituantes, la nomination du général Mina comme capitaine-général de la principauté, et celle du général Pastors comme gouverneur de Barcelone. Le ministère, en apprenant ce qui était arrivé à Barcelone, voulut sévir contre les autorités nées du mouvement insurrectionnel.

Le 2 septembre 1835, la reine régente adressa un manifeste à la nation, dans lequel elle flétrit les mouvements des provinces, et déclara vouloir appliquer des châtiments prompts et sévères à ceux qui persisteraient dans leur criminelle rébellion, décidée qu'elle était à ne rien épargner pour arriver à rétablir la tranquillité publique.

Ce manifeste était suivi d'un décret de la même date, contenant les dispositions suivantes :

1° Les juntes sont déclarées illégales.

2° On ordonnait leur dissolution immédiate, déclarant nuls tous leurs actes.

3° Toute résistance à ces dispositions serait punie des peines portées par les lois contre les auteurs et complices du crime de rébellion.

4° Les autorités faisant partie de ces juntes devaient se retirer en tel lieu de la province où elles pourraient exercer leurs fonctions. Les fonction-

naires qui n'obéiraient pas perdraient leur emploi, sans préjudice des poursuites criminelles dont ils pourraient être l'objet.

5° On ne devait, sous aucun prétexte, obéir aux ordres des juntes pour le paiement des contributions; ceux qui les paieraient n'auraient aucun droit à ce qu'on les considérât comme déchargés de leurs contributions.

6° Tout individu faisant partie des juntes demeurait responsable sur ses propres biens des contributions prélevées par les juntes.

Ce décret est adressé à M. de Toreno, président du conseil des ministres.

Pour toute réponse à ce décret royal du 2 septembre, fulminé contre les juntes, celle de Barcelonne s'érigea, le 9, en junte supérieure du gouvernement de Catalogne, et se mit en rapport avec celles de Valence et de Saragosse. Elle commença dès lors à promulguer des actes administratifs de la plus haute importance : elle forma des corps francs, mobilisa une grande partie de la garde nationale, ordonna, le 11 septembre, en s'autorisant du décret des cortès du 29 juin 1821; que la moitié de la dîme serait destinée à payer les gardes nationaux mobilisés; la junte abolit aussi les droits seigneuriaux, ce qui avait déjà eu lieu à Valence et à Murcie en vertu du décret des

cortès du 5 mai 1823. Le ministère tomba : le général Mina fut nommé au commandement de la Catalogne, et le jour où il prit possession de sa charge, la junte résigna ses pouvoirs, ce qu'elle fit connaître aux habitants par une proclamation en date du 22 octobre.

Le mouvement insurrectionnel contre le ministère du comte de Toreno se propagea à toutes les provinces ; heureusement il ne fut pas accompagné de cette série de meurtres et d'incendies qui avaient eu lieu à Barcelonne et à Saragosse. L'Andalousie organisa à Andujar une junte centrale, dont le comte de Donadio fut le président. Un an plus tard, presque jour pour jour, le comte de Donadio succombait sous le fer d'autres insurgés. Des troupes, appartenant à tous les corps des gardes nationaux pris çà et là, furent réunies et menacèrent la capitale de leur camp de Manzanarès. Madrid avait vu le 15 août comprimer une insurrection naissante ; mais tant d'agitations partielles, un soulèvement aussi général contre l'existence du ministère, devaient en marquer le terme ; le 14 septembre, le comte de Toreno et ses collègues quittèrent le pouvoir. Inhabile à prévenir le mal, M. de Toreno fut impuissant à combattre une insurrection de toutes les provinces contre son administration. Des mandats d'ar-

restation avaient été lancés contre quelques députés, chefs de l'opposition, tels que MM. Isturiz, Galiano, le comte de las Navas, Chacon, etc., qui purent échapper aux sbires de la police : les uns se cachèrent, d'autres s'enfuirent ; le comte de Las Navas fut se mettre à la tête des troupes de l'Andalousie.

Quelque déplorables que soient pour la société ces agitations tumultueuses au milieu desquelles il est difficile de bien saisir l'expression d'une pensée réelle, pourtant lorsque de tous les points d'une vaste monarchie il part un cri de réprobation contre des hommes exerçant le pouvoir suprême, il faut bien voir dans cette manifestation unanime quelque chose de plus que le rugissement sinistre des passions irritées ; il faut reconnaître que cette association de mécontentements marchant vers un même but trouve un lien d'union dans un sentiment de juste colère contre les auteurs d'un mal qui pèse sur les uns, annule les autres et les effraie tous. Le peuple est patient de sa nature ; en Espagne il n'a jamais été révolutionnaire, et si l'excès des souffrances provoque une explosion, nous avons toujours vu que le triomphe ne l'enivre pas. Il ne poursuit pas son œuvre au-delà du but qu'il a proclamé d'abord ; il n'augmente ni ses prétentions ni ses exigences en vue du succès ; il

s'arrête de lui-même quand justice est rendue à ses réclamations, quelque violente que soit la forme sous laquelle il les présente. Pendant cette convulsion fébrile qui agitait sur tous les points du royaume des esprits ardents, il n'y eut pas un acte, pas un mot offensant pour la majesté royale. C'était de l'indignation contre le ministère, sans aucun mélange de levain révolutionnaire ou antimonarchique. Cette docilité existe peut-être en Espagne parce que l'élément politique y est encore plutôt une sensation qu'une passion qui va jusqu'aux derniers résultats de son effervescence. On sait mieux ce qu'on ne veut pas que ce qu'on veut. Que ne ferait-on pas de ces masses patientes et dociles, si des mains probes et habiles les guidaient dans la voie d'une régénération bien comprise? La chute du comte de Toreno était le but que se proposait l'insurrection ; à la nouvelle de son renvoi, toutes les juntes se séparèrent d'elles-mêmes. Une agitation terrible, qui semblait menacer l'existence sociale de l'Espagne, se calma à la voix d'un homme peu connu de la généralité des juntes. M. Mendizabal n'avait jamais figuré dans les affaires publiques d'une manière apparente, et il avait contre lui d'être redevable de son élévation à ce même comte de Toreno, dont la nation entière exigeait le renvoi.

Le programme de M. de Mendizabal, publié le 14 septembre, rassura tous les esprits. On crut avec raison à la droiture de ses intentions, à la sincérité de son patriotisme, et le calme le plus profond remplaça ces mouvements convulsifs auxquels les provinces étaient en proie depuis six semaines. Peu de temps après, quand les cortès furent réunies, le comte de Toreno vint occuper sa place de député, sans que personne songeât à lui demander compte de son administration, ni proposer d'examiner les causes de l'insurrection apaisée. Ce n'était plus qu'un événement historique à enregistrer dans le récit des commotions successives du pays, commotions toujours sans résultats, sans conséquences d'avenir, déplorables avortements d'une société profondément malade.

CHAPITRE VI.

Ministère de M. Mendizabal. — Sa chute.

M. Mendizabal débutait dans la carrière ministérielle par être chef de cabinet. Aucun antécédent parlementaire ne recommandait sa capacité politique. Son nom, les services même rendus par lui à la cause de la liberté, si réels qu'ils fussent, n'étaient connus que d'un petit nombre d'amis. Une sorte de célébrité s'était attachée à son nom comme agent financier de l'expédition de Don Pédro. Une activité prodigieuse, une imagination fertile, une audace que rien n'effraie ni ne rebute, avaient rendu M. Mendizabal l'âme de cette entreprise. Souvent dans les conseils de Don Pédro il fit prévaloir son inébranlable confiance dans le succès sur les hésitations timides des chefs militaires. Si donc le succès doit être compté pour quelque

chose dans la vie des hommes, celui qu'obtint l'expédition de Don Pédro fut si complet, qu'il doit en rejaillir de l'éclat sur M. Mendizabal, dont l'aventureux esprit contribua puissamment au triomphe de la cause constitutionnelle en Portugal.

M. Mendizabal était à Londres quand il fut nommé ministre des finances dans le cabinet que venait de former M. de Toreno. On ne l'accusera donc pas d'avoir contribué à sa propre élévation : elle le surprit autant que le public. Il accepta le poste où il était appelé. Obligé de retarder son voyage pour régler ses affaires particulières, M. Mendizabal eut le bonheur de n'arriver à Madrid qu'au moment où l'insurrection générale des provinces renversait le ministère dont il venait faire partie. Ce fut alors qu'investi de la confiance de la reine régente et chargé de la formation d'un ministère, il apparut véritablement sur la scène politique.

Il faut le dire à la gloire de M. Mendizabal, ce choix de la couronne reçut l'assentiment général : ses premiers actes ministériels lui acquirent des sympathies réelles. Pour la première fois on voyait un ministre entouré de la faveur populaire : il trouvait le pays profondément remué par une secousse qui s'était fait sentir dans toutes les pro-

vinces avec plus ou moins de fracas, et de pareilles commotions ne s'accomplissent jamais sans que le pouvoir suprême en reçoive une grave atteinte. M. Mendizabal prenait les rênes du gouvernement dans une circonstance très difficile, n'ayant pour rétablir l'ordre et régir l'État que la force morale : elle devint immense par la confiance que la nation agitée lui accordait. Ses bonnes intentions, son patriotisme éprouvé, la haute idée que donnait de son intelligence l'heureuse issue de l'expédition du Portugal, furent acceptés comme des garanties d'avenir. Le bon sens des masses, la modération des chefs du mouvement et le besoin de repos, supérieur à toute autre considération, aidèrent puissamment M. Mendizabal dans la rude tâche qu'il affrontait.

C'était beaucoup que cet assentiment général en faveur d'un homme nouveau dans le maniement des affaires publiques. Ce n'était pas assez. La pénurie du trésor, une guerre civile désastreuse dans une voie ascendante, le relâchement des liens qui unissaient les populations au gouvernement, la violence des partis, constituaient une situation au-dessus des forces ordinaires de l'homme. Celles de M. Mendizabal ne suffirent pas.

Ainsi quand on demande si M. Mendizabal a

justifié cette faveur populaire qui, dans certains esprits, allait juqu'à l'engouement, s'il a fait de cette immense force morale un usage proportionné à son importance, enfin s'il a donné des preuves de cette habileté de l'homme d'État qui sait faire converger au salut du pays toutes les forces vitales d'une nation, on pourrait dire à la rigueur, à en juger par les résultats, que M. Mendizabal a été au-dessous des circonstances où le hasard l'avait placé, et qu'il a été loin de tirer tout le parti possible de sa situation. Cette appréciation cependant serait plutôt une sentence de l'esprit de parti, ne tenant jamais compte des circonstances, que le jugement impartial de l'histoire. M. Mendizabal n'a pas été un homme d'État, il ne pouvait pas l'être; comme ministre des finances, il a traité les affaires du royaume plutôt en banquier qu'en habile administrateur. La Bourse était pour lui le thermomètre fatal que son patriotisme voulait faire monter, comme si le crédit d'une nation pouvait supporter les vicissitudes du terrible jeu des révolutions.

On a beaucoup loué l'administration de M. Mendizabal, on l'a calomniée davantage: à coup sûr elle ne mérite

Ni cet excès d'honneur, ni cette indignité.

Sous son ministère, le système financier de l'Espagne, l'administration en général, n'ont reçu aucune amélioration fondamentale, durable, digne de faire époque. L'administration a été comme avant, comme après lui, un dédale inextricable d'embarras, d'expédients, contre lesquels la volonté de M. Mendizabal se brisa : il tourna la difficulté au lieu de l'attaquer de front avec cette force d'énergie qui fait tout plier. Il n'eut pas la hardiesse de porter la hache de la réforme sur cette hydre de désordres qu'on appelle ministère des finances; il ne se sentit pas assez fortement trempé pour combler cette profonde ornière dans laquelle l'Espagne se traîne depuis des siècles, ni assez hautement inspiré pour jeter les bases d'une administration sage, énergique et savamment organisée. Je crois que M. Mendizabal a eu le sentiment de ce qu'il y avait à faire; le temps, la force et peut-être l'intelligence extraordinaire qu'il aurait fallu lui ont manqué.

Ce qu'on ne pourra jamais refuser à M. Mendizabal, ce sont des qualités d'autant plus appréciables qu'elles se sont rarement trouvées dans les hommes qui l'ont précédé au pouvoir : c'est une foi vive dans l'avenir du pays, c'est un dévouement sans bornes à la cause de la liberté,

c'est un sentiment passionné de nationalité, un élan sincère vers les idées progressives et même révolutionnaires pour opérer les réformes que réclame l'état de l'Espagne; c'est une grande tolérance, une grande générosité pour ses ennemis; c'est enfin un désintéressement personnel qui lui a fait, en tout temps et en toute occasion, sacrifier ses intérêts[1] à ceux de sa patrie, et qu'il a porté assez loin pour être sorti de ses différents ministères sans un ruban à sa boutonnière. Toute inspiration naturelle et spontanée de M. Mendizabal sera noble, patriotique; et si son imagination volcanique lui permettait de les suivre avec constance, il aurait fait de grandes choses. L'instinct chez lui le porte toujours au bien; s'il ne le réalise pas, c'est qu'une cause extérieure, une influence perfide, un écart de son imagination l'en détournent : il a toujours le sentiment du

[1] Je citerai, entre autres faits, le suivant (Gazette du 5 décembre 1835) :

« Madame,

« Je viens d'apprendre qu'en ma qualité de surintendant-général « des finances, j'ai droit au quart des saisies faites par les douanes « d'outre-mer. J'ai trop peu de besoins personnels, et ceux du trésor « sont trop considérables pour que je ne supplie pas V. M. d'appliquer « aux besoins de la guerre tout ce qui peut me revenir sur les droits « dont j'ai fait mention plus haut.

« J. A. MENDIZABAL. »

vrai, du juste ; il y cède et puis s'arrête, et, faute de réflexion avant de prendre un parti, ou faute de constance pour le suivre, il fait trop ou trop peu : chaque mesure qu'il adopte, passant par différentes transformations, reste incomplète ou inachevée.

Avec ses défauts et ses grandes qualités, M. Mendizabal a été le premier ministre qui ait pris au sérieux la régénération de son pays. Son passage aux affaires a marqué un progrès réel. Le ministre parlait le langage du patriote ; il n'eut pas la force d'abolir la censure, mais il eut la générosité de délivrer la presse de toute entrave en faveur de ses adversaires contre lui-même. Il soumit ses actes administratifs au libre examen de l'opinion publique, et quand une opposition violente s'éleva contre lui du sein des cortès, soulevée par ses amis intimes, il eut assez de grandeur d'âme pour respecter la liberté du député dans le fonctionnaire public ; il déclara à la tribune qu'il se couperait la main avant de signer la destitution d'un député[1] comblé de ses bienfaits, et qui était devenu son plus ardent ennemi politique. Au milieu de réactions funestes, il faut savoir apprécier la vertu qui impose

[1] M. Alcala Galiano.

l'oubli des offenses et de l'ingratitude. Noble exemple donné par M. Mendizabal avec d'autant plus de mérite qu'il n'avait aucune imitation à suivre! Depuis, il ne s'est pas trouvé de disciples de cette école de tolérance.

M. Mendizabal n'a pas fait tout le bien qu'on devait attendre de lui, quelques-uns de ses actes administratifs peuvent être même sévèrement jugés; cependant nul ne saurait lui refuser le mérite d'avoir toujours eu en vue le bien du pays. Ses intentions n'ont pas cessé d'être pures pour l'établissement de la liberté, et patriotiques pour le développement successif des nouvelles institutions. Si les moyens qu'il a préférés n'ont pas été les plus efficaces, si les résultats n'ont point répondu aux désirs du ministre, disons-le, M. Mendizabal aura subi en cela la loi de la faiblesse humaine, qui admet de si rares exceptions dans l'histoire.

Je ne me suis pas imposé la tâche aride de suivre le détail des actes administratifs des différents ministères. Outre que la chose serait sans intérêt, ce serait vouloir analyser le néant. Sous l'administration de M. Mendizabal, l'anarchie dévorante que je n'ai cessé de signaler se retrouve sans modification, et la science du gouvernement ne fait aucun pas. Les vieilles

traditions prévalurent presque exclusivement.

Le comte d'Almodovar, officier-général d'un grand mérite, fut appelé au ministère de la guerre. Il avait été mis à la tête du mouvement insurrectionnel de Valence contre M. de Toreno, et put contenir les excès inséparables de ces situations violentes, dès qu'elles n'ont pas de direction. Le comte d'Almodovar avait été une des victimes des réactions de 1814 et 1823. Don Martin de los Heros fut nommé au ministère de l'intérieur, Don Alvaro Gomez Becerra à la justice. M. Mendizabal se réserva les affaires étrangères, les finances, la marine, et la présidence du conseil.

La première faute de M. Mendizabal fut de ne pas compléter son ministère avec des notabilités parlementaires. Il fallait obéir aux vœux de la loi qui fixait le nombre des ministres à six, et se soumettre à la première règle du système représentatif, qui veut que les hommes éminents des chambres trouvent place dans le gouvernement. La situation était assez grave pour ne pas se priver volontairement des lumières de deux collègues qui devaient être choisis parmi les orateurs remarquables des deux assemblées, d'autant plus qu'aucun des ministres nommés ne possédait un talent oratoire de premier ordre, et M. Mendiza-

bal devait prévoir l'opposition qui l'attendait. D'ailleurs, outre que le service public devait souffrir de ce triple cumul de fonctions ministérielles dans une seule personne, quelle que fût l'infatigable activité dont elle fût douée, peut-être aussi à cette époque y avait-il incompatibilité au moins de délicatesse et d'honneur entre les attributions du ministre des affaires étrangères et celles du ministre des finances, en raison de la nécessité où l'on était de chercher au dehors les ressources pécuniaires qui manquaient à l'intérieur.

Une trêve apparente entre les partis succéda à l'installation des nouveaux ministres; l'adhésion générale des provinces se manifesta par la dissolution volontaire des juntes. La reine-régente put elle-même remarquer un grand changement dans l'opinion publique de Madrid. Peu de temps s'était écoulé depuis que, S. M. se rendant aux cortès pour leur clôture, un morne silence l'avait accueillie sur son passage. Depuis le renvoi de M. de Toreno, à l'occasion d'une revue des troupes et de la garde nationale de Madrid, l'auguste reine-régente fut l'objet d'un vif enthousiasme. C'est un non-sens de vouloir rejeter sur les menées des partis ces variations de l'esprit public; on ne commande pas plus l'enthousiasme au peuple qu'on ne lui impose silence; nulle

part cette indépendance des masses n'est plus réelle qu'en Espagne.

La première pensée hardie de M. Mendizabal fut celle d'augmenter l'armée de cent mille hommes. Passant par-dessus toutes les formalités qui, dans un gouvernement représentatif, doivent précéder de semblables mesures, il prit conseil des circonstances, et décréta de lui-même cette levée d'hommes; un bill d'indemnité de la part des chambres vint régulariser cette patriotique violation des formes constitutionnelles. La mesure en elle-même était une conception digne d'un homme d'état; mais le caractère aventureux de M. Mendizabal la rendit incomplète. Il fallait réaliser d'avance les voies et moyens indispensables pour l'organisation, l'armement, l'équipement, la solde de cette force improvisée. M. Mendizabal les calcula pour mémoire seulement; et s'abandonna aux chances aléatoires de ses prévisions pour réunir les sommes nécessaires à la réussite de son projet, comme fait un joueur heureux qui se repose sur la probabilité de ses calculs. Ceux de M. Mendizabal échouèrent sans autre motif que des éventualités trop hasardeusement acceptées comme des réalités. J'ignore les calculs du ministre, les causes de l'insuccès; je ne fais qu'apprécier le fait tel qu'il s'est

accompli. Il suffit pour prouver que M. Mendizabal ne sait pas allier à la vivacité de conception, qui le distinguera toujours de ses prédécesseurs, la sagesse réfléchie, le calme et le sang-froid du véritable homme d'état qui n'abandonne à l'imprévu que la part éventuelle inhérente aux choses de ce monde dont l'appréciation échappe à toute prudence humaine.

Or, la levée des cent mille hommes fut une de ces inspirations heureuses; livrée au sort quant à sa réalisation, les moyens manquèrent. Il fallut avoir recours à des expédients, accorder le droit de remplacement moyennant une somme fixée, inégalité monstrueuse transformée en impôt d'argent, contrat révoltant entre le gouvernement et les hommes appelés à servir sous les drapeaux. La loi fut ainsi éludée sous toutes les formes, et l'armée ne reçut qu'un nombre de soldats bien au-dessous de celui de cent mille hommes; ceux qui manquaient avaient payé l'uniforme et l'équipement de ceux qui étaient sous les armes.

La nation se prêta avec une admirable docilité à cette levée d'hommes; partout les contingents furent fournis. Si le résultat fut autre que celui dont il était permis de se flatter, ce ne fut pas le dévouement qui manqua dans le peuple, mais

l'esprit d'organisation et de prévoyance dans le gouvernement. Malgré cette critique de l'une des principales conceptions de M. Mendizabal, elle n'en fut pas moins d'un immense avantage: l'armée reçut un renfort considérable qui assura sa prépondérance constante sur l'ennemi. Il faut tenir compte à M. Mendizabal de ce qu'il a osé faire, avec le regret qu'il n'ait pas su rendre complète une résolution qui, mieux préparée, eût peut-être sauvé le pays.

On a beaucoup reproché à M. Mendizabal des mots, plutôt que des promesses, échappés à son bouillant patriotisme; on lui a fait un crime d'avoir annoncé la pacification du pays dans six mois à dater du jour où il prenait cet engagement téméraire, et cet engagement a servi depuis à de puériles récriminations. De son côté, M. Mendizabal, qui eût imposé silence à ses ennemis en reconnaissant une erreur née d'une intention fort honorable après tout, s'est obstiné à soutenir que sa proposition n'eut rien de hasardé; il a prétendu démontrer, par de véritables arguties, que son engagement n'a été démenti que par les incidents qui sont survenus. Lorsqu'un ministre ose escompter l'avenir, il faut réussir ou s'avouer vaincu, savoir accepter le démenti cruel que le sort réserve à l'imprévision qui promet plus qu'elle

ne peut tenir, en défiant les périls d'une situation grave et difficile.

Dans son programme du 14 septembre, M. Mendizabal faisait des déclarations de principes plus patriotiques qu'habiles. En politique, il vaut toujours mieux agir que parler. Le programme fut suivi d'un décret du 28 septembre qui convoquait les cortès, et contenait la promesse d'une prochaine révision du statut.

Il semblerait que M. Mendizabal eut tout d'abord la pensée de dissoudre les cortès qu'il convoquait; il y renonça, il eut tort. La révision du statut devenait impossible avec une chambre qui en était le produit immédiat, et dans laquelle siégeaient les auteurs et les plus chauds partisans de cette oiseuse création; M. Mendizabal ne tarda pas à s'apercevoir de la faute qu'il venait de commettre.

Les cortès furent assemblées le 16 novembre 1835. Le discours de la couronne respirait l'accent d'une patriotique résolution de marcher dans la voie du progrès et de l'amélioration politique et administrative. Il avait le défaut de trop promettre, c'est celui de tous les actes de M. Mendizabal, emporté par ses illusions au-delà des réalités. Ce n'était pas assez des engagements pris dans le programme du 14 septembre, dans le

décret de convocation des cortès du 28 : les nouvelles promesses contenues dans le discours de la couronne engageaient et compromettaient le ministère. L'impossibilité de leur accomplissement devait être une cause d'embarras extrêmes pour lui, une source intarissable de récriminations.

Dans ce discours le ministère disait qu'il espérait, sans nouveaux emprunts et sans augmentations d'impôts, trouver des ressources non seulement pour finir la guerre et faire face aux autres obligations de l'État, mais aussi pour améliorer le sort des créanciers nationaux et étrangers, fonder le crédit public sur des bases solides et doter un hôtel des invalides. Le ministère donne le nom de garde nationale à la milice urbaine et promet d'améliorer la loi sur cette institution. Il promet aussi de soumettre à la chambre trois projets importants, des lois sur les élections, sur la liberté de la presse et sur la responsabilité ministérielle; parle d'organiser les municipalités et les députations provinciales, de présenter un nouveau réglement pour les gouvernements civils, de rendre à la police son caractère municipal, de diminuer les formalités pour la délivrance des passeports, enfin d'organiser l'instruction publique. Ce langage, empreint de franchise et de noblesse, était un grand pas fait dans les voies de régénéra-

tion. Un tel programme honorera à tout jamais le cabinet dont M. Mendizabal était le chef.

Le *vote de confiance* est l'œuvre capitale du premier ministère de M. Mendizabal. Resté jusqu'à présent un mystère impénétrable, un secret absolu, ce vote de confiance n'a été expliqué que par les ennemis de celui qui le demanda ; leurs révélations ne sauraient être admises comme des faits historiques, et M. Mendizabal n'a pas parlé. Dans l'ignorance où le public est encore du véritable but que se proposa M. Mendizabal, nous ne pouvons juger le vote de confiance que par son texte même, abstraction faite du sens mystérieux qu'il pouvait enfermer. Tel qu'il a été présenté à la discussion des chambres, il me parut alors et me paraît aujourd'hui une de ces énigmes qu'on n'a pas pu prendre au sérieux, et on ne saurait dire qui fut le plus imprudent, du ministre qui, demandant une espèce de dictature, se frappait lui-même de nullité, ou des chambres votant à l'unanimité, moins un vote dans celle des procuradorès [1], cette dictature dont la portée leur était inconnue. Ce vote de confiance, levier impuissant, pouvoir inutile, fut un avortement complet.

[1] Le brave et malheureux général Pardinas, assassiné sur le champ de bataille de Maella.

Voici en quoi consistait ce pouvoir extraordinaire demandé aux cortès dans la séance du 21 décembre 1835 :

« Art. 1er Le gouvernement de S. M. est autorisé à percevoir les impôts approuvés par la loi du 26 mai dernier, et à en appliquer le produit aux besoins de l'État ; il pourra diminuer les impositions, mais non les augmenter, et présenter les différents budgets aux cortès prochaines.

« Art. 2. Le gouvernement est autorisé à faire tel changement qu'il jugera convenable dans le mode d'administrer et d'exiger les contributions, pourvu qu'il n'en altère pas essentiellement les bases.

« Art. 3. Le gouvernement est autorisé à *se procurer toutes les ressources* qu'il croira nécessaires au maintien de la force armée pour terminer la guerre civile dans le plus bref délai possible. Le gouvernement ne pourra se procurer ces ressources *par de nouveaux emprunts*, *ni par le détournement des biens nationaux destinés à la consolidation* et à l'amortissement de la dette publique, qui sera améliorée en assurant le sort des créanciers de l'État.

« Art. 4. Le gouvernement rendra compte aux cortès, dans la plus prochaine législature, de l'usage qu'il aura pu faire des facultés extraordi-

naires qui lui sont conférées par la présente loi. »

La commission nommée par la chambre des procuradorès pour examiner cette demande, fit son rapport le 23 décembre, et conclut à son adoption pure et simple.

Ainsi, nous l'avons dit, les procuradorès approuvèrent le vote de confiance à l'unanimité, moins une voix, et la chambre des procerès à l'unanimité.

Ainsi, dès ses premiers pas sur la scène politique, et dans ses principaux actes, M. Mendizabal révèle d'heureuses pensées qu'il ne sait jamais poursuivre jusqu'à parfaite réalisation; il s'adjoint d'honorables collègues, et laisse le ministère incomplet; il demande cent mille hommes, et cette grande mesure n'est pas décisive, faute de moyens pécuniaires; il demande un pouvoir extraordinaire, et s'enferme lui-même dans un cercle d'impossibilités par la manière dont il formule l'exercice de ce pouvoir.

L'unanimité qui présida au vote de confiance fut une illusion trompeuse sur les dispositions des cortès. La majorité accorda ses votes dans cette circonstance, soit qu'ayant reconnu l'imprudence du ministre, elle voulût lui laisser toute la responsabilité du vote de confiance, soit qu'elle comprît qu'elle laissait M. Mendizabal sans ex-

cuses s'il ne réussissait pas, tandis qu'elle s'associait à sa gloire si la fortune lui était favorable.

A la première occasion d'un débat sérieux sur une question évidemment politique, un dissentiment éclata. La discussion sur la loi électorale en fut le prétexte; elle fut vive, et les adversaires du projet ministériel changèrent leur rôle d'opposition rétrograde en se prononçant pour un système électoral en apparence plus libéral. A vrai dire, les ministres n'appuyèrent fortement ni leur propre projet, ni les amendements de la commission. Le 24 janvier, la majorité se prononça contre le projet définitivement arrêté entre la commission et le ministère; le soir même la dissolution fut arrêtée, le 27 elle fut prononcée.

La manière dont M. Mendizabal dirigea cette discussion prouve la faute qu'il avait commise en ne s'adjoignant pas des notabilités parlementaires ayant l'habitude de ces débats. Le savoir échoue dans les luttes de tribune, quand il n'est pas secondé par la pratique des mouvements qui se manifestent dans les assemblées politiques, et dont un orateur habile sait profiter, comme un général d'armée changeant ses plans stratégiques en vue des évolutions de l'ennemi. Or, M. Mendizabal n'avait aucun usage de la tribune, aucune expérience des combats parlementaires. Ainsi, le 8

janvier, il déclare ne pas faire une question de cabinet du vote de la chambre; le 12, il se rétracte à demi; le 17, il assure à la chambre que les cortès seront dissoutes seulement la veille du jour où les nouveaux députés, nommés en vertu de la loi en discussion, remplaceraient la chambre devant laquelle il parlait, afin d'éviter ainsi toute interruption entre les deux législatures; le 27, la dissolution des chambres est prononcée. Il n'y a en tout ceci qu'inexpérience, mais l'inexpérience du pouvoir suprême est la plus grande des fautes. L'esprit de parti s'empare du fait, en exagère les conséquences ; il dénature l'intention et envemine chaque chose, car la calomnie trouve toujours à son service l'absurde qui invente et la crédulité qui accueille tout; on déconsidère ainsi les ministres, et on les annule ensuite sans qu'il soit au pouvoir de personne de s'y opposer. C'est ce qui arriva à M. Mendizabal; du jour où, dans cette discussion, l'habileté parlementaire manqua complétement, le prestige dont le ministre était entouré commença à décroître.

Les cortès fermées, M. Mendizabal se trouva libre des entraves parlementaires ; armé du vote de confiance qui accordant tout ne lui donnait rien, il put s'abandonner aux élans de son esprit aventureux et mobile. Je ne m'arrêterai pas à

l'examen des mesures financières qu'il adopta, elles auraient besoin de subir une discussion approfondie et d'être traitées séparément. Peut-être aurai-je occasion d'aborder également la question des finances de l'Espagne.

Il est un décret qui, par sa nature essentiellement politique, mérite une mention particulière. C'est celui du 19 février 1836, par lequel M. Mendizabal abolit tous les couvents, en vertu du vote de confiance et destine ces biens à l'amortissement de la dette.

Je vais ici blesser un grand nombre d'opinions; beaucoup de gens qui se disent *progressistes*, et qui comprennent le progrès d'une étrange manière, ne me pardonneront peut-être pas de m'élever contre l'adoption étourdie que nous avons faite des procédés de la Révolution française. J'ai toujours pensé que le véritable progrès consistait à créer des intérêts nouveaux avec les débris du passé; mais joncher de décombres et de ruines le terrain de la civilisation, sans autre résultat qu'un vandalisme stérile, c'est à mon avis reculer au lieu d'avancer.

En Espagne, quoi qu'on en dise, l'éloignement ou l'indifférence des masses pour les innovations provient bien moins d'une antipathie aveugle que du sentiment pénible que le peuple éprouve à la

vue d'un bouleversement instantané de ses habitudes. Il souffre de ce mépris systématique d'un passé ayant de profondes racines ; et comme il n'en résulte en définitive aucun bien pour lui-même, il ne croit pas à l'avenir éloigné qu'on s'efforce de lui faire entrevoir.

L'abolition des couvents, l'expulsion des moines et leur anéantissement blessèrent les sympathies de classes entières ; non pas tant qu'elles eussent un amour superstitieux pour le clergé régulier que parce qu'on n'attaque pas impunément les sentiments de justice et de piété. Cette spoliation générale au nom de la liberté dut paraître étrange à bien des consciences. L'extinction des couvents comme instituts religieux n'eût pas rencontré d'opposition parmi le peuple. En général la vie scandaleuse, oisive et déréglée des moines leur avait fait perdre depuis longtemps ce prestige qui commande le respect. Recrutés dans les dernières classes de la société, leur ignorance suffisait pour leur enlever toute influence spirituelle. Le moment était donc venu de fermer les couvents, qu'une croix ne suffisait plus à protéger. C'était un immense progrès dans cette Espagne, si longtemps dominée par les moines et par l'Inquisition.

L'influence religieuse des moines était tout à

fait éteinte ; ils n'avaient plus aucune autorité morale. Écoutez ces innombrables chansons populaires à propos des frères (los frailes) : ce sont des satires sanglantes sur la vie et les mœurs dissolues des moines. Mais propriétaires bienveillants et peu soucieux de leur fortune, ils avaient créé des intérêts réels entre eux et les paysans ; les colons qui travaillaient les biens des couvents n'éprouvaient pas de grandes rigueurs quant à la quotité comme à la régularité des fermages. Les moines, sans avenir, ne thésaurisaient pas, et du moment où les biens qu'ils possédaient suffisaient aux exigences de l'existence matérielle de chacun d'eux, ils se montraient fort accommodants pour tout le reste. La brusque spoliation des moines blessait donc les calculs de fainéantise et d'égoïsme des paysans : ils comprirent fort bien que le gouvernement et le nouveau propriétaire seraient plus exigeants qu'une corporation de parasites sans intérêts de famille ni de société. Les mendiants qui pullulaient aux portes du réfectoire ne reçurent plus les restes d'oisifs repus.

Toute nation a sans contredit le droit de réforme sur les institutions qui existent dans son sein. Si le moment d'abolir les couvents était venu, et j'ai dit qu'il l'était, leur extinction était juste, légitime ; mais à côté du moine était le

propriétaire, c'est ce dernier qu'il fallait respecter, car le droit de spoliation même à l'égard des moines n'est jamais qu'un abus de la force brutale. Si la justice n'était pas en tout pays, en tout temps, la seule base admissible de l'ordre social, c'est dans les réformes politiques, où tant d'intérêts sont inévitablement froissés, qu'elle devrait apparaître dans toute sa splendeur. Abolir arbitrairement des droits acquis au nom de la liberté, condamner à la plus affreuse misère une classe nombreuse d'hommes jetés dans la vie ordinaire, des vieillards sans état, sans industrie, c'est outrager cette liberté qu'on proclame, c'est fausser une véritable régénération, et produire des causes d'anarchie et de réaction au moment même où tant de difficultés naturelles surgissent de toutes parts.

Je sais qu'on m'opposera sans hésiter les principes de la révolution française, nivelant tout dans sa terrible et grande transformation. Il est triste de penser que des hommes politiques en soient restés, en fait de gouvernement, aux principes de l'assemblée constituante, sans tenir compte des progrès immenses faits par l'humanité depuis 1789; comme il est triste de voir d'autres hommes soi-disant politiques faire halte au pied de quelque mauvaise charte octroyée. Les uns et les

autres, prenant pour types différentes époques des agitations de la France, sont également loin de ce que l'état de l'Espagne exige. Avec des éléments entièrement différents, on veut imiter des systèmes faux en eux-mêmes. Au lieu de profiter des erreurs de la révolution française et de la restauration, on s'efforce de les reproduire. La vérité, c'est que la première, malgré ses fautes et ses crimes, a triomphé de tout, excepté du despotisme, parce que le peuple l'a voulu, et que la seconde a succombé parce que le peuple ne la voulait plus; tandis qu'en Espagne le peuple est spectateur, et attend la fin d'une querelle qu'il n'a pas encore comprise.

Rien n'était plus facile que de rallier les moines au nouvel ordre de choses. En abolissant l'institution, il fallait respecter la propriété. Pourquoi ne pas répartir ces biens-fonds entre les co-intéressés, et pourquoi ne pas améliorer ainsi leur sort au lieu de les réduire au désespoir et à la mendicité? On les dépouille, on les condamne à mourir de faim; puis on s'étonne qu'ils se déclarent ennemis de la cause constitutionnelle. Par le partage des biens des couvents entre les derniers moines existants, ils devenaient propriétaires, d'usufruitiers qu'ils étaient. On rendait le plus bel hommage possible au principe éternel de la jus-

tice, on créait des intérêts nouveaux et immenses, et, toute théorie spéculative à part, l'instinct grossier d'hommes tels que les moines d'Espagne eût parlé plus fort chez eux que tout autre sentiment. On eût acquis à la réforme non seulement des milliers de religieux qu'on craint et qu'on martyrise, mais aussi leurs familles qui auraient eu en perspective l'héritage des nouveaux propriétaires.

Les terres se subdivisant, le gouvernement voyait s'accroître le nombre des contribuables. Des moines oisifs et relâchés devenaient d'utiles citoyens, des colons travailleurs et productifs s'ils étaient encore jeunes, et des hommes tranquilles s'ils étaient vieux. Qu'on remarque bien que tous appartiennent au peuple, et qu'une pareille mesure eût été d'autant plus populaire que le peuple seul en profitait. Les intéressés dans cet avenir nouveau eussent été les surveillants les plus actifs des menées clandestines de quelques récalcitrants. Une saine politique commandait de baser la réforme sur des principes et sur des faits capables de rallier les esprits au lieu de les diviser ; c'étaient de chauds amis qu'il fallait chercher et non des ennemis, déjà trop nombreux; et si malgré des mesures empreintes de sagesse, de modération et de générosité, quelques moines eussent

conspiré, la loi était là pour les faire rentrer dans l'ordre.

On a suivi une marche contraire, et les conséquences s'en sont fait sentir. Le gouvernement, maître d'immenses richesses territoriales, n'en a retiré que des sommes tout à fait insignifiantes, et les créanciers de l'État, à qui ces propriétés avaient été données en garantie, ont vu leur gage diminuer successivement de valeur. Dans une lutte dont il était permis à chacun de pronostiquer le dénouement selon ses propres désirs, il devait y avoir une grande incertitude sur l'avenir. Les *patriotes*, acheteurs de biens nationaux, s'étudiaient à donner le plus de consistance possible à des craintes exagérées déjà par le peu d'énergie du gouvernement, afin d'avoir moins de concurrents et de pouvoir acheter à vil prix. Les ventes qui se sont faites ont été réalisées par de riches capitalistes, et le peuple n'a trouvé dans tout cela que le grand désavantage de voir ces propriétés passer à des maîtres intéressés et fort peu charitables.

Après un acte de spoliation, vint un contrat absurde dont le gouvernement fut le seul arbitre; il s'engagea à payer 5 réaux par jour (1 fr. 50 c.) à chaque moine, charge énorme en raison du nombre de ces derniers, et bien au-dessus des

forces du trésor. Le décret du 19 février (car les clauses du marché intervenu étaient inexécutables) nous semble donc avoir été une grande faute politique, sociale et administrative. De semblables réformes, faites dans une vue de régénération, la rendent à la fois odieuse et difficile, et sont la déviation la plus funeste du but que l'on cherche à atteindre.

J'ai dit toute ma pensée sur le décret du 19 février, parce qu'il a été un des actes les plus hardis de l'administration de M. Mendizabal; cet acte, pour être grand, devait être avant tout juste et humain, exécuté dans des vues de magnanimité et d'avenir, basé sur de véritables principes d'organisation et sur une saine appréciation du pays, du bien-être du peuple, dont le concours, quoi qu'on fasse, est le seul qui donne de la vie aux réformes. Malgré les excès commis contre les moines dans plusieurs grandes villes, ils existaient encore répandus sur toute la surface de l'Espagne. Le marteau démolisseur des émeutiers n'avait pas abattu tous les couvents. M. de Toreno avait voulu les réformer, M. Mendizabal les abolit. Il y eut du courage dans cette mesure révolutionnaire, mais imprévoyance dans les mesures de conservation des hommes qui en subirent les conséquences. Du moment où la société

se transforme, il faut éviter de faire des martyrs, par humanité d'abord, et aussi par politique ; il faut bien se garder d'appeler l'intérêt public sur les victimes des réformes, surtout si ces victimes, à qui l'on donne le droit de se plaindre, sont revêtues d'un caractère sacré et mystérieux qui les rende maîtres de troubler les consciences dans l'exercice d'un ministère qui échappe à l'action du pouvoir temporel.

Les élections pour les nouvelles cortès eurent lieu. Aucun des députés qui avaient voté contre le projet de loi électoral ne fut réélu, un seul excepté; tous ceux qui avaient voté en faveur du projet revinrent à la chambre. Il devait donc y avoir unanimité dans les nouveaux députés; et quels qu'eussent été les moyens à l'aide desquels ce résultat avait été obtenu, on devait compter sur une harmonie parfaite entre les pouvoirs constitutionnels, et se promettre un grand bien de cet accord général. Les choses ne se passèrent pas ainsi. La discorde vint changer une situation unique dans les fastes parlementaires de l'Espagne constitutionnelle: une rupture violente éclata tout à coup entre des hommes qui jusqu'alors étaient liés par une étroite amitié, non seulement par suite d'une communauté d'opinions politiques, par les mêmes dangers, les mêmes malheurs, mais encore par

des liens d'estime et d'affection qui dataient des jours de leur enfance. Cette scission prit bientôt le caractère aveugle de la passion, enfanta une révolution, et fut cause de la plus déplorable catastrophe de nos dissensions politiques.

M. Isturiz avait présidé la chambre dissoute avec un talent remarquable et le tact le plus parfait. Il était désigné par l'opinion publique comme l'homme le plus apte à devenir le chef du ministère de M. Mendizabal; M. Isturiz appartenait par ses antécédents à la fraction la plus avancée du parti libéral; il avait fait partie des associations qui avaient préparé le mouvement insurrectionnel de 1820. Député aux Cortès de 1822, il se distingua par la vigueur des ses opinions. Émigré en 1823, membre de la junte de Bayonne en 1830, il reparut aux cortès du statut royal, comme procurador de Cadix, et fut un des adversaires les plus prononcés du comte de Toreno, qui ordonna son arrestation lors de l'émeute du 15 août à Madrid. Bref, concis, sa parole incisive, impérieuse, est celle d'un tribun, commandant aux masses par la force de sa conviction, le laconisme de ses sentences et le ton de commandement qui lui est naturel. Ces qualités, de longues souffrances, des persécutions et l'exil, une énergie de caractère toujours au service des

idées les plus avancées, la dignité avec laquelle il avait rempli les fonctions de la présidence de la chambre, tout concourait à terminer son entrée au pouvoir.

Dans l'intervalle des deux sessions, M. Mendizabal, docile à l'opinion publique, fit les plus vives instances à M. Isturiz pour qu'il acceptât le ministère des affaires étrangères. Celui-ci, mesurant l'étendue des engagements qui pesaient déjà sur M. Mendizabal, ne crut pas devoir partager une aussi grande responsabilité, et déclina avec noblesse l'honneur qu'on lui faisait, offrant au ministre, comme député, un appui qu'il ne pouvait lui donner comme collègue. Jusque là chacun était dans son droit rigoureux.

Les cortès allaient s'assembler. La présidence des chambres était acquise à M. Isturiz : aussi, quand le 17 mars on élut le président provisoire, fut-il nommé à l'unanimité.

Ici se présente un de ces incidents extraordinaires dont la cause échappe à l'historien, un de ces jeux du sort qui viennent donner un démenti à toutes les prévisions humaines. Je ne m'arrêterai pas aux versions répandues dans le public à cette époque; et depuis lors j'ignore ce qui se passa réellement entre le 17 mars, jour où M. Isturiz reçut la voix de tous ses collègues pour

la présidence provisoire, et le 22 mars, jour où l'élection devenait définitive, d'après le réglement de la chambre. Mais l'opinion changea tout-à-coup, et M. Isturiz ne fut porté que le cinquième sur la liste. Dès ce jour tous les liens entre M. Menzibadal et M. Isturiz furent brisés, et ce dernier passa au banc de l'opposition. Des explications eurent lieu à la tribune des cortès entre les ministres et le nouveau chef du parti rétrograde; bientôt deux amis intimes, deux coréligionnaires politiques, poussés par leur animosité, se rencontrèrent sur le terrain faisant feu l'un sur l'autre dans un duel au pistolet. Cette querelle entre des hommes faits pour travailler au salut de la cause qu'ils servaient ensemble depuis si longtemps, est le point de départ de la scission qui sépara les deux fractions du parti libéral. Triste et douloureuse situation d'un pays où les moindres causes produisent les plus cruels effets! Telle est l'incandescence des passions et la violence des haines qui existent ou surgissent subitement.

La conduite de M. Isturiz à cette époque ne peut être expliquée par le simple raisonnement. Avait-il l'ambition de devenir premier ministre? et cette ambition lui était bien permise. Pourquoi donc refuser de siéger dans un cabinet avec ses

amis politiques? Voulait-il être le chef de ce cabinet? il le pouvait encore, car M. Mendizabal n'avait gardé la présidence que par intérim, prêt à la céder à un nom plus connu et plus parlementaire que le sien. Cette déclaration, pleine de modestie, fut faite par M. Mendizabal au sein des cortès, et ratifiée par M. Isturiz.

Celui-ci refusait-il de s'associer à un ministère dont l'existence lui semblait compromise, et dont la marche lui semblait trop lente? il devait l'attaquer sur ce terrain, planter son drapeau plus loin et entraîner dans l'opposition la partie des cortès qui désapprouvait la lenteur du ministère : et dans cette position, M. Isturiz était conséquent avec lui-même; il restait fidèle à ses antécédents, marquait un progrès dans le gouvernement représentatif, et s'offrait comme un homme d'avenir.

Au lieu d'adopter un système d'opposition dans des conditions toutes parlementaires, il paraîtrait que M. Isturiz ne refusait d'entrer dans le ministère de M. Mendizabal qu'afin de le renverser, non par un mouvement en avant, mais par une secousse rétrograde. Quelles ont été les influences qui ont entraîné M. Isturiz dans cette funeste abdication de toute sa vie? Les a-t-il cherchées? Sont-elles venues le séduire? C'est ce qu'il est impossible de préciser; l'histoire ne peut qu'en-

registrer les faits et en déduire les conséquences logiques, partant elle peut seulement constater que M. Isturiz abandonna des principes qu'il avait jusqu'alors proclamés avec une énergie passionnée, et qu'il se fit le champion des choses et des hommes qu'il avait combattus à outrance.

Le parti qui venait de succomber dans les élections voyait s'éloigner le jour où devait tomber le premier ministre pris hors de ses rangs. L'unanimité des cortès en faveur de M. Mendizabal rendait sa chute impossible par les voies parlementaires. Une opposition, quelle qu'elle fût, dans la chambre des procerès, ne pouvait avoir de retentissement dans le pays. Les ennemis de M. Mendizabal durent dès lors tenter de diviser le parti du mouvement, et, ne pouvant prétendre à placer un de leurs chefs naturels à la tête de l'opposition, ils recherchèrent ou adoptèrent l'homme le plus prononcé dans le parti qu'ils divisaient, l'entourant de toutes les séductions qui rarement manquent leur effet sur les imaginations ardentes. On dut persuader à M. Isturiz que ses antécédents détacheraient beaucoup des adhérents de M. Mendizabal, et qu'il trouverait dans les chambres plus d'appui que ce dernier. La chose eût été vraie si M. Isturiz, acceptant ces nouveaux auxiliaires, eût élevé sa bannière progressive au-dessus de celle de

M. Mendizabal. Mais quelle ignorance profonde du cœur humain révèle cette adoption de faux amis, en échange de véritables coréligionnaires politiques! Comment un homme si hautement compromis dans la révolution a-t-il supposé qu'il pourrait servir une cause à laquelle il avait porté de si rudes coups, et croire à la sincérité d'embrassements qui devaient l'étouffer? S'il eût pu réussir, il eût servi de marchepied aux ambitieux qui le poussaient; échouant, comme cela était inévitable, on gagnait toujours d'avoir enlevé au parti du mouvement un de ses chefs les plus hardis. Du jour où M. Isturiz mit le pied dans le camp ennemi, il fut perdu. Ses antécédents devaient l'écraser et le pousser dans une série d'actes violents auxquels le conduirait une opposition non moins violente, justement irritée contre une impardonnable défection. Une existence éphémère et assise sur de fausses bases devait aboutir à une catastrophe.

Quoi qu'il en soit des relations qui s'établirent entre M. Isturiz et le parti vaincu dans les élections, les cortès, en lui refusant la présidence, déclarèrent qu'il avait perdu la confiance des députés. Ce grave échec décida de l'avenir de M. Isturiz; ce qui peut-être n'eût été qu'une intrigue, qu'un projet, devint une réalité. Blessé par cette

exclusion et voyant sa popularité détruite, il dut se jeter dans les bras de ceux qui l'avaient compromis. Il avait été chef du mouvement et président des cortès ; il quitta ce double poste pour se faire chef d'une opposition composée de douze à quatorze voix.

La position de M. Mendizabal devenait difficile ; la partie plus avancée des cortès demandait avec force des garanties et une marche plus prononcée dans le sens des réformes. Elle demandait surtout le renvoi de certains fonctionnaires publics dont les antécédents politiques n'étaient pas rassurants pour les amis de la liberté. Cette fraction de la chambre, unie à l'opposition de M. Isturiz, rompait l'unanimité primitive et rendait les discussions pénibles.

Dans l'estamento des procerès, il existait une majorité compacte contre le ministre.

Le ministère s'était complété ; le général Rodil prit le portefeuille de la guerre, et le comte d'Almodovar se chargea de celui des affaires étrangères. Don Jose M. Chacon fut nommé à la marine.

L'élection du général Serrano, dans la séance du 5 mai, fut un échec pour le ministère : il en essuya un nouveau sur une proposition du député Parejo contre le décret du 19 février, concernant les biens nationaux.

Ces échecs annoncèrent au ministre qu'il était temps de concentrer ses forces et de réorganiser la majorité en lui faisant les concessions qu'elle demandait. Il fut donc résolu qu'on remplacerait le général Quesada, capitaine-général de Madrid ; le comte Ezpeleta, inspecteur-général d'infanterie, et le comte San-Roman, inspecteur-général des milices provinciales, et qu'on proposerait leur changement à la reine-régente.

C'était là où les ennemis occultes du ministère l'attendaient. La première ouverture faite à la reine pour le changement de ces hauts fonctionnaires eut lieu au Pardo, le 10 mai. Le ministre de la guerre, général Rodil, chargé d'en faire la proposition, reçut un refus. Il rendit compte du résultat de ses démarches à ses collègues : M. Mendizabal se chargea d'en parler de nouveau, sa demande ne fut pas mieux accueillie. Le mot de démission fut prononcé pour la première fois. Le 11, le comte d'Almodovar renouvela la demande; le 12, M. Mendizabal et M. Heros, ministre de l'intérieur, retournèrent au Pardo, n'obtinrent aucune modification au refus déjà prononcé; ils parlèrent sérieusement de leur retraite. Le 13, dans l'après-midi, trois ministres, Mendizabal, général Rodil et comte d'Almodovar, se présentèrent au Pardo; ils insistèrent sur les mesures qu'ils

avaient proposées et déclarèrent que le refus équivaudrait à leur retraite. Le soir le ministère en masse se rendit auprès de la reine ; une conférence de deux heures, pour amener S. M. à prendre une résolution conforme aux propositions qui lui étaient faites, demeurant sans résultat, les ministres remirent leur démission entre les mains de la reine. S. M. répéta qu'elle n'acceptait pas la démission, qu'elle refusait seulement le renvoi des fonctionnaires dont on exigeait la destitution ; mais le 15 le comte d'Almodovar s'étant rendu au Pardo pour tenter un dernier effort, la reine lui répondit : « Il est trop tard ; j'ai nommé votre « successeur, qui attend sa nomination. » Le comte ayant demandé quel était le nouveau ministre, la reine dit que c'était M. Isturiz ; le comte d'Almodovar ne répliqua pas et contresigna les décrets de nomination[1]. Tous les ministres résignèrent leur portefeuille.

[1] Le cabinet fut composé de M. Isturiz, président et ministre des affaires étrangères ; M. le duc de Rivas, à l'intérieur ; M. Agguire Salerte, qui n'accepta pas et fut remplacé par M. Blanco, aux finances ; à la guerre, le général Seoane, qui n'accepta pas et fut provisoirement remplacé par le brigadier Soria, puis définitivement par le général Mendez Vigo ; à la marine, M. Alcala Galiano ; à la justice, M. Barrio Ayuso.

Sous le ministère de M. Mendizabal, M. le duc de Rivas avait fait profession du plus chaud enthousiasme pour le ministre ; il en avait

Ainsi le ministère Mendizabal tombait devant un dissentiment surgi tout à coup entre la couronne et lui à propos d'une simple mesure administrative. La reine-régente s'est toujours montrée trop sévère gardienne des formes constitutionnelles pour que son refus de confiance en ses ministres sur un acte si étroitement lié à leur responsabilité ne fût pas considéré comme une funeste suggestion des ennemis du ministère. La çamarilla et ses affiliés durent jouer un grand rôle dans cette déplorable collision, qui allait compromettre le repos du pays et la dignité du trône.

Les ministres emportèrent dans leur retraite l'estime de tous les hommes sincèrement dévoués à l'avenir de la liberté espagnole. Leur administration avait signalé un véritable progrès : une existence de huit mois n'avait pas été assez longue pour permettre de faire beaucoup de choses, ni pour consolider ce qui avait été entrepris ; néanmoins le ministère avait posé les premières bases de grandes réformes, il lui fallait du temps pour

accepté le grand-cordon de Charles III, et avait été nommé vice-président de la chambre des procerès. M. Acala Galiano avait été nommé membre du conseil royal et son fils, employé au ministère des finances.

les réaliser ; le temps lui a manqué. Avec le ministère Mendizabal on serait arrivé sans secousses et sans malheurs à la révision du statut. Le renvoi anti-parlementaire de M. Mendizabal et de ses collègues fut un coup désespéré frappé par un parti impatient et agissant dans l'ombre. Quand il eut triomphé des scrupules de la reine-régente, il n'osa pas saisir le pouvoir et le fit tomber dans les mains d'hommes qui ne sortaient pas de ses rangs, mais qui cessaient seulement d'appartenir au parti dont ils avaient été jusqu'alors les chefs les plus ardents. Il y eut une absence de patriotisme et d'habileté dans ceux qui suggérèrent ce coup d'État et dans ceux qui en acceptèrent les conséquences. L'homme politique n'est rien que par les principes qui l'ont recommandé à l'opinion publique : sans doute le temps, l'expérience, apportent dans nos convictions des modifications réelles. C'est encore là un progrès et peut-être le plus utile à nous et au pays ; mais quand, à la veille d'entrer au pouvoir, on passe subitement et sans transition d'un camp où on a combattu avec talent et énergie dans le camp de l'ennemi, auquel on a porté de si rudes coups, on se suicide. La sincérité d'une conversion aussi subite n'est pas acceptée sans une méfiance extrême : dominé par les antécédents de toute sa vie, on défend mal le drapeau

auquel on s'est rallié, on ne regarde jamais sans pâlir celui qu'on a déserté : le doute sur l'avenir répond à l'abandon du passé, ce doute est dans tous les esprits, même dans celui du néophyte qui perd ses amis et ne désarme pas ses ennemis. Il en devient l'esclave, hier il en était le maître. On ne saurait trop regretter cette erreur de M. Isturiz, brisant son écusson la veille d'une victoire : il devait la remporter noblement sur le siége de président des cortès, par le suffrage parlementaire de ses collègues, il fut la chercher dans la camarilla. A quelques mois de distance, la chambre élective avait été unanime pour lui donner ses voix comme président : il devient chef du cabinet anti-parlementaire, et dans la séance du 21 mars il subit ce terrible verdict du grand jury national : « Les cortès déclarent que le ministère n'a pas « leur confiance. »



CHAPITRE VII.

Ministère de M. Isturiz. — Soulèvement des provinces. — Événement de la Granja. — Chute du ministère. — Rétablissement de la constitution de 1812.

Le coup d'État du 15 mai devait être funeste à la marche légale de la réforme. Le choix du ministère, pris dans une minorité imperceptible de la chambre, était une interprétation violente d'une des prérogatives de la couronne. Libre, constitutionnellement, de choisir ses conseillers, elle est tenue de se conformer à la condition forcée du système représentatif, qui n'est autre que celui des majorités. Une déviation aussi hardie devait provoquer une explosion dans les cortès, susciter dans le pays des commotions graves. On ne s'arrêta pas devant les chances de ce périlleux coup d'État.

En apprenant l'existence du nouveau ministère, Madrid fut saisi d'une véritable consternation : les cortès se préparèrent à une opposition violente. Une prise de possession ministérielle aussi extraordinaire, aussi peu prévue, de la part d'hommes dont la plupart avaient appartenu jusqu'alors aux opinions les plus avancées, devait produire une sensation profonde dans le pays.

A la fin de la séance du 15 mai, un des secrétaires du congrès lut le décret de la reine, contresigné par M. Heros, ministre de l'intérieur, nommant M. Isturiz ministre des affaires étrangères, en remplacement de M. le comte Almodovar, dont la démission était acceptée.

La composition définitive du ministère fut connue le 16 par différents décrets contresignés de M. Isturiz. Ce jour-là trois membres du nouveau cabinet se présentèrent aux cortès : ils furent accueillis par une protestation ainsi conçue et signée par 46 députés :

« Nous demandons que les cortès, séance te-
« nante, déclarent solennellement :

« 1° Que les facultés extraordinaires accordées
« au gouvernement dans la législature précédente
« par le vote de confiance ont cessé depuis l'ou-
« verture des cortès actuelles ;

« 2° Que si les cortès venaient à être prorogées

« ou dissoutes, sans que le budget fût voté, on ne « pourrait, à dater du jour de la dissolution ou « de la prorogation, exiger aucun impôt.

« 3° Que tous les emprunts ou anticipations, « de quelque nature qu'ils pussent être, qui se- « raient contractés sans l'autorisation des cortès, « seraient nuls. »

Il s'éleva tout d'abord une discussion sur le mot *protestation*, remplaçant celui de *pétition* que devait porter ce document : querelle de règlement fort insignifiante.

M. Isturiz fut le premier à combattre la motion. Il opposa une fin de non-recevoir tirée du règlement ; mais il reconnut que c'était une déclaration de guerre faite par la chambre au ministère.

Plusieurs orateurs de l'opposition, MM. Olozaga, Landero, Lopez, prirent successivement la parole. Cette séance eut tous les caractères de la plus vive irritation. M. Isturiz, malgré la fausse position où il se trouvait placé, se défendit avec habileté. Il accéda au premier article, prit la parole à différentes reprises pour combattre les autres, et finit, à la grande surprise de tous, par voter, ainsi que son collègue, M. Galiano, avec l'opposition. La proposition fut approuvée à la suite d'un vote nominal par 96 voix, contre 12 : dix députés s'abstinrent de voter.

Un incident de cette séance donnera une juste idée de l'exaspération produite dans la chambre à la vue du ministère sorti du coup d'État de la veille.

M. Galiano, député, nommé à la marine, et le duc de Rivas, procer du royaume, nommé à l'intérieur, étaient au banc ministériel. Au moment où le premier allait prendre la parole, un député, M. Pizarro, demande que M. Galiano et M. de Rivas eussent à quitter la place où ils se trouvaient, la chambre n'ayant pas encore reçu communication officielle de leur nomination. Les cortès approuvèrent cette motion : M. Alcala Galiano fut obligé de retourner à sa place de député et M. le duc de Rivas dut quitter l'enceinte des cortès.

Un pareil accueil était de nature à faire perdre toute illusion aux membres du cabinet; il aurait dû faire revivre dans leur âme ces sentiments patriotiques dont ils avaient jusque-là donné tant de preuves, et leur inspirer la pensée de se retirer afin d'éviter une lutte fatale. Un déplorable amour-propre fit apparaître à leurs yeux comme un défi l'opposition bien naturelle des cortès. M. Isturiz releva le gant et se prépara pour un combat à outrance.

Les séances du 17 et du 18 donnèrent lieu à

des interpellations pleines d'amertume et aux récriminations les plus vives.

Le 19, l'ordre du jour indiquait la discussion sur le rétablissement des lois de 1820 touchant les majorats, la dîme et les droits seigneuriaux.

M. Isturiz prit la parole et annonça aux cortès que le cabinet n'avait pas encore eu le temps de se former une opinion sur ces matières, qu'il n'entrerait dans aucune explication, se contentant d'écouter pour s'éclairer et se mettre à même de conseiller la couronne en temps et lieu sur ce qui semblerait le plus convenable.

Les cortès passèrent outre, et approuvèrent le rapport des commissions à une majorité de 86 voix contre 4; douze députés s'abstinrent de voter.

Cette seconde épreuve ne fut pas regardée par les ministres comme une leçon suffisante; ils s'obstinèrent à garder leurs portefeuilles.

Le 21, soixante-sept députés firent la proposition suivante :

« Nous demandons aux cortès de déclarer que « le ministère actuel n'a pas la confiance de la « chambre. »

Cette fois encore, M. Isturiz invoqua le réglement. L'article 110 voulait que les ministres fussent prévenus vingt-quatre heures à l'avance des

discussions à l'ordre du jour, et cette formalité n'avait pas été remplie.

Le président des cortès lui répondit en citant des précédents contraires : les cortès décidèrent de prendre la proposition en considération et de la discuter immédiatement.

M. Isturiz invoqua de nouveau le règlement; il protesta contre la résolution des cortès; la minorité joignit ses voix à celles des ministres. Une discussion très vive s'engagea; les ministres n'y prirent aucune part; M. Isturiz se bornait à déclarer qu'appelé par la reine-régente pour former un ministère, S. M. ne leur avait rien demandé qui ne fût parfaitement conforme aux lois et au statut royal.

La chambre approuva la proposition par 78 voix contre 29; treize députés s'abstinrent.

Pendant tout le cours de ces affligeants débats, les ministres rappelèrent leurs patriotiques antécédents; ils se plaignirent d'être jugés, non sur des actes, mais sur des intentions qu'on leur supposait gratuitement. Sans doute la carrière politique des ministres était jusque-là fort honorable; mais pourquoi les cortès devaient-elles attendre leurs actes? Leur présence au pouvoir constituait un fait assez blâmable pour que la majorité l'appréciât comme prélude d'autres actes

non moins contraires à l'essence du gouvernement représentatif. Quand la couronne, usant de sa prérogative, eut résolu de changer ses conseillers responsables, le devoir des hommes qu'elle appelait auprès d'elle était de lui faire sentir que les nouveaux ministres devaient être pris dans la majorité de la chambre. Il n'était pas permis à des membres de la minorité d'accepter un mandat qui allait susciter une grave collision entre les pouvoirs de l'État. C'était méconnaître à la fois leurs devoirs envers la couronne et envers la chambre. M. Isturiz avait donc accepté en pleine connaissance de cause le poste périlleux où l'attendait une opposition invincible.

Après la séance du 21 et la déclaration des cortès, les ministres ne pouvaient plus prolonger la crise; il fallait se retirer ou dissoudre la chambre.

La dissolution fut prononcée le 22 mai 1836.

Ainsi le premier acte du ministère fut la dissolution des cortès; c'était une conséquence forcée d'une première faute. Issu de la minorité, repoussé par la majorité d'une manière si énergique, M. Isturiz devait frapper cette majorité avec l'arme légale, mais dangereuse, de la dissolution. Il y a des actes légaux qui ne sont que des coups d'État. Nous aurons plus d'une fois à si-

gnaler cet abus du droit de dissolution contre des majorités formant presque l'unanimité.

M. Isturiz ne se contenta donc pas de dissoudre les cortès; mais, dans l'exposé des motifs du décret de dissolution, il rejeta sur les députés la responsabilité de cette mesure. Il est curieux de voir des ministres, violant la loi constitutionnelle des majorités, accuser des conséquences de leur coup d'État la majorité qui les repousse.

Voici le texte du décret :

« Exposition des ministres secrétaires d'État à « S. M. la reine-régente.

« Madame,

« Lorsque les ministres actuels, se rendant à « l'appel que V. M. a bien voulu leur faire, en « vertu de sa prérogative royale, acceptèrent la « lourde tâche de diriger les affaires du royaume « dans la situation présente, ils ne se firent pas « illusion sur les difficultés qu'ils allaient ren- « contrer de toutes parts. Mais ils savaient aussi « que l'intérêt indivisible du trône et de la na-

« tion exigeait d'eux ce sacrifice pour réaliser les « réformes nécessaires, contribuer ainsi à l'ac« complissement de vos royales promesses, « maintenir en même temps l'ordre public, sans « perdre de vue pour cela la guerre civile dont « l'heureuse et prompte issue est la première et « la plus urgente nécessité de l'État. Les minis« tres actuels n'ignoraient pas non plus que l'*es*« *tamento* populaire, formé en vertu d'une loi « par laquelle le droit d'élire les procuradorès « était confié à un petit nombre d'électeurs, et « la dernière élection ayant été faite dans des « circonstances particulières, la majorité du « corps législatif se trouva compromise par « des engagements auxquels peut-être elle ne « pourrait vouloir se soustraire, bien que, d'un « autre côté, il fût impossible qu'elle y restât fi« dèle sans de graves préjudices pour l'État.

« Rien de ce qui précède ne fut capable d'ar« rêter les ministres actuels. Forts du témoi« gnage de leur conscience, et connaissant com« bien de titres justement acquis V. M. possède « à la confiance des Espagnols, ils se proposèrent « de se charger du gouvernement, afin d'aider « à l'accomplissement de vos bienfaisantes inten» tions, conformes en tout aux idées passées et « présentes de vos conseillers responsables.

« Les résultats, madame, n'ont pas répondu à
« d'aussi flatteuses espérances. Malheureusement
« l'*estamento* populaire, cédant à des motifs in-
« connus, s'est *déclaré contre les ministres de*
« *V. M.* d'une manière qu'on pourrait considérer
« comme indifférente si vos ministres seuls eus-
« sent été offensés, mais qui a beaucoup d'impor-
« tance si l'on réfléchit au caractère de cette
« opposition et aux moyens employés par elle.
« Des propositions non autorisées par les lois,
« *mais peut-être autorisées par des précédents qui,*
« *contraires aux lois, n'ont aucune valeur,* autori-
« sées seulement dans des circonstances qui n'ont
« pas produit de résolution dont les effets fussent
« transcendants ; des pétitions dont le but était
« de substituer à la marche légale, adoptée pour
« la confection des lois, d'autres moyens d'une
« espèce singulière, et tout cela fait avec désor-
« dre, même de la part des spectateurs, a pré-
« senté un douloureux spectacle, plein de scan-
« dale et plein aussi de dangers. Ce que la cham-
« bre élective ne pouvait faire sans manquer de
« respect à la loi, elle l'a voté ; ce qu'elle pou-
« vait faire d'une manière légale, elle l'a fait illé-
« galement, ou parce que sa situation ne lui per-
« mettait pas de perdre du temps, ou pour
« obéir sans le savoir à des suggestions qui, la

« conduisant à la violation de la loi, pouvaient
« accoutumer la majorité à sortir des voies du
« sentier légal, et à entrer dans une voie entou-
« rée de précipices, et par où l'on n'arrive pas au
« bonheur de la patrie.

« Dans un moment si difficile, les ministres de
« V. M., voyant en péril le trône et la liberté in-
« séparable de l'ordre, et avec ces deux objets la
« nation entière, ne peuvent conseiller à V. M.
« de céder à *des prétentions injustes en elles-mêmes,*
« plus injustes encore par la manière dont elles
« sont présentées; prétentions enlacées nécessai-
« rement avec d'autres dont l'apparition est in-
« faillible, et qui nous conduiraient à des luttes in-
« térieures acharnées, pendant que la guerre civile
« embrase une grande partie de la monarchie.

« Si V. M., dans des circonstances moins cri-
« tiques, lorsque son ministère *n'était pas d'ac-*
« *cord avec la majorité de la chambre élective,* vou-
« lut rendre la nation arbitre entre l'un et l'autre
« par le moyen légal de la dissolution et des nou-
« velles élections, les ministres actuels n'hésitent
« pas à exposer humblement à V. M. qu'ils croient
« le moment arrivé de *renouveler une mesure qu'il*
« *convient rarement de réitérer*, *mais qui leur sem-*
« *ble utile et même indispensable dans les circon-*
« *stances présentes*. Ils ont donc l'honneur d'expo-

« ser à V. M. qu'il conviendrait de convoquer « *non pas des cortès comme les dernières*, mais celles « désirées si vivement qui doivent réviser nos « lois politiques, et dont l'élection devra s'effec- « tuer suivant le *mode qui représente le mieux* « *possible le véritable intérêt et les véritables opi-* « *nions de la nation, et dans la forme qui a semblé* « *la plus convenable au dernier estamento de procu-* « *radorès*, à qui cette circonstance donna la plus « grande autorité.

« Se fondant sur les principes dont ils viennent « de faire la déclaration, les ministres soussignés « soumettent respectueusement le présent décret « à votre royale approbation.

« Madrid, 22 mai 1836. »

(Suivent les signatures de tous les ministres.)

Ce décret était suivi d'un manifeste de la reine-régente aux Espagnols.

Dans ce manifeste le ministère fait répéter à la couronne toutes les accusations qu'il avait déjà lui-même articulées, et fait intervenir dans le débat le nom de la reine-régente.

Ce n'est pas tout : M. Isturiz et ses collègues se trouvaient fort embarrassés pour la convocation

des nouvelles cortès. Si la loi électorale du statut était conservée, et c'était la seule existante, ils devaient s'attendre à la réélection en masse de la chambre dissoute. C'est alors qu'on imagina pour sortir d'embarras un expédient assez bizarre, et qui suffit pour prouver le respect que ces ministres professaient pour la légalité, et pour le statut qu'ils invoquaient et prétendaient soutenir comme loi fondamentale.

Pendant leur courte existence, du 22 mars au 15 mai, les cortès avaient discuté une nouvelle loi électorale, les différents articles en avaient été approuvés. Il restait de nombreux amendements à discuter, et le dernier ordre du jour des cortès du 21 mai portait que la chambre ayant ordonné l'impression des rapports sur les amendements à la loi électorale, la discussion était renvoyée au lundi suivant 23. Ce jour-là les cortès furent dissoutes. Ce n'était donc encore qu'un projet de loi. Le ministère n'hésite pas à l'adopter, et annulant *motu proprio* la loi électorale du statut, déclare que les nouvelles élections se feront en vertu du projet de loi en discussion dans l'estamento des procuradores. Voici les termes dont les ministres se servent dans le manifeste de la reine pour annoncer leur détermination.

« Pour atteindre le but que je me suis pro-

« posé, les circonstances me forcent à employer « des moyens extraordinaires. Afin de ne pas em- « barrasser mon gouvernement dans un cercle « vicieux qui nous empêcherait d'avancer vers la « révision désirée, *je dicterai provisoirement, et sur « la proposition de mes conseillers responsables, des « mesures en vertu desquelles les nouveaux élus « du peuple seront nommés par le mode le plus apte « à représenter les intérêts généraux et l'opinion « publique, par le mode enfin que contient le projet « de loi présenté par la chambre des députés des « dernières cortès.* »

C'était marcher franchement au but et remettre aux mains du pouvoir royal l'omnipotence législative. Cette résolution du ministre Isturiz ne peut être comparée qu'aux ordonnances de Juillet, par lesquelles Charles X substituait un mode d'élection improvisé à la loi électorale en vigueur. En France, cette violence eut pour résultat l'expulsion des Bourbons ; en Espagne, elle produisit le soulèvement des provinces.

Malaga donna le signal. Le 25 juillet un incident trivial alluma l'incendie. Le général Saint-Just, gouverneur militaire de Malaga, avait donné l'ordre de ne pas battre les caisses de tambours après une certaine heure : on enfreint cet ordre. Le général veut se faire obéir et commande avec

une rigueur imprudente, sans tenir compte de l'état des esprits ; il tombe percé de balles. Le gouverneur civil, comte de Donadio, accourt afin de venger la mort de Saint-Just, et tombe lui-même sous les coups de l'insurrection.

Lors du soulèvement des provinces contre le comte de Toreno, Donadio, l'année précédente, avait été président de la junte centrale d'Andalousie : il s'y était fait remarquer par son ardeur révolutionnaire; nommé député par Malaga aux cortès de 1836, il fit partie de la minorité dont M. Isturiz était le chef. Envoyé à Malaga par ce ministre, avec le titre de gouverneur civil, tous ses amis cherchèrent en vain à le dissuader d'accepter un commandement dans une ville où ses anciennes opinions, trop bien connues, rendraient sa nouvelle position difficile et périlleuse : il n'écouta personne et souleva contre lui une exaspération que les élections portèrent au comble. S'étant présenté dans un collége électoral l'épée au côté, les réclamations des électeurs l'obligèrent à sortir de l'enceinte du collége. Ce fut le prélude de son horrible fin.

Le 26 une junte s'établit à Malaga : la constitution de 1812 y fut proclamée.

Cadix s'insurge le 29, Séville et Grenade le 30. Cordoue donne son adhésion à l'insurrection le 31.

Toute l'Andalousie se soustrait à l'autorité du gouvernement central, proclame la constitution, établit des juntes.

Le 1er août, Saragosse se déclare indépendante, tout l'Aragon adhère au mouvement de sa capitale. Badajoz et toute l'Estramadure s'insurgent le 5, Valence le 8; Alicante, Murcie, Castellon de la Plana, Carthagène, le 11; le 13, Barcelonne et la Catalogne suivent le mouvement général.

Le gouvernement voyait chacun de ces soulèvements, sans prendre aucune mesure de répression. Que pouvait-il faire? Le 3 août au soir quelques tambours se répandent dans Madrid et battent la générale : ils sont arrêtés sans qu'on puisse savoir qui leur a commandé de sortir. Un fait de si peu d'importance suffit pour faire mettre Madrid en état de siége, pour licencier et désarmer la garde nationale. Tous les journaux de l'opposition sont interdits, une commission militaire est décrétée ; enfin le capitaine général Quésada publie le 4 l'ordre du jour suivant :

« Je fais savoir au public les dispositions « suivantes :

« 1° Les gardes et les patrouilles militaires, « les rondes de police et les gens de justice arrê- « teront et mettront à la disposition de la com-

« mission militaire, toutes personnes rencontrées
« dans la rue portant des armes de quelque espèce
« que ce soit, sans y être autorisées.

« 2° Les gardes et les patrouilles arrêteront à
« l'instant les groupes ou réunions donnant le
« moindre soupçon d'émeute ou de rébellion, et
« si ces personnes tentaient de résister ou de
« s'enfuir, *on fera feu sur elles et on les chargera*
« *à l'arme blanche.*

3° En cas d'émeute, tout individu qui se
« trouvera sur le lieu de l'émeute, sera considéré
« comme auteur du délit.

« 4° Seront aussi passibles *de la peine capitale*
« tous ceux qui seront arrêtés dans une émeute,
« et particulièrement ceux qui feraient battre la
« générale, ceux qui battraient cette marche,
« ceux qui porteraient des armes défendues, ceux
« qui en porteraient de quelque nature qu'elles
« soient sans autorisation, ceux qui pousseraient
« des cris séditieux, qui imprimeraient, affiche-
« raient ou distribueraient des écrits de même
« espèce.

5° Je défends tout cri de *viva* ou *muera* sous
« quelque prétexte que ce soit, ceux qui s'en
« rendront coupables seront *punis de mort.*

« 6° En cas d'émeute, de rébellion, ou d'a-
« larme, la commission militaire se réunira et se

« constituera en permanence dans la salle de ses
« séances. Elle jugera vivement et sommaire-
« ment les coupables, en se conformant aux dis-
« positions du présent édit. Madrid 4 août 1836.

« *Signé* : Le marquis de Moncayo
« (le général Quésada). »

Rien ne semblait justifier cet édit de mort. Madrid était profondément tranquille, le calme des habitants faisait un singulier contraste avec la fureur des autorités et un déploiement de forces si extraordinaire. Chaque courrier apportait les nouvelles des révoltes successives des provinces, Madrid seul était contenu. Le 13 au soir on apprit les événements de la Granja, et le serment prêté par la reine régente à la constitution. Il est facile de se faire une idée de l'anxiété qui régnait dans la capitale. D'un côté l'impatience des citoyens prête à éclater; de l'autre le général Quésada ayant des ordres impitoyables, qu'il était homme à exécuter. Un mot pouvait amener une sanglante collision. La sagesse de la population, l'attitude menaçante mais imperturbable de Quésada sauvèrent Madrid. La nuit du 13 au 14 fut calme.

Le 14, la capitale ressemblait à une place d'armes. D'un côté les canons braqués sur la puerta del Sol, au Prado, les artilleurs à leurs

pièces, les troupes rangées en bataille ; de l'autre toute la population descendue sur les places, silencieuse et ne donnant aucune marque d'agitation ; l'anxiété était à son comble, il était facile de voir que cette situation ne pouvait se prolonger sans amener un conflit.

Vers les deux heures de l'après-midi, Quésada se rend à la puerta del Sol encombrée par de nombreux rassemblements. Il veut disperser la foule: un coup de fusil part sans l'atteindre : les troupes restent impassibles. Le général se dirige vers la plaza Mayor, et les cris de vive la constitution éclatent sur son passage.

Le régiment de la reine régente avait pris position sur la place de la Cébada. La population s'y porte aux cris de vive la constitution ! Le colonel Calvet, officier du plus grand mérite, s'avance vers le peuple avec deux compagnies de voltigeurs pour recommander le calme. Malheureusement le tumulte de la foule couvrait sa voix. Ne pouvant parvenir à se faire entendre, il ordonne à ses soldats de dissiper l'attroupement ; à peine ont-ils baissé leurs baïonnettes que des coups de fusil partent de plusieurs groupes, et le colonel Calvet tombe victime de son zèle ; ses soldats, en voyant tomber leur chef, ripostent dans un premier moment d'indignation, tuent quelques per-

sonnes et en blessent un grand nombre. La foule se fortifie dans les maisons voisines et ouvre le feu sur la troupe. De braves et généreux officiers se précipitent dans la mêlée, ramènent leurs soldats, puis s'avancent seuls vers le peuple et réussissent à s'en faire entendre. Une trêve est convenue; les troupes restent sous les armes pour maintenir l'ordre et toute provocation est interdite de part et d'autre. Le calme se rétablit. La colère des ministres avait atteint le plus haut degré de paroxisme, elle devait décroître dès qu'il ne fut plus possible de compter sur l'obéissance aveugle et désespérée des troupes de la garnison.

Les précautions extraordinaires prises dans la journée du 14 ne permettent pas de douter que le ministère, informé des événements de la Granja et de l'adhésion donnée par la reine à la constitution de 1812, voulût tenter une contre-révolution à la Granja : espérant réussir dans ce dessein, il avait donné l'ordre à Quésada de contenir à tout prix la capitale. Quésada obéit avec une résolution digne d'une meilleure cause. Il remplit les instructions qu'il avait reçues avec plus de véhémence dans les paroles que dans l'action. Personne ne fut arrêté, Quésada ne se rendit coupable d'aucune vengeance particulière.

Pendant que des scènes aussi affligeantes at-

tristaient Madrid, voici ce qui se passait à la Granja le 12 au soir. Il est temps que cet événement, dont les ennemis de l'Espagne ont fait tant de bruit et qu'ils exploitent depuis trois ans et demi, soit enfin connu de tous.

On donnait au théâtre de la résidence royale un drame intitulé : *Une révolution à Paris,* quand la révolution triomphait dans les provinces et menaçait Madrid. Un pareil choix au théâtre de la reine est d'autant plus singulier qu'au même instant une sédition bien réelle et bien déplorable s'accomplissait aux abords du palais. La plupart des officiers de la garnison assistaient au spectacle de la cour. Tout à coup des soldats du régiment provincial de la garde royale et du 4e de la garde sortent de leurs casernes et marchent sans armes vers le palais, aux cris de : *Viva la constitucion!* La reine régente quitte en toute hâte le théâtre et se rend au palais. Une députation de sergents et de caporaux monte aux appartements de S. M., et, au nom de leurs camarades, supplient la reine d'accepter une constitution que toutes les provinces du royaume avaient proclamée, et d'éviter ainsi l'effusion de sang dont Madrid était menacée. Sans doute ces sergents ne se servirent pas en face de la majesté du trône d'un langage digne de l'auguste personne à qui ils s'adressaient ; mais il est

faux qu'ils aient insulté la reine, ou qu'ils aient renouvelé les affreuses scènes du 20 juin 1792, lorsque Louis XVI dut prendre le bonnet rouge. J'ai recueilli le témoignage des personnes du palais qui se trouvaient alors près de S. M. Elles m'ont assuré que les sergents n'ajoutèrent pas à leur crime la lâcheté d'insulter l'auguste mère d'Isabelle II. Ils s'exprimèrent comme des soldats ignorants, habitués au langage grossier des casernes. La violation de la demeure royale, la contrainte imposée à la reine furent des actes que tout le monde déplore amèrement, et les sergents qui portèrent la parole n'ont pas cessé d'être, dans l'armée et dans la nation, un objet de mépris. Les carlistes accueillirent dans leurs rangs Gomez, le compagnon de ce misérable Garcia dont on a tant parlé, et qui disparut peu de temps après.

La reine ayant consenti le 12 à jurer la constitution, l'acte du serment fut renvoyé au lendemain, et ce ne fut que le 13 au soir que la proclamation eut lieu. Ce n'est donc pas sous la menace immédiate de la violence que cet acte fut accompli.

Le ministère, avons-nous dit, avait espéré pouvoir faire une contre-révolution dans la garnison de la Granja, et, ce succès obtenu, il se flattait de tenir tête aux provinces insurgées. Le 13 au soir,

le général Mendez Vigo, ministre de la guerre, se rendit à la Granja dans ce but. Ses efforts furent inutiles, il put se convaincre que tout espoir était perdu; à Madrid même le ministère avait désespéré de sa cause, du moment où le régiment de la reine régente avait négocié une espèce de trêve avec la population. Le général Quésada publia le 14 au soir une proclamation invitant les citoyens à ne pas troubler l'ordre, et à attendre que S. M. eût pris une résolution qui mît un terme à la situation critique dans laquelle se trouvait la monarchie. Or nous avons vu que la reine avait juré la constitution le 13.

La nuit du 14 au 15 se passa tranquillement. Le 15 au matin le triomphe de la constitution fut annoncé par le remplacement du général Quésada par le général Seoane. Les habitants de Madrid, qui s'étaient endormis au bruit des patrouilles, des roulements de tambours et des soubresauts des canons et des caissons d'artillerie traînés sur le pavé, se réveillèrent au son des cloches pour pavoiser leurs maisons en signe d'allégresse. Le ministère résigna ses pouvoirs, et M. Calatrava fut appelé par la reine régente pour former un cabinet.

La joie fut universelle, moins peut-être par enthousiasme pour la constitution que par le bonheur de sortir d'une crise qui durait depuis onze

jours. Il n'y eut pas le moindre désordre dans les premières heures qui suivirent le passage instantané d'un état violent de compression à une liberté complète : aucun cri de réaction ne se fit entendre.

Ici je dois raconter les circonstances qui accompagnèrent la mort de l'infortuné général Quésada, qui avait eu le fatal dévouement de mettre au service du ministère son énergie militaire et son imprudente audace. Témoin oculaire des moindres incidents de cette journée, je puis les redire avec toute la fidélité de l'historien.

Dès le matin du 15, plusieurs amis du marquis de Moncayo s'étaient rendus chez lui, le priant de quitter son hôtel et d'accepter l'hospitalité : pendant les premiers jours d'une crise, la saine raison perd toujours son empire sur les masses, et les lois sont sans force. Le général refusa obstinément les services de ses amis ; mais saisi tout à coup par une funeste pensée, il quitte sa demeure, suivi d'un seul domestique, sort de Madrid, et se dirige en plein jour vers le village d'Hortaleza, à une lieue de Madrid. Où voulait-il aller ? Quel était le but de cette imprudente sortie ? C'est ce qui restera un secret pour tout le monde. Le général Quésada avait une balafre au visage, qui devait trahir son incognito. Il fut

reconnu sur la route, et quand il parvint à Hortáleza, le bruit de son arrivée l'y avait précédé. Les autorités municipales se crurent obligées d'arrêter le général dans l'intérêt de sa sûreté personnelle, car l'effervescence de la capitale s'était communiquée aux habitants de ce village, qui est presque un des faubourgs de Madrid. Un exprès fut envoyé au gouvernement pour annoncer l'arrestation de Quésada.

Pour arriver à l'autorité militaire qui s'était établie à l'hôtel des Postes, situé à la puerta del Sol, le messager dut traverser la rue dite d'Hortaleza, celle de la Red de San Luis, la rue de la Montera, toutes encombrées d'une foule immense. Pour se frayer un passage à travers ces masses émues, le malheureux crut qu'il n'avait rien de mieux à faire que de dire qu'il était porteur de dépêches pour le capitaine-général, qui annonçaient l'arrestation du marquis de Moncayo, de sorte que la populace apprit cette nouvelle bien avant le général Seoane. Dans cet innombrable rassemblement, il se rencontra de misérables assassins qui formèrent aussitôt le projet d'un crime horrible. Ils s'emparent des cabriolets de place stationnant rue d'Alcala, sortent par la porte de ce nom, volent à Hortaleza, où ils commettent le plus lâche assassinat sur un prisonnier sans défense.

J'étais à côté du général Seoane au moment où lui parvint la nouvelle de l'arrestation de Quésada[1]. A l'instant même il donna l'ordre au colonel Montaño, aide-de-camp du duc de Saragosse, de se mettre à la tête d'un escadron de cuirassiers de la garde, d'aller bride abattue à Hortaleza, de sauver à tout prix le général, et de le conduire à Tolède. Montaño remplit la mission qui lui était confiée avec toute la célérité possible : il arriva trop tard ; l'infortuné marquis de Moncayo avait cessé de vivre, on l'avait tué dans sa chambre de deux coups de pistolet. Étrange et fatale destinée : Quésada avait l'un des premiers tiré l'épée en 1823 contre la constitution ; il avait puissamment contribué à la renverser, et le jour où cette constitution est rétablie, 13 ans plus tard, il meurt sous les coups de vils assassins !

Le général Quésada était un militaire plein de cœur, un honnête homme, un généreux ennemi. Après le rétablissement de l'absolutisme en 1823, il défendit les libéraux avec une inflexible énergie contre les violences du parti apostolique. Capitaine-général de l'Andalousie, il fut l'ami, le pro-

[1] Deux aides-de-camp de Quésada, MM. Menehaca et Pezuela, s'y trouvaient aussi. Le général Sevane retint ces deux braves officiers près de lui, pour qu'il ne leur arrivât rien de fâcheux.

tecteur de tous les hommes persécutés. Il opposa la loyauté de son caractère aux réactions de cette époque. Soldat avant tout, le marquis de Moncayo ne connaissait aucune des règles de la prudence, ne calculant jamais la force des circonstances : il ne savait que commander et obéir, et s'il dévia une seule fois de cette règle sévère du devoir militaire, ce fut pour demander le renvoi de M. Zéa et le rétablissement des libertés du pays. Son caractère inflexible, dur dans le commandement, ses paroles peu mesurées rendaient son autorité fort dure ; mais, quels que fussent ses défauts, la noblesse de ses sentiments le fit estimer de ses adversaires politiques les plus prononcés. Malgré les dissentiments les plus graves d'opinions, le général Quésada comptait des amis sincères dans tous les camps : il n'a pas dépendu d'eux de le sauver dans la journée du 15 ; j'ai dit avec quel empressement ils lui avaient offert un abri contre la fureur des assassins.

Je ne finirai pas le récit des événements du mois d'août 1836, sans rappeler une de ces coïncidences bizarres dont la rapidité des événements de notre époque offre peu d'exemples. Le 15 août 1835, Madrid fut mis en état de siége. Le comte de Toreno, alors ministre, avait ordonné l'arres-

tation de M. Isturiz, qui dut se cacher pour se soustraire au sort qui l'attendait. Un an après, jour pour jour, Madrid est de nouveau déclaré en état de siége, par ordre de M. Isturiz devenu chef du gouvernement, pour soutenir l'ordre de choses que l'ancien député était accusé de combattre un an auparavant. Quésada, capitaine-général de Madrid à deux différentes époques, périt victime d'un infâme assassinat, et M. Isturiz est forcé de se cacher de nouveau, et de fuir à l'étranger. Le général Seoane donna refuge à M. Isturiz, et le noble représentant d'une puissance amie le fit conduire en Portugal. Cet épisode de la vie de M. Isturiz est un douloureux exemple des vicissitudes d'une époque d'agitations où les esprits se faussent dans la fièvre des passions, quand les principes d'une saine philosophie n'élèvent pas les hommes au-dessus de mesquines ambitions. Ce n'est que dans les régions d'une haute moralité qu'on acquiert la force nécessaire pour combattre ce qu'il y a en nous de penchant au mal ; sans l'abnégation de nous-même, l'amour de la patrie et de la liberté n'est plus un sentiment, c'est un instinct brutal qui nous conduit à dire : la patrie, c'est moi ; la liberté, c'est le pouvoir entre mes mains.

Dans la journée même du 15, M. Calatrava

forma un ministère [1], et se rendit à la Granja avec le général Rodil ; les troupes se ressentaient encore de leur insubordination. A la voix du général Rodil, elles rentrèrent cependant dans le devoir, et obéirent à l'ordre qui leur fut donné de se diriger sur Madrid.

La reine-régente quitta la Granja le 17, et rentra à Madrid dans la soirée ; elle y fut reçue avec respect. A l'accueil que lui fit la population se joignait une certaine tristesse inspirée par le souvenir des déplorables scènes qui avaient eu lieu dans la résidence royale ; chacun avait besoin d'exprimer à l'auguste reine une tacite condamnation des scènes offensantes et pénibles qu'elle avait eues à subir.

Les événements qui ont agité l'Espagne au mois d'août 1836 ont été mal interprétés au dehors : j'ai voulu en donner le récit exactement historique. Guidé par un sentiment de devoir, j'ai cru que le jour était venu de répondre aux nombreux détracteurs du mouvement insurrectionnel de 1836. En France, où il aurait dû être mieux apprécié que partout ail-

[1] Il se composait de M. Calatrava, président du conseil et ministre des affaires étrangères ; guerre, le général Rodil ; intérieur, Gil de la Cuadra ; finances, Ferrer, qui n'accepta pas et fut remplacé par M. Egea ; justice, Landéro.

leurs, il a trouvé d'implacables ennemis dans les rangs de ceux qui se disent fiers de la révolution de juillet; ils n'ont cessé de poursuivre de leurs calomnies les événements d'août 1836, ne voyant dans une manifestation générale que le déplorable incident de la Granja. On se glorifie en France de ce qui s'est passé en 1830, on se montre tout saisi d'horreur pour ce qui est advenu en 1836 en Espagne. Je prendrai les deux révolutions, de 1830 en France, et de 1836 dans la Péninsule, à leur origine, et je prouverai que, si la première a été légitime, la seconde l'a été tout autant; que, si les Français peuvent vanter leur modération dans le triomphe, nous, Espagnols, nous pouvons dire hautement que nous avons fait preuve de plus de sentiments monarchiques que n'en a montré la révolution de juillet.

Le 8 août 1829, le ministère Martignac ayant la majorité dans la chambre est tout à coup renvoyé et remplacé par M. de Polignac.

Au 15 mai 1836, M. Mendizabal ayant la presque unanimité dans la chambre est tout à coup remplacé par M. Isturiz, pris dans une minorité imperceptible.

Au mois de mars 1830, l'adresse des 221 déclare au roi Charles X que la chambre refuse son concours au ministère. La chambre est dissoute.

Dans les séances qui suivent le renvoi de M. Mendizabal, le 15 mai 1836, les cortès déclarent que le ministère n'a pas leur confiance et qu'elles ne voteront pas d'impôts. Les cortès sont dissoutes le 22 mai.

En convoquant les colléges électoraux, Charles X adresse aux Français, le 14 juin 1830, une proclamation contresignée Polignac.

Le 22 mai 1836, la reine-régente adresse à cet effet aux Espagnols un manifeste contresigné Isturiz.

Faisons encore une observation en faveur du mouvement espagnol de 1836. Après la dissolution des chambres françaises, Charles X convoqua les colléges électoraux aux termes de la loi existante; c'était une tentative de conciliation. Il ne recourut au coup d'état que lorsque le vote des électeurs, contraire à ses désirs, ne lui laissa plus d'autre alternative que de subir la loi des majorités ou d'invoquer l'article 14 de la charte.

En Espagne, le ministre déchire tout d'abord le statut royal et remplace la loi électorale par un projet ministériel, avant d'avoir consulté le pays par le seul moyen légitime et légal qu'eût la couronne de connaître l'opinion des électeurs sur le ministère et sur la chambre dissoute, c'est-à-dire par la loi électorale du statut. Le ministère accu-

sait les chambres d'abus de pouvoir, et, par un abus de pouvoir sans exemple, il instruit le procès, soustrait la cause à ses juges naturels, crée à la fois sous sa responsabilité un nouveau tribunal, un code nouveau. La révolution en fit justice, et des hommes jusqu'alors glorieux défenseurs de la liberté, pour s'être engagés dans la voie malheureuse d'une réaction inexplicable, furent obligés de combattre ce qu'ils avaient toujours soutenu. Ils succombèrent devant une constitution pour laquelle ils avaient tant de fois exposé leur vie, souffert une condamnation à mort et une proscription de 11 ans.

Voici la proclamation de Charles X, et le manifeste de la reine régente : nous les mettons en regard, on les comparera.

CHARLES, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, etc. ;

A tous ceux qui ces présentes verront, salut :

« Français !

« La dernière chambre des députés a méconnu mes intentions. J'avais droit de compter sur son concours pour faire le bien que je méditais. Elle me l'a refusé. Comme père de mon peuple, mon cœur s'en est affligé; comme roi, j'en ai été offensé. J'ai

MANIFESTE DE SA MAJESTÉ LA REINE RÉGENTE AUX SUJETS DE SON AUGUSTE FILLE.

« Espagnols !

« Depuis que, par la mort de mon époux bien aimé, je restai chargée du gouvernement de ces royaumes pendant la minorité de ma très chère et auguste fille la reine Dona Isabelle II, je n'ai cessé de m'occuper de votre félicité et des moyens de l'assurer autant que possible. Persuadée que la plus grande force du trône consiste à trouver son appui dans la véritable opinion publique, éclairée et indépendante, ma principale attention, tant dans le choix des ministres que dans l'adoption des mesures que me proposaient ceux en qui j'avais déposé ma confiance, fut d'acquérir une connaissance exacte des besoins, des justes désirs et de l'intérêt bien entendu de la nation dont le gouverne-

prononcé la dissolution de cette chambre.

ment m'était échu, afin de satisfaire aux premiers, d'accéder dans une juste mesure aux seconds, et par ces moyens préparer et assurer le troisième. En convoquant les cortès en vertu du statut royal du 10 avril 1834, conformément aux avis de ceux qui formaient alors le ministère, je tentai de donner aux lois fondamentales de la monarchie, pour ce qui concerne les corps co-participants à la puissance législative, une composition et une forme très semblables à celles admises aujourd'hui chez les nations éclairées et heureuses, et, suivant la présomption la mieux fondée, très convenables à l'état de l'Espagne. La satisfaction publique récompensa pour quelque temps mes soins et ma sollicitude pour votre bien. Les cortès assemblées, la conduite de mon gouvernement se conforma à leur esprit et à leur caractère, parce que telle était mon inclination et mon opinion de ce qui pouvait le mieux convenir à l'État. Mais tout à coup, les esprits irrités par les événements de la guerre civile, et l'irritation donnant naissance à la méfiance, on vit éclater des mouvements, des désordres et des dissensions dont les progrès furent rapides et terribles. Toujours attentive au bien public, sans m'astreindre à la rigueur des formes légales, lorsque je vis la nation désireuse de certaines réformes dans sa législation politique, je m'empressai de suivre les avis de ceux qui, sans sacrifices graves et pernicieux de la prérogative royale, me proposèrent de concilier des opinions dissidentes, de fonder sur de nouvelles bases la paix et les espérances de votre fidélité à venir. Désirant pardessus tout la conservation de biens si chèrement conquis, lorsque j'eus lieu de craindre de nouvelles commotions dans l'État, je choisis, au moyen de la dissolution des cortès, la nation pour arbitre de la divergence d'opinion survenue entre nos conseillers responsables et les députés de la nation.

« Français ! votre prospérité fait ma gloire, votre bonheur est le mien. Au moment où les colléges électoraux vont s'ouvrir sur tous les points de mon royaume, vous écouterez la voix de votre roi.

Tout ce que je viens d'énumérer, je l'ai fait, Espagnols, pour votre bien, pour celui de mon auguste fille, ce qui est la même chose ; pour l'intérêt du trône et de la nation qui est indivisible ; je l'ai fait avec le plaisir le plus pur, et je le ferai désormais si cela est nécessaire. Guidée par ces désirs, quand déjà un grand nombre de mes espérances avaient été déçues, et ne pouvant satisfaire à des propositions dont le fondement n'était pas à mes yeux la justice et la convenance publique, son

inséparable compagne, je me vis dans le cas d'accepter la démission de ceux qui composaient alors le ministère, et je fis choix pour leur succéder d'hommes dont la vie politique avait conquis les suffrages des amis les plus ardents de la liberté.

« Mais je vis avec étonnement que, contre l'usage fait par moi de la prérogative royale, on suscita une opposition violente, dominée, pour ainsi dire, par une aveugle fureur, jugeant les ministres d'après les intentions qu'on leur supposait. Opposition dont le motif ne provenait pas évidemment de l'amour de la justice, mais de l'aversion contre les personnes, de l'entraînement des passions, et non de la défense de l'ordre ni de ce qui constitue la paix et le bonheur d'un État.

« Des propositions furent présentées et approuvées par la chambre des procuradores, bien que le réglement et même le statut royal n'accordent pas l'initiative aux corps co-législateurs ; on fit des propositions appuyées sur quelques précédents dont la valeur est nulle, puisqu'ils sont contraires au texte clair et formel de la loi ; d'autres appuyées seulement sur des précédents qui ne produisaient pas de résolutions d'importance. Ces propositions furent lues, discutées et votées avec une précipitation incroyable ; on adressa des pétitions pour remplacer le mode connu de faire les lois par un autre d'invention nouvelle : des interpellations d'un caractère étrange eurent lieu ; leur nature et leur fréquence décelaient l'intention d'embarrasser le gouvernement ; enfin la substitution du moyen illégal d'une proposition au moyen légal d'une pétition dans une circonstance où la dernière, outre qu'elle était conforme aux lois, eût été suffisante, comme si on voulait à plaisir fouler aux pieds tout ce qu'exigeaient la circonspection et la réflexion, et se vouer à l'illegalité par choix et pour s'y habituer ; enfin ces actes si graves en eux-mêmes, accomplis au milieu du tumulte et du manque de respect des personnes présentes aux sessions, tel est, Espagnols, le tableau de ce qui est arrivé dernièrement dans l'assemblée respectable des procurateurs. Une déclaration contre mes conseillers, chose grave en elle-même, acquit une nouvelle gravité, puisqu'elle se trouvait en opposition contre le réglement et même contre le statut royal, et qu'elle avait été faite avec une précipitation contraire à ce qui est réglé par la loi. Placée dans la triste si-

« Maintenir la charte constitutionnelle, et les institutions qu'elle a fondées, a été et sera toujours le but de mes efforts.

« Mais pour atteindre ce but je dois exercer librement et faire respecter les droits sacrés qui sont l'apanage de ma couronne.

tuation d'avoir à me déterminer en vertu d'une déclaration si indiscrète, j'ai cru qu'il était de mon devoir, pour veiller au bien de beaucoup d'objets chéris et précieux, dont la garde et la défense me sont confiés, de ne pas accepter, dans la dure alternative où je me voyais, le parti extrême d'éloigner des affaires des hommes à qui leurs adversaires ne pouvaient faire un reproche fondé; à qui, en vertu de la prérogative royale que j'exerce, j'avais accordé ma confiance, et que les circonstances constituaient défenseurs de l'intérêt commun du trône et du peuple. Renouvelant donc, à mon grand regret, la résolution prise par le précédent conseil des ministres, j'ai accédé à la proposition des conseillers actuels de la couronne, et j'ai dissous les cortès.

« Dans cette circonstance, Espagnols, j'ai usé d'une prérogative instituée non seulement dans l'intérêt du trône, mais tout particulièrement dans celui de la nation. En vos mains repose une autre fois votre sort, et j'ai la confiance qu'au moment de vous décider vous ferez preuve de la maturité et de la sagesse qui distinguent votre caractère.

« La guerre civile n'est pas encore éteinte, Espagnols, elle nous annonce de plus grandes calamités, si nous ne nous empressons de la terminer. Ce serait un crime de distraire l'attention publique et celle du gouvernement de cette pensée, car ce serait démence de songer à des réformes avant d'assujettir et de dompter l'ennemi qui ne consent ni à la réforme ni à la paix même. Sans renouveler d'amers souvenirs, sans employer des récriminations quant au passé, nous pensons que dans l'avenir la nation ne peut se diviser sans grands dangers ou sans une certitude presque inévitable de se précipiter dans sa ruine.

« Mais mon désir, mes intentions, Espagnols, sont de poursuivre ensemble les réformes légales, et mettre un terme à la guerre, dont l'heureuse issue est l'unique moyen d'assurer ces réformes. Pour arriver à la paix, je compte sur l'armée, modèle de loyauté, de valeur, de patriotisme et de discipline; sur la garde nationale, dont les services sont si éminents, et sur la coopération des trois nations dont les troupes rivalisent en héroïsme en combattant pour notre propre cause.

« Les engagements que j'ai pris d'une manière solennelle seront accomplis : ma

« C'est en eux qu'est la garantie du repos public et de vos libertés. La nature du gouvernement serait altérée, si de coupables atteintes affaiblissaient mes prérogatives, et je trahirais mes serments si je les souffrais.

« A l'abri de ce gouvernement, la France est devenue florissante et libre. Elle lui doit ses franchises, son crédit et son industrie. La France n'a rien à envier aux autres états, et ne peut aspirer qu'à la conservation des biens dont elle jouit.

« Rassurez-vous donc sur vos droits. Je les confondrai avec les miens, et les protégerai avec une égale sollicitude.

« Ne vous laissez pas égarer par le langage insidieux des

ennemis de notre repos. Repoussez d'indignes soupçons et de fausses craintes, qui ébranleraient la confiance publique et pourraient exciter de graves désordres. Les desseins de ceux qui propagent ces craintes échoueront, quels qu'ils soient, devant mon immuable résolution. Votre sécurité, vos intérêts ne seront pas plus compromis que vos libertés. Je veille sur les uns comme sur les autres.

« Électeurs, hâtez-vous de vous rendre dans vos collégés. Qu'une négligence répréhensible ne les prive pas de votre présence ! Qu'un même sentiment vous anime, qu'un même drapeau vous rallie.

« C'est votre roi qui vous le demande, c'est un père qui vous appelle.

« Remplissez vos devoirs, je saurai remplir les miens.

dignité, le bien public et mes inclinations l'exigent ; les outrepasser d'un côté ou d'un autre ne serait ni juste ni utile ; mes promesses, telles que je les ai faites, seront tenues : je procéderai à la révision des lois fondamentales de la monarchie, suivant ce qui est exprimé dans mon décret du 28 septembre dernier.

« Pour atteindre ce but, les circonstances m'obligent à employer des moyens extraordinaires. Afin de ne pas vous embarrasser et de ne pas embarrasser mon gouvernement dans un cercle vicieux, dans lequel, tournant sans cesse, nous n'avancerions pas vers la révision désirée, comme à l'époque citée plus haut de septembre, je dicterai provisoirement, et sur la proposition de mes conseillers responsables, des mesures par lesquelles les nouveaux élus de la nation soient choisis de la manière la plus sûre pour représenter l'intérêt et l'opinion du pays, et par les moyens proposés par le projet de loi des procurateurs aux dernières cortès.

« L'état du crédit public et son amélioration seront l'objet de ma sollicitude particulière jusqu'à la réunion des prochaines cortès. Pendant ce temps, les intérêts déjà créés par les décrets soumis à la révision des cortès dans la dernière législature occuperont mon attention particulière, ayant soin de concilier les opinions, sans manquer en aucun cas à la considération et à la foi due aux créanciers de l'État.

« Je vous ai déclaré mes désirs et mes intentions, qui n'ont d'autre but que votre félicité. Je me jette dans vos bras avec la plus grande confiance. Espagnols, en vous proposant d'user de nouveau du droit d'élection dans la forme que vos derniers représentants ont jugée la meilleure, en donnant à l'élection populaire un délai aussi long que les circonstances dans lesquelles nous nous trouvons le permettent, et aussi long que celui consenti par les nations florissantes, nos voisines et alliées, je me plais à le redire, je ne crains pas que vous me manquiez, persuadés que

« Donné au château des Tuileries, le lundi 14 juin 1830,

« Par le roi,

« CHARLES.

« Le président du conseil des ministres,

« Prince de POLIGNAC. »

vous devez être que pour ma part je ne vous manquerai jamais...

« Espagnols, l'ennemi commun est sur pied et redoutable, bien que par bonheur il ne soit pas assez puissant pour nous inspirer de justes craintes que sa force augmente au point de nous vaincre. L'intérêt de l'auguste reine ma fille, le mien, le vôtre, est de triompher de la rébellion et du principe de la rébellion, par le principe contraire de la liberté. Convaincus de cette vérité manifeste, repoussez tous soupçons et considérez ceux qui tentent de vous inspirer des méfiances comme ennemis et comme des ennemis astucieux, car ils essaient d'obtenir, en nous affaiblissant par la désunion, ce qu'ils ne sauraient obtenir par leur propre force, si nous nous opposions tous ensemble à leurs desseins. Par ces moyens, nous sortirons sains et saufs de la tempête qui gronde sur nos têtes, et nous toucherons le but où nous conduisent nos désirs et notre convenance. Voilà ce que j'attends de vous, voilà ce que j'espère obtenir, si la haute opinion que j'ai formée de votre loyauté envers ma fille, votre reine, ne me fait pas illusion, non plus que la confiance que m'inspirent votre patriotisme, votre bon sens et les vertus qui vous distinguent.

« Au Pardo, ce 22 mai 1836.

« Moi, la reine.

« Contresigné par le président par intérim du conseil des ministres,

« XAVIER DE ISTURIZ. »

Tels furent les événements qui précédèrent la révolution de juillet 1830 en France, et l'insurrection des provinces espagnoles en 1836.

Quelles en furent les conséquences dans les deux pays?

Paris seul s'insurge; la France approuve la révolution faite contre les ordonnances. Le trône est renversé, trois générations de rois expulsées. On crée une dynastie nouvelle, la charte est révisée dans un sens démocratique, et tout cela se fait par des députés sans autre mission ni pouvoir que ceux que la gravité des circonstances les autorise à se conférer à eux-mêmes.

L'Espagne répond par le soulèvement unanime de toutes ses provinces contre le coup d'état du 15 mai; le mouvement s'arrête au pied du trône : on proclame la constitution nationale de 1812, tombée devant les baïonnettes étrangères, mais on proclame en même temps la nécessité d'une révision, non pas dans le sens des idées démocratiques, mais pour accroître les prérogatives et la puissance de la couronne. Les cortès sont convoquées en vertu de la loi électorale de la constitution qui accordait le suffrage universel; les députés sont nommés avec plein pouvoir de réviser le code fondamental.

Les ministres de Charles X sont mis en cause, jugés et condamnés à la peine de la déportation, commuée en celle d'emprisonnement à perpétuité par une chambre des pairs qui venait d'être décimée par celle des députés.

En Espagne, trois membres du ministère

quittent le pays[1], les autres restent à Madrid[2], et, quelques semaines après leur chute, se promènent dans la capitale. Un d'eux, le général Mendez Vigo, fut employé au bout de peu de temps. Aucun procès ne fut intenté, et 15 mois ne s'étaient pas écoulés que M. Isturiz était de retour à Madrid, siégeant dans la chambre des députés, dont il a été, et dont il est encore président.

Nous demandons à toute personne impartiale de nous dire si les provocations n'ont pas été les mêmes en Espagne qu'en France, si l'estatuto n'avait pas été déchiré aussi bien que la charte, et si les Espagnols n'avaient pas, autant que les Français, le droit d'insurrection contre les ministres qui, dans l'un et l'autre pays, brisaient le pacte constitutionnel. Comparez ensuite les conséquences du même événement dans les deux royaumes, et dites-nous qui des deux peuples a déployé le plus de modération et de générosité envers les vaincus.

La malveillance qui accueillit en France les événements d'août fut un véritable non-sens pour des hommes de Juillet. Le débordement d'injures dont certains journaux se firent les organes était une sorte de protestation contre l'origine même

[1] MM. Isturiz, Galiano et le duc de Rivas.

[2] MM. Barrio Ayuso, Blanco et le général Mendez Vigo.

du gouvernement dont ils se disaient les plus ardents défenseurs. On nous appelait révolutionnaires, alors que nous l'étions mille fois moins que ceux qui nous adressaient ainsi de banales injures. M. Thiers, ardent ami de l'Espagne, fut remplacé par le ministère du 6 septembre, où se trouvaient M. Molé et M. Guizot, l'un ministre du gouvernement provisoire, et l'autre ministre après le 9 août 1830.

Qu'avaient donc fait M. Calatrava et ses collègues, contre lesquels s'éleva un mauvais vouloir si injuste? Ils n'avaient pas désespéré du salut de la patrie au moment du danger; et quand tous ceux qui avaient imprudemment provoqué l'insurrection des provinces abandonnaient le trône et fuyaient à l'étranger, M. Calatrava, tout aussi innocent des événements qui venaient de se passer que M. Molé et M. Guizot de la révolution de juillet, se rendit à l'appel de la reine et fit respecter son autorité, comme M. Guizot se rendit auprès de Louis-Philippe, fit respecter l'autorité du lieutenant-général, comme M. Molé celle du roi après le 9 août 1830.

Au reste, cette malveillance déraisonnable a été sans résultat pour l'Espagne. Nous prouverons, quand nous traiterons la question étrangère, que les ministres du statut n'avaient rien

pu obtenir de la France ; que toutes les demandes d'intervention avaient été repoussées par le cabinet des Tuileries de la manière la plus formelle et la plus absolue, et que si, dans les derniers jours du ministère de M. Thiers, une coopération plus efficace avait été organisée par lui, il ne nous est pas prouvé que ce plan eût reçu son exécution, même sans les événements du mois d'août; mais, après la chute de M. Isturiz, il se forma à Paris une colonie de peureux qui se décernèrent à eux-mêmes la couronne du martyre, et leurs plaintes, écoutées avec trop de complaisance, augmentèrent ces mauvais vouloirs auxquels on n'était déjà que trop disposé.

Y a-t-il dans la vie des nations un jour où un pouvoir prévaricateur et tyrannique, se mettant au-dessus de la morale publique et des lois, ne laisse plus à la société menacée que l'alternative de la perte de toutes les garanties qui la protégent ou celle de l'insurrection? Pour notre part, nous avons toujours cru à l'existence de ce droit extrême; mais si nous eussions douté de sa légitimité, l'éloquent ministre de l'instruction publique de France, au 6 septembre 1836, nous aurait complétement rassurés par le passage extrêmement remarquable que je vais citer. Je l'em-

prunte à son plus récent ouvrage, il semble écrit pour les circonstances où se trouvait l'Espagne au mois d'août 1836 :

« Évidemment, dit M. Guizot, ce jour était « venu où le pouvoir perd son droit à la fidélité, « où naît pour les peuples celui de se protéger « eux-mêmes par la force, ne trouvant plus dans « l'ordre établi ni sûreté ni recours. Jour redou- « table et inconnu, que nulle science humaine « ne saurait prévoir, que nulle constitution hu- « maine ne peut régler, qui pourtant se lève « quelquefois, marqué par la main divine. Si « l'épreuve qui commence alors était absolu- « ment interdite ; si, du point mystérieux où « il réside, ce grand droit social ne pesait pas « sur la tête des pouvoirs qui le nient, depuis « longtemps le genre humain, tombé sous le « joug, aurait perdu toute dignité comme tout « bonheur[1]. »

Évidemment, dirons-nous aussi, l'Espagne était dans ces conditions si admirablement posées par M. Guizot, où l'insurrection est un droit. J'ajouterai, pour compléter la démonstration de ce droit, les paroles suivantes du même auteur :

« Une autre condition essentielle aussi ne

[1] Guizot. *Introduction à la vie de Washington*, p. XXXIV.

« manquait pas à l'insurrection : il y avait pour
« elle chance raisonnable de succès[1]. »

Le succès fut complet ; mais l'insurrection, fidèle à son programme, ne dépassa pas cette limite. En 1836, le pouvoir en Espagne ayant perdu *ses droits à la fidélité, il naquit pour le peuple celui de se protéger par la force ;* on demandait le renvoi du ministère, l'abolition d'une charte octroyée, le rétablissement d'une œuvre nationale violemment détruite par l'étranger. Quand ces trois grandes conquêtes furent accomplies, l'insurrection s'arrêta. En 1830, la France alla plus loin.

[1] Guizot. *Introduction à la vie de Washington*, p. XXXV.



CHAPITRE VIII.

Ministère de M. Calatrava. — L'ordre se rétablit dans les provinces. — La régence de la reine Marie-Christine est confirmée. — Constitution de 1837. — Chute du ministère. — Triomphe du parti soi disant modéré — Son existence depuis trois ans.

En parlant des différents ministres de la troisième époque constitutionnelle, je me suis borné à retracer les principaux actes de leur administration : c'est ainsi que je résumerai le ministère du 15 août 1836.

L'administration en général fut ce qu'elle avait toujours été; à cette époque, la guerre civile permettait moins que jamais d'improviser des améliorations.

Le chef du cabinet fut M. Calatrava ; né à Mérida, province d'Estramadure, en 1781, il était avocat à Badajoz au moment de l'invasion fran-

çaise en 1808. A la nouvelle des massacres de Madrid dans la funeste journée du 2 mai, l'Estramadure se souleva. M. Calatrava contribua à régulariser cette insurrection qui éclata le 5 mai dans la capitale de la province.

Nommé député aux cortès constituantes de 1810, il s'y distingua autant par son éloquence que par son assiduité et son aptitude dans les travaux des commissions. Quand les cortès auxquelles il appartenait terminèrent leur mission en septembre 1813, M. Calatrava retourna à Badajoz, y laissa sa famille, et se rendit à Madrid, où il reprit la robe d'avocat.

Il s'y trouvait établi lors de la rentrée du roi au retour de Valençay. Un des amis de M. Calatrava, le comte de Montijo, lui fit savoir dans les premiers jours de mai qu'il eût à prendre garde à lui. M. Calatrava rejeta cet avis comme une alarme chimérique.

Les craintes du comte de Montijo ne furent que trop bien justifiées. Le 10 mai 1814, à trois heures du matin, la maison de M. Calatrava est envahie par des soldats et par des alguazils : on le réveille en sursaut, et sans lui donner le temps de se vêtir, on le conduit à une salle voisine. Là, M. Calatrava trouve un de ses anciens collègues aux cortès, Don Ignacio Martinez de Villela, qui

l'arrête au nom du roi, s'empare de tous ses papiers, et ajoutant l'insulte à l'infamie, lui dit : « Il faut avouer que tout ceci est une fière infrac- « tion à la constitution ; mais les proscriptions « en masse valent mieux que celles qui frappent « isolément[1]. » M. Calatrava fut immédiatement conduit sous escorte à la prison de la cour (*carcel de corte*). Là, Villela le livra au geôlier, et eut la lâcheté de le recommander *comme un de ses anciens collègues*, tout en ordonnant qu'il fût mis au secret, sans même l'avoir fait interroger par un juge d'instruction, et sans lui signifier le motif de son arrestation.

J'ai dit comment, ne trouvant pas de juges qui voulussent commettre un crime juridique, on fit condamner tous les prévenus par un décret royal. M. Calatrava fut au nombre des victimes ; on l'envoya au préside de Melilla, sur la côte d'Afrique.

Rendu à la liberté par la révolution de 1820, M. Calatrava reparut aux cortès. Il s'y montra l'homme de 1810. Conseiller à la cour suprême, puis ministre lors des derniers jours de la seconde

[1] Je ne puis rendre en français le cynisme du propos de Villela ; mais voici la phrase espagnole, que pourront apprécier ceux qui connaissent la langue : « *Mas vale caer revueltos en tortilla, que* « *como huevos estrellados.* »

époque constitutionnelle, il eût voulu s'ensevelir dans Cadix. Cela même était devenu impossible. Proscrit en 1823, il passa en Angleterre et en France les longues années de l'exil. En 1834, il rentra en Espagne et reprit à la cour suprême de justice le siége qu'il y avait occupé en 1822. Lorsqu'au mois d'août 1836 les provinces soulevées eurent provoqué les événements de la Granja, la reine régente appela M. Calatrava, qui n'hésita pas à se rendre auprès de S. M. Le nom de M. Calatrava fut assez populaire pour rétablir la tranquillité. Pendant son ministère il n'a cessé de donner à la monarchie les preuves d'un dévouement sincère : après avoir fait respecter l'autorité royale au milieu des commotions, il la voulut forte et puissante dans la nouvelle constitution. Une déplorable insubordination de quelques officiers du quartier-général de l'armée de Pozuelo de Aravaca renversa M. Calatrava au mois d'août 1837. Tant de services et de si grandes infortunes ne lui ont mérité que l'oubli de la part du gouvernement. Doyen des conseillers du tribunal suprême de justice, M. Calatrava perdit sa place quand fidèle et dévoué il accourait à la voix de la reine régente le 15 août 1836, et se chargeait du ministère dans les circonstances les plus graves. Quelque temps après sa sortie du cabinet, la

présidence de ce tribunal vint à vaquer par la mort du titulaire ; à l'ancien doyen, au député de 1810 et de 1820, au président du conseil, au savant jurisconsulte, au martyr de la liberté, on préféra un courtisan, un homme nul, un ancien serviteur du pouvoir absolu dans ses plus mauvais jours.

La chute de M. Isturiz avait été le triomphe brusque et instantané d'un principe sur un autre. Jamais le peuple espagnol ne déploya plus de sagesse que dans cette circonstance critique ; une transition si violente semblait faire présager qu'une hideuse anarchie allait envahir le royaume d'un bout à l'autre et y répandre le deuil. L'admirable bon sens des masses fut le modérateur des partis ; le nom d'hommes dévoués de cœur à la cause de la liberté suffit pour ramener le calme. On s'efforça cependant de semer dans Madrid une terreur panique ; les prédictions lugubres d'une dissolution sociale furent colportées de maisons en maisons. Le parti vaincu, inquiet sur les conséquences d'une catastrophe provoquée avec tant d'imprudence, semait l'épouvante par un *sauve qui peut* général, puérile imitation de l'émigration de Coblentz. Des démissions d'emploi furent données avec éclat. Toutes ces petites menées n'étaient que ridicules ; on

voulait par des préparatifs de départ, au moyen d'une rupture publique avec le gouvernement, faire croire à un péril réel, et cacher le sens de cette émigration volontaire.

Dans ces jours d'agitation, il se trouva des hommes de cœur prompts à se sacrifier au salut de la patrie; ils avaient vu avec douleur des provocations insensées, ils ne se refusèrent pas à en atténuer les effets; ils méprisèrent les calomnies dont ils allaient être assaillis pour prix de leur dévouement, et n'hésitèrent pas à relever un pouvoir amoindri et déconsidéré. Le trône, abandonné par ceux-là mêmes qui l'avaient compromis, fut sauvé; la tranquillité et l'ordre furent rétablis dans la capitale et dans le royaume. Pour la seconde fois dans une année, sans autre appui que la force morale, le parti libéral calmait les passions irritées par ses adversaires politiques. En vain voudra-t-on, par une odieuse calomnie, supposer une coupable connivence entre les promoteurs des soulèvements et les auteurs de la pacification des provinces, il n'est personne en Espagne qui osât prononcer hautement cette accusation, et d'ailleurs l'histoire est là pour nous dire que les hommes capables d'exciter une révolution sont toujours et partout impuissants à la calmer.

Malgré son influence morale sur les populations agitées, la position du nouveau ministère était embarrassante et entourée d'écueils ; il arrivait au pouvoir à la suite d'un soulèvement général dont la dernière péripétie avait été l'attentat de la Granja. Cette même situation s'était présentée, sauf le dernier cas, au moment où M. Mendizabal avait pris les rênes de l'état, le 14 septembre 1835 ; alors le ministère seul avait succombé ; en 1836, il s'agissait d'un changement d'institutions. Le statut royal avait cessé d'exister. La constitution de 1812, rétablie au milieu du tumulte des passions, allait être présentée par ses adversaires comme un drapeau révolutionnaire, malgré sa noble origine nationale. Pour rendre odieux les événements de 1836, les hommes du statut royal comprirent à merveille qu'il fallait à tout prix résumer le mouvement des provinces dans la sédition de la Granja, et réduire une révolution légitime aux proportions d'une révolte de soldats prétoriens.

L'attentat de la Granja devint, au dedans comme au dehors, le mot d'ordre unique auquel se rallièrent tous les ennemis de la constitution de 1812. On vit alors les hommes les plus intéressés à ce qu'il pût se former en Espagne un gouvernement fort et capable d'arrêter la révolution,

oublier le premier sentiment de tout être raisonnable, celui de sa propre conservation, et travailler à rendre impossible l'affermissement du ministère. Aux embarras d'une situation dangereuse, à ceux non moins inextricables que suscitaient des ambitions déçues, vinrent se joindre des actes d'insubordination militaire, et l'alarme jetée dans Madrid par l'approche de l'aventureux chef carliste Gomez, qui, sorti des provinces basques depuis deux mois, obtenait à Jadraque, à quelques lieues de la capitale, un avantage important sur le général Lopez qu'il fit prisonnier.

Tant d'efforts réunis n'eurent point de résultats fâcheux; les malheurs se succédèrent sans produire le découragement; l'insubordination militaire fut maîtrisée par des châtiments terribles, l'ordre maintenu, les provinces ramenées à l'obéissance. Gomez fut battu à Villarobledo et à Majaicete, et refoulé en Navarre. La position fut dominée par le ministère qui venait de se compléter [1], et chacun commença à comprendre ce qu'il y avait de ressources dans le courage civil d'hommes bien intentionnés et jouissant de la confiance publique.

[1] M. Calatrava, président du conseil, ministre des affaires étrangères. — Le général Rodil, à la guerre. — M. Lopez, à l'intérieur. — M. Mendizabal, aux finances. — M. Landera, à la justice. — M. Gil de la Cuadra, à la marine.

Le ministère, dès ses premiers actes, se plaça à la hauteur des circonstances, et n'hésita pas à adopter des mesures extraordinaires en dehors de ses facultés constitutionnelles; il engagea sa responsabilité devant le bon sens du pays, certain que la loyauté du peuple espagnol l'absoudrait de ces excès de pouvoir, d'où dépendait le salut de la patrie.

Le premier de ces actes fut de conserver l'unité de la régence dans les mains de l'auguste reine-mère; la constitution de 1812 s'y opposait, le ministère se mit au-dessus de la constitution, interprétant d'avance le vœu unanime de la nation.

L'armée avait éprouvé des pertes considérables, il fallait les réparer. Le ministère, sans attendre la réunion des cortès, ordonna *motu proprio* une levée de cinquante mille hommes et une contribution extraordinaire de guerre de deux millions, comptant sur le bill d'indemnité que les cortès accorderaient à sa courageuse et patriotique résolution.

Lorsque les événements sont loin de nous, et que chacun se sent hors des circonstances d'une situation grave, il ne reste plus de place pour la reconnaissance, il en reste à peine pour le souvenir; mais tout homme dont la pensée ne fuit

pas avec la rapidité du temps, éprouve de la joie à signaler les services rendus à la cause de l'ordre et de la liberté ; l'esprit de parti pourra toujours attaquer les opinions et les intentions des hommes avec lesquels il ne sympathise pas; mais les faits, plus éloquents que la diffamation, diront qu'en 1835 et 1836, l'ordre et la liberté furent sauvés par les ministres qu'on a voulu qualifier de révolutionnaires. A deux reprises différentes, ils ont contenu la révolution, et l'ont forcée à reconnaître l'autorité du gouvernement par le seul ascendant de l'action morale et par l'influence de leur vie passée.

Les cortès furent convoquées le 24 octobre. Les élections se firent sous l'empire de la loi électorale de la constitution de 1812; on investit les députés de pouvoirs spéciaux pour la révision de cette constitution.

Dans l'état où se trouvait l'Espagne, quand de tous côtés on la représentait comme en proie à l'anarchie, la saine raison des Espagnols vint une fois encore donner le plus formel démenti à ces déclamations. Les ennemis de la réforme annonçaient des cortès furieuses, une convention sanglante ; on eut une assemblée sage et véritablement modérée, ayant la conscience des devoirs que les circonstances lui imposaient, et décidée à

remplir ces devoirs avec une loyauté, une énergie qui ne se démentirent pas.

Le premier acte des cortès fut d'approuver la conduite du ministère et de ratifier la conservation de la régence entre les mains de la reine Marie-Christine. Cet acte de dévouement, de respect et de gratitude fut voté à la presque unanimité : noble réponse des cortès aux calomnies dont on les poursuivait. Fidèles à ce début, les représentants de la nation s'attachèrent à rendre au pouvoir royal toute la force dont la constitution de 1812 l'avait privé. Peut-être pourrait-on dire que, trop dociles aux reproches d'une école craintive et méticuleuse, et ne voyant le danger que dans l'extension de la puissance populaire, les cortès ont agi sous l'empire de ces exigences. L'œuvre des cortès de 1837 n'a pas été à vrai dire la révision ou réforme de la constitution de 1812, mais la création d'une nouvelle constitution, meilleure sans doute à certains égards, mais bien inférieure, à mon avis, sur d'autres points; peut-être est-elle aussi moins appropriée dans l'ensemble de ses dispositions à l'état de l'Espagne et au caractère de ses habitants. En principe général, il n'est pas d'homme politique qui ne reconnaisse que le pouvoir suprême doit avoir toutes les conditions de force propres à le faire

respecter et à le rendre durable. Mais cette pensée, toute juste qu'elle soit, ne peut être absolue; elle doit se modifier selon l'état du pays auquel il est question de l'appliquer.

En Espagne, les habitudes de despotisme sont traditionnelles chez certaines classes de la société. Assoupi dans la vie habituelle, cet instinct se réveille dès que ces classes arrivent au pouvoir : le *sic volo, sic jubeo, sit pro ratione voluntas*, semble retentir sous les voûtes de l'ancienne demeure de l'absolutisme, et donner le goût du despotisme à chaque ministère. Dans cette prédisposition à abuser du commandement, laisser aux ministres de la couronne des facultés constitutionnelles dont il était présumable qu'ils feraient un usage immodéré, a été une faute; d'un autre côté, les masses façonnées à la tyrannie ont une docilité, une habitude d'obéissance passive qui les disposent mal à la résistance légale contre les empiétements du pouvoir. De là ces commotions violentes qui ne sont jamais que le choc des grands centres de population contre l'arbitraire ministériel, mais auxquelles le vrai peuple ne prend aucune part, habitué qu'il a été à se soumettre à des actes bien autrement arbitraires des gouvernements passés. De longtemps le sentiment des droits politiques ne pénétrera pro-

fondément dans les masses en Espagne, et ne les fera agir dans le cercle légal de l'action constitutionnelle, comme elles savent si bien le faire dans celui des attributions municipales.

Si le gouvernement constitutionnel est un mécanisme de pondération entre les pouvoirs de l'État, il semble que son perfectionnement consiste à donner de la force aux parties faibles, à diminuer celles qui en ont surabondamment, à établir une juste proportion entre les rouages, évitant ainsi de dangereux frottements. En Espagne, c'est le pouvoir qui a besoin d'être régularisé, ce sont les habitudes de despotisme qui sont à craindre, le peuple est trop faible et trop enclin à se laisser dominer. Il convient donc que l'élément populaire soit renforcé. Quant au gouvernement, nous le voyons depuis des siècles frappé d'impuissance par l'incapacité de ceux qui l'ont exercé, et jamais par la résistance des masses. Certes la toute-puissance n'a pas manqué à l'ancien régime : qu'a-t-il produit ? — L'anéantissement de l'Espagne.

Ce que je viens de dire sur la tendance absolutiste de bon nombre d'hommes politiques, s'est manifesté d'une manière palpable par l'abus du droit de dissolution des cortès. Jusqu'à présent cette prérogative de la couronne ne s'est

révélée que comme instrument de réaction ; elle a été une arme de vengeance personnelle entre les mains de ministres rebelles à l'omnipotence parlementaire. M. Mendizabal est le seul qui ait posé la dissolution sur une question parlementaire ; mais celle que fit prononcer M. Isturiz, les deux dissolutions faites par M. Perez de Castro n'ont été que des mouvements de colère : la première eut lieu, comme je l'ai dit, par une minorité imperceptible contre la presque unanimité des cortès[1]. Les autres n'ont pas été moins antiparlementaires, ainsi que j'aurai occasion de le prouver plus tard.

La constitution de 1812, plus prévoyante, avait limité la durée des cortès à deux années, et n'avait pas accordé le droit de dissolution : d'autres dispositions fort sages, et qui n'ont pas été

[1] J'écris ces pages à Madrid, où je recueille avec bonheur la déclaration de principes que M. Alcala Galiano a faite dans la séance du 13 mai 1840, sur les minorités et sur les majorités ; c'est la condamnation la plus explicite du ministère du 15 mai 1836, dont cependant il faisait partie, sanction la plus solennelle de ce que j'ai avancé. Voici les paroles de M. Alcala Galiano. « Un triomphe de la minorité est à coup sûr un « événement triste, car chaque fois qu'une minorité vient à se mettre « au-dessus d'une majorité, on peut considérer que le mécanisme du « gouvernement représentatif est détruit. » Que fut l'avénement du cabinet du 15 mai 1836 ? La réalisation de ce fait si énergiquement condamné quatre ans plus tard par un des membres de ce même cabinet.

conservées, fondaient une véritable pondération des pouvoirs de l'État, dans la situation actuelle de l'Espagne.

Il n'entre pas dans le but que je me suis proposé de poursuivre plus loin la comparaison analytique de ces deux chartes ; mais il est constant que, par un phénomène qui n'a pas assez fixé l'attention publique, ce sont les hommes de 1812, auxquels on reproche d'être des cerveaux murés, « n'ayant rien appris ni rien oublié, » qui ont réformé leur propre ouvrage dans un sens essentiellement monarchique. S'ils l'ont fait, éclairés par l'expérience, qu'on rende au moins justice à leur haute raison ; si, convaincus de la perfection théorique de la constitution de 1812, ils en ont pourtant demandé la révision, ils ont alors donné le bien rare spectacle d'une noble abnégation, d'un grand amour du bien, sacrifiant ainsi leurs propres convictions à l'opinion publique qui demandait une réforme constitutionnelle. Ainsi dans les deux hypothèses ils se sont montrés de véritables hommes de progrès : certes en revendiquant ce titre ils n'usurpent rien, ils ne se qualifient pas eux-mêmes ; leurs actes répondent pour eux.

La discussion de la nouvelle loi fondamentale fut solennelle, grande, savante, approfondie. La

constitution fut jurée le 18 juin 1837 ; elle devint le drapeau national devant lequel s'inclinèrent les dissidents de la constitution de 1812. Ceux-là mêmes qui avaient le plus hautement rompu avec le cabinet du 15 août 1836, un peu plus tôt, un peu plus tard, prêtèrent foi et hommage à l'œuvre constitutionnelle de 1837, reconnaissant par cette rétractation publique combien leurs préventions avaient été injustes, leurs alarmes puériles. Cette adhésion des adversaires du ministère de M. Calatrava est le plus bel éloge auquel cet homme d'état pût aspirer.

Deux grands événements eurent lieu pendant le ministère du 15 août : la levée du siége de Bilbao, l'expédition de Don Carlos sur Madrid.

On sait quelle importance politique les carlistes attachaient à la prise de Bilbao ; on leur avait fait croire que Don Carlos et la cause pour laquelle ils combattaient seraient reconnus par les puissances du Nord le jour où la capitale de la Biscaye tomberait en leur pouvoir : aussi toutes les forces carlistes furent-elles réunies contre Bilbao. A Madrid, le ministère comprit que le succès donnerait à la faction une force morale immense au dehors et au dedans, il résolut donc de sauver Bilbao à tout prix. L'héroïsme des habitants et de la garnison lui donnèrent le temps de réunir les

moyens de salut ; l'armée fut digne d'elle-même. Dans la nuit du 24 au 25 décembre 1836, par un froid excessif et un affreux ouragan, son général en chef en tête, elle attaqua les troupes de Don Carlos, enleva toutes les positions, s'empara du matériel et de l'artillerie des assiégeants, débloqua Bilbao et entra triomphante dans ses murs. Au pont de Luchana, position la plus formidable des assiégeants, le combat fut acharné ; le titre de comte de Luchana fut donné au brave général Espartero, afin d'immortaliser le service rendu à la cause constitutionelle pendant cette nuit mémorable. Les carlistes ne se sont jamais relevés de leur défaite devant Bilbao.

Pour faire oublier cet échec, Don Carlos résolut au printemps de 1837 de marcher sur Madrid, espérant que sa présence suffirait pour soulever les populations en sa faveur. Il échoua et ne rencontra nulle part les sympathies sur lesquelles il comptait. Par quelle faute ou par quels malheurs nos armées ne parvinrent-elles pas à faire mettre bas les armes aux carlistes à Barbastro, au passage de la Cinca ? Comment ne furent-ils pas anéantis à la bataille de Gra ? C'est ce qu'il m'est impossible de préciser ; des événements aussi graves ne sont pas soumis à l'analyse de la raison individuelle, une enquête judiciaire et solennelle aurait pu seule

expliquer quelle fut la part du malheur ou celle des fautes militaires commises dans cette campagne. L'esprit de parti a voulu faire peser sur le ministère d'alors la responsabilité de cette excursion, et lui imputer à crime l'arrivée de Don Carlos aux portes de la capitale ; le ministère fit-il ce qui était en son pouvoir pour empêcher cette tentative, fournit-il à ses généraux tous les moyens dont il pouvait disposer pour faciliter leurs opérations contre l'ennemi ? Voilà les seuls points dont la solution négative engagerait la responsabilité du gouvernement d'alors. Au lieu de se livrer à cet examen, on s'est contenté d'accusations vagues ; les déclamations, la calomnie ont pris la place d'une discussion impartiale et réfléchie.

Lorsque Don Carlos se présenta aux portes de Madrid, la population se montra calme et ferme; elle eut confiance dans les ministres et dans les autorités locales, on n'eut pas à prévenir la moindre explosion de mécontentement : chacun se prépara à repousser vigoureusement l'ennemi s'il tentait d'attaquer la capitale. Il ne l'osa pas ; à l'approche de l'armée constitutionnelle, les carlistes se débandèrent et furent ramenés dans leurs montagnes, l'épée aux reins, par le général Espartero.

C'est ici le lieu de mentionner un incident qui exerça l'influence la plus déplorable sur la marche politique du gouvernement. Tandis que le général en chef se trouvait à Madrid, et que son armée campait aux environs de la capitale, des officiers de la garde royale, réunis à Pozuelo de Aravaca, firent une adresse à la reine, demandant le renvoi du ministère. Cet acte d'insubordination n'ayant pas été puni par le général Espartero, les ministres, désunis (par des causes que je ne crois pas devoir révéler) sur les moyens à employer pour châtier cette manifestation subversive de l'armée, déposèrent leur démission entre les mains de la reine, le 18 août 1837.

Cette retraite du ministère, à la suite d'un événement inattendu, laissa une lacune dont les inconvénients se révèlent au moment où nous écrivons. Après avoir promulgué la constitution, il restait à discuter les lois organiques qui en étaient le complément indispensable, et qui devaient établir l'unité, l'harmonie entre toutes les parties de l'œuvre constitutionnelle. Mais le pouvoir parlementaire et administratif ayant passé à d'autres mains, il s'est trouvé des ministres pour mettre en discussion le pacte fondamental, et une majorité dans les cortès pour en fausser l'esprit et la lettre : nous aurons en conséquence

des lois organiques violant textuellement la constitution.

Les cortès constituantes terminèrent leurs travaux le 4 novembre 1837: la partie modérée obtint la majorité dans les élections des nouvelles cortès ; malgré cette majorité, et depuis la retraite de M. Calatrava, on peut dire avec vérité qu'il n'y a plus eu de ministres sérieux. Les changements de cabinet n'ont plus eu de sens; les conseillers de la couronne se sont annulés d'eux-mêmes devant leur propre majorité, sans qu'aucune cause parlementaire ait déterminé leur chute, ni l'élévation de leurs successeurs. On a invariablement choisi pour présider le conseil des hommes honorables, sans doute, mais que l'âge ou les maladies avaient depuis longtemps rendus au repos de la vie privée.

On a vu, par une singularité sans explication sous un régime représentatif, un parti puissant par le nombre, ayant une majorité absolue, ne pas oser porter ses véritables chefs au pouvoir, et placer aux différents ministères des hommes dont les titres n'avaient rien de parlementaire.

Il me serait impossible de trouver dans l'existence de ces différents ministres un seul acte que l'histoire puisse enregistrer. Leur administration ne remédie à aucune des souffrances du pays;

c'est la continuation d'un passé qu'empire la durée du mal. Il faut gémir sur l'impuissance d'un parti qui, pendant trois ans d'exercice d'un pouvoir sans bornes, n'a rien su faire pour sa propre organisation ni pour celle de l'Espagne.

Le ministère de M. Perez de Castro est la dernière expression de cette anarchie nouvelle. Le jugement que je porterais sur le pouvoir actuel paraîtrait peut-être entaché de partialité; j'emprunterai donc à l'homme éminent du parti modéré et de la majorité des cortès les paroles qu'il a prononcées dans la séance du 30 avril dernier. « Ce ministère (celui de M. Perez de Castro) s'est « fait, défait, refait, suivant son bon plaisir; il « a dissous des cortès modérées; il en a eu « d'exaltées, il les a dissoutes aussi. » Interrompu par le président qui lui ordonne de s'asseoir, l'éloquent député des Asturies ne put compléter sa pensée, qui sans doute consistait à déclarer que jamais l'incapacité ministérielle n'a eu un plus long règne et ne s'est consolidée d'une manière plus fâcheuse pour le pays.

En effet, le ministère de M. Perez de Castro fut un continuel replâtrage ayant pour base le président du conseil et son collègue de la justice, M. Arrazola. Le 9 février 1839, les cortès, dont la majorité était ministérielle, furent prorogées;

puis dissoutes le 1er juin suivant. Les élections donnèrent des députés formant presque l'unanimité contre le ministère ; mais loin de se soumettre à la première loi d'un gouvernement représentatif, les ministres persistèrent à se maintenir à leur poste et vinrent affronter les nouvelles cortès réunies le 1er septembre. Les événements de Bergara fournirent le prétexte d'une autre prorogation le 31 octobre, suivie le 18 novembre d'un second décret de dissolution.

La lutte électorale fut des plus vives, le gouvernement employa tous les moyens de s'assurer une majorité ; il y réussit. Le résultat de coupables manœuvres, la lassitude générale, le besoin de chercher un remède à tant de maux, expliquent cette alternative de majorités d'opinion opposées dans les cortès ; c'est l'expression de l'espoir toujours déçu d'un meilleur avenir. Celles réunies le 18 février dernier renferment une majorité réactionnaire ; secondée par un sénat plus réactionnaire encore, l'hésitation a cessé ; oubliant tout ce que l'administration du pays réclame de réformes indispensables, la majorité s'est jetée exclusivement, et tête levée, contre les libertés publiques, dans le champ des questions politiques. Loi électorale, loi municipale, loi sur la presse, tout a été attaqué de front, pour arriver

à enchaîner la pensée, à détruire les franchises municipales, à s'assurer des cortès soumises à l'action ministérielle.

En déclarant que la couronne *nommera* désormais les alcaldes, la majorité de la chambre a fait plus que de se rendre coupable d'un inutile et servile plagiat de la loi française, elle a rayé, dans la séance du 21 mai, l'art. 70 de la constitution. Le premier pas fait, le reste n'est plus qu'une question de temps, et rien ne sera plus facile que d'anéantir pièce à pièce, par des lois organiques, cette constitution qu'on a jurée et qui restera comme un vain simulacre.

FIN DU TOME PREMIER.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE TOME PREMIER.

QUESTION POLITIQUE.

FIN DE LA TABLE DU TOME PREMIER.

